

(1)

— 85. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 8 MARS 1881.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1882.

(11)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1881 a été voté au chiffre de	fr. 286,568,659 »
L'ensemble des revenus de l'État pour l'exercice 1882 est évalué à la somme de	289,289,059 »
	<hr/>
Soit une augmentation de	2,920,420 »
	<hr/>

Il n'est pas tenu compte dans ces chiffres du produit des aliénations extraordinaires d'immeubles, qui est évalué, pour l'un et l'autre exercice, à 1,650,000 francs.

Les Budgets des dépenses des divers services de l'État, pour 1882, sont établis ainsi qu'il suit :

Dotations	fr. 5,088,475 »
Dette publique.	87,775,819 »
Justice	15,850,709 »
Affaires Étrangères	2,513,955 »
Intérieur.	9,820,068 »
Instruction publique.	18,467,610 »
Finances.	15,567,510 »
Travaux publics	90,903,591 »
Guerre	44,426,000 »
Gendarmerie	5,491,600 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,483,500 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 295,168,417 »
	<hr/>

La comparaison de ce chiffre avec celui du Budget des Voies et Moyens fait ressortir un excédent de 5,879,558 francs des dépenses sur les recettes présumées.

Les explications qui suivent justifient les propositions d'augmentation et de diminution des évaluations de certains articles du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Foncier.

Le tableau suivant fait connaître, pour les cinq dernières années, le montant du revenu cadastral imposable, ainsi que le produit de l'impôt foncier dont ce revenu est la base.

ANNÉES.	REVENU cadastral.	TAUX P. % de l'impôt.	PRODUIT de l'impôt.	AUGMENTATION	
				du revenu imposable.	de l'impôt
1877	308,194,856	7	21,575,584	4,858,545	540,092
1878	515,347,684	7	21,954,284	5,152,828	360,700
1879	518,489,528	7	22,294,555	5,141,844	560,071
1880	522,805,424	7	22,596,380	4,515,896	502,025
1881	524,949,092	7	22,746,456	2,145,668	150,056

On voit que l'augmentation annuelle de l'impôt, qui a été en moyenne de 340,000 francs pour les années 1877 à 1880, est tombée à 150,000 francs pour 1881.

Cette diminution provient, d'une part, de l'exécution de la loi du 24 décembre 1879, qui exempte de la contribution foncière les canaux de navigation et, d'autre part, de ce que les dernières constructions exonérées temporairement en vertu de la loi du 28 mars 1828, abrogée par celle du 5 juillet 1871, sont tombées dans l'allivrement cadastral en 1880, et que, dès lors, tout accroissement de ce chef a cessé à partir de 1881.

D'après les faits constatés actuellement, le revenu cadastral imposable en 1882 peut être évalué à 527,450,000 francs; à raison de 7 p. % de ce revenu, l'impôt produira 22,928,500 francs, soit 182,064 francs de plus que le revenu de 1881.

Contribution personnelle.

L'augmentation de la contribution personnelle pour chacune des années 1876 à 1881, ainsi que le produit présumé de cette contribution pour l'année 1882, sont renseignés dans le tableau ci-après :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.
1876	14,603,050	369,058
1877	14,958,196	354,260
1878	15,259,577	321,581
1879	15,340,756	81,179
1880	15,612,477	271,721
Prévisions admises pour 1881 .	15,950,000	337,523

L'augmentation moyenne constatée pour les années 1876 à 1880 est d'environ 260,000 francs. On peut donc sans exagération estimer à 205,000 francs l'augmentation probable du produit de 1882 sur celui des prévisions admises pour l'année 1881. Le chiffre de l'impôt s'établit ainsi à 16,155,000 francs.

Droit de patente.

Cet impôt a procuré au Trésor, pour les années 1875 à 1880, les revenus renseignés au tableau ci-dessous :

ANNÉES.	PRODUIT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1875	5,976,954	°	162,197
1876	5,859,552	°	117,402
1877	5,699,569	°	159,985
1878	5,796,700	97,131	°
1879	5,859,852	45,152	°
1880	5,918,591 (approximatif.)	78,539	°

Le produit indiqué pour 1880 n'est qu'approximatif. Il atteindra sans doute le chiffre de 5,920,000 francs que l'on croit pouvoir adopter comme prévision de recette pour l'année 1882. C'est une augmentation de 70,000 francs sur le chiffre admis au Budget de 1881.

Redevances sur les mines.

Ces redevances ont donné les résultats ci-après pour les années 1876 à 1880 :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances.	DIMINUTION.
1876.	799,105	240,465
1877.	485,983	313,120
1878.	541,351	144,034
1879.	505,159	36,172
1880.	286,112	19,047

Comme on le voit, les recettes vont en diminuant d'année en année. On peut espérer cependant que la période de décroissance a atteint son terme. On peut donc s'en tenir, pour l'évaluation du produit de 1882, au chiffre réalisé pour 1880, soit 285,000 francs, chiffre rond.

Douanes.

En déposant, le 22 novembre 1880, les amendements au projet de Budget des Voies et Moyens pour 1881, le Gouvernement constatait que les causes qui avaient entravé l'accroissement normal des droits d'entrée pendant les dernières années, paraissaient avoir cessé d'exister; en effet, le produit des neuf premiers mois de l'année 1880 dépassait de 1,350,000 francs la recette de la période correspondante de l'année antérieure. Cette amélioration s'est accentuée pendant le quatrième trimestre, et les recettes totales de cette année ont atteint le chiffre de 25,608,310 francs, soit un excédent de 2,743,000 francs sur celles de 1879.

Mais il est à remarquer qu'en 1880 les sucres raffinés, -- dont l'importation varie dans des proportions souvent considérables, -- ont donné un produit dépassant de 1,100,000 francs le produit moyen de la période quinquennale antérieure. Il est donc prudent de faire abstraction de ce chiffre pour l'évaluation du revenu probable des droits de douane en 1882, et de limiter ainsi cette évaluation à 24,510,000 francs, soit 700,000 francs de plus que celle de 1881.

Dans ce chiffre, la part de l'État serait de fr. 21,000,000 »
et celle du fonds communal de fr. 3,510,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 24,510,000 »

La part du fonds communal est établie sur les bases suivantes :

75 p. % des droits sur le café, évalués à 3,000,000, ci fr. 2,250,000 »
35 p. % id. sur les bières et vinaigres, id. à 500,000 . . . 175,000 »
35 p. % id. sur les eaux-de-vie, id. à 1,100,000 385,000 »
35 p. % id. sur les sucres raffinés, id. à 2,000,000 700,000 »

ENSEMBLE. fr. 3,510,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Accises.

Le tableau ci-après indique, pour les divers produits passibles de droits d'accise, le montant des droits perçus en 1880, les prévisions de recettes portées au Budget des Voies et Moyens de 1881, et celles qui sont admises pour 1882.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1880.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admises pour 1881.	proposées pour 1882.	de l'État.	du fonds communal.
Vins.	4,715,526	4,200,000	4,450,000	2,892,500	1,557,500
Eaux-de-vie indigènes.	25,452,600	26,700,000	26,200,000	17,050,000	9,170,000
Bières.	14,045,589	14,400,000	14,100,000	9,165,000	4,935,000
Vinaigres	11,006	20,000	15,000	9,750	5,250
Sucres.	4,661,520	4,400,000	5,100,000	5,515,000	1,785,000
Glucoses.	185,896	150,000	165,000	165,000	"
Tabacs	145,990	250,000	160,000	160,000	"
TOTAL. . . fr.	40,194,136	50,120,000	50,190,000	52,737,250	17,452,750

Dans ce tableau, on a pris pour base des évaluations de 1882, la recette moyenne des trois dernières années, en ce qui concerne les droits dont le taux n'a pas subi de modification durant cette période.

Quant aux eaux-de-vie, dont le tarif d'imposition a été révisé en 1879, le produit de 1880 (25,452,600 fr.) est inférieur de 568,000 francs aux prévisions de cet exercice (26,000,000 fr.). Cette différence provient vraisemblablement en grande partie du renchérissement des grains, qui a eu pour effet de faire épuiser le stock provenant des excédents de fabrication produits en juillet et en août 1879 en vue d'échapper à l'application des nouveaux droits décrétés par les lois du 28 juillet 1879. La recette de 1880 ne peut ainsi être considérée comme normale, ni servir de base à l'évaluation du produit de 1882.

D'autre part, l'emploi de matières donnant des rendements supérieurs à ceux qui ont été pris comme règle pour la détermination des droits, tend à se généraliser. Il est donc prudent de réduire, pour cette dernière année, d'un demi-million les évaluations admises pour 1881.

Quant au tabac, le produit présumé de l'accise est évalué à 160,000 francs d'après la recette réalisée en 1880, augmentée du montant des termes de crédit se rapportant à cet exercice et non recouvré au 31 décembre dernier.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RECETTES DIVERSES.

La moyenne quinquennale de ces recettes est de 279,607 francs. Mais la moyenne de la dernière période triennale peut seule être considérée comme normale, puisque c'est depuis 1878 qu'une nouvelle taxe a été établie sur les opérations de chargement et de déchargement des navires en dehors du temps réglementaire; cette moyenne est de 342,733 francs. Le produit de 1882 peut donc, sans exagération, être évalué à 300,000 francs, soit une augmentation de 50,000 francs comparativement à l'évaluation budgétaire de 1881.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES

Droits de greffe.

La moyenne quinquennale de ces droits est de 443,366 francs. L'évaluation pour 1882 peut donc être fixée à 440,000 francs, soit 10,000 francs de plus qu'au Budget de l'année antérieure.

SUCCESSIONS.

A. Droits de succession et de mutation par décès.

Le produit réalisé en 1879 et en 1880 comprend des recettes faites sous le régime de la loi du 28 juillet 1879. La moyenne de la période quinquennale doit être établie en éliminant les effets de cette loi sur ces deux exercices, sauf à tenir compte de ces effets sur le chiffre total de la moyenne.

Cette manière de procéder conduit au résultat suivant :

Produits de 1876	fr.	15,443,537	»
Id. 1877		16,691,338	»
Id. 1878		17,063,661	»
Soit pour ces trois années		<hr/>	49,202,536 »
Produit de 1879	fr.	17,750,047	»
comprenant une recette, d'après le nouveau tarif, de 27,346 francs, contenant une aug- mentation de fr. 5 50 c ^s p. ‰, soit		1,425	»
Reste pour produit d'après l'ancien tarif.		<hr/>	17,748,622 »
Produit de 1880	fr.	17,123,279	»
dont, d'après le nouveau tarif, 10,073,829 fr., chiffre qui comprend une augmentation de fr. 5 50 c ^s p. ‰, soit		525,176	»
Reste pour produit d'après l'ancien tarif.		<hr/>	16,598,103 »
TOTAL pour les cinq années (ancien tarif)	fr.	<hr/>	83,549,261 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Moyenne annuelle (un cinquième)	16,709,852 »
Ajoutant l'augmentation de fr. 5 50 c ^s p. % décrétée par la loi de 1879, ci	919,042 »
on obtient	<u>17,628,894 »</u>

L'évaluation pour 1882 peut ainsi être fixée à 17,600,000 francs, somme ronde.

B. Droit de mutation en ligne directe.

D'après les faits constatés, le chiffre de 2,900,000 francs porté au Budget de 1881 peut être maintenu pour 1882.

C. Droit dû par les époux survivants.

Il en est de même pour cette catégorie de droits. On maintient pour 1882 le chiffre de 350,000 francs admis au Budget de 1881.

RÉCAPITULATION.

<i>A.</i> Droits de succession et de mutation par décès . . fr.	17,600,000 »
<i>B.</i> Droit de mutation en ligne directe	2,900,000 »
<i>C.</i> Droit dû par les époux survivants	350,000 »
TOTAL. fr.	<u>20,850,000 »</u>
Prévisions de 1881	20,550,000 »
Augmentation pour 1882. fr.	<u>300,000 »</u>

Timbre.

Il y a lieu, pour établir la moyenne quinquennale du produit des droits de timbre, de procéder comme on l'a fait pour les droits de succession.

Le revenu des trois premières années de cette période a été, savoir :

Pour 1876, de fr.	5,348,556 »
Id. 1877, de	5,107,495 »
Id. 1878, de	5,036,238 »
ENSEMBLE. fr.	<u>15,494,289 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT.	fr.	13,494,289	»
L'année 1879 a produit	5,278,737	»		
dont une somme de 1,128,317 francs d'après le nouveau tarif, comprenant une augmen- tation de fr. 4 30 c ^s p. % ^o , ci	46,517	»		
Reste d'après l'ancien tarif fr.			5,232,220	»
En 1880, on a perçu fr.	5,708,808	»		
dont une somme de 3,546,304 francs d'après le nouveau tarif, comprenant également une augmentation de fr. 4 30 c ^s p. % ^o , ci	146,204	»		
Reste d'après l'ancien tarif fr.			5,562,604	»
TOTAL pour les cinq années (ancien tarif) fr.			26,289,113	»
Moyenne annuelle (un cinquième)			5,257,823	
Ajoutant l'augmentation de fr. 4 30 p. % ^o décrétée par la loi du 28 juillet 1879, ci			226,086	»
on obtient fr.			5,483,909	»

Le revenu de 1882 peut donc être évalué à 5,500,000 francs, soit une augmentation de 180,000 francs sur les prévisions de 1881.

Amendes en matière d'impôts.

Si l'on s'en rapporte aux faits constatés, la moyenne quinquennale du produit de ces amendes est de 398,843 francs. Mais en tenant compte des effets de la loi du 28 juillet 1879, on trouve que cette moyenne s'élève à un chiffre de 493,536 francs. Pour ne pas donner trop de développement à la présente note, on s'abstient de reproduire les calculs qui ont servi à déterminer ce chiffre.

En le prenant pour base de l'évaluation pour 1882, celle-ci peut être portée à 500,000 francs, somme ronde, soit 40,000 de plus que les prévisions admises pour 1881.

PÉAGES.

Travaux publics. — Chemins de fer

Les recettes afférentes à l'année 1880 ne sont pas encore complètement connues. Les recettes probables de 1882 peuvent être établies en prenant

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pour base les évaluations adoptées pour 1881, soit . . . fr. 107,108,000 »
 en y ajoutant :

1° La progression moyenne des cinq dernières années, non compris toutefois celle qui se rapporte à 1880, à cause du mouvement exceptionnel de voyageurs provoqué par les fêtes du cinquantenaire. Abstraction faite de cette année, l'augmentation moyenne annuelle est de 1,000,000 »

2° Le produit des lignes à ouvrir en 1881, dont l'étendue est de 104 kilomètres. Ce produit étant déjà compris, à concurrence de 45 kilomètres dans les prévisions de recettes pour 1881, il ne reste au profit de l'exercice 1882 que la différence entre ces deux chiffres, soit 59 kilomètres, qui, à raison de 6,000 francs par kilomètre, produiront 354,000 »

TOTAL fr. 108,462,000 »

Pour éviter tout mécompte, on s'arrête au chiffre de 108,000,000 francs, qui surpasse de 892,000 francs celui qui a été adopté pour 1881.

Postes.

Selon toute probabilité, le produit des postes pour 1880 s'élèvera au chiffre de fr. 11,545,000 »

La recette de 1879 ayant été de 10,985,000 »

il y a une augmentation de 560,000 »

Il n'est pas à présumer que le mouvement de progression s'arrête en 1881. Mais comme le résultat des décomptes internationaux s'établira d'après une nouvelle statistique à dresser en mai 1881, il convient, pour prévenir tout mécompte, de réduire de 660,000 à 600,000 francs la recette qui en résultera pour chacune des années 1881 et 1882.

Le produit de cette dernière année peut être évalué ainsi qu'il suit :

Produit de 1880 fr. 11,545,000 »

Excédent prévu pour 1881 et pour 1882, soit 560,000 × 2 = 1,120,000 »

ENSEMBLE fr. 12,665,000 »

A déduire du chef des décomptes internationaux 120,000 »

RESTE fr. 12,545,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . fr.	12,545,000 »
Ce chiffre comprend la recette provenant de l'encaissement des effets de commerce. Ensuite de l'abaissement de la taxe, on ne l'évalue qu'à		
		370,000 »
<hr/>		
Cette recette ne concourant pas à la formation du fonds communal, il y a lieu de la déduire du chiffre total pour avoir la somme nette à partager entre l'État et les communes, ci		
		12,175,000 »
dont 41 p. % sont attribués au fonds communal, soit		
		4,991,750 »
<hr/>		
La part de l'État est ainsi de		
		7,183,250 »
En ajoutant à ce chiffre le produit des encaissements des effets de commerce		
		370,000 »
<hr/>		
on voit que la recette totale, prévue pour 1882, au profit de l'État est de		
		7,553,250 »
<hr/>		

Ce chiffre dépasse de 309,830 francs celui qui figure au Budget de 1881.

CAPITAUX ET REVENUS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Domaines (valeurs capitales).

La moyenne quinquennale de ce produit est de 587,847 francs, et celui qui est propre à l'année 1880 s'élève à 668,023 francs. Les prévisions pour 1882 peuvent être fixées à 600,000 francs, soit 50,000 francs de plus que pour 1881.

Forêts.

Le produit moyen des cinq dernières années est de 863,925 francs, et l'année 1880 a donné un revenu de 872,615 francs. Le chiffre de 800,000 francs peut donc être prévu pour 1882. C'est une augmentation de 50,000 francs sur les prévisions admises pour 1881.

Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.

Ces produits suivent un mouvement progressif. La moyenne quinquennale est de 422,881 francs, et la recette de 1880 a atteint 449,846 francs. Les prévisions pour 1882 peuvent donc être fixées à 400,000 francs, soit 20,000 francs de plus qu'en 1881.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REVENUS DES DOMAINES.

La marche de ces revenus est décroissante : de 1,069,000 francs qu'ils ont atteints en 1876, ils sont tombés successivement à 785,144 francs en 1877, à 761,198 francs en 1878, à 708,570 francs en 1879, et à 625,841 francs en 1880. La moyenne quinquennale est de 789,406 francs. Au Budget de 1881, on en a évalué le produit à 750,000 francs. On ne porte que 700,000 francs pour 1882.

CAPITAUX ET REVENUS.

Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

A en juger par le produit réalisé en 1880, soit 2,295,500 francs, le chiffre de 2,500,000 francs prévu au Budget de 1881 sera probablement dépassé. Eu égard à l'augmentation toujours croissante du nombre et du montant des dépôts, le chiffre de 2,550,000 francs peut être admis comme revenu probable de l'année 1882. C'est une augmentation de 50,000 francs sur le chiffre du Budget de 1881.

Produit des actes des commissariats maritimes.

L'évaluation portée au Budget de 1881 est de 100,000 francs. La recette de 1880 a été de 103,201 francs, dépassant de 7,000 francs celle de 1879. Le chiffre de 105,000 francs peut donc être admis pour 1882.

Produit des droits de pilotage.

La recette des droits de pilotage s'est élevée de 1,553,481 francs, chiffre de 1876, à 1,921,479 en 1880. En présence de cette progression, on peut prévoir pour 1882 une recette de 1,950,000 francs, soit 150,000 francs de plus qu'en 1881.

Produit des droits de fanal.

Ces droits sont également en progression. Ils ont produit 529,000 francs en 1876, et 664,000 en 1880, soit une augmentation moyenne de 27,000 francs par année. Les prévisions pour 1881 ont été fixées à 625,000 francs; — celles de 1882 peuvent, sans crainte de mécompte, être portées à 675,000 francs, soit 50,000 francs en plus.

Produit de la régie du MONITEUR.

Les prévisions pour 1881 ont été établies au chiffre de 50,000 francs. Pour 1882, elles sont portées à 80,000 francs, à raison de l'augmentation du produit constatée en 1879 et en 1880.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Produit des écoles de réforme.

La moyenne quinquennale de ce produit est de 178,000 francs, et la recette de 1880 ne s'est élevée qu'à 160,000 francs. Le chiffre de 190,000 francs admis comme prévision pour 1881 ne peut donc être maintenu au Budget de 1882. Les prévisions pour ce dernier exercice sont ramenées à 170,000 francs, soit une réduction de 20,000 francs.

Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.

La somme de 800,000 francs prévue au Budget de 1880 n'a pas été atteinte. Les placements de fonds n'ont donné qu'un produit de 457,000 francs. Cette différence est due à deux causes : d'une part, le taux peu rémunérateur des placements, et, d'autre part, le montant relativement peu considérable des sommes disponibles.

On ne peut dès à présent prévoir quelle sera, sous ce double rapport, la situation en 1882. Mais il convient, pour se rapprocher des faits que l'on vient de constater, de ne porter au Budget de cette année qu'une somme de 500,000 francs, c'est-à-dire inférieure de 300,000 francs à celle qui figure au Budget de 1881.

REMBOURSEMENTS.

Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.

La moyenne quinquennale de ces remboursements est de 334,000 francs, et la recette s'est élevée à 373,000 francs en 1880. L'évaluation pour 1882 peut donc être portée à 360,000 francs, soit 35,000 francs de plus que celle qui figure au Budget de 1881.

Remboursement par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.

Le montant de ces remboursements s'accroît d'une manière constante. Ils ont été de 94,000 francs en 1880, et la moyenne quinquennale est de 79,000 francs. L'évaluation pour 1882 peut donc être portée à 85,000 francs, chiffre qui dépasse de 10,000 francs celui qui figure au Budget de 1881.

Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.

Bien que la moyenne de ces recouvrements atteigne, pour les cinq dernières années, le chiffre de 550,000 francs, comme le produit de 1880 n'a été que de 340,000 francs, il est prudent de n'inscrire comme revenu probable, au Budget de 1882, que 400,000 francs, soit une diminution de 50,000 francs comparativement au chiffre admis pour l'exercice courant.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.

La moyenne quinquennale étant de 35,000 francs, et la recette de 1880 s'étant élevée à 38,000 francs, le produit de 1882 peut être évalué à 35,000 francs, chiffre qui dépasse de 10,000 francs l'estimation de ce produit pour 1881.

Recettes diverses et accidentelles.

Pour les cinq années 1876 à 1880, la moyenne de ces recettes s'élève à 1,544,000 francs. L'évaluation portée au Budget de 1881 est de 1,149,800 francs. Celle que l'on peut inscrire au Budget de 1882 est fixée à 1,200,000 francs, chiffre modéré, eu égard aux résultats constatés pour les années antérieures. C'est donc une augmentation de 50,200 francs.

Quotes-parts d'annuités dues au Trésor, en exécution de la convention des 1^{er}/26 juin 1877.

Les annuités à payer par l'État à raison de 4,000 francs par kilomètre sur une étendue de lignes de chemin de fer de 770,167 mètres, s'élèvent à fr. 5,080,668 »

La somme réellement due par l'État pour l'année 1882 en vertu de l'article 33 de la convention n'étant que de 3,200 francs par kilomètre, soit 2,464,534 40

la Caisse des dépôts et consignations aura, conformément aux arrangements pris en vertu de l'article 37, à rembourser au Trésor la différence, soit 616,133 60

Il y a donc lieu de porter au Budget de 1882 le chiffre de 616,000 francs (somme ronde), soit une diminution de 123,360 francs, comparativement à celui qui figure au Budget de 1881.

Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux.

Cette part est estimée devoir s'élever à 375,000 francs, soit 35,000 francs de plus que le chiffre prévu au Budget de l'exercice courant.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

Le produit éventuel des aliénations extraordinaires d'immeubles autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866 et 21 mai 1872, est inscrit au Budget des Voies et Moyens, conformément à la loi du 1^{er} juin 1874.

Les ventes de terrains dans les dunes, opérées en 1880, ont produit une somme de 170,800 francs. Une certaine étendue de terrains de même nature reste encore à aliéner.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Des ventes de terrains provenant de l'École vétérinaire à Cureghem et des anciennes places fortes démantelées, ont été faites pendant la même année à concurrence d'une somme de 954,475 francs. Il est à supposer que, par suite de circonstances plus favorables, et à raison du degré d'avancement des travaux d'aménagement et d'appropriation, des aliénations plus importantes pourront être réalisées en 1882.

Dans cette prévision, on maintient au Budget de cet exercice le chiffre de 1,650,000 francs, qui figure au Budget de 1881, et qui se répartit ainsi qu'il suit :

Ventes de terrains des dunes	fr.	50,000	»
— à Cureghem		100,000	»
— de fortifications		1,500,000	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL	fr.	1,650,000	»

Comme l'année précédente, une annexe au Budget des Voies et Moyens donne l'indication des ressources extraordinaires restant disponibles au 31 décembre 1880, et les Budgets de dépenses sont suivis d'un relevé des crédits spéciaux restant à la disposition de chaque Département.

Voici le résumé de ces éléments.

Ressources extraordinaires.

(Voir annexe au présent Budget). fr. 198,754,094 01

Crédits spéciaux.

(Voir annexe au Budget de la Justice) fr.	1,249,420	41
(— — de l'Intérieur) .	5,578,766	85
(— — de l'Instruction publique) . .	7,203,902	79
(— — des Travaux publics) . .	169,964,803	50
(— — de la Guerre) .	10,884,719	27
(— — des Finances) .	682,966	64
		<hr/>
	195,564,579	24

DIFFÉRENCE fr. 3,189,514 77

L'excédent des dépenses sur l'ensemble des opérations des années 1850 à 1880 étant, d'après la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1881, de 8,416,596 57

il existait à cette date une insuffisance de ressources de 5,227,081 80

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1881, en principal et centimes additionnels ordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1882, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1882, est évalué à la somme de *deux cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-neuf francs (289,289,059 francs)*, et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872 et 1^{er} juin 1874, à la somme d'*un million six cent cinquante mille francs (1,650,000 francs)*.

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1882.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***CHARLES GRAUX.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	IMPOTS.	
	<i>Foncier</i>	
	{	Principal
<i>Personnel</i>		15 centimes additionnels
		Frais d'expertise
	{	Principal
<i>Patentes</i>		20 centimes additionnels
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	{	<i>Redevances sur les mines</i> 228,000 »
		25 centimes additionnels 57,000 " }
		<i>Douanes</i> Droits d'entrée
	{	Vins étrangers
		Eaux-de-vie indigènes
		Bières
<i>Accises</i>		Vinaigres
		Sucres de canne et de betterave
		Glucoses et autres sucres non cristallisables
		Tabacs

POUR L'EXERCICE 1882.

MONTANT des PRÉVISIONS DES REGETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1882.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	22,928,500		
14,014,780	} 16,155,000	}	
2,102,220			
38,000			
4,933,300	} 5,920,000	}	
986,700			
	285,000	154,718,750	
(¹) 21,000,000	21,000,000		(¹) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 53 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 175,000 francs; de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 383,000 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 700,000 francs : ensemble une somme de 3,810,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
(²) 2,892,500			(²) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit, fr. 1,537,500 »
(³) 17,030,000			(³) Id. id. 9,170,000 »
(⁴) 9,165,000			(⁴) Id. id. 4,935,000 »
(⁵) 9,750	32,737,250		(⁵) Id. id. 5,250 »
(⁶) 5,313,000			(⁶) Id. id. 1,785,000 »
165,000			
160,000			
A REPORTER.	99,025,750		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	IMPÔTS (suite).	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Recettes diverses.	Frais d'essai des matières d'or et d'argent.
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.
	Droits, additionnels et amendes	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).
		Grefte (id. 30 id.)
		Hypothèques . (id. 25 id.)
		Successions. . (id. 50 id.)
		Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.).
		Droit dû par les époux survivants (id.)
		Timbre
		Naturalisations
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Amendes en matière d'impôts	
	Id. de condamnations en matières diverses	
	PÉAGES.	
	Domaines. — Rivières et canaux	
	Routes appartenant à l'État.	
	Chemins de fer	
	Télégraphes électriques.	
TRAVAUX PUBLICS. .	Postes	Taxes des correspondances en général
		— sur les articles d'argent
		— sur les abonnements.
		— sur les boîtes pour retrait des lettres.
		— sur les effets de commerce
	Marine. — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	

POUR L'EXERCICE 1882

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1882	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 99,025,750		
" 48,000		
" 300,000		
25,500,000		
440,000	454,718,750	
4,000,000		
17,600,000		
2,900,000		
350,000	55,575,000	
5,500,000		
5,000		
500,000		
580,000		
1,700,000		
5,000	1,705,000	
108,000,000		
2,500,000	110,500,000	
6,859,250		
250,000	120,558,250	
65,000	(1) 7,555,250	
9,000		
570,000		
" 800,000		
A REPORTER. . . fr.	275,277,000	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 12,515,000 francs, comprenant une recette de 570,000 francs du chef des taxes d'encassement des effets de commerce. Le dernier produit appartient intégralement à l'Etat. La part de 41 p. 0/0 dévolue au fonds communal s'établit donc sur 12,175,000 francs, et s'élève ainsi à 4,991,750 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales)
	Forêts
	Dépendances des chemins de fer
	Établissements et services régis par l'État.
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires
Revenus des domaines.	
TRAVAUX PUBLICS. .	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations
	— des actes des commissariats maritimes
	— des droits de chancellerie
	— des droits de pilotage
	— des droits de fanal
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)
	— des écoles de réforme
	Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor
	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 273 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)

POUR L'EXERCICE 1882.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1882.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	275,277,000	
600,000		
830,000		
170,000	2,865,000	
145,000		
400,000		
700,000		
" 160,000		
" 93,000		
2,550,000,	10,405,000	
105,000		
7,000		
1,950,000		
675,000		
80,000	7,287,000	
170,000		
1,200,000		
500,000		
250,000		
A REPORTER. . . . fr.	285,682,000	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes diverses et accidentelles Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce. Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances Recette du chef d'ordonnances prescrites Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie. Quote-part d'annuités dues au Trésor, en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877 Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires.</i>	
	1 ^o Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles 2 ^o Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem 3 ^o Prix de vente des immeubles devenus disponibles, par suite de la suppression de places fortes.

POUR L'EXERCICE 1882.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1882.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Report. fr.	285,682,000	
360,000 } 85,000 }	445,000	
18,000 } 400,000 }	418,000	
255,000 } 21,500 }	276,500	
	3,607,059	
35,000 1,200,000		
54,399 1,360		
9,000 6,000	2,467,759	
1,000 15,000		
175,000 616,000		
375,000		
TOTAL.	289,289,059	
50,000 } 100,000 }	1,650,000	
1,500,000 }	/	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR 1882.

RELEVÉ des ressources extraordinaires réalisées et réalisables restant disponibles au 31 décembre 1880.

NATURE DES RESSOURCES.	SOMMES	
	PARTIELLES.	TOTALES.
Partie non encore employée de l'emprunt du 8 septembre 1859	144,887 45	65,036,625 28
— — — 28 mai 1865.	20,447 85	
— — — 8 janvier 1880	64,871,290 »	
Titres de la dette à 4 p. % :		
Restant à émettre en vertu de la loi du 27 mai 1876.	18,346,200 »	63,851,500 »
— — — 19 décembre 1876.	498,100 »	
— — — 26 juin 1877	44,055,100 »	
— — — 3 juin 1878.	951,900 »	
Emprunts autorisés restant à réaliser :		
Loi du 26 avril 1880	4,000,000 »	67,496,587 05
— 27 id. —	4,500,000 »	
— 23 mai —	26,500,000 »	
— 25 id. —	900,000 »	
— 23 août —	964,421 62	
— 23 id. —	197,000 »	
— 23 id. —	372,800 »	
— 26 id. —	25,398,500 »	
— 27 id. —	4,663,865 43	
Annuités restant à recevoir à titre de remboursement d'avances pour construction d'écoles	2,161,285 42	
Remboursement d'avances sur le crédit du 23 août 1880	228,298 26	228,298 26
TOTAL		198,754,094 01

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1882.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1876 1877, 1878, 1879 et 1880.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
		1876.	1877.	1878.	
IMPOTS.					
	<i>Foncier</i>	21,235,492	21,573,584	21,934,284	
	<i>Personnel</i>	14,603,950	14,958,196	15,259,577	
	{ Principal				
	{ 15 centimes additionnels				
	<i>Patentes</i>	5,859,552	5,699,569	5,796,700	
	{ Principal				
	{ 20 centimes additionnels				
	<i>Redevances sur les mines</i>	799,105	485,985	541,351	
	{ Principal				
	{ 25 centimes additionnels				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes</i> — Droits d'entrée	18,705,384	18,148,875	17,965,699	
		<i>Vins étrangers</i>	3,422,214	2,924,022	2,745,671
		<i>Eaux-de-vie indigènes</i>	16,435,342	15,127,991	14,877,026
		<i>Bières</i>	10,337,086	9,810,012	9,582,791
	<i>Accises</i>	<i>Vinaigres</i>	20,770	16,707	13,740
		<i>Sucres</i>	3,034,260	4,418,629	2,753,074
		<i>Glucoses et autres sucres non cristallisables</i>	116,090	154,223	156,921
		<i>Tabacs</i>	•	•	•
		<i>Frais d'essai des matières d'or et d'argent</i>	30,464	25,683	22,172
		<i>Recettes diverses</i>	287,757	82,078	319,679
	{ Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'Etat, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraor- dinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.				

POUR L'EXERCICE 1882.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1882.		Observations.
1879.	1880.		adoptées POUR L'EXERCICE 1881.	proposées POUR L'EXERCICE 1882.	En PLUS	En MOINS.	
22,204,555	22,596,580	21,926,419	22,876,000	22,928,500	52,500	°	
15,540,756	15,612,477	15,150,987	15,950,000	16,155,000	205,000	°	
5,859,852	5,918,591	5,822,815	5,850,000	5,920,000	70,000	°	
505,159	286,112	445,558	400,000	285,000	°	115,000	
18,966,896	21,656,645	19,084,699	20,500,000	21,000,000	700,000	°	
2,868,997	3,065,092	3,005,202	2,750,000	2,892,500	162,500	°	
16,274,559	16,606,250	15,882,995	17,555,000	17,050,000	°	525,000	
9,051,502	9,128,553	9,537,945	9,560,000	9,165,000	°	195,000	
8,091	7,154	15,292	15,000	9,750	°	5,250	
4,570,112	3,029,994	3,521,159	2,860,000	3,315,000	455,000	°	
153,776	185,896	152,981	150,000	165,000	15,000	°	
°	166,726	166,726	250,000	160,000	°	90,000	
20,020	17,958	25,281	18,000	18,000	°	°	
276,114	432,407	279,607	250,000	300,000	50,000	°	
A REPORTERfr.			98,562,000	99,343,750	1,710,000	728,250	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1876.	1877.	1878.
	IMPÔTS (suite).			
	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels) . . .	25,495,702	22,815,905	22,428,575
	Greffes (id. 30 id. id.) . . .	440,881	457,593	424,780
	Hypothèques . (id. 25 id. id.) . . .	4,558,281	4,117,098	4,000,933
	Successions . . (id, 30 id. id.) . . .	19,254,678	19,559,691	20,184,681
	Timbre	5,348,556	5,107,404	5,058,258
	Naturalisations	7,000	13,500	4,000
	Amendes en matière d'impôts	348,508	328,858	364,882
	— de condamnations en matières diverses.	684,248	708,862	482,520
	PÉAGES.			
	<i>Domaines.</i> { Rivières et canaux.	1,692,945	1,713,916	1,717,741
	{ Routes appartenant à l'État.	4,754	4,425	4,500
	Chemins de fer.	80,470,165	87,179,949	90,741,000
	Télégraphes électriques	2,173,956	2,219,459	2,208,595
	CAPITAUX ET REVENUS.			
	Domaines (valeurs capitales).	741,621	639,468	472,264
	Forêts	1,054,546	952,509	631,791
	Dépendances des chemins de fer de l'État	215,444	152,801	526,060
	Établissements et services régis par l'État.	161,522	153,994	148,731
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires . . .	529,072	380,925	382,296
	Revenus des domaines	1,089,130	785,144	761,198
	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes. . .	64,148	65,839	95,000

POUR L'EXERCICE 1882.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1882.		Observations.
1879.	1880.		adoptées POUR L'EXERCICE 1881.	proposées POUR L'EXERCICE 1882.	En PLUS.	En MOINS.	
REPORT fr.			98,562,000	99,543,750	1,710,000	728,250	
21,726,115	23,510,029	23,100,605	23,300,000	23,300,000	"	"	
453,446	450,352	443,506	430,000	440,000	10,000	"	
3,777,720	3,894,466	4,060,699	4,000,000	4,000,000	"	"	
20,799,482	20,378,837	20,035,637	20,350,000	(1)20,850,000	500,000	"	
5,278,737	5,708,808	5,290,367	5,320,000	5,500,000	180,000	"	
25,500	2,000	10,400	5,000	5,000	"	"	
450,119	511,857	398,843	460,000	500,000	40,000	"	
591,935	393,695	572,255	580,000	580,000	"	"	
1,684,174	1,709,943	1,703,743	1,700,000	1,700,000	"	"	
4,917	9,020	5,485	"	5,000	5,000	"	
96,187,064	108,050,000	92,525,635	107,108,000	108,000,000	892,000	"	
2,672,441	2,518,000	2,358,486	2,500,000	2,500,000	"	"	
6,615,943	6,951,970	6,212,094	7,243,420	7,553,230	309,810	"	
744,780	776,000	813,782	800,000	800,000	"	"	
517,816	668,023	587,847	550,000	600,000	50,000	"	
808,165	872,615	863,925	800,000	850,000	50,000	"	
205,756	204,501	220,932	170,000	170,000	"	"	
147,341	136,100	148,890	145,000	145,000	"	"	
372,294	449,846	422,881	380,000	400,000	20,000	"	
708,370	623,841	789,406	750,000	700,000	"	50,000	
151,198	151,000	105,437	160,000	160,000	"	"	
A REPORTER . . . fr.			275,313,420	278,302,000	3,766,830	778,250	

(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit :

Successions	17,600,000
Droits de mutation en ligne directe	2,900,000
Droits dus par les époux survivants	380,000
	<u>20,880,000</u>

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1876.	1877.	1878.
CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	96,150	87,454	55,812
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	1,766,891	2,004,509	2,045,652
	— des actes des commissariats maritimes	95,494	91,734	97,080
	— des droits de chanoellerie	8,210	7,482	7,528
	— — de pilotage	1,555,481	1,000,446	1,750,656
	— — de fanal	529,050	537,715	584,445
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la fabrication des monnaies de cuivre	259,000	"	"
	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	47,159	49,265	49,000
	— des écoles de réforme	171,485	187,570	209,963
	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	807,485	702,528	860,042
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	800,629	900,570	947,957
	Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne des billets au delà de 275 millions de francs (art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 10 mai 1872).	275,245	512,584	188,201
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	508,701	521,765	556,541
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	55,184	70,501	77,952
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables	10,280	55,000	14,757
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	642,752	622,615	580,696
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achats de matières premières	204,128	274,872	218,885
	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	55,110	21,508	21,508
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	49,070	25,795	25,277
	Recettes diverses et accidentelles	1,449,556	757,855	1,585,680
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	63,650	65,470	58,470
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560	1,560	1,560
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,175	9,450	9,000
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	14,750	24,554	24,645
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie . . .	175,000	175,000	175,000
	Quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877.	"	1,252,267	1,189,040
	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876).	"	"	"

POUR L'EXERCICE 1882.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1882.		Observations.
1870.	1880.		adoptées POUR L'EXERCICE 1881	proposées POUR L'EXERCICE 1882	En PLUS.	En MOINS.	
		REPORT. . . . fr.	275,515,420	278,502,000	3,766,850	778,250	
88,597	52,185	67,650	93,000	93,000	o	"	
2,224,710	2,295,591	2,067,051	2,500,000	2,550,000	50,000	"	
96,557	105,201	96,949	100,000	105,000	5,000	"	
8,747	7,891	7,951	7,000	7,000	"	"	
1,745,255	1,921,470	1,709,865	1,800,000	1,950,000	150,000	"	
625,560	604,567	587,785	625,000	675,000	50,000	"	
"	"	"	"	"	"	"	
65,625	65,000	55,209	50,000	80,000	30,000	"	
161,829	160,000	178,151	190,000	170,000	"	20,000	
1,024,410	1,045,554	887,959	1,200,000	1,200,000	"	"	
241,545	457,320	669,519	800,000	500,000	"	300,000	
147,462	174,760	219,250	250,000	250,000	"	"	
548,010	375,215	354,299	525,000	560,000	35,000	"	
100,545	91,058	79,004	75,000	85,000	10,000	"	
49,565	17,283	25,612	18,000	18,000	"	"	
612,279	559,969	559,658	450,000	400,000	"	50,000	
501,595	169,974	252,052	255,000	255,000	"	"	
21,508	21,308	24,068	21,300	21,500	"	"	
58,014	40,407	55,512	25,000	55,000	10,000	"	
1,547,686	(¹)5,911,159	1,543,775	1,149,800	1,200,000	50,200	"	
41,985	41,985	54,511	54,599	54,599	"	"	
1,560	1,560	1,560	1,560	1,560	o	"	
10,000	8,200	9,565	9,000	9,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	6,000	6,000	"	"	
"	"	"	1,000	1,000	"	"	
27,742	28,558	25,962	15,000	15,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
985,814	862,587	1,067,427	739,560	616,000	"	123,560	
151,955	229,778	190,866	540,000	575,000	35,000	"	
TOTAUX. . . . fr.			280,568,659	289,289,059	4,192,030	1,271,610	
			AUGMENTATION. . . . fr.		2,920,420		

(¹) Y compris une somme de 2,511,000 francs restée disponible sur le fonds spécial créé par la loi du 21 octobre 1871, provenant des bénéfices des jeux de Spa, qui sont supprimés. Pour établir la moyenne des recettes accidentelles, on a déduit cette somme.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

MONTANT DES RÔLES


DE

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE L'EXERCICE 1880.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1879.			MONTANT des RÔLES.	NOMBRE d'articles DES RÔLES.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	Total.		
Auvers	11,050,237 77	18,173,065 »	30,123,902 77	2,108,668 80	82,416
Brabant.	31,500,155 14	38,509,059 »	69,809,214 14	4,886,638 08	194,704
Flandre occidentale. .	25,545,201 10	12,064,118 »	37,409,319 10	2,618,704 99	96,511
Flandre orientale. . .	27,872,131 26	16,213,815 »	44,085,946 26	3,086,008 76	164,577
Hainaut.	37,692,533 10	21,985,773 »	59,676,106 10	4,177,316 85	212,030
Liège.	19,839,013 61	17,690,051 »	37,538,064 61	2,927,661 03	119,563
Limbourg.	10,518,973 79	2,424,375 »	12,943,350 79	906,028 92	82,861
Luxembourg.	7,480,844 95	2,071,580 »	9,552,224 95	668,646 77	99,772
Namur	15,912,011 82	5,755,284 »	21,667,295 82	1,516,705 55	101,354
TOTAUX.	188,110,904 54	134,694,520 »	322,805,424 54	22,596,379 75	1,153,588

POUR L'EXERCICE 1882.

ANNEXE N° 3.



ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1880.



ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1880, SUR						
	LA VALLUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES TROIS PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
				à 8 p. %.	à 12 p. %.		
Anvers	842,478 70	867,026 03	535,745 79	7,675 12	15,489 44	111,871 34	51,444 30
Brabant	1,574,024 25	1,185,668 92	712,690 69	3,156 39	36 »	246,717 12	150,546 70
Flandre occidentale	488,077 07	670,969 14	186,557 05	5,741 92	11,454 00	74,066 44	55,821 54
Flandre orientale	053,514 81	826,887 10	231,505 88	5,751 44	17,881 45	105,610 98	74,999 50
Hainaut	612,102 75	865,759 70	222,454 98	»	»	89,081 28	77,960 82
Liège	451,906 30	497,423 70	195,753 89	7,884 64	8,421 24	105,015 28	50,854 72
Limbourg	65,496 60	105,544 34	35,888 57	»	»	25,125 18	16,075 46
Luxembourg	46,756 15	79,575 85	35,007 55	»	»	13,564 82	9,985 60
Namur	127,994 55	189,607 50	85,859 96	»	»	56,225 58	34,565 42
TOTAUX	4,842,351 01	5,282,282 26	2,059,242 56	50,187 51	51,282 73	809,075 82	502,055 66

(A) Y compris fr. 38,00 montant de cotisations d'office.

POUR L'EXERCICE 1882.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 3 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 3 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	15 CENTIMES additionnels.	AMENOS.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
2,220,728 72	205 43	580 54	785 77	2,228,044 95	534,277 16	•	5,784 75	2,568,056 86	59,608
5,850,860 07	4,740 59	1,570 01	6,310 60	5,844,540 47	576,612 49	•	12,267 24	4,453,420 20	90,801
1,402,487 56	1,662 40	824 24	2,486 75	1,400,035 85 (¹)	223,505 71	•	4,448 89	1,717,090 45	71,500
1,916,128 99	269 54	208 55	477 89	1,915,651 10	287,254 65	•	4,520 17	2,207,405 92	85,029
1,866,259 53	1,562 50	559 68	1,902 18	1,864,557 35	279,517 07	•	5,998 46	2,149,852 88	102,273
1,298,159 77	1,326 52	871 10	2,097 62	1,296,062 15	194,555 77	100 52	2,987 53	1,493,505 97	56,690
245,950 15	»	»	»	245,950 15	56,871 69	•	987 83	285,789 67	15,027
182,889 95	»	»	•	182,889 95	27,418 55	•	651 50	210,960 •	15,565
474,050 61	45 02	29 87	72 89	473,977 72	71,077 29	•	1,552 69	546,587 70	24,513
15,556,475 55	9,707 89	4,425 79	14,151 68	15,542,578,67 (¹)	2,050,808 58	100 52	39,129 06	15,612,476 65	518,756

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1880.

PROVINCES.	MONTANT du DROIT en PRINCIPAL.	20 CENTIMES ADDITIONNELS pour LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.
Anvers	714,654 65	142,919 72	857,554 37	47,925
Brabant	1,464,625 70	292,925 89	1,757,547 68	65,676
Flandre occidentale	398,107 90	78,616 57	470,724 57	45,137
Flandre orientale	625,561 17	125,062 95	750,424 12	58,522
Hainaut	727,659 45	145,526 97	873,186 42	82,545
Liège	663,542 28	132,701 79	796,244 07	46,230
Limbourg	85,782 40	17,153 51	102,935 91	12,080
Luxembourg	80,524 22	16,061 84	96,586 06	12,025
Namur	172,825 58	34,562 36	207,387 74	22,772
TOTAUX	4,952,861 24	985,529 70	5,918,390 94	302,008

N. B. Les rôles supplémentifs, dont le montant n'est pas encore connu, sont établis par approximation d'après les rôles correspondants de 1879.

POUR L'EXERCICE 1882.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES RÔLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1880.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			95 CENTIMES additionnels pour LE TRÉSOR.	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre D'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.			
Hainaut.	9,737 50	149,959 10	159,696 60	39,923 88	199,620 48	174
Liège.	5,225 50	58,042 50	63,268 "	15,816 68	79,084 68	178
Luxembourg.	1,314 70	"	1,314 70	328 67	1,643 37	9
Namur.	4,082 60	528 47	4,611 07	1,152 55	5,763 62	90
TOTAUX.	20,360 30	208,530 07	228,890 37	57,221 78	286,112 15	451

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N^o 6.

État de développement des articles du Budget de l'exercice 1882,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1876.	1877.	1878.
CHAPITRE I^{er}. — IMPOTS.			
ART. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement.</i> — (Principal et additionnels.)			
Actes			
{ civils.	22,497,435 69	20,297,785 65	19,843,709 66
{ sous seing privé	1,147,624 11	709,509 49	805,467 63
{ judiciaires.	864,442 88	850,328 56	855,549 65
{ d'huissiers.	983,580 71	955,132 61	921,303 39
Lettres de noblesse	1,655 60	1,573 »	826 80
Permis de changer de nom de famille	964 60	3,720 60	1,513 80
TOTAUX fr.	25,495,701 59	22,815,904 91	22,428,372 93
ART. 2. — <i>Greffe.</i> — (Principal et additionnels.)			
Mise au rôle.	81,863 14	81,505 »	78,625 »
Rédaction, dépositions des témoins et expéditions	359,017 74	375,889 85	346,154 61
TOTAUX fr.	440,880 88	457,392 85	424,779 61
ART. 3. — <i>Hypothèques.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits			
{ d'inscription.	253,820 63	241,786 97	229,085 97
{ de transcription d'actes de mutation.	4,304,460 16	3,875,511 25	3,771,848 67
TOTAUX fr.	4,558,280 79	4,117,098 20	4,000,932 64
ART. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits			
{ de succession.	15,161,679 40	15,788,921 53	16,625,731 88
{ de mutation par décès.	283,857 18	902,417 14	459,929 73
— sur les successions en ligne directe	3,504,851 79	2,537,567 37	2,773,441 »
{ dus par les époux survivants	304,289 75	551,601 52	543,578 54
TOTAUX fr.	19,254,678 10	19,560,507 38	20,184,681 15

POUR L'EXERCICE 1882.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1879.	1880. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
10,252,552 50	25,516,928 96	115,985,025 35	25,196,604 67	
672,899 02				
846,111 89				
955,118 15				
1,578 "				
275 60				
21,726,114 96	25,516,928 96	115,985,025 35		

81,279 85	456,532 27	2,217,851 42	445,566 28
557,165 98			
458,445 81	456,532 27	2,217,851 42	

255,495 26	3,894,466 15	20,548,497 56	4,069,699 47
5,542,226 32			
3,777,719 58	3,894,466 15	20,548,497 56	

17,750,046 58	17,123,279 21	84,075,862 47	16,815,172 49
2,695,254 57	2,925,559 70	14,438,454 23	2,887,690 85
554,200 77	550,197 80	1,665,868 56	552,775 67
20,799,481 72	20,578,836 71	100,178,185 06	20,055,637 01

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES				
		1876.	1877.	1878.		
ART. 5. — <i>Timbre.</i>						
Débit	Timbres fixes.	à l'intérieur	10 »	4 »	8 »	
		Passe-ports {	à l'étranger	4,200 »	5,128 »	2,928 »
			Permis de port d'armes de chasse	593,792 »	594,056 »	578,112 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	550,211 »	538,497 85	536,195 15		
	Timbres adhésifs {	payables en Belgique	277,671 05	245,817 95	244,785 50	
		créés à l'étranger. {	à l'étranger	19,795 75	14,062 68	12,493 90
	Timbres de dimension	2,080,585 41	2,068,175 48	2,008,028 12		
	Timbres adhésifs pour affiches	»	121,050 82	148,320 16		
	Visa	Timbres proportionnels.	9,945 57	102,547 07	121,580 75	
		— de dimension. {	autres que les journaux étrangers	112,283 50	25,471 06	24,214 55
de journaux étrangers			24,875 76	586 14	518 65	
Extraordinaire	Timbres fixes.	Warrants	818 59	257 25	71 75	
		Feuilles de patente	480 50	»	»	
	Timbres propor- tionnels. {	Effets de commerce	»	1,074,697 61	901,922 45	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc..	965,553 15	140,403 17	295,161 25	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	560,694 50	»	»	
	— de dimension. {	Coupures	»	»	»	
		Papiers blancs pour actes, etc.	279,408 25	246,004 »	249,429 70	
		Affiches	261,235 61	150,145 55	116,461 59	
TOTAUX fr.		5,548,556 04	5,107,494 55	5,058,258 50		
ART. 6. — <i>Naturalisation.</i>						
Droits	de naturalisation ordinaire	7,000 »	10,500 »	4,000 »		
	de grande naturalisation	»	5,000 »	»		
TOTAUX fr.		7,000 »	15,500 »	4,000 »		
ART. 7. — <i>Amendes en matière d'impôts.</i>						
Doubles, triples droits, etc.	d'enregistrement	99,642 79	114,359 79	114,874 78		
	de greffe	»	»	»		
	d'hypothèque	15,409 06	9,502 81	9,707 85		
	de succession	207,938 18	188,008 32	225,404 61		
	de timbre	27,518 46	17,197 55	14,895 15		
TOTAUX fr.		548,508 49	528,848 45	564,882 59		

POUR L'EXERCICE 1882.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1870.	1880. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
5,278,757 21	5,708,808 47	26,481,854 55	5,296,566 91	
5,278,757 21	5,708,808 47	26,481,854 55		

25,500 »	} 2,000 »	52,000 »	10,400 »
»		52,000 »	
25,500 »	2,000 »	52,000 »	

450,118 58	511,857 05	1,984,214 96	398,842 99
450,118 58	511,857 05	1,984,214 96	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1876.	1877.	1878.
Art. 8. — <i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>			
Amendes de condamnations et dommages-intérêts attribués au Trésor.	670,908 48	703,902 01	475,559 82
} en totalité.			
} en partie	4,339 46	4,080 22	6,960 24
TOTAUX.fr.	684,247 94	708,882 23	482,519 76

CHAPITRE II. — PÉAGES.

Art. 1^{er}. — *Canaux et rivières.*

	Canal de Liège à Maestricht	82,921 86	84,598 80	87,081 23
	— de Maestricht à Bois-le-Duc	74,783 53	76,940 60	76,502 39
	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	220,625 92	244,612 27	268,453 42
	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	1,160 10	1,339 73	1,010 57
	— — vers Hasselt	12,716 03	11,506 88	10,744 98
	— — vers Turnhout	5,768 54	5,289 03	5,875 »
	— — de Turnhout à Anvers par St-Job-in-'t-Goor.	22,247 89	16,812 35	17,837 05
	Sambre	272,811 50	254,791 84	265,656 62
	Canal de Charleroi à Bruxelles	375,951 60	371,829 72	382,646 33
	— — — Embranchements	15,712 66	14,908 52	14,440 32
	— de Mons à Condé	142,164 57	152,280 44	148,200 58
	— de Pommerœul à Antoing	116,563 29	154,024 65	151,843 55
	— de dérivation { Deynze à Schipdonck	9,762 77	5,692 86	6,161 36
	} de la Lys. { Schipdonck à Balgerhoek	1,949 25	1,877 51	1,382 16
	— de Roulers à la Lys	986 92	1,094 79	1,263 46
	— de Gand à Os- { Droit général	31,165 28	32,936 60	31,635 76
	} — à la porte de Damme	755 »	301 »	498 »
	— de Plasschendaele par Nieuport et Furnes vers la France	21,647 16	20,843 30	16,410 39
	— du Moervaert	3,027 68	3,332 41	3,019 10
	Petite-Nèthe canalisée	4,190 25	4,292 15	3,636 32
	Canal de Gand à Terneuzen	28,058 50	31,674 58	23,407 74
	Meuse	40,730 28	40,980 19	40,414 32
	Ourthe	28,659 68	13,015 08	11,824 39
	Escaut	60,149 74	68,846 32	54,046 64
	Lys	33,889 45	31,506 02	28,320 12
	Demer	819 07	829 71	850 30
	Nèthe inférieure (pont de Waelhem)	360 »	300 »	300 »
	Grande-Nèthe	»	74 66	1,419 76
	Yser	3,262 16	8,006 43	6,034 35
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	»	235 42	216 72
	Produits. { des bacs, bateaux et passage d'eau	32,965 90	31,362 20	31,200 76
	} des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	46,336 39	47,760 07	45,378 01
	TOTAUX.fr.	1,692,942 77	1,713,916 20	1,717,741 28

POUR L'EXERCICE 1882.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1879.	1880. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
584,861 04 7,072 56	593,093 16	2,861,276 49	572,253 30	
591,933 40	593,693 16	2,861,276 49		

1,684,173 87	1,709,942 95	8,518,717 07	1,703,743 41
1,684,173 87	1,709,942 95	8,518,717 07	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1876.	1877.	1878.
ART. 2. — Routes appartenant à l'État.			
1 ^{re} classe — Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
2 ^e classe. — — — — —	4,754 20	4,425 "	4,500 "
TOTAUXfr.	4,754 20	4,425 "	4,500 "

CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.**ART. 1^{er} — Domaines. — (Valeurs capitales.)**

Prix de vente de terrains provenant d'emprises (principal et intérêts).	Canaux et rivières	5,876 47	16,965 66	20,884 58
	Routes	55,960 79	28,710 19	23,544 57
Autres aliénations.		7,685 60	1,758 25	7,500 83
Produits	de successions en deshérence	72,759 05	56,689 55	69,800 05
	net des épaves	1,574 52	1,258 52	13,890 76
	de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés.	2,122 90	5,120 50	1,947 24
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, carte géographique, etc.).		1,569 "	1,950 25	1,550 "
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	50,247 85	21,220 46	17,555 12
	— — de la Guerre	129,005 95	128,554 05	127,400 53
	— — de la Justice	18,775 24	14,825 22	13,959 27
	— — des Travaux publics	49,211 75	84 959 54	54,710 92
	— — de l'Intérieur	5,555 80	5,626 75	3,720 48
	— — des Affaires Étrangères	"	"	"
	— — de l'Instruction publique	"	"	"
	— — de la Cour des comptes	"	10,049 52	"
Remboursement des capitaux.	du fonds de l'industrie.	2,786 56	"	"
	de créances ordinaires.	196,222 70	120,000 "	112,000 "
Rachat et transfert de rentes		92 16	79 55	"
Transactions en matière domaniale.		"	"	"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions (intérêts moratoires compris).		144,100 54	51,567 58	14,950 05
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		125 "	2,581 "	"
Produits d'objets saisis et confisqués		7,590 54	7,600 86	7,063 95
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis		271 04	458 51	2,025 72
Consignations acquises au Trésor, en exécution de la loi du 28 décembre 1867.		12,491 35	"	"
TOTAUXfr.		741,020 59	539,515 54	472,265 85

POUR L'EXERCICE 1882.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1879.	1880. (au 31 décemb.)	TOTAL		
4,916 72	9,020 55	27,416 17	5,483 25	
4,916 72	9,020 55	27,416 17		

517,816 25	668,022 55	2,959,236 78	587,847 56
517,816 25	668,022 55	2,959,236 78	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1876.	1877.	1878.
<i>ART. 2. — Forêts.</i>			
Prix de vente			
{ de coupes de bois	827,407 28	667,580 20	485,980 29
{ de chablis, de bois de délits et d'élagages	168,892 64	211,485 05	86,291 50
{ d'objets saisis et confisqués	"	50 50	"
{ de glandée, panage, foins et herbages	7,769 "	5,885 "	1,356 "
Fermages			
{ des propriétés dépendantes des forêts	4,186 57	12,944 "	18,777 10
{ du droit { de chasse	12,479 44	11,475 44	10,556 44
{ de pêche (baux et licences)	522 75	522 75	522 75
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	12,730 40	22,763 44	8,071 25
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	20,667 91	20,226 60	19,555 60
Indemnités pour carbonisation	"	"	"
TOTALS fr.	1,054,545 79	952,509 07	651,791 02

ART. 3. — Dépenses des chemins de fer.

Location			
{ de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	13,867 69	24,198 77	52,037 75
{ de bâtiments	19,455 69	20,115 79	18,296 45
{ de cafés-restaurants	"	"	"
{ d'herbages, d'oserais, etc.	13,460 61	13,294 95	21,739 18
{ de vidanges	2,628 15	2,628 15	2,516 20
Argent non réclamé	1,899 94	1,723 83	1,547 47
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises (principal et intérêts)	105,708 65	45,233 80	227,271 63
Prix de vente			
{ de mobilier et matériel hors d'usage	4,127 "	16,244 "	5,807 "
{ d'objets non réclamés	26,898 15	22,347 10	11,334 80
{ d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,484 72	7,104 40	5,495 85
Produits accessoires des lignes de la Grande Compagnie du Luxembourg	21,915 47	"	"
TOTALS fr.	215,444 07	152,890 88	526,066 51

POUR L'EXERCICE 1882.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1879.	1880. (au 31 decemb.)	TOTAL		
808,165 53	872,614 58	4,310,625 70	863,925 16	
808,165 53	872,614 58	4,319,625 70		

205,756 10	204,500 59	1,104,657 95	220,931 59	
205,756 10	204,500 59	1,104,657 95		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES				
	1876.	1877.	1878.		
ART. 4. — Établissements et services régis par l'État.					
École militaire. — Pensions des élèves	129,489 98	119,752 24	114,959 40		
École vétérinaire	Pensions {	des élèves	»		
		d'animaux malades	5,537 90	4,532 65	4,144 90
		Produit des ventes d'objets divers	120 »	105 »	60 »
Bénéfices de la fonderie de canons.	»	»	»		
Abonnement.	{	au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,452 »	15,450 »	15,486 »
		au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	»	»	»
		au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	»	»	»
Produit du <i>Monteur</i>	»	»	»		
— du Jardin Botanique de Bruxelles.	8,204 50	14,184 26	13,601 »		
TOTAUX.fr.	158,784 38	153,994 15	148,231 50		

ART. 5. — Produits divers et accidentels.					
Produits	{	des examens et visa des diplômes.	16,477 10	54,901 71	21,014 42
		des diplômes des artistes vétérinaires	»	»	»
		des brevets d'invention.	174,290 »	184,510 »	187,220 »
		du quart des salaires sur transcriptions.	39,547 13	38,584 01	38,466 25
		de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France.	»	117 50	188 75
		des examens universitaires	125,797 61	15,900 36	35,520 73
Restitutions volontaires	50 »	174 25	184 »		
Indemnités pour remplacement	317 46	»	»		
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	880 98	480 98	581 68		
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	85 52	10 55		
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	55 84	44 46	54 92		
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	171,369 19	98,788 50	97,951 07		
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	486 57	6,881 87	416 56		
Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	651 »	2,887 50		
TOTAUX.fr.	520,071 88	380,898 16	332,296 23		

POUR L'EXERCICE 1882.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>												
1879.	1880. (au 31 décemb.)	TOTAL.														
147,540 70	156,099 66	744,450 19	148,890 02	<p>On a éliminé de cet article les produits suivants des écoles de réforme de Ruysselede et de Beeruen :</p> <table> <tr> <td>1876</td> <td>fr. 2,737 21</td> </tr> <tr> <td>1877</td> <td>1,897 40</td> </tr> <tr> <td>1878</td> <td>6,264 48</td> </tr> <tr> <td>1879</td> <td>103 22</td> </tr> <tr> <td>1880</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>fr. 11,002 31</td> </tr> </table>	1876	fr. 2,737 21	1877	1,897 40	1878	6,264 48	1879	103 22	1880	"	TOTAL	fr. 11,002 31
1876	fr. 2,737 21															
1877	1,897 40															
1878	6,264 48															
1879	103 22															
1880	"															
TOTAL	fr. 11,002 31															
147,540 70	156,099 66	744,450 19														

372,293 63	449,846 46	2,114,406 56	422,881 27
372,293 63	449,846 46	2,114,406 56	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1876.	1877.	1878.	
ART. 6. — Revenus des domaines.				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	159,721 47	150,103 62	159,293 91	
Fermages de chasse.	2,462 67	"	"	
Génie militaire.	Location de biens-fonds et de bâtiments.	48,975 87	64,736 37	64,920 80
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,319 "	4,389 65	9,218 95
	Fermages de pêche et de chasse.	4,621 63	8,500 77	8,508 57
Arrérages de rentes	1,123 51	1,174 97	1,164 88	
Redevances pour concession de prises d'eau	2,219 51	2,220 93	2,151 84	
Intérêts des capitaux	du fonds de l'industrie nationale.	"	5,250 "	7,500 "
	de créances ordinaires.	77,457 40	66,384 50	62,845 10
Produits	de la calamie.	"	"	"
	des sablières et mines (forêts exceptées).	2,840 02	2,312 68	3,097 10
Location des terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	53,629 "	56,124 04	56,173 92
	Routes	779 79	680 21	764 86
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux.	240,951 17	160,278 28	176,048 57
	Routes	444,198 15	259,524 "	186,604 84
Droits de pêche (rivières et canaux)	42,851 51	42,809 51	42,844 74	
TOTAUX.fr.	1,069,150 48	784,489 53	761,197 88	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.ART. 1^{er}. — *Reliquats des comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.*

Débets des comptables.	"	"	"
Actes de chargement de divers chefs	4,988 "	1,886 21	4,862 40
TOTAUX.fr.	4,988 "	1,886 21	4,862 40

ART. 2. — *Déficit des comptables.*

Recouvrements.	prélèvements sur les cautionnements.	3,057 13	16,554 "	5,569 34
	divers.	2,254 55	16,756 61	5,305 72
TOTAUX.fr.		5,291 68	33,310 61	10,875 06

POUR L'EXERCICE 1882.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1879.	1880. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
708,369 85	623,841 21	3,947,028 95	789,405 79	
708,369 85	623,841 21	3,947,028 95		

1,710 17	15,064 14	28,510 92	5,702 18
1,710 17	15,064 14	28,510 92	

47,854 48	2,218 85	99,550 68	19,910 14
47,854 48	2,218 85	99,550 68	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1876.	1877.	1878.	
ART. 5. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.				
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instance.	895 54	3,991 98	1,740 77
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et hospices.	204,543 65	199,866 25	197,516 51
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux.	"	"	"
	Remboursement et dégrèvement des contributions.	95 51	82 22	206 20
	5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie)	11,214 50	9,066 04	8,734 76
	2 p. % sur les biens saisis (Hainaut, frais de garde)	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	55 60	53 80	55 70
	Remboursement du prix de papier électoral	8,179 97	5,437 61	2,744 47
	Restitution de droits.	6 10	"	"
	Remboursement des frais de perception dus par les sociétés de Mariemont et Bascoup.	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression des formules d'actes de protêt.	161 50	830 50	1,665 "
	Remboursements divers	"	"	4,750 98
	Ministère de la Guerre. — Restitutions de droits.	"	"	4 40
	Ministère de la Justice.	Frais de justice { en matière criminelle et correctionnelle.	127,549 47	137,681 02
{ en matière de simple police.		158,990 38	161,168 86	144,887 15
{ militaire		1,819 75	1,755 99	1,254 69
	Frais d'entretien de mendiants.	14,983 09	12,843 14	13,991 59
Ministère de l'Intérieur.	Remboursement de subsides.	3,000 "	4,675 92	1,000 "
	Frais de justice en matière de garde civique	12,008 12	9,206 31	6,585 82
	Restitutions de droits	"	659 08	"
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construction du colateur.	"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	92,109 70	69,076 98	70,614 71
	Frais d'entretien de routes concédées	"	"	"
	Remboursements divers.	7,452 64	7,628 75	"
	Remboursement de frais d'installation du service des postes.	"	"	"
	Restitutions de droits	68 86	11 "	488 08
TOTAUX. . . . fr.	642,752 34	622,615 45	580,695 79	
Ressources spéciales et extraordinaires (*).				
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles.	315,199 36	225,049 28	594,327 53	
Prix de vente de terrains de l'école vétérinaire de l'Etat et des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	3,966,262 73	3,371,769 55	1,029,275 42	
TOTAUX. . . . fr.	4,281,462 09	3,306,818 83	1,623,602 95	

POUR L'EXERCICE 1882.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1879.	1880. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
612,279 04	359,968 59	2,798,391 21	559,658 24	
612,279 04	359,968 59	2,798,391 21		

1,444,654 05	241,206 13	2,820,507 25	564,101 45
2,819,919 51	629,448 13	11,816,675 54	2,363,335 07
4,264,554 46	870,744 26	14,637,182 50	2,927,456 52

(*) Les prévisions pour 1882 ont été établies par rubrique du chapitre spécial créée par la loi du 1^{er} juin 1874 (*Moniteur* du 5).

(40)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique de l'exercice 1881 s'élève à fr. 88,150,114 97

Le projet de Budget pour 1882 présente les modifications suivantes :

En diminutions fr.	639,015 »	
En augmentations.	284,719 »	
	<hr/>	
Soit en moins fr.	554,296 »	
	<hr/>	
Montant du Budget de 1882 fr.	87,775,818 97	

Les explications suivantes justifient les modifications qui ont amené la réduction de 554,296 francs au projet de Budget de 1882.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

3^{me} SECTION.

	DIFFÉRENCES POUR 1882	
	en plus.	en moins.
Art. 6. — Emprunt à 4 p. c., 2 ^e série (de 1880).		
Crédit demandé pour 1882 fr.	5,523,479 »	
Crédit alloué pour 1881	5,388,760 »	
	<hr/>	
	134,719 »	»
Cette augmentation représente le semestre au 1 ^{er} août 1882 de la dotation d'amortissement qui prendra cours le 1 ^{er} février prochain, en conformité de l'article 4 de l'arrêté royal du 8 janvier 1880.		
ART. 12, 13 et 14. — Annuités de la Grande Compagnie du Luxembourg.		
Les différences en moins, s'élevant ensemble à fr.	»	515 »
	<hr/>	
A REPORTER. fr.	134,719 »	515 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1882	
	en plus.	en moins.
REPORT. fr.	134,719 »	515 »

proviennent des calculs d'amortissement que renferme le tableau annexé au n° 17 des documents de la Chambre de l'année 1873.

ART. 18. — Minimum d'intérêt.

Crédit alloué pour 1881 . . . fr.	790,000 »	
Crédit demandé pour 1882 . . .	485,000 »	
		» 305,000 »

Le crédit de 1882 affecté au paiement du minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1854 et de lois subséquentes, est réparti comme il suit :

Chemin de fer de la Flandre occidentale . fr.	»
» de l'Entre-Sambre-Meuse .	130,000 »
» de Tongres à Bilsen	»
» de Tongres à Glons	5,000 »
» de Maeseyck .	150,000 »
Canal de Bossuyt à Courtrai .	200,000 »
TOTAL . . . fr.	485,000 »

La diminution provient de la suppression de la garantie :

1° Sur la ligne de Lierre à Turnhout, à concurrence de . fr.	30,000 »
2° Sur celle de Virton, à concurrence de	275,000 »

ces deux lignes ayant été reprises par l'État.

ART. 20. — Escompte sur les versements anticipés des termes de paiement de l'emprunt à 4 p. c., 2^e série (de 1880).

Crédit alloué pour 1881 . . . fr.	500,000 »	
Crédit demandé pour 1882 . . .	200,000 »	
		» 300,000 »
A REPORTER. fr.	134,719 »	605,515 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1882	
	en plus.	en moins.
REPORT. fr.	134,719 »	605,515 »

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre des Finances du 8 janvier 1880, relatif à l'émission de cet emprunt, les preneurs avaient à verser pendant l'année 1881 quatre dixièmes du prix des obligations; les versements à effectuer pendant l'année 1882 ne représentant plus que deux dixièmes de ce prix, on suppose qu'une somme de 200,000 francs sera suffisante pour payer l'escompte sur les versements de ces deux derniers termes qui auraient été faits par anticipation.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

Crédit demandé pour 1882 fr.	12,550,000 »	
Crédit alloué pour 1881. . . .	12,415,500 »	
La différence en plus provient :		
D'une part, de ce que la somme affectée au paiement de la rémunération en matière de milice a dû être augmentée de . fr.	150,000 »	
Et, d'autre part, de la diminution de	33,500 »	
opérée sur le chiffre destiné au paiement des pensions.		
	—————	116,500 » »

La dépense faite en 1879 pour la rémunération s'est élevée à 2,853,810 francs. En prenant ce chiffre pour base et en y ajoutant le montant des indemnités qu'il y aura lieu de payer à une partie des miliciens qui seront incorporés, soit pour suppléer ceux des classes de 1880 et 1881 qui auront obtenu des dispenses de service, soit pour former le contingent supplémentaire de la classe de 1879, conformément à l'article 3 de la loi du 30 décembre 1880, on évalue la dépense à résulter en 1882, de ces divers chefs, à la

A REPORTER. fr.	251,219 »	605,515 »
-------------------------	-----------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1882	
	en plus.	en moins.
REPORT. . . . fr.	251,219 »	605,515 »

somme de 2,988,210 francs (en somme ronde 3,000,000 de francs), ce qui constitue sur le crédit alloué pour 1881 une augmentation de 150,000 francs.

En ce qui concerne les pensions diverses, l'annexe n° 5 du projet de Budget établit que le chiffre des pensions militaires accuse une diminution de fr. 100,000 » tandis que d'autres natures de pension nécessitent une augmentation de 66,500 »

La diminution de 100,000 francs provient exclusivement de ce que, d'après toutes les probabilités, le chiffre des extinctions dépassera d'environ cette somme le montant des nouvelles pensions à accorder d'ici au 31 décembre 1882.

Les augmentations portent sur les pensions de la marine (militaire) dont le chiffre, au 1^{er} janvier 1881, s'élevait à 37,473 francs, et sur les pensions civiles des Départements de l'Intérieur, des Travaux publics, de la Guerre et des Finances, dont l'accroissement est la conséquence de l'extension donnée depuis plusieurs années aux divers services administratifs.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

Les crédits portés à ce chapitre n'ont subi aucune modification au projet de Budget de l'exercice 1882.

TOTAUX. . . . fr.	251,219 »	605,515 »
-------------------	-----------	-----------

En résumé, le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1882 présente, comme on l'a déjà dit, une diminution de fr.

354,296 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-après fait ressortir, par chapitre, les différences, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, entre le Budget de 1882 et celui de l'exercice précédent.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1882.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1882.					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.						
I.	Service de la dette proprement dite	71,444,254 65	2,239,560 52	73,683,814 97	71,506,685 37	1,816,133 60	73,322,818 97	"	47,569 28	"	425,226 72	"	470,796 "
II.	Rémunérations	11,789,500 "	624,000 "	12,413,500 "	11,906,000 "	624,000 "	12,530,000 "	116,500 "	"	"	"	116,500 "	"
III.	Fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations .	2,055,000 "	"	2,055,000 "	2,055,000 "	"	2,055,000 "	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX . . . fr.	85,288,754 65	2,863,560 52	88,152,314 97	85,335,685 37	2,440,133 60	87,775,818 97	116,500 "	47,569 28	"	425,226 72	116,500 "	470,796 "
								EN PLUS : fr. 68,950 72		EN MOINS : fr. 425,226 72			
								DIMINUTION sur l'ensemble du Budget. fr.				554,296 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1882 est fixé à la somme de *quatre-vingt-sept millions sept cent soixante-quinze mille huit cent dix-huit francs quatre-vingt-dix-sept centimes* (fr. 87,775,818 97 c^e), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
	CHAPITRE I^{er}.	SOMMES AFFECTÉES au service	Total		
		des intérêts.	de l'amortissement.	par dette.	
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/2 p. o/o	5,498,990 78	"	5,498,990 78	"
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	"	"	80,598 14	"
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . .	"	"	105,820 10	"
4	Rachat des droits de fanal	"	"	21,164 02	"
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Emprunt à 4 p. o/o de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.	29,598,355 28	3,620,738 91	33,219,094 19	"
6	Emprunt à 4 p. o/o de 1880 (2 ^e série) . .	5,388,760 "	134,719 "	5,523,479 "	"
7	Dettes à 3 p. o/o.	11,605,770 "	773,718 "	12,379,488 "	"
	TOTAUX. fr.	52,001,876 06	4,529,175 91	56,531,051 97	
	A REPORTER. fr.			56,738,654 23	"

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	56,758,654 25	"	"
	§ 2. Annuités diverses.			
8	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	"	
9	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 "	"	
10	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 "	"	
11	Douzième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant.	612,000 "	"	
12	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg	599,850 "	"	
13	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	5,192,675 "	"	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie.	284,725 "	"	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieu- rement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	5,591,169 "	"	
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention)	2,464,554 40	616,155 60	
16	Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, en exécution de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880 (semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1882)	"	1,000,000 "	75,212,818 97
	§ 3. Autres charges.			
17	Rente annuelle à 5 p. %.. à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	"	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à con- currence des engagements résultant de ces lois)	485,000 "	"	
	A. Frais relatifs au service :			
19	1° Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) 100,000 "			
	2° Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie. 6,000 "	115,500 "	"	
	B. Frais de surveillance à exercer sur les Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conven- tions. 7,500 "			
20	Escompte sur les versements anticipés des termes de paiement de l'emprunt à 4 p. %, 2 série (de 1880)	"	200,000 "	
	A REPORTER. fr.	71,396,685 37	1,816,155 60	75,212,818 97

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	71,596,685 57	1,816,133 60	73,212,818 97
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.			
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,000,000 »	»	12,550,000 »
22	Pensions diverses	8,906,000 »	24,000 »	
25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	»	600,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
24	a. Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,020,000 »	1,023,000 »	»	2,033,000 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »			
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice natio- nale	50,000 »	»	
26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations	960,000 »	»	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	85,535,685 57	2,440,133 60	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

LÉOPOLD.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1882 et au 1 ^{er} janvier 1885).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1882).	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité).	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts, à 4 p. % : 1 ^o de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (travaux publics); 2 ^o des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1882 en vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent, et des lois du 19 décembre 1876, du 25 juin 1877, du 26 du même mois et du 31 mai 1878, ainsi que de l'arrêté royal du 10 juin 1878, pris en exécution de la loi du 5 du même mois. (Reprise par l'Etat de lignes de chemins de fer.); 3 ^o du capital de fr. 466,178,182 22 c ^t provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4½ p. % (Loi du 23 juillet 1879): Sem. au 1 ^{er} mai 1882, sur fr. 750,928,282 22 c ^t (*). 14,618,565 64 Sem. au 1 ^{er} nov. 1882, sur fr. 744,489,482 22 c ^t (*). 14,889,789 64	20,508,355 28	"	55,129,094 19
	b.	Dotation de l'amortissement a): Sem au 1 ^{er} mai 1882, ¼ p. % de fr. 717,567,282 22 c ^t 1,795,418 20 Sem. au 1 ^{er} nov. 1882, ¼ p. % de fr. 750,928,282 22 c ^t 1,827,520 71	"	5,620,758 01	
6	a.	Intérêts de l'emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. % (2 ^e série) autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (travaux publics, etc.) (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1882).	5,388,760	"	5,525,479 "
	b.	Dotation de l'amortissement: 10 c ^t p. % du capital de l'emprunt (semestre au 1 ^{er} août 1882).	"	(¹) 154,719 "	
7	a.	Intérêts de la dette de 586,859,000 francs à 5 p. %, provenant: 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 fr ^s (240 millions de francs <i>effectifs</i>), émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et de lois subséquentes (travaux publics, etc.) à concurrence d'une somme <i>effective</i> de 177,050,000 francs, et rachat par l'Etat des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, 62,950,000 francs <i>effectifs</i> ; 2 ^o d'un capital nominal de 80,000,000 de francs (60 millions de francs <i>effectifs</i>) négocié, par convention du 25 janvier 1878, en vertu des lois du 9 juillet 1875, du 17 juillet 1877 et suivantes (travaux publics) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1882).	11,605,770	"	12,379,488 "
	b.	Dotation de l'amortissement: 20 c ^t p. % du capital de 586,859,000 francs (mêmes semestres) b).	"	775,718 "	
TOTAUX.			52,001,876 06	4,529,175 91	56,531,051 97
A REPORTER fr.					

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.																				
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																					
5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">SEMESTRES AU :</th> </tr> <tr> <th>1^{er} sem. 1882.</th> <th>1^{er} sem. 1881.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAPITAUX.</td> <td>CAPITAUX.</td> </tr> <tr> <td>51,000,000 »</td> <td>51,000,000 »</td> </tr> <tr> <td>52,550,000 »</td> <td>52,550,000 »</td> </tr> <tr> <td>6,727,000 »</td> <td>6,727,000 »</td> </tr> <tr> <td>154,475,100 »</td> <td>108,054,500 »</td> </tr> <tr> <td>466,178,182 22</td> <td>466,178,182 22</td> </tr> <tr> <td>730,928,282 22</td> <td>744,469,482 22</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAUX MOYENS</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) La dotation d'amortissement de cet emprunt prend cours à partir du 1^{er} février 1882.</p> <p>(2) Emprunt de 1871 Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waes, réduite de 5 1/2 p. o/o, soit de fr. 131,094 70 et représentant un capital de 3,058,600 francs. Idem, de Pepinster à Spa, réduite de 5 1/2 p. o/o, soit de 16,820 francs représentant un capital de 591,600 francs. Reprise de lignes de chemins de fer, déduction faite des 18 p. o/o stipulés à l'art. 8 de la convention-loi des 13 novembre/19 décembre 1870 et des conventions suivantes. Conversion des emprunts et dettes à 4 1/2 p. o/o. (Loi du 23 juillet 1879.)</p> <p>a) Annexes n° 1 et 2.</p> <p>b) Annexe n° 3.</p>	SEMESTRES AU :		1 ^{er} sem. 1882.	1 ^{er} sem. 1881.	CAPITAUX.	CAPITAUX.	51,000,000 »	51,000,000 »	52,550,000 »	52,550,000 »	6,727,000 »	6,727,000 »	154,475,100 »	108,054,500 »	466,178,182 22	466,178,182 22	730,928,282 22	744,469,482 22	TOTAUX MOYENS	
SEMESTRES AU :																										
1 ^{er} sem. 1882.	1 ^{er} sem. 1881.																									
CAPITAUX.	CAPITAUX.																									
51,000,000 »	51,000,000 »																									
52,550,000 »	52,550,000 »																									
6,727,000 »	6,727,000 »																									
154,475,100 »	108,054,500 »																									
466,178,182 22	466,178,182 22																									
730,928,282 22	744,469,482 22																									
TOTAUX MOYENS																										
80,598 14	"	80,598 14	80,598 14	"	"																					
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"																					
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"																					
55,129,094 19	"	55,129,094 19	55,129,094 19	"	"																					
5,523,479	"	5,523,479	5,388,760	134,719	"																					
12,579,488	"	12,579,488	12,579,488	"	"																					
56,738,034 23	"	56,738,034 23	56,603,915 23	134,719	"																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
§ 2. Annuités diverses.			
8	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1882 et au 1 ^{er} janvier 1883)	
9	"	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Mauage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
10	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
11	"	Douzième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
12	"	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, (<i>Moniteur</i> n° 75) c)	
15	"	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie. c)	
14	"	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie. c)	
15	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention)	
16	"	Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, en exécution de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880. (Semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1882)	
§ 3. Autres charges.			
17	"	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 c ^t accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1881 au 12 avril 1882)	
18	"	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) d).	
	a	Frais relatifs au service :	
		1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) 100,000 °	
19		2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant. 6,000 °	
	b.	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc, au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 °	
20	"	Escompte sur les versements anticipés des termes de paiement de l'emprunt à 4 p. %, 2 ^e série (de 1880)	
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
56,758,634 25	»	56,758,634 25	56,603,915 25	154,719 »	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
672,550 »	»	672,550 »	672,550 »	»	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
612,000 »	»	612,000 »	612,000 »	»	»	
599,850 »	»	599,850 »	599,845 »	»	15 »	
5,192,675 »	»	5,192,675 »	5,195,075 »	»	400 »	c) Annexe n° 4.
284,725 »	»	284,725 »	284,825 »	»	100 »	
5,591,169 »	»	8,471,857 »	8,471,837 »	»	»	
2,464,554 40	616,155 60	8,471,857 »	8,471,837 »	»	»	
»	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	
42,287 74	»	42,287 74	42,287 74	»	»	
485,000 »	»	485,000 »	790,000 »	»	305,000 »	d) Annexe n° 5.
115,500 »	»	115,500 »	115,500 »	»	»	
»	200,000 »	200,000 »	500,000 »	»	300,000 »	
71,596,685 57	1,816,155 60	73,212,818 97	73,685,614 97	154,719 »	605,515 »	
DIMINUTION. . . . fr.				470,796 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des dévelop- pements.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
21	"	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif</i>)	0	0
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	4,000 "
	b.	— civiles	"	18,000 "
	c.	— militaires	4,220,000 "	"
	d.	— de l'ordre de Léopold.	51,000 "	"
	e.	Marine. — Pensions militaires	58,000 "	"
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	1,000 "
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000 "
Pensions civiles des divers Départements.				
22	h.	Affaires Étrangères	80,000 "	"
	i.	Justice	699,000 "	"
	j.	Intérieur.	195,000 "	"
	k.	Instruction publique	290,000 "	"
	l.	Travaux publics	750,000 "	"
	m.	Guerre	105,000 "	"
	n.	Finances.	2,010,000 "	"
	o.	Cour des comptes	26,000 "	"
	p.	Pensions ecclésiastiques.	456,000 "	"
	q.	Arriérés de pensions de toute nature	6,000 "	"
			8,906,000 "	24,000 "
25	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances)		
TOTAL DU CHAPITRE II.				fr.
CHAPITRE III.				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
24	a.	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	1,020,000 "	
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos	3,000 "	
25	"	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.		
26	"	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III.				fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFERENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,000,000 »	»	3,000,000 »	2,850,000 »	150,000 »	»	
8,906,000 »	24,000 »	e) 8,930,000 »				e) Annexes nos 6 à 17.
»	600,000 »	600,000 »	9,563,500 »	»	33,500 »	
11,906,000 »	624,000 »	12,530,000 »	12,413,500 »	150,000 »	33,500 »	
AUGMENTATION . . . fr.				116,500 »		

1,023,000 »	»	1,023,000 »	1,023,000 »	»	»
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»
960,000 »	»	960,000 »	960,000 »	»	»
2,033,000 »	»	2,033,000 »	2,033,000 »	»	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	54 à 57	Service de la dette proprement dite
II.	58 et 59	Rémunérations
III.	<i>ib</i>	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
		TOTAUX. fr

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
71,596,685 57	1,816,155 60	73,212,818 97	75,685,614 97	134,710 »	605,515 »	
11,906,000 »	624,000 »	12,550,000 »	12,413,500 »	150,000 »	55,500 »	
2,055,000 »	»	2,055,000 »	2,055,000 »	»	»	
85,555,685 57	2,440,155 60	87,775,818 97	88,150,114 97	284,710 »	659,015 »	
DIMINUTION. fr.				554,296 »		

ANNEXES

AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1882

L'annexe n° 1 fait connaître, pour les diverses dettes, le montant des fonds d'amortissement afférents à l'année 1879-1880, et l'emploi qui en a été fait.

Les annexes n° 2 et 3 établissent, pour les dettes à 4 p. % (1^{re} série) et à 3 p. %, le *fonds d'amortissement* de l'année 1880, ainsi que le *capital restant* de ces dettes au 1^{er} novembre de la même année :

L'annexe n° 4 indique le *montant* des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg en circulation à la date du 1^{er} janvier 1881 ;

L'annexe n° 5 mentionne les *sommes payées* à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1874 à 1879 ;

L'annexe n° 6 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1881 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1882 ;

Les annexes n° 7 et 8 comprennent la liste nominative et détaillée des militaires admis à la pension dans le cours de l'année 1880, ainsi qu'un état indiquant le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier 1881 (Art. 9 de la loi du 14 mars 1880) ;

Enfin les annexes suivantes contiennent les mêmes renseignements en ce qui concerne les pensions civiles et ecclésiastiques ;

SAVOIR :

Annexe n° 9. Dotations (Cour des comptes).

- » 10. Justice.
- » 11. id. (Ecclésiastiques)
- » 12. Affaires Étrangères.
- » 13. Intérieur.
- » 14. Instruction publique.
- » 15. Travaux publics.
- » 16. Guerre.
- » 17. Finances.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 1.

Tableau indiquant, pour les diverses dettes, le montant des fonds d'amortissement afférents à l'année 1879-1880. Il fait connaître en outre : pour la dette à 3 p. %, les capitaux rachetés au moyen de ces fonds; pour la dette à 4 p. % (1^{re} série), les sommes provenant des fonds d'amortissement, qui, n'ayant pu être employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, sont demeurées acquises au Trésor; et finalement, pour les dettes à 4 1/2 p. %, les sommes constituant le fonds d'amortissement du semestre échu le 1^{er} novembre 1879, qui sont restées disponibles sur le Budget par suite de la conversion de ces dettes en rentes 4 p. %.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES D'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amortissement non employés :	
		DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats	qui ont été versées au Trésor.	qui sont restées disponibles sur le Budget.
3 p. %	nov. 1879	586,859 00	59,670 50	426,529 50	507,198 88	426,529 50	00	00
	mai 1880.	586,859 00	47,278 50	454,157 50	509,582 27	454,157 50	00	00
4 p. % (1 ^{re} série) . . .	mai 1879. (Complément.)	20,941 25	00	20,941 25	00	00	20,941 25	00
	nov. 1879.	471,545 50	59,526 00	510,669 50	00	00	510,669 50	00
	mai 1880.	1,667,765 70	59,526 00	1,707,089 70	00	00	1,707,089 70	00
4 1/2 p. % 1 ^{re} série . .	nov. 1879	158,660 46	2,250 00	140,910 46	00	00	00	140,910 46
— 2 ^e —	Id.	168,771 25	575 75	169,545 00	00	00	00	169,545 00
— 5 ^e —	Id.	555,642 25	5,870 00	557,512 25	00	00	00	557,512 25
— 4 ^e —	Id.	164,758 50	1,102 50	165,841 00	00	00	00	165,841 00
— 5 ^e —	Id.	146,452 50	00	146,452 50	00	00	00	146,452 50
— 6 ^e —	Id.	194,191 50	1,502 75	195,494 25	00	00	00	195,494 25
		4,100,222 91	174,700 00	4,274,922 91	1,016,781 15	860,667 00	2,258,700 45	1,175,555 46
TOTAL ÉGAL. . . fr.							4,274,922 91	

POUR L'EXERCICE 1882.

ANNEXE N^o 2.

1^o EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS (DE 1871)

2^o Un capital de 168,316,400 francs, émis au 1^{er} novembre 1880, en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois des 19 décembre 1876, 23 et 26 juin 1877, 31 mai 1878 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878.

3^o Dette de fr. 466,178,182 22 c^s résultant de la conversion décrétée par la loi du 23 juillet 1879. — ENSEMBLE FR. 685,494,582 22 c^s.

RENTE 4 POUR CENT (1^{re} série).

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1880.

Semestre au 1^{er} mai 1880.

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de fr. 667,105,482 22 c ^s . fr. 1,667,765 70	} 1,707,089 70
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,300 francs . . . 39,326 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1880.

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de fr. 674,708,182 22 c ^s . fr. 1,686,770 46	} 1,726,096 46
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,300 francs . . . 39,326 »	

TOTAL. fr. 5,433,186 16

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1880, de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Capitaux primitifs fr. 685,494,582 22

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1878 et jouissances antérieures 1,966,300 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 683,528,282 22

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 3.

EMPRUNT DE 386,859,000 FRANCS,

A 3 POUR CENT

(de 1875-1878).

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1880.*Semestre au 1^{er} mai 1880.*

Dotation : 10 c ^s p. % de 386,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt de 1875-1878 fr.	586,859 »	} 454,137 50
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 5,151,900 francs.	47,278 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1880.

Dotation : 10 c ^s p. % de 386,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt fr.	586,859 »	} 441,781 50
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 3,661,500 francs.	54,922 50	
TOTAL. fr.	875,919 »	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1880.

Capital primitif fr. 386,859,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1880 et jouissances antérieures. 3,661,500 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 383,197,500 »

POUR L'EXERCICE 1882.

ANNEXE N° 4.

TITRES ÉMIS PAR LA GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

Fonds d'amortissement de l'année 1880.

	NOMBRE de titres à rembourser.	TAUX de remboursement par titre.	TOTAL par catégorie de titres.
Obligations de 100 francs	675	125	84,575 »
— 500 —	591	625	369,575 »
Actions privilégiées de 500 francs	27	600	16,200 »
Montant du fonds d'amortissement fr.			469,950 »

Situation de l'amortissement au 31 décembre 1880.

	NOMBRE DE TITRES.			
	OBLIGATIONS		ACTIONS priviliégées	ACTIONS ordinaires
	de 100 francs de capital.	de 500 francs de capital.	de 500 francs de capital.	de 500 francs de capital.
Titres émis par la Société	115,392	120,000	11,000	114,460
— remboursés par la Société	6,268	5,535	91	»
Titres restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1873	107,124	116,465	10,909	(¹) 114,460
Titres sortis aux tirages au sort effectués pour l'amor- tissement des années 1873 à 1880	4,750	4,143	188	
Titres restant à amortir au 1 ^{er} janvier 1881	102,594	112,525	10,721	

Il en résulte que les titres remboursés ou à rembourser par suite des tirages au sort des années 1873 à 1880 s'élèvent, d'après le taux indiqué plus haut, à fr. 3,292,800 »
et que le montant des remboursements à effectuer pour les titres restant en cir-
culation au 1^{er} janvier 1881, est de fr. 89,453,725 »

(¹) Ces 114,460 actions ordinaires ont été remboursées par le Trésor, à raison de 550 francs par action, avec bonification d'une somme de 10 francs pour intérêts échus. (Décision ministérielle du 13 mars 1875, prise en exécution de l'article IV de la convention du 31 janvier de la même année. *Moniteur* n° 75.)

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1874 à 1879.*

	ANNÉES					
	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.
la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	140,357 72	158,194 69	154,447 14	154,242 68	150,228 59	156,642 27
Manage à Wavre	50,966 57	55,967 19	20,769 20	(⁴)	(⁴)	(⁴)
Lierre à Turnhout.	66,687 03	50,274 "	45,570 63	26,771 35	37,709 68	(²)
Lichtervelde à Furnes	141,574 46	110,277 85	91,501 50	95,606 06	(⁴)	(⁴)
Tongres à Bilsen	(⁵)	(⁵)	(⁵)	(⁵)	(⁵)	(⁵)
— à Ans	15,655 58	(¹)	(¹)	605 75	2,960 "	(²)
Virton.	204,614 59	204,614 59	204,614 59	204,614 59	204,614 59	204,614 59
Maeseyck.	124,951 50	149,782 85	150,000 "	80,544 40	144,950 29	150,000 "
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX.fr.	924,747 05	889,090 95	844,702 86	740,184 61	720,462 75	691,256 66

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Aucun compte n'a été fourni par ces sociétés pour l'année 1879.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1878 inclusivement, 7 p. ⁰/₁₀ du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 142,591 82 c^s à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au payement de la garantie.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1881.		Crédits demandés pour 1882.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	"	4,000	"	4,000	"	"
— civiles	"	18,000	"	18,000	"	"
— militaires	4,520,000	"	4,220,000	"	"	100,000
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	30,500	"	38,000	"	7,500	"
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	1,000	"	1,000	"	"
— ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000	"	1,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
A. Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"	"
B. Justice	699,000	"	699,000	"	"	"
C. Intérieur	185,000	"	195,000	"	10,000	"
D. Instruction publique.	290,000	"	290,000	"	"	"
E. Travaux publics	725,000	"	750,000	"	25,000	"
F. Guerre	95,000	"	105,000	"	10,000	"
G. Finances	1,996,000	"	2,010,000	"	14,000	"
H. Cour des comptes	26,000	"	26,000	"	"	"
<i>Pensions ecclésiastiques</i>	456,000	"	456,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	8,959,500	24,000	8,906,000	24,000	66,500	100,000
	8,963,500		8,930,000		DIFFÉRENCE EN MOINS. 55,500	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 7.

Liste nominative des militaires admis à la retraite, dont les pensions ont

NUMÉROS		DATE DE L'ARRÊTÉ qui CONFÈRE LA PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.
d'ordre.	du grand-livre de la dette publique.			
1	14992	23 décembre 1879, n° 5549.	Carmoy, Marie-Thérèse, (veuve du gendarme Claren).	
2	14993	10 décembre 1879, n° 5553.	Carrette, Honoré-Joseph.	Lieutenant-général.
3	14994	Id.	Kenens, Eugène-Simon-Michel.	Général-major.
4	14995	Id.	Wellens, Jules-Henri-Pierre.	Id.
5	14996	Id.	Beeckmans, Émile-Pierre-Jean-Marie.	Colonel général-major honoraire.
6	14997	Id.	Verbeeck, Pierre-François.	Id.
7	14998	Id.	Nignolet, Joseph-Augustin.	Lieutenant-colonel.
8	14999	Id.	Van Rooy, Joachim Julien.	Inspecteur-vétérinaire.
9	15000	Id.	Bodart, Jean-Joseph.	Capitaine.
10	15001	Id.	Halin, Jean-Victor.	Id. adjudant de place.
11	15002	Id.	Lingelet, Charles-Joseph-Guillaume.	Id. administrateur d'habillement.
12	15003	10 décembre 1879, n° 5556.	Ryembroeck, César-Henri.	Lieutenant.
15	15004	19 décembre 1879, n° 5546.	Meurice, Joseph-Guillaume.	Colonel.
14	15005	Id.	Lecocq, Jules-Antoine-Léonard.	Médecin de régiment de 1 ^{re} classe.
15	15006	Id.	Stekly, Théophile-Alphonse.	Capitaine administrateur d'habillement.
16	15007	Id.	Corveleyn, Pierre-Marcel.	Capitaine.
17	15008	Id.	Berrewaerts, Jacques-Guillaume.	Id.
18	15009	Id.	Dumoulin, Martinien-Joseph.	Garde d'artillerie de 2 ^e classe.
19	15010	Id.	Bluyzen, Alfred.	Capitaine.
20	15011	Id.	Imer, Laurent-Léopold-Théodore.	Intendant de 1 ^{re} classe.
21	15012	Id.	Dachy, Hippolyte-Auguste-Édmond.	Capitaine.
22	15013	Id.	Cambrelin, Émile-Joseph.	Id.
23	15014	Id.	Le Maire, Henri-Constant-Joseph.	Id.
24	15015	Id.	Crick, François-Janvier-Guillaume.	Id.
25	15016	Id.	De Muynck, Auguste.	Lieutenant.
26	15017	Id.	Cousebant d'Alkemade, Prosper-Louis-Ghislain.	Id.
27	15018	19 décembre 1879, n° 5545.	Autrique, William-Jean.	Premier-sergent.
28	15019	Id.	Gonnissen, Nicolas.	Id.
29	15020	Id.	Groffi, Félix.	Musicien-gagiste.
30	15021	Id.	De Rycke, Joseph-François.	Id.
31	15022	Id.	Le Normant, Édouard-Antoine-Émile.	Premier-sergent.
32	15023	Id.	De Wolf, Théophile-Antoine.	Caporal.
35	15024	Id.	Houdmont, Joseph-François.	Id.

POUR L'EXERCICE 1882.

été inscrites au grand livre de la Dette publique pendant l'année 1880.

AGE DE L'INTÉRESSÉ		SERVICES.			MONTANT de la pension.	DATE de L'ENTRÉE EN JOUISSANCE de la pension.	CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	ARTICLE de la loi du 24 mai 1838 qui a été appliqué.
lors de son entrée au service.	lors de son admission à la retraite	Ans.	Mois.	Jours.				
					187	22 juin 1879		Article 9.
18 1/2	64	40	5	25	6,500	26 décembre 1879.	Ancienneté	Article 1 ^{er} .
19	65 1/2	48	5	25	5,000	Id.	Id.	Id.
18	61	46	5	25	5,000	Id.	Id.	Id.
18 1/2	56 1/2	40	11	22	5,600	Id.	Id.	Id.
19	59	40	7	19	5,600	Id.	Id.	Id.
15 1/2	58 1/2	45	1	15	2,760	Id.	Id.	Id.
22	60	42	"	15	2,500	Id.	Id.	Id.
14 1/2	55	40	"	8	2,280	Id.	Id.	Id.
18 1/2	55	57	7	17	2,158	Id.	Id.	Articles 2 et 5.
18 1/2	55	57	7	24	2,138	Id.	Id.	Id.
12 1/2	59 1/2	25	7	29	655	Id.	Infirmité	Lot du 27 mai 1840.
12	56 1/2	41	8	17	4,500	Id.	Id.	Article 20.
24 1/2	51	35	2	22	2,875	Id.	Id.	Article 19.
14 1/2	56 1/2	42	5	24	2,850	Id.	Id.	Id.
19 1/2	55	36	9	14	2,508	Id.	Id.	Article 20.
20	46 1/2	27	7	25	1,900	Id.	Id.	Id.
24 1/2	57	55	2	27	1,485	Id.	Id.	Id.
18 1/2	44	26	"	15	1,900	Id.	Id.	Id.
19	61 1/2	44	7	25	5,000	Id.	Id.	Article 21.
19 1/2	45	26	5	6	1,259	Id.	Id.	Id.
20	49 1/2	32	6	9	1,855	Id.	Id.	Id.
17 1/2	44 1/2	29	"	5	1,710	Id.	Id.	Id.
24	51 1/2	28	9	2	1,578	Id.	Id.	Id.
10 1/2	42 1/2	27	7	26	928	Id.	Id.	Id.
20	57 1/2	18	5	5	675	Id.	Id.	Id.
20	52	35	9	5	726	Id.	Id.	Article 20.
19	53 1/2	35	5	19	650	26 octobre 1879	Id.	Article 21.
19	49	31	"	9	601	26 décembre 1879.	Id.	Id.
15 1/2	48 1/2	51	7	25	604	Id.	Id.	Id.
19	59 1/2	41	6	20	660	Id.	Id.	Id.
20	55 1/2	56	1	4	587	Id.	Id.	Id.
51 1/2	57	26	7	22	55	Id.	Id.	Id.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMÉROS		DATE DE L'ARRÊTÉ	NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.
d'ordre.	du grand-livre de la dette publique.			
		qui		
		CONFÈRE LA PENSION.		
54	15026	19 décembre 1879, n° 5545.	Janné, Désiré-Frédéric	Sergent
55	15026	Id.	Selderslagh, Jean-Baptiste	Premier sergent
56	15027	Id.	Wyland, Louis-Ferdinand	Sergent
57	15028	Id.	Hasaer, Antoine-François	Caporal
58	15029	Id.	Geyp, Pierre	Id.
59	15050	Id.	Loock, Louis-François	Soldat
40	15051	Id.	Lefebure, Léandre	Sergent
41	15052	Id.	Spetebroot, Norbert-Amand	Conducteur d'artill. de 1 ^{re} classe.
42	15053	Id.	Vereecke, Édouard	Id.
43	15054	Id.	Ghys, Joseph	Maréchal des logis
44	15055	Id.	Delsoir, Auguste	Brigadier
45	15056	Id.	Poleyn, Louis	Trompette
46	15057	Id.	Pelten, Victorien	Id.
47	15058	Id.	Mathys, Charles-Louis	Premier sergent
48	15059	Id.	Diest, Jacques-François-Frédéric	Maréchal des logis
49	15040	Id.	Christophe, François-Dieudonné	Id.
50	15041	Id.	Baret, Valentin-Joseph	Id.
51	15042	Id.	Mahieu, Pierre-Joseph	Gendarme
52	15045	Id.	Heneau, Pierre-Jean	Id
53	15044	Id.	Vandenberghé, Regulus	Id.
54	15045	Id.	Van Coillie, Édouard-Joseph	Id.
55	15046	Id.	Bayard, Gaspard-Joseph	Sergent-armurier
56	15047	Id.	Hinderyckx, Jean-Auguste	Premier sergent
57	15048	5 février 1880, n° 5615.	Abrassart, Médéric-Victor	Capitaine
58	15049	22 mars 1880, n° 5655.	Van Overmeiren, Jean-François	Soldat
59	15050	22 mars 1880, n° 5655.	d'Haenens, Pierre-Jean-Louis	Musicien-gagiste
60	15051	Id.	L'Abbé, Édouard-Philippe	Sergent
61	15052	Id.	Roegiers, Bruno	Premier sergent
62	15053	Id.	Mouton, François	Sergent
63	15054	Id.	Dejardin, Romain	Premier sergent
64	15055	Id.	Druez, Ghislain	Id.
65	15056	Id.	Brughmans, Jean-Baptiste	Sergent
66	15057	Id.	Vander Smissen, Emmanuel-Ludger	Id.
67	15058	Id.	Delaney, Jean-Baptiste-Éloi	Maître-sellier
68	15059	Id.	Robin, Jacques-Joseph	Maréchal des logis

POUR L'EXERCICE 1882.

AGE DE L'INTÉRESSÉ		SERVICES.			MONTANT de la pension.	DATE de L'ENTRÉE EN JOUISSANCE de la pension.	CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	ARTICLE de la loi du 24 mai 1838 qui a été appliqué.
lors de son entrée au service.	lors de son admission à la retraite.	Ans.	Mois.	Jours.				
18	52 1/2	27	7	2	481	26 décembre 1879 . . .	Infirmité . . .	Article 21 . . .
18	56	39	0	28	657	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
22	52	31	4	22	505	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
20	56 1/2	37	9	20	594	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
21	51 1/2	51	7	14	445	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
21 1/2	50 1/2	52	10	2	547	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
19	51 1/2	55	7	17	617	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
19	54 1/2	36	7	29	651	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
18	50 1/2	55	5	24	606	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
18 1/2	60	42	5	28	660	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
15 1/2	49 1/2	34	8	14	458	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
18 1/2	54	36	2	7	565	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
16	47 1/2	32	5	5	344	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
19	54 1/2	36	5	25	657	26 octobre 1879 . . .	Id. . . .	Id. . . .
16	56 1/2	41	9	26	792	26 décembre 1879 . . .	Id. . . .	Id. . . .
21	55	35	•	20	743	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
20	50 1/2	31	8	10	708	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
18 1/2	56	38	7	17	542	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
19	55 1/2	55	8	•	525	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
18 1/2	55	32	1	•	506	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
21 1/2	55	29	2	18	490	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
19 1/2	50	51	7	12	726	Id. . . .	Id. . . .	Article 20 . . .
18 1/2	55	35	6	12	650	5 novembre 1879 . . .	Id. . . .	Article 21 . . .
20	47	27	3	14	2,850	26 décembre 1879 . . .	Id. . . .	Article 18 . . .
21 1/2	25 1/2	2	2	24	462	26 mars 1880	Id. . . .	Article 19 . . .
22	38	16	10	29	660	Id. . . .	Id. . . .	Article 20 . . .
18	57	39	5	5	788	Id. . . .	Id. . . .	Article 21 . . .
19 1/2	52 1/2	53	10	17	744	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
20 1/2	51 1/2	31	11	14	729	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
22	55	35	9	2	744	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
17 1/2	57 1/2	39	10	17	792	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
20	52	32	10	29	614	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
19	58	58	5	20	650	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
51	62	31	8	25	725	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
24 1/2	56 1/2	33	2	8	614	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMÉROS		DATE DE L'ARRÊTÉ	NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.
d'ordre	du grand-livre de la dette publique.			
		qui		
		CONFÈRE LA PENSION.		
69	15060	22 mars 1880, n° 5655 .	Carlens, François-Xavier	Conducteur d'artill. de 1 ^{re} classe .
70	15061	Id.	de Bie, Jean-Louis	Maréchal des logis.
71	15062	Id.	Robbens, Joseph-Charles	Id.
72	15063	Id.	Vanalstein, Pierre-Jean	Id.
73	15064	Id.	Van Malder, Amand-Constant-Fidèle	Id.
74	15065	Id.	Mahieu, Désiré	Gendarme
75	15066	Id.	Nagels, Jean-François	Id.
76	15067	Id.	De Metsenaere, Jean-François	Id.
77	15068	Id.	Antoine, Henri-Joseph	Id.
78	15069	Id.	Jacquemin, Nicolas-Joseph	Id.
79	15070	Id.	Sévèreyns, Jean	Infirmier de 1 ^{re} classe
80	15071	22 mars 1880, n° 5654 .	Martinsen, Alphonse-Julien-Joseph	Général-major
81	15072	Id.	Catoire, Léopold-Alexandre-Nicolas-Adolphe	Colonel
82	15073	Id.	Thioris, Pierre-Joseph	Lieutenant-colonel.
83	15074	Id.	Nypels, Jean-Pierre-Victor	Id.
84	15075	Id.	Dufief, Léon-Joseph-Cécilien	Major
85	15076	Id.	Berger, Adolphe-Joseph	Id.
86	15077	Id.	Bossuet, Louis-Clément	Id.
87	15078	Id.	Bouckaert, Auguste-Rodolphe	Médecin de bataill. de 1 ^{re} classe .
88	15079	Id.	Vanhove, Jean-François	Capitaine
89	15080	Id.	Vigneron, Jean	Officier d'administ de 1 ^{re} classe .
90	15081	Id.	Delcourt, Alphonse-Léon-Adhémar	Capitaine
91	15082	27 mai 1880, n° 5736 .	Claessens, Josse-Edmond	Lieutenant
92	15083	9 juin 1880, n° 5745 .	Burggraeve, Judoc-François	Id.
93	15084	Id.	Bienfait, Hyppolyte-Louis-Charles	Id.
94	15085	Id.	Greyf, Jean-Frédéric	Capitaine
95	15086	Id.	Thisse, Alexis	Id.
96	15087	Id.	Gillard, Oscar	Lieutenant.
97	15088	Id.	Donneaud, François-Joseph	Capitaine
98	15089	Id.	Lambin, Gustave-Félix-Henri	Id.
99	15090	12 juin 1880, n° 5748 .	De Moor, Louis-Balthazar-Maximilien	Lieutenant-général
100	15091	Id.	Moentack, Julien-Désiré	Colonel
101	15092	Id.	De Biber, Henri-Auguste-Adrien-Jean-Baptiste	Id.
102	15093	Id.	Crispiels, Auguste-Charles-Désiré	Officier supérieur d'administr.
103	15094	Id.	Wilszerth, Étienne	Capitaine

POUR L'EXERCICE 1882.

AGE DE L'INTÉRESSÉ		SERVICES.			MONTANT de la pension.	DATE de L'ENTRÉE EN JOUISSANCE de la pension.	CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	ARTICLE de la loi du 24 mai 1838 qui a été appliqué.
lors de son entrée au service.	lors de son admission à la retraite.	Ans.	Mois.	Jours.				
21 1/2	50	55	7	28	747	20 mars 1880	Infirmité.	Article 21
25	55	27	11	6	697	Id.	Id.	Id.
19	61	45	10	17	660	Id.	Id.	Id.
19 1/2	59 1/2	40	5	2	792	Id.	Id.	Id.
20	46	26	7	12	658	Id.	Id.	Id.
19	55	36	10	25	640	Id.	Id.	Id.
19	54	55	10	21	654	Id.	Id.	Id.
20	56	56	11	4	640	Id.	Id.	Id.
19	58	54	2	16	620	Id.	Id.	Id.
19	55	36	10	24	640	Id.	Id.	Id.
21	58	38	1	14	449	Id.	Id.	Id.
14 1/2	65	50	"	28	5,900	Id.	Ancienneté.	Article 1 ^{er}
12 1/2	60 1/2	48	8	25	4,400	Id.	Id.	Id.
19	58	39	10	16	5,500	Id.	Id.	Art. 2, § 3
17 1/2	57	39	10	21	5,500	Id.	Id.	Id.
17	58	42	5	25	2,900	Id.	Id.	Article 1 ^{er}
20	56	57	9	15	5,506	Id.	Id.	Art. 2, § 3
19	56	40	1	8	2,900	Id.	Id.	Article 1 ^{er}
18 1/2	58	40	10	2	2,700	Id.	Id.	Id.
16	55	59	4	17	2,667	Id.	Id.	Art. 2, § 3
15	58	43	"	5	2,475	Id.	Infirmité.	Article 20
19	45	28	7	24	1,605	Id.	Id.	Article 21
20	42	21	8	1	914	25 mai 1880	Id.	Id.
15 1/2	35	20	"	21	1,700	26 juin 1880	Id.	Article 20
15 1/2	39	24	1	9	1,700	Id.	Id.	Id.
12	50	35	5	"	2,396	Id.	Id.	Article 21
19 1/2	46	27	6	25	1,547	Id.	Id.	Id.
17	42	26	"	17	1,105	Id.	Id.	Id.
19	55	34	6	17	2,320	Id.	Id.	Id.
18	50	51	10	25	2,160	Id.	Id.	Id.
17	65	51	10	26	7,400	Id.	Ancienneté.	Article 1 ^{er}
17 1/2	60	45	2	29	4,400	Id.	Id.	Id.
14 1/2	55	40	2	17	4,400	Id.	Id.	Id.
17	60	42	2	1	5,480	Id.	Id.	Id.
19	55	37	1	21	2,498	Id.	Id.	Art. 2, § 3

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMÉROS		DATE DE L'ARRÊTÉ qui CONFÈRE LA PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.
d'ordre.	du grand-livre de la dette publique.			
104	15095	12 juin 1880, n° 5748. .	Wérotte, Philippe-Joseph.	Capitaine.
105	15096	14 juin 1880, n° 5754. .	De Buck, Emmanuel.	Maître-artificier.
106	15097	Id.	Schuermans, Henri-Jean.	Surveillant.
107	15098	Id.	Gillis, Florimond-Léopold.	Id.
108	15099	Id.	Duvivier, Vital.	Premier sergent.
109	15100	Id.	Turc, Alexandre-Prosper.	Id.
110	15101	Id.	Callier, Charles-Louis.	Musicien-gagiste.
111	15102	Id.	Van Heule, Englebert.	Premier sergent.
112	15105	Id.	Liberton, Guillaume.	Sergent.
113	15104	Id.	Boddaert, Jean-François.	Premier sergent.
114	15105	Id.	Lameere, Charles-Louis.	Id.
115	15106	Id.	Lambté, Sébastien.	Soldat.
116	15107	Id.	Van der Vliet, Rombaut.	Maître-cordonnier.
117	15108	Id.	Buyck, Édouard-Joseph.	Conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe.
118	15109	Id.	Rysheuvels, François-Jean.	Id.
119	15110	Id.	Mairesse, Charles.	Adjudant de batterie.
120	15111	Id.	Lenoir, Jean-Servais.	Maréchal des logis.
121	15112	Id.	De Muyttere, Louis-François.	Id.
122	15115	Id.	Petry, Jean-Pierre.	Brigadier de gendarmerie.
123	15114	Id.	Devriendt, Léopold-François.	Gendarme.
124	15115	Id.	Rochtus, Henri-Louis.	Id.
125	15116	9 juin 1880, n° 5745. .	De Hollain, Frédéric-Florimond.	Capitaine.
126	15117	25 septembre 1880, n° 5846.	Adnet, Marie-Joséphé (veuve du gendarme Colas).
127	15118	14 septembre 1880, n° 5855.	Viceroy, Gérard-Guillaume-Gabriel.	Garde d'artillerie de 1 ^{re} classe.
128	15119	Id.	Bernard, Joseph-Félix.	Capitaine.
129	15120	Id.	Du Roy de Blicquy, Léopold-Victor-Alfred.	Id.
130	15121	Id.	Chauvin, Pierre-Auguste.	Id.
131	15122	Id.	Dockheer, Philippe-Érard-Henri-Joseph.	Major.
132	15125	Id.	Gustin, Jules-Joseph.	Médecin de régiment de 2 ^e classe.
133	15124	Id.	Englebert, Frédéric-Albert-Marie.	Capitaine.
134	15125	Id.	Defrance, Jean-Charles-Léonard.	Major.
135	15126	Id.	De Chevres, François.	Capitaine administrateur d'ha- billement.
136	15127	Id.	Van Aerde, Pierre-François.	Capitaine.
137	15128	Id.	Riffart, François-Joseph.	Id.
138	15129	Id.	Oppelt, Théodore-Cuillaume.	Id.

POUR L'EXERCICE 1882

AGE DE L'INTÉRESSÉ		SERVICES.			MONTANT de la pension.	DATE de L'ENTREE EN JOUISSANCE de la pension.	CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	ARTICLE de la loi du 94 mai 1838 qui a été appliqué.
lors de son entrée ou service.	lors de son admission à la retraite.	Ans.	Mois.	Jours.				
19	55	55	7	13	2,507	26 juin 1880	Ancienneté . . .	Articles 2, § 3. . .
22	60	59	1	18	1,045	Id.	Infirmité	Article 20
19	55	37	1	27	768	Id.	Id.	Article 21
19	53 1/2	54	11	2	752	Id.	Id.	Id.
21 1/2	59 1/2	58	11	7	784	Id.	Id.	Id.
17 1/2	50 1/2	53	6	28	741	Id.	Id.	Id.
18 1/2	54 1/2	50	10	10	640	Id.	Id.	Id.
9	46	51	0	5	721	Id.	Id.	Id.
19	55	54	7	20	624	Id.	Id.	Id.
27	57	50	10	25	721	Id.	Id.	Id.
23	60 1/2	58	0	26	776	Id.	Id.	Id.
22	65	42	2	8	462	Id.	Id.	Id.
19	57	59	1	27	655	Id.	Id.	Id.
11	55	57	6	16	921	Id.	Id.	Id.
19	52 1/2	54	1	26	733	Id.	Id.	Id.
19	56	58	1	20	776	Id.	Id.	Id.
19	55	57	1	12	915	Id.	Id.	Id.
26	58	53	2	20	725	Id.	Id.	Id.
17	27	28	8	20	701	Id.	Id.	Id.
20	45	25	11	21	568	Id.	Id.	Id.
20 1/2	52	32	1	21	607	Id.	Id.	Id.
16	55	59	9	0	2,250	1 ^{er} juillet 1880	Id.	Id.
					224	1 ^{er} septembre 1880	Id.	Article 9.
15 1/2	48	35	5	25	2,475	26 septembre 1880.	Id.	Article 20
17	45	28	11	19	2,250	Id.	Id.	Id.
17 1/2	41	26	7	20	2,250	Id.	Id.	Id.
17 1/2	37	21	9	20	2,250	Id.	Id.	Id.
17	54	37	10	9	2,755	Id.	Id.	Article 21
27 1/2	56	55	8	25	2,306	Id.	Id.	Id.
20	51	32	1	25	2,160	Id.	Id.	Id.
17 1/2	54	37	11	13	2,755	Id.	Id.	Id.
20	54	36	9	25	2,408	Id.	Id.	Id.
16	48	32	2	11	2,160	Id.	Id.	Id.
15 1/2	51	36	5	14	2,053	Id.	Id.	Id.
16 1/2	50	34	5	15	2,329	Id.	Id.	Id.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMEROS		DATE DE L'ARRÊTÉ	NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.
d'ordre.	du grand-livre de la dette publique.			
139	15130	14 septembre 1880, n° 5833.	Grange, Louis-Joseph-Honoré	Lieutenant
140	15131	Id.	Thonon, Eugène	Id.
141	15132	24 septembre 1880, n° 5842.	Liagre, Jean-Baptiste-Joseph	Lieutenant-général
142	15133	Id.	Van Bever, Henri-Marie-Gilles	Général-major
143	15134	Id.	Smits, Frédéric-Marie	Colonel général-major honoraire.
144	15135	Id.	Vandermeer, Antoine-Félix	Lieutenant-colonel
145	15136	Id.	Magnin, Auguste-François	Major lieutenant-colonel hono- raire
146	15137	Id.	Schaar, Jean-Pierre	Lieutenant-colonel
147	15138	Id.	Scheffers, Pierre-Théodore	Capitaine-major honoraire
148	15139	Id.	Naerhuisen, André-Mathias	Capitaine
149	15140	Id.	Baunay, Eugène-Nicolas-Victor	Sous-intendant de 2 ^e classe
150	15141	Id.	Brassine, Pierre-Paul	Capitaine
151	15142	Id.	De Brauwere, Jules-Jacques-Bruno-Hubert	Id
152	15143	20 septembre 1880, n° 5841.	Colinet, Louis	Premier sergent
153	15144	Id.	Beirlant, Louis	Maréchal ferrant
154	15145	Id.	Beoykens, Jean-Baptiste	Portier
155	15146	Id.	Goethals, Charles-Louis	Cuisinier
156	15147	Id.	De Meyer, Gommaire	Id.
157	15148	Id.	Wytsman, Polydore	Premier sergent
158	15149	Id.	Daragas, Eugène	Sergent
159	15150	Id.	Debuschere, Pierre-Eugène	Soldat
160	15151	Id.	Lambert, Henri	Premier sergent
161	15152	Id.	Debeil, Pierre	Soldat
162	15153	Id.	Henderickx, Pierre-Joseph	Premier sergent
163	15154	Id.	Lernoux, Pierre-Jean	Soldat
164	15155	Id.	Van Moer, Remi	Premier sergent
165	15156	Id.	Thoen, Bernard	Brigadier
166	15157	Id.	Velghe, Charles-Louis-Albert	Maitre-tailleur
167	15158	Id.	De Broux, Louis-Julien	Maitre-bottier
168	15159	Id.	Lievens, Séraphin	Maréchal des logis
169	15160	Id.	Maes, Charles-Louis	Maréchal ferrant
170	15161	Id.	Quinaux, Théodore-Michel-Joseph	Trompette
171	15162	Id.	Tiersoone, Ferdinand-François	Adjudant de batterie
172	15163	Id.	Stievenart, Nicolas	Id.
173	15164	Id.	Roelant, Barthélemy	Id.

POUR L'EXERCICE 1882.

AGE DE L'INTÉRESSÉ		SERVICES.			MONTANT de la pension.	DATE de L'ENTRÉE EN JOUISSANCE de la pension.	CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	ARTICLE de la loi du 24 mai 1838 qui a été appliqué.
lors de son entrée au service.	lors de son admission à la retraite.	Ans.	Mois.	Jours.				
19	45	22	8	11	956	26 septembre 1880. . .	Infirmité . . .	Article 21.
18	55	18	1	25	850	Id. . . .	Id. . . .	Id.
19	65 1/2	50	2	25	7,400	Id. . . .	Ancienneté . . .	Article 1 ^{er} .
17	62	48	"	25	5,900	Id. . . .	Id. . . .	Id.
17	59	41	7	0	4,400	Id. . . .	Id. . . .	Id.
19	58	40	4	26	5,500	Id. . . .	Id. . . .	Id.
18	58	40	10	10	5,480	Id. . . .	Id. . . .	Id.
21 1/2	56 1/2	54	11	16	5,065	Id. . . .	Id. . . .	Article 2 § 5.
16	55	59	11	22	2,700	Id. . . .	Id. . . .	Id.
19	55	57	4	21	2,552	Id. . . .	Id. . . .	Id.
19	53	55	5	18	1,997	Id. . . .	Id. . . .	Article 2 § 1.
15	47	52	5	5	2,194	Id. . . .	Id. . . .	Id.
19	52	54	4	26	1,941	Id. . . .	Id. . . .	Id.
22	47	25	1	10	660	Id. . . .	Infirmité . . .	Article 20.
25	58	54	5	11	508	Id. . . .	Id. . . .	Id.
18 1/2	54	56	4	5	764	Id. . . .	Id. . . .	Article 21.
19 1/2	52	55	4	"	617	Id. . . .	Id. . . .	Id.
20	51	52	5	15	611	Id. . . .	Id. . . .	Id.
19	52	54	4	15	748	Id. . . .	Id. . . .	Id.
21	60	40	4	9	660	Id. . . .	Id. . . .	Id.
17	40	25	11	27	556	Id. . . .	Id. . . .	Id.
19 1/2	60	41	6	21	792	Id. . . .	Id. . . .	Id.
20	59	19	11	24	550	1 ^{er} juillet 1880	Id. . . .	Id.
18	51	54	4	27	748	26 septembre 1880 . . .	Id. . . .	Id.
22	42	20	10	25	557	6 juillet 1880	Id. . . .	Id.
19	58	40	4	26	792	26 septembre 1880 . . .	Id. . . .	Id.
19	55	57	5	"	471	Id. . . .	Id. . . .	Id.
40	57 1/2	18	3	5	654	Id. . . .	Id. . . .	Id.
22	60	29	"	21	705	Id. . . .	Id. . . .	Id.
24	61	58	2	27	647	Id. . . .	Id. . . .	Id.
19	55	55	6	14	419	Id. . . .	Id. . . .	Id.
15	49 1/2	54	5	5	426	Id. . . .	Id. . . .	Id.
19	56	58	6	25	780	Id. . . .	Id. . . .	Id.
11	47	51	11	28	729	Id. . . .	Id. . . .	Id.
22	60	58	10	11	784	Id. . . .	Id. . . .	Id.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMEROS		DATE DE L'ARRÊTÉ	NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.
d'ordre.	du grand-livre de la dette publique.			
		qui		
		CONFÈRE LA PENSION.		
174	15105	20 septembre 1880, n° 3841.	Deraymaeker, Pierre-Joseph	Soldat
175	15166	Id.	Buchet, Honoré-Joseph	Maréchal des logis
176	15167	Id.	André, Théophile	Id.
177	15168	Id.	Jaumain, Jean-Baptiste	Gendarme
178	15169	Id.	Bode, Louis	Id.
179	15170	Id.	Desmet, Pierre-Joseph	Id.
180	15171	Id.	Tilquin, Olivier-Joseph	Id.
181	15172	Id.	Lemaitre, Jean-Joseph-Julien	Id.

POUR L'EXERCICE 1882.

AGE DE L'INTÉRESSÉ		SERVICES.			MONTANT de la pension.	DATE de L'ENTRÉE EN JOUISSANCE de la pension.	CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	ARTICLE de la loi du 24 mai 1838 qui a été appliqué.
lors de son entrée ou service.	lors de son admission à la retraite.	Ans.	Mois.	Jours.				
19 1/2	55	15	2	11	550	1 ^{er} août 1880	Infirmité. . . .	Article 21
16	49	55	9	20	879	26 septembre 1880 . .	Id. . . .	Id. . . .
21	51	51	4	25	708	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
19	57 1/2	58	0	25	655	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
19	55	57	4	25	644	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
20	49	50	4	18	597	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
22	50	29	4	20	591	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
27	47 1/2	31	4	25	558	Id. . . .	Id. . . .	Id. . . .
TOTAL fr.					278,758			

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

État indiquant la situation des pen

SITUATION DES PENSIONS MILITAIRES.			PENSIONS NOUVELLES inscrites au grand livre de la Dette publique pendant le trimestre. (Ou l'année pour la 8 ^e ligne.)		TOTAUX.	
AU	NOMBRE.	MONTANT	NOMBRE.	MONTANT.	NOMBRE.	MONTANT.
1 ^{er} janvier 1880	3,564	3,610,020	57	84,975	3,621	3,694,995
1 ^{er} avril 1880	3,544	3,606,931	53	50,550 765,750 (*)	3,577	4,423,231
1 ^{er} juillet 1880	3,520	4,353,453	54	53,057	3,554	4,386,510
1 ^{er} octobre 1880	3,511	4,295,143	57	90,176	3,568	4,385,319
			181	278,758 765,750 (*)		

POUR L'EXERCICE 1882.

sions militaires pendant l'année 1880.

PENSIONS ÉTEINTES pendant le trimestre. (Ou l'année pour la 5 ^e ligne.)		SITUATION DES PENSIONS MILITAIRES.			Observations.
NOMBRE.	MONTANT.	AU.	NOMBRE.	MONTANT.	
77	88,064	1 ^{er} avril 1880	3,544	3,608,031	(*) Montant de l'augmentation des pensions militaires par suite de la promulgation de la loi du 14 mars 1880. Ce montant comprend 52,199 francs d'arrérages payés aux héritiers des pensionnés décédés depuis le 1 ^{er} juillet 1879. (**) Montant des arrérages des pensionnés décédés.
57	57,579 52,199 (*)	1 ^{er} juillet 1880	3,520	4,335,453	
45	91,567	1 ^{er} octobre 1880	3,511	4,205,143	
66	97,504	1 ^{er} janvier 1881	3,502	4,287,815	
243	566,713				

Au 1 ^{er} janvier 1880, les pensions militaires étaient de . . fr.	3,610,020	»
A AJOUTER :		
Les nouvelles pensions et augmentations accordées en 1880	1,044,508	»
	4,654,528	»
A DÉDUIRE :		
Les extinctions de pensions constatées en 1880	366,713	»
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1881.	4,287,815	»

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 9.

Liste nominative des fonctionnaires et employés de la Cour des Comptes admis à la pension, du 1^{er} janvier 1880 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées pendant la même période. (Article 4 de la loi du 17 février 1849.)

1° PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	

NEANT.

2° PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrêté.	de l'extinction.	
1	Dierick, J.-A.-F.	Archiviste	2,544 »	5 mars 1872.	1 ^{er} janv. 1880.	
2	Van der Straelen, A.-M.-H.	Contrôleur	1,490 »	16 août 1862.	1 ^{er} janv. 1880.	
3	Mahieux, N.-J.	Chef de bureau	1,588 »	18 octob. 1858.	1 ^{er} mai 1880.	
4	Annez, de Taboada, A.	Id.	2,088 »	21 juin 1879.	1 ^{er} avril 1880.	

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1880, neuf pensions s'élevant ensemble à fr.	24,250 •
4 pensions éteintes	8,110 •
Il y a donc à servir, au 1 ^{er} janvier 1881, cinq pensions s'élevant ensemble à	<u>16,140 •</u>

POUR L'EXERCICE 1882.

ANNEXE N° 10.

ÉTAT

*des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés
ressortissant au Département de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au
31 décembre 1880.*

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Baude, C.	29 décembre 1815.	Conseiller de cour d'appel
2	Degrange, J.-B.	10 novembre 1800.	Juge de paix
3	De Pauw, H.	28 août 1812.	Conseiller de cour d'appel
4	Libioule, A.	16 janvier 1810.	Président de tribunal de première instance
5	Van Ortrof, F.	5 janvier 1814.	Magasinier de prison.
6	Grau, E.	15 juillet 1810	Greffier de justice de paix
7	Meeus, E.	23 septembre 1811.	Premier commis au Ministère de la Justice
8	Fourcy, J.	11 novembre 1809.	Greffier adjoint de tribunal de première instance.
9	Ruyssen, H.	19 juillet 1810	Greffier de justice de paix.
10	Debontheim, A.	16 septembre 1812.	Juge de tribunal de première instance
11	De Robaux de Soumoy, A.	18 avril 1808.	Auditeur général près la cour militaire
12	De Busschere, J.	7 mars 1810.	Juge de paix.
13	Beelaert, J.-B.	25 janvier 1814.	Surveillant aux écoles de réforme
14	De Clippel, B.	21 mai 1814	Gardien de prison
15	Lamotte, H.	11 septembre 1836.	Juge de paix.
16	Couez, C.	22 février 1810.	Greffier de justice de paix.
17	Delsemme, A.	21 avril 1815.	Id. id.
18	Tremblay, R.	2 mai 1820	Greffier adjoint de tribunal de première instance
19	Vandermoeren, G.	16 mai 1827	Greffier de tribunal de commerce
20	Dassonville, D.	11 avril 1819.	Premier commis de prison
21	Mônville, J.	1 ^{er} août 1810.	Juge de tribunal de première instance
22	Van den Bergh, P.	24 janvier 1821.	Gardien de prison.
23	Bahut du Marès, L.	21 septembre 1829	Conseiller de cour d'appel
24	Deynoodt, E.-F.	27 août 1815.	Directeur de prison.
25	Pequeur, P.-J.	7 mai 1812	Greffier de justice de paix
26	Sevrein, N.	30 janvier 1820.	Gardien de prison.
27	Vandenherke, A.	18 septembre 1829.	Id.
28	Jancart, F.	18 juillet 1825	Id.
29	Donnez, J.	25 septembre 1808	Président de chambre de cour d'appel.
30	Thisquen, M.	2 novembre 1810	Juge de paix.
31	Petitjean, V.	24 janvier 1818.	Chef de division au Ministère de la Justice.

POUR L'EXERCICE 1882.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES	Observations.
		ANS.	MOIS.			
27 décembre 1879. . .	Infirmités	57	2	7,500 "	7,500 "	
50 novembre 1879. . .	Age avancé.	51	5	3,150 "	3,150 "	
26 janvier 1880. . . .	Infirmités	54	1	7,500 "	7,482 "	
27 janvier 1880. . . .	Age avancé.	58	5	7,000 "	7,000 "	
51 décembre 1879. . .	Id.	45	11	2,050 "	1,566 "	
28 décembre 1879. . .	Id.	47	1	2,500 "	1,535 "	
15 janvier 1880. . . .	Id.	45	6	2,751 25	1,854 "	
19 février 1880. . . .	Id.	58	1	2,800 "	1,640 "	
15 mars 1880.	Id.	42	9	1,800 "	1,185 "	
29 mars 1880.	Infirmités	41	"	5,000 "	5,000 "	
18 avril 1880.	Age avancé.	49	2	8,500 "	8,500 "	
2 avril 1880.	Id.	51	8	5,000 "	5,000 "	
27 janvier 1880. . . .	Id.	50	1	1,500 "	694 "	
25 mars 1880.	Id.	44	9	1,794 "	1,196 "	
17 novembre 1879. . .	Infirmités	17	4	3,100 "	1,609 "	
5 mai 1880.	Age avancé.	42	5	2,200 "	1,455 "	
29 mars 1880.	Infirmités	56	4	2,100 "	1,175 "	
4 juillet 1880.	Id.	41	2	2,800 "	1,775 "	
1 ^{er} juillet 1880.	Id.	21	7	1,700 "	564 "	
22 juillet 1880.	Id.	58	8	2,550 "	1,516 "	
6 août 1880.	Age avancé.	52	11	4,616 66	4,616 "	
11 juin 1880.	Infirmités	56	9	1,517 60	858 "	
2 août 1880.	Id.	25	10	7,500 "	5,714 "	
19 octobre 1879. . . .	Age avancé.	40	7	4,728 55	2,952 "	
29 septembre 1880. . .	Infirmités	27	1	1,800 "	749 "	
28 septembre 1880. . .	Id.	55	2	1,472 "	751 "	
25 septembre 1880. . .	Id.	19	5	1,472 "	618 "	
20 septembre 1880. . .	Id.	19	10	1,472 "	449 "	
22 octobre 1880. . . .	Age avancé.	59	5	8,050 "	8,050 "	
5 novembre 1880. . . .	Id.	45	5	5,800 "	5,800 "	
11 mai 1880.	Infirmités	52	10	5,855 55	2,946 "	
TOTALfr.					92,651 "	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1880 512 pensions montant à fr. 771,892 "

Inscrites en 1880 51 pensions s'élevant à fr. 92,651 "

Éteintes en 1880 35 — — 90,970 "

Diminution 4 Augmentation . . .fr. 1,681 " — — — 1,681 "

RESTE à servir au 1^{er} janvier 1881. . . . 508 — — 773,573 "

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 11.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Humblet, N.	24 septembre 1804.	Desservant
2	Duwel, D.	5 mars 1819.	Vicaire.
3	Meganck, J.	5 janvier 1804	Curé de 1 ^{re} classe
4	Veulemans, J	14 novembre 1795.	Desservant
5	Daems, J.-B.	5 janvier 1796	Id.
6	Mullens, J.	5 février 1804	Id.
7	De Baerdemaeker, J.-B.	5 décembre 1809.	Id.
8	Deryckere, C.	16 janvier 1801.	Id.
9	Lochten, H.	26 août 1807.	Vicaire.
10	Severyns, J.	20 mars 1805.	Desservant
11	Gautier, J.	14 août 1805.	Id.
12	Bormans, J.	17 décembre 1814.	Id.
13	Thiry, P.	17 juin 1816	Id.
14	Delbos, A.	9 mars 1804.	Aumônier.
15	Nicolas, F.	19 mars 1814.	Desservant
16	Bruson, P.	21 juillet 1811	Aumônier.
17	Coremans, F.	12 août 1806.	Vicaire.
18	Degarnier, J.-B.	24 mars 1818.	Desservant
19	Venneman, J.	11 avril 1805.	Vicaire.
20	Nyssen, T.	12 décembre 1800.	Desservant
21	Grosfils, J.	9 octobre 1816.	Id.
22	Gallis, H.	26 octobre 1829.	Curé de 1 ^{re} classe
23	Bovyn, P.	7 février 1800	Desservant
24	Campfens, E.	4 janvier 1809.	Id.
25	Christiaens, C.	27 février 1809	Id.
26	Maes, J.-B.	7 octobre 1805.	Curé de 2 ^{me} classe
27	Roucourt, J.	7 novembre 1800.	Desservant
28	Grupelant, H.	8 juin 1812	Id.
29	De Molinari, M.	29 mai 1821	Id.
30	Delogne, J.-B.	7 janvier 1816.	Aumônier.
31	Verstraeten, F.	10 juillet 1802	Desservant
32	Querrez, J.	22 octobre 1806.	Id.

POUR L'EXERCICE 1882.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1880.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
15 novembre 1879. . .	Age avancé.	45	2	1,200 »	1,200 »	
31 août 1879.	Infirmités	32	9	608 33	461 »	
8 décembre 1879. . .	Age avancé.	50	6	2,047 50	2,047 »	
19 décembre 1879. . .	Id.	58	4	1,200 »	1,200 »	
19 décembre 1879. . .	Id.	59	4	1,200 »	1,200 »	
19 décembre 1879. . .	Id.	49	8	1,200 »	1,200 »	
4 décembre 1879. . .	Id.	42	1	1,100 »	1,100 »	
9 janvier 1880.	Id.	48	7	1,200 »	1,200 »	
27 décembre 1879. . .	Id.	44	»	746 66	746 »	
24 décembre 1879. . .	Id.	51	9	1,195 »	1,195 »	
31 décembre 1879. . .	Id.	50	3	1,186 66	1,186 »	
29 décembre 1879. . .	Id.	40	3	1,100 »	1,100 »	
31 décembre 1879. . .	Infirmités	40	4	1,055 »	1,055 »	
29 décembre 1879. . .	Id.	33	1	2,050 »	1,248 »	
31 janvier 1880.	Age avancé.	41	4	1,100 »	1,100 »	
14 février 1880.	Id.	40	2	5,000 »	5,000 »	
12 novembre 1879. . .	Infirmités	37	7	765 »	703 »	
15 décembre 1879. . .	Id.	35	»	1,002 50	855 »	
18 février 1880.	Id.	34	6	800 »	653 »	
25 janvier 1880.	Age avancé.	49	3	1,200 »	1,200 »	
31 janvier 1880.	Infirmités	39	5	1,047 50	1,027 »	
4 juillet 1879	Id.	25	10	2,047 50	1,359 »	
13 mars 1880.	Age avancé.	47	9	1,200 »	1,200 »	
4 mars 1880.	Id.	40	2	1,125 33	1,123 »	
5 mars 1880.	Id.	47	9	1,121 66	1,121 »	
19 mars 1880.	Id.	41	7	1,588 53	1,588 »	
19 mars 1880.	Id.	47	8	1,200 »	1,200 »	
18 avril 1880.	Infirmités	39	5	1,100 »	1,078 »	
12 avril 1880.	Id.	34	4	950 »	770 »	
30 avril 1880.	Id.	37	7	2,003 33	1,841 »	
29 avril 1880.	Age avancé.	53	4	1,200 »	1,200 »	
27 avril 1880.	Id.	40	8	1,170 »	1,170 »	
A REPORTER. . . fr.					38,206 »	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE do NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
33	Delporte, F.	30 mai 1809	Desservant.
34	Pallapratte, G.	23 décembre 1814.	Id.
35	Van Bael, P.	6 octobre 1814.	Id.
36	Hallez, D.	30 octobre 1812.	Vicaire général.
37	Fryns, J.	27 octobre 1805.	Desservant.
38	Viellevoie, L.	22 novembre 1805.	Id.
39	Smeets, J.	12 novembre 1808.	Id.
40	Busschots, J.	8 août 1803.	Vicaire
41	Janssen, G.	27 avril 1822.	Desservant.
42	Desany, J.	15 mars 1851.	Vicaire
43	Bisschops, J.-B.	13 août 1819	Desservant.
44	De Roose, F.	8 juillet 1813	Coadjuteur.
45	Dehasque, J.	2 janvier 1814.	Desservant.
46	Janquart, N.	15 août 1810.	Id.
47	Dureulx, F.	11 décembre 1824.	Curé de 2 ^{me} classe.
48	Maerkaert, P.	1 ^{er} janvier 1822	Desservant.
49	Pernot, J.	24 juin 1814	Id.
50	Van Aken, G.	18 janvier 1809.	Id.
51	Deweever, J.	7 janvier 1802.	Id.
52	Martens, J.	10 février 1811	Id.
53	Missu, C.	2 novembre 1807.	Id.
54	Huycke, V.	27 janvier 1812.	Vicaire
55	Masy, J.	22 avril 1804.	Desservant.
56	Sacré, D.	7 avril 1817.	Id.
57	Didier, J.	3 avril 1824.	Id.
58	Vermeyen, J.	25 janvier 1818.	Id.
59	Brueneel, L.	22 juillet 1798	Vicaire général.
60	Baltus, G.	28 février 1804	Desservant.
61	Delors, P.	7 mars 1807.	Id.
62	Delpianque, P.	28 janvier 1811.	Id.
63	Heylen, C.	4 novembre 1810.	Id.
64	Ost, J.	15 janvier 1806.	Professeur de grand séminaire.
65	Carlier, L.	8 novembre 1800.	Desservant.
66	Jamblin, C.	24 juillet 1802	Id.
67	Jacob, J.	29 décembre 1805.	Id.

POUR L'EXERCICE 1882.

DATE DE LA SORTIE de fonctions	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				Report . . .fr.	58,206 »	
29 avril 1880	Age avancé.	44	10	1,118 55	1,118 »	
20 avril 1880	Id.	40	1	1,100 »	1,100 »	
25 avril 1880	Id.	40	8	1,100 »	1,100 »	
22 mai 1880	Id.	40	3	5,200 »	5,200 »	
12 avril 1880	Id.	51	8	1,190 »	1,190 »	
9 avril 1880	Id.	51	7	1,188 55	1,188 »	
28 avril 1880	Id.	44	11	1,128 55	1,128 »	
7 avril 1880	Id.	44	1	800 »	800 »	
50 mars 1880	Infirmités.	52	9	950 »	720 »	
26 juillet 1879	Id.	21	7	600 »	557 »	
10 septembre 1879. . .	Id.	55	11	952 50	822 »	
16 octobre 1878. . . .	Id.	28	9	700 »	459 »	
15 mai 1880	Age avancé.	42	9	1,100 »	1,100 »	
31 mai 1880	Infirmités.	55	5	1,100 »	858 »	
28 mai 1880	Id.	25	8	1,565 »	837 »	
28 mai 1880	Id.	52	7	950 »	715 »	
15 avril 1880	Id.	58	4	1,100 »	1,058 »	
19 décembre 1879. . .	Id.	51	6	1,118 55	915 »	
24 juin 1880	Age avancé	55	2	1,200 »	1,200 »	
10 juin 1880	Id.	41	9	1,100 »	1,100 »	
1 ^{er} juillet 1880	Id.	45	1	1,155 55	1,155 »	
12 juillet 1880	Id.	40	1	700 »	700 »	
4 août 1880	Id.	51	11	1,200 »	1,200 »	
20 février 1880	Infirmités.	57	9	1,055 »	957 »	
31 mars 1880	Id.	51	5	950 »	672 »	
2 août 1880	Id.	55	6	1,027 50	875 »	
4 août 1880	Age avancé.	58	2	5,200 »	5,200 »	
24 juin 1880	Id.	52	9	1,200 »	1,200 »	
20 septembre 1880. . .	Id.	48	»	1,170 »	1,170 »	
20 septembre 1880. . .	Id.	44	2	1,100 »	1,100 »	
18 septembre 1880. . .	Id.	44	1	1,100 »	1,100 »	
24 septembre 1880. . .	Id.	48	5	1,680 »	1,680 »	
20 septembre 1880. . .	Id.	56	5	1,200 »	1,200 »	
25 septembre 1880. . .	Id.	55	6	1,200 »	1,200 »	
51 août 1880	Id.	46	8	1,195 »	1,195 »	
				A REPORTER. . .fr.	77,747 »	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
68	Cools, P.	5 avril 1806	Desservant.
69	Ferir, H.	17 novembre 1806	Id.
70	Spuyers, P.	22 septembre 1808	Id.
71	Broeckx, M.	4 février 1810.	Id.
72	Freson, D.	30 août 1810.	Id.
75	Fondert J.-B.	28 juillet 1814	Id.
74	Lecocq, N.	20 septembre 1815	Id.
75	Landroit, P.	28 juillet 1815	Id.
76	Guillaume, P.	21 novembre 1815	Id.
77	Evrard, F.	15 février 1815.	Id.
78	Jacquemin, J.	24 mars 1817	Id.
79	Forget, J.	14 juin 1820.	Id.
80	Bruken, J.	7 mai 1811.	Curé de 2 ^e classe.
81	Laporte, L.	18 mars 1803	Desservant.
82	Lem, A.	8 février 1804.	Id.
83	Nokin, T.	14 octobre 1804	Id.
84	Moreau, D.	18 octobre 1807	Id.
85	Hecq, C.	31 janvier 1808.	Id.
86	Higuët, A.	2 juillet 1809	Id.
87	Henry, J.	29 janvier 1808.	Id.
88	Tosquinet, J.	18 mars 1815	Id.
89	Gavroy, J.-B.	21 mars 1813	Id.
90	Mauroit, J.-B.	19 décembre 1811	Id.
91	Van Baeten, A.	29 juin 1815.	Id.
92	Delrée, L.	10 février 1824.	Id.
93	Libert, N.	23 septembre 1805	Id.
94	Docquier, J.	21 mars 1812	Id.
95	Van Ongeval, B.	27 juillet 1802.	Id.
96	Demeester, P.	4 mars 1793	Id.
97	Euwaert, S.	11 novembre 1801	Id.
98	De Crick, J.	6 décembre 1803.	Id.

POUR L'EXERCICE 1882.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				REPORT. . fr.	77,747 »	
18 septembre 1880 .	Age avancé.	40	3	1,188 53	1,188 »	
50 septembre 1880 .	Id.	41	1	1,176 66	1,176 »	
29 septembre 1880 .	Id.	44	9	1,140 »	1,140 »	
18 septembre 1880 .	Id.	44	1	1,111 66	1,111 »	
50 septembre 1880 .	Id.	45	9	1,101 66	1,101 »	
30 septembre 1880 .	Id.	41	1	1,100 »	1,100 »	
50 septembre 1880 .	Id.	41	9	1,100 »	1,100 »	
50 septembre 1880 .	Id.	42	»	1,100 »	1,100 »	
50 septembre 1880 .	Id.	40	»	1,100 »	1,100 »	
28 septembre 1880 .	Id.	41	»	1,100 »	1,100 »	
50 septembre 1880 .	Infirmités	40	1	1,055 »	1,055 »	
50 septembre 1880 .	Id.	54	5	957 50	775 »	
50 septembre 1880 .	Age avancé.	40	»	1,500 »	1,500 »	
15 septembre 1880 .	Id.	51	1	1,200 »	1,200 »	
50 septembre 1880 .	Id.	52	6	1,200 »	1,200 »	
30 octobre 1880 . .	Id.	52	1	1,200 »	1,200 »	
29 octobre 1880 . .	Id.	45	1	1,160 »	1,160 »	
25 octobre 1880 . .	Id.	46	2	1,155 »	1,155 »	
25 octobre 1880 . .	Id.	46	8	1,125 »	1,125 »	
50 septembre 1880 .	Infirmités	59	»	1,155 53	1,114 »	
51 octobre 1880 . .	Age avancé.	41	1	1,100 »	1,100 »	
31 octobre 1880 . .	Id.	41	2	1,100 »	1,100 »	
1 ^{er} octobre 1880 . .	Id.	45	10	1,100 »	1,100 »	
13 octobre 1880 . .	Id.	40	9	1,100 »	1,100 »	
50 octobre 1880 . .	Infirmités	25	7	950 »	598 »	
7 novembre 1880 .	Age avancé.	47	5	1,200 »	1,200 »	
5 novembre 1880 .	Id.	40	2	1,100 »	1,100 »	
27 novembre 1880 .	Id.	52	9	1,200 »	1,200 »	
27 novembre 1880 .	Id.	63	8	1,200 »	1,200 »	
27 novembre 1880 .	Id.	47	9	1,200 »	1,200 »	
27 novembre 1880 .	Id.	46	8	1,200 »	1,200 »	
				TOTAL. . fr.	112,543 »	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1880 375 pensions, montant à fr. 350,140 »
 Inscrites en 1880. 98 pensions, s'élevant à fr. 112,543 »
 Éteintes en 1880. 42 ———— 45,871 »
 Augmentation. 56 ———— 68,672 »
 Reste à servir au 1^{er} janvier 1881 429 ———— fr. 418,812 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 12.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés du Ministère des Affaires Étrangères admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1880, et des extinctions de pensions constatées pendant la même période, publiée en conformité de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

PENSIONS CONFÉRÉES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
191	Morhange, S.	Consul général	5,000	28 juin 1880.	1 ^{er} avril 1880	

PENSIONS ÉTEINTES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE de L'EXTINCTION.	Observations.
87	Callier, P.-J.	Patron pilote de 2 ^e classe.	1,028	22 février 1861	1 ^{er} nov. 1880.	


SITUATION.

Au 1 ^{er} janvier 1880, le Département des Affaires Étrangères avait à servir 41 pensions s'élevant à	fr. (1) 53,395 »
Depuis cette époque, une pension a été conférée ; elle est de	5,000 »
	ENSEMBLE fr. 58,395 »
à déduire une pension éteinte en 1880, de	1,028 »
Reste au 1 ^{er} janvier 1881, 41 pensions s'élevant ensemble à	fr. 57,367 »

(1) Y compris une pension de veuve, s'élevant à 3,000 francs.


POUR L'EXERCICE 1882.

ANNEXE N° 13.



ÉTAT NOMINATIF

*des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère de l'Intérieur, admis à la
pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1880.*



ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Dekeyser	Nicaise	26 août 1813 . .	Directeur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.
2	Fonson	Adolphe-Marie-Albert . . .	14 août 1822 . .	Chef de division à l'administration de la pro- vince du Hainaut.
3	Bernier	Jean-François	24 juillet 1814 . .	Professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles
4	Algrain	Antoine-Maximilien-Joseph .	26 octobre 1812 . .	Chef de division au gouvernement provincial du Hainaut.
5	Lanblin	Pierre-Joseph	29 juin 1805 . .	Concierge à l'administration provinciale du Hainaut.
6	Bols	Jean	13 février 1814 . .	Chef de division au Ministère de l'Intérieur . .
7	Épouse Germain	Née Maréchal, Caroline . . .	10 avril 1806 . .	Nettoyeuse au Ministère de l'Intérieur
8	Hallet	Pierre-Henri-Adrien	28 juin 1810 . .	Commissaire de l'arrondissement de Waremme.
9	Willems	Henri-Frédéric	20 juin 1812 . .	Chef de bureau au gouvernement provincial du Limbourg.
10	Hendryckx	Jean-Baptiste	17 mars 1811 . .	Garçon de bureau à l'administration de la Flandre occidentale.
11	Brouken	Jean-François	14 nov. 1812 . .	Surveillant au Jardin botanique de l'État à Bruxelles.
12	Bertrand	Désiré-Joseph	28 mars 1815 . .	Concierge au gouvernement provincial de Liège
13	Dresselaers	Pierre-Louis	16 octobre 1812	Surveillant aux Musées royaux de peinture et de sculpture.
14	Mahy	Jean-Joseph	15 août 1805 . .	Huissier au Ministère de l'Intérieur

POUR L'EXERCICE 1882.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
ANS.	MOIS.					
24	2	francs. 9,875	francs. 3,671	Infirmités	6 septembre 1879.	
55	"	4,795	2,580	Id.	31 janvier 1880.	
44	6	5,137	2,091	Age avancé.	20 février 1880.	
46	2	5,480	5,655	Id.	Id.	
50	6	1,676	786	Id.	Id.	
58	9	5,753	5,417	Id.	10 avril 1880	
54	8	800	426	Id.	Id.	
52	2	5,150	2,548	Id.	7 mai 1880.	
46	8	5,556	2,570	Id.	25 mai 1880.	
27	1	1,251	521	Infirmités	27 mai 1880.	
10	"	1,008	(*) 8	Age avancé.	5 août 1880.	(*) L'article 47, § 2, de la loi du 21 juillet 1844 permet le cumul de deux pensions, si elles sont dues à raison de services différents et si, réunies, elles n'excèdent pas 800 francs. La pension militaire dont jouit l'intéressé est de 792 francs.
55	7	1,442	789	Id.	20 septembre 1880.	
25	11	1,200	441	Infirmités	Id	
58	"	2,751	1,506	Age avancé.	8 octobre 1880.	
TOTAL. . . . fr.			24,897			

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1880, 117 pensions s'élevant à fr. 185,788 »
 14 pensions ont été accordées pendant l'année 1880; elles s'élèvent à fr. 24,897 »
 11 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 21,308 »
 La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de 5,589 »
 De manière qu'au 1^{er} janvier 1881, il y avait à servir 120 pensions s'élevant à fr. 187,577 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 14.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Vandongheyn	Édouard-Paul-Damien . .	27 sept. 1814 . .	Préparateur de manipulations chimiques à l'Université de Gand.
2	Kupfferschlaeger	Isidore-François-Julien . .	9 janvier 1819.	Professeur ordinaire à l'Université de Liège, déclaré émérite.
3	Schwann	Théodore-Ambroise-Hubert.	7 déc. 1810 . .	Professeur ordinaire à l'Université de Liège, déclaré émérite.
4	Lagasse	Alexandre	8 février 1814 . .	Professeur à l'école normale de l'État à Nivelles.
5	Fraeys	Louis-François	31 août 1817 . .	Professeur ordinaire à l'Université de Gand, déclaré émérite.
6	Horremans	Pierre-François	15 sept. 1807 . .	Concierge de l'école normale de l'État, à Liège
7	Peters	Claire-Philippine-Julie . .	25 juillet 1832 . .	Directrice de l'école normale de l'État, à Liège.
8	Heuse	Henri-Joseph	13 juillet 1819 . .	Professeur ordinaire à l'Université de Liège, déclaré émérite.
9	Delvaux	Charles-Adolphe-Joseph. .	30 juillet 1815 . .	Répétiteur et conservateur des collections de l'école des arts et métiers annexée à l'Université de Liège.
10	Soupart	Floribert-Joseph-Dominique.	2 août 1810 . .	Professeur ordinaire à l'Université de Gand, déclaré émérite.
11	Ligy	Marie-Nicolas-Félix	3 mai 1825 . .	Instituteur et maître de gymnastique à l'école moyenne de l'État, à Ypres.
12	Lebon	François-Marie-Narcisse. .	28 juin 1807 . .	Médecin de l'école normale de l'État à Nivelles.

POUR L'EXERCICE 1882.

de l'Instruction publique, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1880.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
ANS.	MOIS.					
45	8	Francs. 5,122	Francs. 2,081	Age avancé	13 février 1880 .	
"	"	7,000	7,000	Id.	28 id. 1880 .	
"	"	9,000	9,000	Id.	15 mars 1880 .	
55	5	2,118	1,250	Id.	26 id. 1880 .	
"	"	7,000	7,000	Id.	26 id. 1880 .	
55	5	1,187	657	Id.	5 avril 1880 .	
5	3	5,500	465	Infirmités	19 id. 1880 .	
"	"	7,000	7,000	Age avancé	30 id. 1880 .	
35	"	4,180	2,787	Id.	19 octobre 1880 .	
"	"	8,000	8,000	Id.	4 nov. 1880 .	
51	7	2,580	1,558	Id.	16 id. 1880 .	
56	10	1,200	756	Id.	7 déc. 1880 .	
TOTAL fr.			47,552			

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1880, 171 pensions montant à fr. 321,959 °

12 pensions ont été accordées pendant l'année 1880; elles s'élèvent à fr. 47,552 °

11 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 54,240 °

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de 15,092 °

De manière qu'au 1^{er} janvier 1881, il y avait à servir 172 pensions montant à 335,051 °

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 15.

*ÉTAT nominatif des fonctionnaires, employés, etc., ressortissant
le 1^{er} janvier jusqu'au*

N° D'ORDRE.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE.	DATE de NAISSANCE.
1	Diegerick, L.-F.	Éclusier-receveur	15 sept. 1879.	Wacken	10 avril 1812.
2	Frion, B.	Chef de station	12 id.	Tournai	4 mai 1814.
3	Jonckheere, H.-A.-J.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	25 oct. 1879.	Bruges	16 mai 1809.
4	Vieujant ou Vieux-Jean, T.-J.	Conducteur des ponts et chaus- sées.	25 id.	Haltinne	13 janv. 1811.
5	Hebbelinck, G.-I.	Commis-chef à l'administration des chemins de fer.	18 id.	Arras	25 févr. 1816.
6	Duray, L.-J.	Facteur rural	16 id.	Braine-le-Comte	1 ^{er} juin 1825.
7	Mathelin, Ch.-H.	Percepteur des postes.	11 nov. 1879.	Bastogne	16 avril 1808.
8	Joselet, P.-J.-J.	Pontonier-receveur	6 déc. 1879.	Gand.	20 févr. 1807.
9	Vorus, J.-L.	Courrier de paquebots	17 nov. 1879.	Mondon (Suisse)	26 août 1806.
10	Vandenbenden, P.-J.-A.	Receveur des droits maritimes .	5 id.	Anvers	10 sept. 1815.
11	Vanden Broecke, J.-J.	Inspecteur du pilotage	5 id.	Ostende.	26 déc. 1815.
12	Gilles, A.-J.	Facteur de station	2 déc. 1879.	Gembloux	5 août 1814.
13	Van Hemelryck, J.-B.	Patron-mesureur.	8 id.	Anvers	50 mars 1815.
14	Van Obergen ou Van Opber- ghen, J.-B.	Pilote	8 id.	Flessingue.	21 avril 1818.
15	Verschuereu, P.	Id.	8 id.	Anvers	25 déc. 1818.
16	Meier, M.-Ch.	Id.	8 id.	Ostende.	5 mars 1819.
17	Grolus, J.	Id.	8 id.	Anvers	18 mai 1819.
18	Perzoons, J.	Id.	8 id.	Anvers	10 nov. 1822.
19	Castermans, C.	Facteur rural	5 id.	Bilsen	14 avril 1827.
20	Meulebrouck, L.	Pontonier.	25 août 1879.	Bruges	26 mars 1829.
21	Ots, R.-U.	Facteur rural	51 id.	Renaix	27 sept. 1845.
22	Heymans, F.-A.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	25 oct. 1879.	Ninove	15 mars 1810.
23	Simonis, P.-F.	Conducteur principal des ponts et chaussées (Polders).	17 déc. 1879.	Wiltz	23 janv. 1817.
24	Mairesse, L.-J.	Facteur rural	5 id.	Macon	8 janv. 1820.
25	Dubreucq, M.-F.	Id.	5 id.	Lens	21 mars 1822.
26	Van Dilst, L.	Patron-canoitier.	8 id.	Flessingue.	5 mai 1823.
27	Verbeuken, I.-J.	Facteur rural	5 id.	Thorembais-S'-Trond.	7 août 1825.

POUR L'EXERCICE 1882.

au Département des Travaux publics, admis à la pension depuis
31 décembre 1880.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	francs.				
	40 2 »	40 2 »	1,897 25	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,172	1 ^{er} oct. 1879 .	7 février 1880.
»	56 3 »	56 3 »	5,000 »	Id.	2,788	Id.	Id.
»	49 5 »	49 5 »	4,000 »	Art. 1 ^{er} , 8 § 1 ^{er} et 15, et loi du 26 mai 1850.	2,666	1 ^{er} nov. 1879 .	Id.
»	42 10 »	42 10 »	3,193 35	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , et loi du 26 mai 1850.	2,104	Id.	Id.
»	42 5 »	42 5 »	3,500 »	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	2,283	Id.	Id.
25 7 »	1 2 »	24 9 »	948 35	Art. 5 et 8.	423	Id.	Id.
»	27 9 »	27 9 »	2,847 50	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,215	1 ^{er} déc. 1879 .	Id.
»	29 10 »	29 10 »	1,415 »	Id.	649	1 ^{er} janv. 1880.	Id.
»	50 2 »	50 2 »	1,500 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	696	Id.	Id.
»	45 3 »	45 3 »	6,840 »	Art. 1 ^{er} , 8 § 1 ^{er} , et 15 § 2	3,500	Id.	Id.
2 10 »	42 2 »	45 » »	6,120 »	Art. 1 ^{er} , 8 et 15, § 1 ^{er}	4,080	Id.	Id.
»	58 8 »	58 8 »	1,850 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,100	Id.	Id.
»	56 1 »	56 1 »	2,180 »	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,285	Id.	Id.
31 8 »	5 7 22	37 3 »	2,500 »	Art. 5 et 8	1,634	Id.	Id.
34 » »	2 4 5	36 4 »	2,500 »	Id.	1,635	Id.	Id.
32 4 15	» 3 »	32 7 »	2,500 »	Id.	1,479	Id.	Id.
34 » »	» 3 »	34 3 »	2,500 »	Id.	1,555	Id.	Id.
35 4 15	» 3 »	35 7 »	2,500 »	Id.	1,615	Id.	Id.
19 9 »	2 3 »	22 » »	900 »	Id.	334	Id.	Id.
» » »	11 9 »	11 9 »	770 »	Art. 5, 8 § 1 ^{er} , et 14	175	1 ^{er} sept. 1879 .	1 ^{er} avril 1880.
9 4 »	1 11 »	11 3 »	821 67	Art. 5, 8 et 14.	175	Id.	Id.
33 » »	14 6 15	47 6 »	3,608 33	Art. 1 ^{er} , 8 et 15, et loi du 26 mai 1850.	2,405	1 ^{er} nov. 1879 .	Id.
27 10 »	12 9 »	40 7 »	4,000 »	Art. 5, 8 et 15.	2,866	1 ^{er} janv. 1880.	Id.
32 5 »	1 6 »	33 11 »	950 »	Art. 5 et 8	581	Id.	Id.
31 3 »	1 4 »	32 7 »	950 »	Id.	559	Id.	Id.
»	35 7 »	35 7 »	1,920 »	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,051	Id.	Id.
20 1 »	1 4 »	21 5 »	950 »	Art. 5 et 8	366	Id.	Id.
A REPORTER . . .fr.					40,251		

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° d'ordre.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
28	Dovy, F.-J	Facteur rural	31 déc. 1879 .	Fléron	3 oct. 1825 .
29	Humblot, V.-E.-F.	Chef-garde	31 id.	Louvain	24 mars 1836 .
50	Meyer, J.	Maître au service des paquebots.	6 janv. 1880 .	Ostende	25 juin 1812 .
51	Marnhout, F.-J.	Matelot	6 id.	Mariakerke	16 avril 1815 .
52	Demelie, C.-E.	Facteur des postes	6 id.	Braine-le-Comte	21 avril 1820 .
53	Larsen, F.-J.	Maître au service des paquebots.	6 id.	Ostende	21 août 1824 .
54	Jacquet, J.-P.-L.	Commis des ponts et chaussées .	21 fév. 1880 .	Steyn	10 juin 1815 .
55	Heiderscheid, N.	Facteur rural	5 id.	Martelange	5 mars 1836 .
56	De Cock, S.-B.	Facteur des postes	3 id.	Bruges	15 juin 1838 .
37	Philippet, P.-F.	Chef de station	15 mars 1880 .	Tirlemont	31 oct. 1811 .
38	Lenaerts, H.	Facteur des postes	4 id.	Turnhout	26 avril 1814 .
39	Deswelgh, P.-A.	Machiniste du pilotage	15 id.	Ostende	29 juin 1825 .
40	Bruneel, B.-F.	Facteur des postes	5 avril 1880 .	Ardoye	28 juill. 1811 .
41	Paillet, A.	Id.	5 id.	Nivelles	1 ^{er} fév. 1819 .
42	Desaint, E.-L.	Chef d'atelier au chemin de fer .	50 id.	Ixelles	18 mars 1809 .
43	André, N.	Facteur rural	15 id.	Virton	24 mai 1821 .
44	Moens, J.	Id.	15 id.	Looz	25 fév. 1825 .
45	Surinx, F.	Machiniste au chemin de fer . .	31 mai 1880 .	Herck-la-Ville	5 avril 1811 .
46	Vandevelde, E.-E.-P.	Inspecteur des postes	31 id.	Aerschot	29 sept 1812 .
47	Vande Neste, G.-L.	Facteur rural	15 id.	Meerendré	26 mars 1814 .
48	Pyliser, C.-G.	Id.	4 id.	Oostdunkerke	24 sept. 1821 .
49	Spittaël, A.	Facteur des postes	31 id.	Somergem	25 nov. 1845 .
50	Lincé, G.-G.	Percepteur des postes	9 juin 1880 .	Fraiture	9 mai 1808 .
51	Van Thielen, J.-A.	Facteur des postes	5 id.	Malines	14 juin 1826 .
52	Larsen, F.-G.	Maître au service des paquebots.	6 janv. 1880 .	Ostende	21 août 1824 .
53	Dupont, P.-G.	Facteur de station	31 mars 1880 .	Theux	4 fév. 1822 .
54	Parmentier, J.-A.	Chef-facteur de station	3 mai 1880 .	Bruxelles	27 fév. 1821 .
55	L'Heureux, V.-H.-P.	Conducteur des ponts et chaussées.	20 juin 1880 .	Mons	2 mai 1812 .
56	Decodt, G.-L.-G.	Chef de bureau à l'administration des postes.	50 id.	Ypres	10 mai 1813 .
57	Lauwen, P.-G.	Facteur rural	3 id.	Westerloo	11 oct. 1815 .
58	Debrouwer, R.-D	Id.	10 id.	Ypres	7 janv. 1815 .
59	Adam, F.-G.	Id.	10 id.	Champlon	15 mars 1820 .

POUR L'EXERCICE 1882.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1840.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
				REPORT. fr.	40,231		
18 9 0	1 3 0	20 0 0	922 50	Art. 3 et 8	332	1 ^{er} janv. 1880.	1 ^{er} avril 1880.
18 5 20	5 0 7	24 2 0	2,246 67	Id.	951	Id.	Id.
"	24 2 22	24 2 0	1,500 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	557	1 ^{er} fév. 1880 .	Id.
" 11 0	25 3 15	24 2 0	1,300 "	Art. 3 et 8.	486	Id.	Id.
54 6 0	1 3 0	55 9 0	1,116 67	Id.	721	Id.	Id.
"	24 4 5	24 4 0	1,700 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	656	Id.	Id.
"	54 7 0	54 7 0	2,500 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,330	1 ^{er} mars 1880.	Id.
17 5 0	0 10 0	18 1 0	876 67	Art. 3 et 8.	286	Id.	6 juin 1880. .
"	"	18 11 0	1,150 "	Art. 3 et 9.	533	Id.	Id.
"	42 0 0	42 0 0	4,559 17	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	2,816	1 ^{er} avril 1880.	Id.
54 7 0	"	34 7 0	1,050 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 2.	660	Id.	Id.
21 4 0	7 1 15	28 5 0	2,080 "	Art. 3 et 8.	1,033	Id.	Id.
54 5 0	"	34 5 0	1,150 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 2.	719	1 ^{er} mai 1880 .	Id.
37 7 0	4 4 17	41 11 0	1,150 "	Art. 3, 8 et 13.	766	Id.	Id.
"	37 6 0	37 6 0	3,000 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,730	Id.	14 août 1880 .
33 4 0	"	33 4 0	950 "	Art. 3 et 8, § 2.	575	Id.	Id.
22 4 0	3 0 0	25 4 0	919 17	Art. 3 et 8.	415	Id.	Id.
57 7 0	"	57 7 0	2,000 "	Art. 1 ^{er} , 8, § 2 et art. 13	1,333	1 ^{er} juin 1880 .	Id.
"	49 2 0	49 2 0	7,516 67	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et art. 13	5,000	Id.	Id.
50 2 0	7 9 0	37 11 0	950 "	Art. 1 ^{er} , 8 et 13	633	Id.	Id.
28 10 0	4 3 0	33 1 0	950 "	Art. 3 et 8.	560	Id.	Id.
8 0 18	5 5 18	13 6 0	1,109 17	Id.	255	Id.	Id.
"	20 8 0	20 8 0	1,635 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	519	1 ^{er} juill. 1880.	Id.
30 4 0	"	30 4 0	1,150 "	Art. 3 et 8, § 2	654 (révision.)	Id.	Id.
"	24 4 5	24 4 0	1,700 "	Art. 3, 8 et 9, § 1 ^{er}	950	1 ^{er} fév. 1880 .	13 juin 1880 .
"	"	20 7 0	1,850 "	Art. 3 et 9.	906	1 ^{er} avril 1880.	29 oct. 1880 .
16 9 0	21 6 0	38 5 0	2,585 83	Art. 3 et 8.	1,515	1 ^{er} juin 1880 .	Id.
"	17 6 0	17 6 0	4,040 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	1,087	1 ^{er} juill. 1880.	29 oct./24 nov. 1880.
"	44 8 0	44 8 0	4,550 "	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et art. 13	3,033	Id.	29 oct. 1880 .
54 8 0	1 0 0	35 8 0	950 "	Art. 1 ^{er} et 8.	613	Id.	Id.
28 8 0	9 3 0	37 11 0	950 "	Id.	630	Id.	Id.
29 8 0	7 10 27	37 6 0	950 "	Art. 3 et 8.	626	Id.	Id.
				A REPORTER. fr.	73,051		

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° d'ordre.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE.	DATE de NAISSANCE.
60	Defrène, J.-F.	Facteur rural	30 juin 1880.	Spy	14 juin 1815 .
61	Sol, P. F.-G.	Éclusier-contrôleur	9 juill. 1880.	Mons.	12 mars 1812.
62	Mallet, V.-C.-J.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	6 id.	Walcourt	30 mai 1815 .
63	Michiels, H.-J.	Facteur de station	5 id.	Montaigu	5 mai 1810 .
64	Pené, J.-B.	Facteur des postes	15 id.	Namur	7 juill. 1824 .
65	Lefebvre, P.-J.	Id.	5 août 1880.	Courtrai	10 sept. 1812 .
66	Lanneau, A.	Percepteur des postes	31 id.	Avelghem	17 sept. 1821
67	Roland, A.-E.	Facteur rural	12 id.	Neufchâteau	18 juin 1835 .
68	Dekoninck, P.	Huissier au secrétariat général.	5 sept. 1880.	Pellenberg	10 juin 1807 .
69	O'Sullivan, E.-P.-T.	Directeur à l'administration cen- trale.	23 id.	Mons.	5 mars 1810.
70	Melsens, G.	Facteur des postes	9 id.	Louvain	22 août 1812 .
71	Van Frausum, S.	Pilote	7 id.	Malines	5 juill. 1816 .
72	Paternotte, J.-B.	Facteur des postes	2 id.	Waudrez	27 nov. 1822 .

POUR L'EXERCICE 1882.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Séduimentales et militaires.						
				REGARD. fr.	73,051		
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Francs.	Art. 5 et 9	005	1 ^{er} juill. 1880.	29 oct. 1880 .
o	"	30 2 "	950 o	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	808	1 ^{er} août 1880.	Id.
o	40 5 18	40 5 "	1,500 o	Art. 1 ^{er} , 8 § 1 ^{er} , et 13.	2,668	Id.	Id.
o	44 2 "	44 2 "	4,000 "	Art. 5, 9 et 13.	1,933	Id.	Id.
o	"	35 7 "	1,850 "	Devoir traitem ^t			
23 9 21	1 9 9	25 7 "	1,083 83	Art. 3 et 8	499	Id.	Id.
51 7 "	8 " 12	59 7 "	1,150 o	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	766	1 ^{er} sept. 1880.	Id.
o	52 9 "	52 9 "	3,230 o	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	1,627	Id.	Id.
20 0 o	1 5 "	21 9 "	931 67	Art. 3 et 8	365	Id.	Id.
o	45 4 17	45 4 "	2,200 o	Art. 1 ^{er} , 8 § 1 ^{er} , et 13.	1,466	1 ^{er} oct. 1880 .	Id.
o	49 6 "	49 6 "	9,000 o	Id.	5,000	Id.	Id.
42 0 o	" 2 "	42 8 "	1,152 50	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	768	Id.	Id.
55 2 "	"	35 2 "	600 o	Art. 3 et 8, § 2	383	Id.	Id.
23 4 "	1 5 "	24 7 "	1,250 o	Art. 3 et 8	554	Id.	Id.
TOTAL. fr.					89,791		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1880, au nombre de 54, s'élèvent à					48,784		
RESTE. fr.					41,007		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 31 décembre 1880, les pensions inscrites, au nombre de 1889, s'élèvent à . fr.					1,466,274		
Et les pensions éteintes, au nombre de 1,110, à					774,798		
RESTE. fr.					691,476		

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 16.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1880.

DATE DES ARRÊTÉS D'ADMISSION À LA PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS À LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension
				Ans.	Mois.	Jours.			
1880.									
7 février .	Loxhay, N.-T.	Répétiteur émérite à l'école militaire.	61	59	9	°	Infirmités	5,150 °	5,150 °
12 mars . .	Hellinthal, L.-H.-J. . .	Contrôleur d'armes principal.	65	44	1	11	Grand âge	5,177 50	2,118 °
Id.	Mathey, H.-D.-C.-J. . .	Employé principal de 2 ^e cl.	65	46	5	26	Id.	2,685 42	1,790 °
14 juin . .	De Proost, J.-J.-B. . .	Id.	65	59	1	°	Infirmités	2,686 67	1,615 °
20 sept. . .	De Grauw, J.-B.	Portier-Consigne	60	19	7	°	Id.	500 °	175 °
50 nov. . .	Begels, L.-B.-J.	Garde principal du génie de 1 ^{re} classe.	65	42	2	16	Grand âge	4,000 °	2,594 °
TOTAL. fr.								11,442 °	

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1880.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
121	82	Losser, L.-N.	25 mai 1880 . .	Décès	262 °	
122	124	Vifquin, P.-J.	31 juillet 1880 .	Id.	279 °	
123	158	Verhulst, S.-J.-C. . . .	25 octobre 1880.	Id.	1,804 °	
TOTAL. fr.					2,545 °	

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1880.

176 pensions inscrites.	fr.	224,488
123 — éteintes		118,560
53 — restant à servir	fr.	105,928

POUR L'EXERCICE 1882.

ANNEXE N^o 17.



LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DES FINANCES

ADMIS A LA PENSION

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1880,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE.

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.



ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

1^o Pensions de retraite accordées

D'ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS ET FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES. MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOBRE.	ÂGE	
1	5179	20 mars 1880.	Lecapitaine, J.-F.-E., sous-directeur au Ministère.	19	69	Divorcé . .	»	»	Infirmités . .
2	5180	4 avril 1880.	Mertens, S.-P.-N., brigadier des douanes.	19	66	Marié . . .	»	»	Age avancé . .
3	5181	Id.	Houbard, H.-A.-J., sous-brigadier des douanes.	25	65	Id. . . .	2	10 1	Id. . .
4	5182	Id.	Maujean, J.-B.-R.-J., sous-brigadier des douanes.	21	55	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
5	5185	Id.	Lambert, H.-F., préposé des douanes.	20	60	Id. . . .	2	16 14	Id. . .
6	5184	Id.	George, J.-F., id.	24	57	Id. . . .	1	17	Id. . .
7	5185	Id.	Deramaix, F.-J., brigadier des douanes.	18	64	Id. . . .	2	6 2	Id. . .
8	5186	Id.	Coppin, P.-J., brigadier des douanes.	19	65	Id. . . .	»	»	Id. . .
9	5187	Id.	Hasaert, J.-B., préposé des douanes.	19	65	Id. . . .	»	»	Id. . .
10	5188	Id.	Bailly, F., garde général des eaux et forêts.	25	66	Veuf	»	»	Age avancé . .
11	5189	Id.	Lansens, J.-F., sous-lieutenant des douanes.	20	68	Marié . . .	2	16 10	Id. . .
12	5190	Id.	Poinboëuf, A.-A., préposé des douanes.	18	65	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
13	5191	Id.	Vandevyver, A.-J., lieutenant des douanes.	21	65	Veuf	5	17 14 11	Age avancé . .
14	5192	Id.	Nihon, J.-E.-F., agent du Trésor.	27	61	Marié . . .	1	17	Infirmités et révoct.
15	5193	Id.	Renson, F.-J., inspecteur des eaux et forêts.	51	52	Id. . . .	2	11 2	Infirmités . .
16	5194	Id.	Revelart, A.-J., garde forestier . .	24	68	Id. . . .	1	14	Age avancé . .
17	5195	Id.	Demez, J.-N.-X., préposé des douanes.	19	59	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
18	5196	Id.	Beauchot, J.-N., préposé des douanes.	25	50	Célibataire .	»	»	Id. . .
19	5197	Id. et 3 juin . .	Vanderhaeghe, B. (dit V.), préposé des douanes.	19	65	Veuf	2	16 15	Age avancé . .
20	5198	4 avril	Laurent, J.-P., brigadier des douanes.	26	59	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
21	5199	Id.	Desutter, J.-B., garde forestier . .	19	66	Veuf	»	»	Age avancé . .
22	5200	Id.	Vanderyken, G., receveur des contribu- tions.	25	58	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
23	5201	3 juin	Deck, J.-B., receveur des contribu- tions.	19	59	Id. . . .	»	»	Id. . .
24	5202	Id.	Marchal, N.-A.-G.-H., receveur des contributions.	23	47	Célibataire .	»	»	Id. . .
25	5203	Id.	Vandenkerchove, E.-L.-D., receveur des contributions.	19	62	Marié . . .	»	»	Id. . .
26	5204	4 avril	Poswick, J.-C.-A., receveur des contributions.	21	45	Célibataire .	»	»	Id. . .
27	5205	Id.	Reynders, P.-J., géomètre du cadas- tre.	24	62	Marié . . .	»	»	Id. . .
28	5206	Id.	Mazy, G.-J., géomètre du cadastre.	26	65	Id. . . .	»	»	Age avancé . .
29	5207	Id.	Rutsaert, L., commis aux écritures.	25	50	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
30	5208	Id.	Sleeuwagen, C., brigadier des douanes.	19	59	Célibataire .	»	»	Id. . .

POUR L'EXERCICE 1882.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1880.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRE.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
5,500	"	40 7 "	"	40 7 "	5,455	1 ^{er} janv. 1880.	59	
1,550	35 10 "	"	7 11 "	41 9 "	1,035	Id.	13	Maximum.
1,200	39 8 "	"	"	39 8 "	800	Id.	13	Id.
1,200	54 1 "	"	"	54 1 "	745	Id.	"	
1,100	29 8 "	"	7 9 "	37 5 "	724	Id.	"	
1,100	53 2 "	"	"	53 2 "	665	Id.	"	
1,550	56 10 "	"	8 2 "	45 " "	1,055	Id.	15	Id.
1,550	56 4 "	"	7 9 "	44 1 "	1,055	Id.	13	Id.
1,100	19 2 "	"	7 10 "	27 " "	515	Id.	"	
2,983	10 9 "	30 4 "	"	41 1 "	1,978	Id.	"	
1,950	43 1 "	3 5 "	"	46 6 "	1,500	Id.	15	Id.
1,100	55 7 "	"	7 6 "	43 1 "	735	Id.	15	Id.
2,150	42 5 "	"	"	42 5 "	1,455	Id.	15	Id.
7,000	"	34 " "	"	34 " "	2,440	27 janvier . .	50	
4,460	"	20 10 "	"	20 10 "	1,429	1 ^{er} février . .	"	
605	43 9 "	"	"	43 9 "	405	Id.	15	Id.
1,100	51 7 29	"	5 11 1	55 7 "	609	Id.	"	
1,158	24 11 "	"	"	24 11 "	515	Id.	"	
1,100	56 5 "	"	7 9 "	44 2 "	735	Id.	15	Id.
1,491	29 1 "	"	5 " "	32 1 "	857	Id.	"	
275	25 8 "	"	7 6 "	33 2 "	160	Id.	14	Minimum.
2,560	"	33 5 "	"	33 5 "	1,594	Id.	"	
2,712	6 1 "	27 10 "	6 4 "	40 5 "	1,725	1 ^{er} mars . . .	"	
1,676	15 3 "	7 5 "	"	22 6 "	651	Id.	"	
2,502	8 9 "	25 " "	7 9 "	41 6 "	1,658	Id.	"	
2,454	"	21 11 "	"	21 11 "	827	Id.	"	
2,650	"	27 11 "	"	27 11 "	1,158	Id.	"	
2,800	"	38 5 "	"	38 5 "	1,654	Id.	"	
1,530	15 4 "	8 5 "	"	23 7 "	620	Id.	"	
1,550	54 5 "	"	6 4 "	40 9 "	1,035	Id.	13	Maximum.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

D'ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS ET FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans,		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		NOBRES.	ÂGE.	
31	5209	4 avril 1880 . .	Jaspers, G., brigadier des douanes.	Ans. 10	Ans. 65	Marié . . .	»	»	Age avancé . .
32	5210	Id. . .	Thémans, N.-J., id. . .	21	66	Id. . . .	4	14 12 10 7	Id. . .
33	5211	Id. . .	Rigouville, F.-J., id. . .	18	65	Id. . . .	»	»	Id. . .
34	5212	Id. . .	Dieleman, F.-X., id. . .	18	65	Veuf . . .	1	17	Id. . .
35	5213	Id. . .	Duysburgh, M.-T., sous-brigadier des douanes.	18	65	Marié . . .	»	»	Id. . .
36	5214	Id. . .	De Burleus, J.-B.-A., sous-brigadier des douanes.	19	65	Id. . . .	5	17 14 11	Id. . .
37	5215	Id. . .	Lefebvre, J.-B., sous-brigadier des douanes.	19	60	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
38	5216	Id. . .	Willynck, F.-J., préposé des douanes.	18	61	Veuf . . .	5	15 11 9	Id. . .
39	5217	Id. . .	Vanden Eeckhoute, E., id. . .	21	58	Célibataire .	»	»	Id. . .
40	5218	Id. . .	Coopman, C.-L., id. . .	25	59	Marié . . .	»	»	Id. . .
41	5219	Id. . .	Barvaux, J.-J., id. . .	30	66	Veuf . . .	»	»	Age avancé . .
42	5220	Id. . .	Devaux, P.-J., sous-brigadier des douanes.	28	55	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
43	5221	Id. . .	Leen, J.-M., receveur des contributions.	25	65	Id. . . .	»	»	Id. . .
44	5222	Id. . .	Maessen, J.-L., préposé des douanes.	31	65	Id. . . .	2	17 9	Age avancé . .
45	5225	Id. . .	Everhartz, V.-L.-M.-J., id. . .	25	59	Veuf . . .	»	»	Infirmités . .
46	5224	Id. . .	Danquin, J.-C., id. . .	28	64	Célibataire .	»	»	Id. . .
47	5225	Id. . .	Dumoncaux, H.-J., brigadier forestier.	57	67	Marié . . .	»	»	Age avancé . .
48	5226	Id. . .	Hakin, H.-M., préposé des douanes.	27	67	Id. . . .	»	»	Id. . .
49	5227	Id. . .	Janssens, J.-F., matelot des douanes.	28	65	Id. . . .	1	16	Id. . .
50	5228	Id. . .	Malherbe, J.-L.-C., commis des accises.	19	65	Célibataire .	»	»	Id. . .
51	5229	Id. . .	Poncelet, J.-C., brigadier des douanes.	28	65	Marié . . .	1	14	Id. . .
52	5230	Id. . .	Willact, J.-B., préposé des douanes.	21	65	Id. . . .	3	7 5 4	Id. . .
53	5231	Id. . .	Duchesne, C.-J., id. . .	20	65	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
54	5232	Id. . .	Debrit, D.-J., id. . .	19	58	Id. . . .	1	17	Id. . .
55	5233	Id. . .	Nicolas, E.-V., lieutenant des douanes.	25	65	Célibataire .	»	»	Age avancé . .
56	5234	Id. . .	L'ami, A., commis des accises . .	25	67	Veuf . . .	»	»	Id. . .
57	5235	4 juillet 1880 .	De Potter, L.-M.-P., receveur de l'enregistrement	20	57	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
58	5236	Id. . .	Van Dievoet, C.-J., contrôleur des contributions.	25	72	Id. . . .	»	»	Age avancé . .
59	5237	Id. . .	Deracourt, C.-L., contrôleur des douanes.	26	65	Id. . . .	»	»	Id. . .
60	5238	4 avril 1880 . .	Clément, J.-B., préposé des douanes	28	65	Id. . . .	»	»	Id. . .
61	5239	4 juillet 1880 .	Hutin, H.-J., receveur des contributions.	50	65	Id. . . .	»	»	Id. . .

POUR L'EXERCICE 1882.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours.	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours.	Francs			
1,550	55 4 11	"	8 4 10	41 9 "	1,053	1 ^{er} mai 1880.	15	Maximum
1,550	44 10 "	"	"	44 10 "	1,053	Id.	15	Id.
1,550	38 1 "	"	7 10 "	45 11 "	1,053	Id.	15	Id.
1,550	59 9 "	"	7 " "	46 9 "	1,055	Id.	15	Id.
1,200	59 5 "	"	8 2 "	47 7 "	800	Id.	15	Id.
1,200	42 6 "	"	4 9 "	47 5 "	800	Id.	15	Id.
1,200	51 9 "	"	7 8 "	59 5 "	800	Id.	15	Id.
1,100	56 6 15	"	6 2 17	42 9 "	755	Id.	15	Id.
1,100	57 " "	"	"	57 " "	755	Id.	15	Id.
1,100	55 8 "	"	"	55 8 "	715	Id.	"	
1,100	56 8 "	"	"	56 8 "	755	Id.	"	
1,160	27 6 "	"	"	27 6 "	580	Id.	"	
1,848	"	57 5 "	"	57 5 "	1,065	Id.	"	
1,100	55 11 "	"	"	55 11 "	678	Id.	"	
1,100	54 9 "	"	"	54 9 "	695	Id.	"	
1,100	55 8 "	"	"	55 8 "	715	Id.	"	
825	50 9 "	"	"	50 9 "	461	Id.	"	
1,100	57 6 "	"	"	57 6 "	755	Id.	15	Id.
1,200	56 5 "	"	"	56 5 "	790	Id.	"	
1,650	50 2 "	"	9 5 "	59 7 "	1,100	Id.	15	Id.
1,240	56 5 "	"	"	56 5 "	817	Id.	"	
1,100	45 7 "	"	"	45 7 "	755	Id.	15	Id.
1,100	56 6 "	"	6 5 "	42 9 "	755	Id.	15	Id.
1,100	50 6 "	"	5 " "	55 6 "	660	Id.	"	
2,150	40 6 "	"	"	40 6 "	1,455	Id.	15	Id.
1,650	41 4 "	"	"	41 4 "	1,100	Id.	15	Id.
5,542	"	56 5 "	"	56 5 "	3,000	1 ^{er} avril 1880.	59	
5,000	6 7 "	42 2 "	"	48 9 "	3,335	Id.	15	Id.
3,522	58 9 "	"	"	58 9 "	2,214	Id.	15	Id.
1,100	56 9 "	"	"	56 9 "	755	Id.	15	Id.
2,000	24 " "	11 1 "	"	35 1 "	1,215	Id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

D'ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS ET FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUVES?	S'ils sont mariés ou VIVUS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 16 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques	lors de leur admission à la retraite.		NOBRE.	ÂGE.	
62	5240	4 juillet 1880 .	Simonart, F.-J., receveur des contributions en disponibilité.	20	60	Marié . . .	0	0	Infirmités . .
63	5241	Id.	Martin, F.-J., receveur des contributions	27	65	Id. . . .	0	0	Age avancé. .
64	5242	Id.	Lams, A.-T., receveur des droits de navigation.	24	63	Célibataire .	0	0	Id. . . .
65	5243	Id.	Eyer, A. matelot des douanes . .	24	64	Marié . . .	0	0	Infirmités . .
66	5244	1 ^{er} sept. 1880 .	Vlaeminck, C.-L., garde forestier .	19	59	Célibataire .	0	0	Id. . . .
67	5245	4 juillet 1880 .	Chicora, C., sous-brigadier des douanes.	24	55	Id. . . .	0	0	Id. . . .
68	5246	Id.	Cornet, J.-F.-H., directeur de l'enregistrement	22	66	Id. . . .	0	0	Age avancé. .
69	5247	Id.	Louis, H.-J., garde forestier . . .	27	68	Marié . . .	0	0	Infirmités . .
70	5248	Id.	Gaillard, H.-J., id. . . .	26	65	Id. . . .	0	0	Age avancé. .
71	5249	Id.	Van Geen, L.-B.-M. contrôleur des douanes	18	67	Id. . . .	1	16	Id. . . .
72	5250	Id.	De Beaudigné de Mansart, J.-J., commis aux écritures.	19	66	Id. . . .	0	0	Id. . . .
73	5251	Id.	Lorent (dit Laurent), J.-B., préposé des douanes.	26	63	Id. . . .	0	0	Infirmités . .
74	5252	Id.	Mouvet, F.-A.-N., receveur des contributions.	21	71	Id. . . .	0	0	Age avancé. .
75	5253	Id.	Lippens, J.-F., commis des accises .	23	60	Id. . . .	0	0	Infirmités . .
76	5254	Id.	Devlieger, P.-F., sous-lieutenant des douanes.	19	55	Id. . . .	0	0	Id. . . .
77	5255	Id.	Vanlandschoot, F.-J., sous-lieutenant des douanes.	20	65	Id. . . .	0	0	Age avancé. .
78	5256	Id.	Opdeheyde, F.-J., brigadier des douanes.	18	65	Id. . . .	0	0	Id. . . .
79	5257	Id.	Ghequière, P.-C., brigadier des douanes.	20	65	Id. . . .	0	0	Id. . . .
80	5258	Id.	Meirschart, E., brigadier des douanes.	21	62	Id. . . .	0	0	Infirmités . .
81	5259	Id.	Devillers, M., brigadier des douanes.	25	60	Id. . . .	0	0	Id. . . .
82	5260	Id.	Jaumotte, J.J., id. . . .	23	64	Id. . . .	3	16 8 4	Id. . . .
83	5261	Id.	Goux, C.-J., id. . . .	18	64	Id. . . .	0	0	Id. . . .
84	5262	Id.	Helbigh, A., sous-brigadier des douanes.	23	65	Id. . . .	0	0	Age avancé. .
85	5263	Id.	Pottier, H.-J., sous-brigadier des douanes.	23	60	Id. . . .	1	6	Infirmités . .
86	5264	Id.	Coudrotte, J., sous-brigadier des douanes.	23	59	Id. . . .	7	17 16 14 12 10 3 0	Id. . . .
87	5265	Id.	Pierson, J.-J., sous-brigadier des douanes.	18	62	Célibataire .	0	0	Id. . . .
88	5266	Id.	Honigsoet, J.-J.-A., sous-brigadier des douanes.	21	62	Veuf	0	0	Id. . . .
89	5267	Id.	Weyland, L., sous-brigadier des douanes.	23	64	Marié . . .	0	0	Id. . . .
90	5268	Id.	Henrard, F., préposé des douanes	30	65	Célibataire .	0	0	Id. . . .
91	5269	Id.	Desmet, H.-E., id. . . .	19	57	Id. . . .	0	0	Id. . . .
92	5270	Id.	Fosset, P.-H., id. . . .	23	63	Marié . . .	0	0	Age avancé. .
93	5271	Id.	Magniette, N.-J., id. . . .	34	63	Célibataire .	0	0	Id. . . .

POUR L'EXERCICE 1882.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1841, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
2,281	"	58 2 "	"	58 2 "	1,550	1 ^{er} avril 1880 .	59	
2,919	"	57 2 "	"	57 2 "	1,669	Id.	"	
770	"	41 3 "	"	41 3 "	488	Id.	"	
1,200	40 " "	"	"	40 " "	800	Id.	15	<i>Maximum.</i>
770	54 4 8	"	6 2 22	40 7 "	515	Id.	13	Id.
1,200	29 " "	"	"	29 " "	652	1 ^{er} mai 1880 .	"	
8,000	"	45 4 "	"	45 4 "	5,000	Id.	15	Id.
585	25 " "	"	6 1 "	29 1 "	197	Id.	"	
440	58 10 "	"	"	58 10 "	295	Id.	13	Id.
5,000	46 1 "	2 10 "	2 " "	50 11 "	5,555	Id.	59 et 15	Id.
1,775	21 8 29	17 11 "	7 2 1	46 10 "	1,185	Id.	15	Id.
1,100	56 7 "	"	"	56 7 "	751	Id.	"	
2,612	28 9 "	21 8 "	"	50 5 "	1,741	1 ^{er} juin 1880 .	15	Id.
1,650	52 6 "	"	"	52 6 "	975	Id.	"	
1,825	25 6 15	"	9 5 15	54 10 "	1,107	Id.	"	
1,950	45 1 "	"	"	45 1 "	1,300	Id.	59 et 15	Id.
1,550	56 11 "	"	7 10 "	44 9 "	1,055	Id.	Id.	Id.
1,550	55 10 "	"	7 11 "	45 9 "	1,055	Id.	15	Id.
1,550	41 2 "	"	"	41 2 "	1,055	Id.	15	Id.
1,550	56 8 "	"	"	56 8 "	1,055	Id.	15	Id.
1,550	40 5 "	"	"	40 5 "	1,055	Id.	15	Id.
1,550	56 6 "	"	7 8 "	44 2 "	1,055	Id.	59 et 15	Id.
1,200	41 1 "	"	"	41 1 "	800	Id.	15	Id.
1,200	56 8 "	"	"	56 8 "	800	Id.	15	Id.
1,200	56 8 "	"	"	56 8 "	800	Id.	15	Id.
1,200	55 11 27	"	7 9 3	45 9 "	800	Id.	15	Id.
1,200	40 4 "	"	"	40 4 "	800	Id.	15	Id.
1,200	57 3 "	"	"	57 3 "	800	Id.	15	Id.
1,100	52 9 "	"	"	52 9 "	655	Id.	"	
1,100	28 11 "	"	5 2 "	52 1 "	651	Id.	"	
1,100	40 7 "	"	"	40 7 "	755	Id.	15	Id.
1,100	50 8 "	"	"	50 8 "	709	Id.	5 et 9	<i>Accident.</i>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS ET FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publ. briq.	lors de leur admission à la retraite.		NOBRE	AGE.	
94	5272	4 juillet 1880.	De Coe, L.-F.-D., matelot des douanes.	25	66	Marié.	"	"	Age avancé.
95	5275	Id	Beny, P.-J., préposé des douanes.	22	58	Id.	3	14 10 7	Infirmités.
96	5274	1 ^{er} sep. 1880.	Ryhon dit Ribon, J.-J., receveur des contributions.	29	69	Veuf.	"	"	Age avancé.
97	5275	4 juillet 1880.	Depotter, C., brigadier des douanes.	55	64	Célibataire.	"	"	Infirmités.
98	5276	Id.	Lezeunc, C.-L., préposé des douanes.	19	59	Marié.	"	"	Id.
99	5277	Id.	Vandecaveye, C.-L., brigadier forestier.	19	67	Id.	"	"	Age avancé.
100	5278	1 ^{er} oct. 1880.	Eeckeleers, G., garde forestier.	19	80	Veuf.	"	"	Id.
101	5279	Id.	Stamane, A., contrôleur des contributions.	25	65	Marié.	1	10	Id.
102	5280	Id	Roels, P.-F.-G., receveur des contributions.	22	71	Veuf.	"	"	Id.
105	5281	Id.	Delaere, A.-J.-G., receveur des contributions.	22	71	Marié.	1	16	Id.
104	5282	Id.	Counet, P.-J., préposé des douanes.	26	64	Veuf.	"	"	Infirmités.
105	5283	Id.	Julia, G.-M., conservateur des hypothèques.	25	58	Célibataire.	"	"	Id.
106	5284	Id.	Crabeels, J.-A., receveur délégué du passage d'eau à Anvers.	17	66	Marié.	"	"	Age avancé.
107	5285	Id.	Guerriat, F.-A.-J., garde forestier.	28	70	Id.	"	"	Id.
108	5286	Id	Grevisse, J.-F., brigadier forestier.	19	59	Id.	"	"	Infirmités.
109	5287	Id.	Mahy, G.-J., commis des accises.	21	58	Marié.	"	"	Id.
110	5288	Id.	Lecron, A.-J., sous-brigadier des douanes.	24	61	Veuf.	1	16	Id.
111	5289	Id.	Pierret, D.-P., sous-brigadier des douanes.	20	61	Célibataire.	"	"	Id.
112	5290	Id.	Poncin, J.-B., préposé des douanes.	21	58	Id.	"	"	Id.
113	5291	Id.	Sencier, N.-O. id.	25	59	Marié.	"	"	Id.
114	5292	Id.	Jacobs, B., matelot des douanes.	25	64	Id.	"	"	Id.
115	5295	Id.	Gilliaux, B.-J., premier commis de direction des contributions.	16	71	Veuf.	"	"	Age avancé.
116	5294	Id.	François, J.B., premier commis de direction des contributions.	27	70	Id.	"	"	Id.
117	5295	Id.	Beaumont, F.-C., brigadier des douanes.	22	60	Marié.	"	"	Infirmités.
118	5296	Id.	Biebuyck, C.-A.-E., brigadier des douanes.	18	66	Id.	"	"	Age avancé.
119	5297	Id.	Melis, J.-B., préposé des douanes.	21	65	Id.	1	16	Id.
120	5298	29 nov. 1880.	Blanquaert, E.-J.-M., vérificateur des douanes.	21	62	Veuf.	"	"	Infirmités.
121	5299	5 janv. 1881.	Lantener, P., receveur des contributions.	19	62	Marié.	1	14	Id.
122	5300	Id.	De Bavay, G.-J., agent du Trésor.	22	76	Veuf.	"	"	Age avancé.
123	5301	Id.	Deluesemans, P.-L., id.	21	71	Célibataire.	"	"	Id.
124	5302	Id.	Nauts, G.-J.-F., commis aux écritures.	18	65	Marié.	"	"	Id.
125	5303	Id.	Domange, J.-J., brigadier forestier.	25	62	Id.	"	"	Infirmités.
126	5304	Id.	De Jonge, F.-C., receveur des contributions.	19	67	Divorcé.	"	"	Age avancé.
127	5305	Id.	Desmedt, L., receveur des contributions.	16	65	Marié.	"	"	Id.
128	5306	Id.	Paschal, M., commis des accises.	21	65	Veuf.	1	15	Infirmités.

POUR L'EXERCICE 1882.

TRAITEMENT moyen des détachés années.	BASES DES PENSIONS.												MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1841, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES															
	ACTIFS.			SÉDENTAIRE.			MILITAIRES.			TOTAL.						
francs.	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	francs.			
1,200	40	5	»	»	»	»	»	»	»	40	5	»	800	1 ^{er} juin 1880.	15	Maximum.
1,100	36	4	»	»	»	»	»	»	»	36	4	»	726	Id.	»	
2,162	»	»	»	59	5	»	»	»	»	39	5	»	1,511	Id.	»	
1,550	50	5	»	»	»	»	»	»	»	50	5	»	837	Id.	»	
1,100	51	29	»	»	»	»	7	1	1	58	2	»	735	Id.	15	Id.
990	39	6	»	»	»	»	7	10	»	47	4	»	660	Id.	15	Id.
920	42	11	»	»	»	»	4	10	»	47	9	»	146	1 ^{er} juillet 1880	15	Id.
5,000	»	»	»	59	7	»	»	»	»	59	7	»	3,044	Id.	»	
5,768	5	7	»	51	5	»	7	11	»	42	9	»	3,500	Id.	15	Id.
5,069	»	»	»	49	5	»	»	»	»	49	5	»	3,379	Id.	15	Id.
1,100	57	11	»	»	»	»	»	»	»	57	11	»	735	Id.	15	Id.
7,950	»	»	»	52	10	»	»	»	»	52	10	»	3,500	1 ^{er} août 1880.	15	Id.
1,705	»	»	»	48	7	»	»	»	»	48	7	»	1,156	1 ^{er} sept. 1880.	15	Id.
605	41	7	»	»	»	»	»	»	»	41	7	»	405	Id.	15	Id.
880	26	1	»	»	»	»	10	9	»	36	10	»	562	Id.	»	
1,650	57	6	»	»	»	»	»	»	»	57	6	»	1,100	Id.	15	Id.
1,200	56	5	»	»	»	»	»	»	»	56	5	»	790	Id.	»	
1,200	29	10	»	»	»	»	8	1	»	37	11	»	800	Id.	»	
1,100	56	2	»	»	»	»	»	»	»	56	2	»	725	Id.	»	
1,100	56	5	»	»	»	»	»	»	»	56	5	»	725	Id.	»	
1,200	40	5	»	»	»	»	»	»	»	40	5	»	800	Id.	15	Id.
5,000	»	»	»	55	5	»	»	»	»	55	5	»	3,555	Id.	15	Id.
5,000	»	»	»	45	5	»	»	»	»	45	5	»	3,555	Id.	15	Id.
1,550	56	5	»	1	7	»	»	»	»	58	»	»	1,053	Id.	15	Id.
1,550	56	2	»	»	»	»	11	5	»	47	5	»	1,055	Id.	15	Id.
1,100	37	»	»	»	»	»	6	5	»	45	5	»	735	Id.	15	Id.
2,650	»	»	»	40	9	»	»	»	»	40	9	»	1,661	Id.	»	
4,895	»	»	»	55	1	26	»	6	4	55	8	»	2,534	1 ^{er} oct. 1880.	»	
7,500	»	»	»	51	»	»	»	»	»	51	»	»	5,000	Id.	15	Id.
5,606	»	»	»	47	6	»	»	»	»	47	6	»	3,737	Id.	15	Id.
2,500	»	»	»	47	1	»	»	»	»	47	1	»	1,535	Id.	59 et 15	Id.
880	56	11	»	»	»	»	»	»	»	56	11	»	586	1 ^{er} nov. 1880.	»	
3,468	»	»	»	55	5	»	15	1	»	48	6	»	2,512	Id.	15	Id.
3,480	26	5	»	18	1	»	4	2	»	48	8	»	2,520	Id.	15	Id.
1,500	41	6	»	»	»	»	»	»	»	41	6	»	866	1 ^{er} déc. 1880.	»	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

N° ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIÈRENT les pensions.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS ET FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	AGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	âgés.	
129	5507	3 janvier 1881.	Blondiaux, J.-L., lieutenant des douanes.	18	66	Marié . . .	»	»	Age avancé. .
130	5508	Id.	Fosty, H.-J., brigadier des douanes.	18	66	Id. . . .	»	»	Id. . . .
131	5509	Id.	Colard-Bovy, J.-P., id.	25	65	Id. . . .	3	10 15 9	Id. . . .
132	5510	Id.	Many, J.-F., id.	20	66	Id. . . .	»	»	Id. . . .
133	5511	Id.	Cantinaux, A.-J., id.	19	65	Id. . . .	2	15 14	Id. . . .
134	5512	Id.	Hoyois, V.-C.-D., id.	21	65	Id. . . .	»	»	Id. . . .
135	5513	Id.	Van Loo, P.-J., id.	20	67	Id. . . .	»	»	Id. . . .
136	5514	Id.	Bayot, J.-B., id.	21	58	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
137	5515	Id.	Vandaele, D.-F., id.	21	50	Id. . . .	4	12 10 5 1	Id. . . .
138	5516	Id.	Dejosez, M., id.	24	62	Célibataire .	»	»	Id. . . .
139	5517	Id.	Wouters, F.-J., sous-brigadier des douanes.	19	62	Marié . . .	5	16 14 12 8 6	Id. . . .
140	5518	Id.	Haesen, E., préposé des douanes	19	65	Id. . . .	»	»	Id. . . .
141	5519	Id.	Mulders, P., id.	26	63	Id. . . .	»	»	Id. . . .
142	5520	Id.	Huybrechts, J.-B.-G., id.	19	54	Id. . . .	»	»	Id. . . .
143	5521	Id.	Schoofs, B., id.	50	60	Célibataire .	»	»	Id. . . .
144	5522	Id.	Lemaître, A.-J., id.	54	60	Marié . . .	»	»	Id. . . .
145	5523	Id.	Gravet, F.-J., id.	21	65	Id. . . .	»	»	Id. . . .
146	5524	Id.	Grossaux, N.-J., id.	26	64	Id. . . .	1	6	Id. . . .
147	5525	Id.	Thill, N., id.	18	64	Veuf	»	»	Id. . . .
148	5526	Id.	Autelet, A., id.	19	60	Marié . . .	»	»	Id. . . .
149	5527	Id.	Mattot, F.-F., commis des accises.	25	47	Id. . . .	»	»	Id. . . .
150	5528	Id.	Albrecht, E.-C., id.	45	65	Id. . . .	»	»	Id. . . .
151	5529	Id.	Sauvage, J.-A., sous-contrôleur des accises.	25	67	Id. . . .	»	»	Age avancé. .
152	5530	Id.	Bolle, L.-D., brigadier des douanes.	25	65	Id. . . .	1	16	Id. . . .
153	5531	Id.	Barro, E.-A., id.	24	61	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
154	5532	Id.	Titerickx, J.-J.-L., sous-brigadier des douanes	21	58	Id. . . .	2	16 11	Id. . . .
155	5533	Id.	Magniette, J.-A., sous-brigadier des douanes.	18	65	Id. . . .	»	»	Age avancé. .
156	5534	Id.	Waldaek, A., sous-brigadier des douanes.	48	67	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
157	5535	Id.	De Vynck, F.-F., prép. des douanes.	20	64	Id. . . .	»	»	Id. . . .
158	5536	Id.	Declercq, V.-M., id.	21	54	Id. . . .	2	16 14	Id. . . .

POUR L'EXERCICE 1882.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
2,150	45 7 »	2 » »	»	47 7 »	1,455	1 ^{er} déc. 1880.	13	<i>Maximum.</i>
1,550	40 11 »	»	»	6 7 »	1,055	Id.	13	Id.
1,550	36 7 »	»	»	»	1,050	Id.	»	»
1,550	38 8 »	»	»	7 » »	1,055	Id.	13	Id.
1,550	37 9 8	»	»	7 8 22	1,055	Id.	13	Id.
1,550	36 5 10	»	»	7 8 20	1,055	Id.	13	Id.
1,550	47 6 »	»	»	»	1,055	Id.	13	Id.
1,550	37 » »	»	»	»	1,055	Id.	13	Id.
1,554	29 4 »	»	»	»	711	Id.	»	»
1,550	37 5 »	»	»	»	1,055	Id.	13	Id.
1,200	34 » 15	»	»	9 9 15	800	Id.	13	Id.
1,100	29 5 »	»	»	11 10 »	755	Id.	13	Id.
1,100	37 » »	»	»	»	755	Id.	13	Id.
1,100	25 9 »	»	»	7 8 »	644	Id.	»	»
1,100	29 9 »	»	»	»	595	Id.	»	»
1,100	25 2 »	»	»	»	616	Id.	5 et 9	<i>Accident.</i>
1,100	41 11 »	»	»	»	755	Id.	13	<i>Maximum.</i>
1,100	38 » »	»	»	»	755	Id.	13	Id.
1,100	37 8 29	»	»	7 9 1	755	Id.	13	Id.
1,100	28 4 »	»	»	7 6 »	605	Id.	»	»
1,650	24 5 »	»	»	»	752	Id.	»	»
1,500	19 6 »	»	»	»	460	Id.	»	»
2,208	44 5 »	»	»	»	1,472	Id.	13	Id.
1,550	34 9 28	»	»	5 » 2	1,055	Id.	13	Id.
1,550	37 1 »	»	»	»	1,055	Id.	13	Id.
1,680	37 9 »	»	»	»	1,120	Id.	13	Id.
1,200	38 » 29	»	»	7 9 1	800	Id.	13	Id.
1,200	19 7 »	»	»	»	427	Id.	»	»
1,100	36 6 2	»	»	7 2 28	755	Id.	13	Id.
1,100	27 10 »	»	»	3 » »	607	Id.	»	»

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI ONT PRIS les pensions.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS ET FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFS ?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		Nombre.	Age.	
159	5537	3 janvier 1881.	Depooter, J.-F., préposé des douanes.	Ans. 30	Ans. 56	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
160	5558	Id	Pieters, D.-F.-E., id.	55	74	Id. . . .	»	»	Id. . .
161	5559	Id.	Duroy, J.-J., id.	26	65	Id. . . .	»	»	Id. . .
162	5540	Id.	De Mansard, A.-L., receveur des contributions	22	55	Veuf. . . .	1	14	Id. . .
163	5541	Id.	Boulangier, J.-C. contrôleur des douanes	25	61	Marié . . .	»	»	Id. . .
164	5542	9 février 1881.	Vande Gejuchte, P.-J., sous-brigadier des douanes.	28	58	Id. . . .	»	»	Id. . .
165	5543	Id.	Colson, P.-J., brigadier des douanes.	27	65	Id. . . .	1	9	Age avancé. .

POUR L'EXERCICE 1882.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,100	25 9 "	"	"	25 9 "	515	1 ^{er} déc. 1880.	"	
1,100	19 " "	"	"	19 " "	380	Id.	"	
1,100	36 10 "	"	"	36 10 "	735	Id.	15	Maximum.
1,977	20 4 "	12 5 "	"	32 9 "	1,108	Id.	"	
3,255	58 " "	"	"	58 " "	2,170	Id.	13	Maximum.
1,200	29 9 "	"	"	29 9 "	756	Id.	5 et 9	Accident.
1,550	37 9 "	"	"	37 9 "	1,035	Id.	13	Maximum.
TOTAL. . . . fr.					189,672			

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1879.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	LES PENSIONNAIRES Intéressent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
1	Ans. 71	Ans. 73	1 mai 1878.	31 déc. 1879.	Ans. Mois. 1 8	Décès.	Francs. 3,500	Veuve.
2	55	81	1 mars 1854.	31 janvier 1880.	25 11	Id.	789	"
3	51	60	1 juin 1862.	Id.	17 8	Id.	477	"
4	65	75	1 juin 1870.	31 déc. 1879.	9 7	Id.	725	"
5	61	77	1 juin 1865.	31 oct. 1879.	16 5	Id.	616	"
6	64	77	1 janvier 1867.	31 déc. 1879.	15 "	Id.	355	Veuve.
7	55	66	1 août 1868.	30 nov. 1879.	11 4	Id.	731	Id.
8	67	82	1 juillet 1865.	31 déc. 1879.	14 6	Id.	855	Id.
9	74	88	1 juin 1866.	Id.	15 7	Id.	3,500	Id.
10	58	76	1 déc. 1861.	31 janvier 1880.	18 2	Id.	1,797	"
11	61	85	1 déc. 1855.	31 juillet 1879.	23 8	Id.	480	Veuve.
12	60	76	1 mars 1864.	31 oct. 1879.	15 8	Id.	817	Id.
13	62	72	1 mars 1870.	Id.	9 8	Id.	903	"
14	72	79	1 oct. 1872.	30 nov. 1879.	7 2	Id.	500	Veuve.
15	61	77	1 nov. 1863.	Id.	16 2	Id.	810	"
16	55	77	1 février 1858.	Id.	21 10	Id.	600	"
17	68	84	1 janvier 1864.	31 déc. 1879.	16 "	Id.	528	"
18	67	78	1 juin 1869.	31 janvier 1880.	10 8	Id.	1,333	Veuve.
19	65	80	1 janvier 1865.	Id.	15 1	Id.	1,350	"
20	66	70	1 juin 1875.	31 oct. 1879.	4 5	Id.	913	Veuve.
21	51	78	1 janvier 1853.	31 déc. 1879.	27 "	Id.	241	"
22	53	73	1 juin 1860.	Id.	19 7	Id.	451	Veuve.
23	70	80	1 mai 1870.	29 février 1880.	9 10	Id.	2,888	Id.
24	54	58	1 mars 1876.	31 janvier 1880.	3 11	Id.	370	Id.
25	59	73	1 nov. 1865.	31 déc. 1879.	14 2	Id.	566	"
26	66	76	1 janvier 1870.	Id.	10 "	Id.	1,157	Veuve.
27	43	49	1 juin 1874.	Id.	5 7	Id.	595	"
28	47	63	1 oct. 1863.	31 juillet 1879.	13 10	Id.	625	Veuve.
29	66	76	1 mars 1870.	30 sept. 1879.	9 7	Id.	458	"
30	71	84	1 mai 1867.	31 déc. 1879.	12 8	Id.	1,618	Veuve.
31	65	67	1 sept. 1877.	Id.	2 4	Id.	986	Id.
32	63	76	1 février 1866.	30 juin 1879.	13 5	Id.	704	Id.
33	64	70	1 sept. 1873.	30 sept. 1879.	6 1	Id.	2,000	Id.
34	66	82	1 mars 1864.	31 janvier 1880.	15 11	Id.	323	"

POUR L'EXERCICE 1882.

NOMBRE D'ORDRES.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
35	64	77	1 mars 1867.	31 déc. 1879.	Ans. Mois. 13 8	Décès	1,126	Veuve.
36	54	77	1 août 1856.	30 nov 1879.	23 4	Id	514	Id.
37	54	74	1 mai 1860.	31 déc. 1879.	19 8	Id	607	Id.
38	65	87	1 nov. 1857.	31 déc. 1879.	22 2	Id	982	"
39	56	72	1 oct. 1863.	31 janvier 1880.	16 4	Id.	546	"
40	65	80	1 déc. 1864.	30 nov. 1879.	15 0	Id	688	"
41	68	70	1 juillet 1878.	31 janvier 1880.	1 7	Id.	5,500	"
42	55	71	1 mars 1862.	Id.	17 11	Id	475	"
45	55	72	1 nov. 1862.	29 février 1880.	17 4	Id.	475	"
44	58	69	1 juin 1869.	Id.	10 9	Id	666	Veuve.
45	58	65	1 juin 1875.	30 avril 1880.	6 11	Id.	955	Id.
46	72	81	1 janvier 1871.	Id.	9 4	Id.	1,112	"
47	63	79	1 nov. 1864.	31 mai 1880.	15 7	Id	1,668	"
48	61	65	1 déc. 1876.	Id.	5 6	Id	860	Veuve.
49	56	71	1 sept. 1865.	29 février 1880.	14 6	Id	905	"
50	65	68	1 oct. 1877.	30 avril 1880.	2 7	Id.	1,860	Veuve.
51	71	85	1 mai 1868.	Id.	12 0	Id.	1,602	Id.
52	66	78	1 janvier 1860.	Id.	12 4	Id	245	Id.
53	58	71	1 avril 1867.	29 février 1880.	12 11	Id	645	"
54	42	60	1 sept. 1862.	Id.	17 6	Id	272	"
55	67	80	1 janvier 1867.	31 mars 1880.	13 3	Id	1,718	"
56	63	66	1 juillet 1877.	29 février 1880.	2 8	Id.	267	"
57	53	77	1 janvier 1856.	31 mars 1880.	24 3	Id.	586	"
58	55	75	1 juin 1862.	30 avril 1880.	17 11	Id.	559	"
59	72	76	1 mars 1876.	31 mars 1880.	4 1	Id	1,476	"
60	63	64	1 sept. 1879.	Id.	0 7	Id.	886	"
61	54	78	1 oct 1856.	30 avril 1880.	23 7	Id	704	"
62	66	69	1 sept. 1877.	29 février 1880.	2 6	Id.	702	Veuve
63	71	75	1 déc 1875.	Id.	4 3	Id	5,000	"
64	57	84	1 oct. 1852.	Id.	27 5	Id.	905	Veuve.
65	45	64	1 déc. 1860.	31 mars 1880.	19 4	Id.	443	"
66	52	68	1 juin 1864.	Id.	15 10	Id.	485	Veuve.
67	60	84	1 sept. 1865.	Id	14 7	Id	300	"
68	41	67	1 avril 1854.	30 avril 1880.	26 1	Id.	256	"
69	57	75	1 nov 1863.	31 déc. 1879.	16 2	Id	400	"
70	55	74	1 déc. 1860.	31 mars 1880.	19 4	Id.	535	Veuve
71	46	65	1 juin 1861.	Id.	18 10	Id	408	"

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée ou jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
72	Ans 54	Ans. 89	1 avril 1845.	31 déc. 1879.	Ans. Mois. 34 9	Décès.	Francs. 960	"
73	65	75	1 juin 1869.	30 sept. 1879.	10 4	Id.	1,200	Veuve.
74	60	77	1 mars 1869.	30 avril 1880.	11 2	Id.	935	Veuve.
75	61	82	1 mars 1859.	29 février 1880.	21 "	Id.	762	Id.
76	57	90	1 nov. 1847.	30 avril 1880.	32 6	Id.	477	"
77	42	62	1 déc. 1860.	31 mai 1880.	19 6	Id.	415	"
78	65	66	1 mars 1879.	31 déc. 1879.	0 10	Id.	2,640	"
79	62	69	1 janvier 1875.	29 février 1880.	7 2	Id.	914	Veuve.
80	65	67	1 janvier 1878.	31 mars 1880.	2 5	Id.	1,060	Id.
81	62	72	1 déc. 1869.	31 déc. 1879.	10 1	Id.	666	"
82	61	64	1 juin 1877.	29 février 1880.	2 9	Id.	698	Veuve.
85	65	67	1 nov. 1878.	31 mai 1880.	1 7	Id.	1,599	Id.
84	61	64	1 juin 1877.	31 mars 1880.	2 10	Id.	698	"
85	47	74	1 déc. 1852.	31 janvier 1880.	27 2	Id.	267	"
86	68	72	1 juin 1876.	31 mai 1880.	4 "	Id.	619	Veuve.
87	60	80	1 sept. 1860.	30 juin 1880.	19 10	Id.	742	"
88	65	69	1 mars 1876.	31 mai 1880.	4 5	Id.	3,500	Veuve.
89	65	65	1 janvier 1880.	30 avril 1880.	0 4	Id.	515	"
90	54	72	1 mars 1862.	31 mai 1880.	18 5	Id.	485	"
91	45	70	1 oct. 1835.	30 juin 1880.	26 9	Id.	175	"
92	56	85	1 juin 1855.	Id.	27 1	Id.	359	Veuve.
95	65	67	1 sept. 1878.	31 août 1880.	2 "	Id.	715	"
94	61	65	1 mars 1876.	30 juin 1880.	4 4	Id.	1,225	"
95	54	77	1 mai 1857.	Id.	23 2	Id.	466	"
96	65	67	1 déc. 1878.	Id.	1 7	Id.	1,011	Veuve.
97	52	56	1 mars 1876.	31 juillet 1880.	4 5	Id.	521	Orphelins.
98	56	75	1 mars 1865.	31 mai 1880.	17 5	Id.	496	Veuve.
99	65	77	1 janvier 1866.	Id.	14 5	Id.	636	"
100	65	78	1 février 1867.	Id.	13 4	Id.	1,287	Veuve.
101	55	79	1 déc. 1856.	Id.	23 6	Id.	581	Id.
102	57	67	1 déc. 1870.	Id.	9 6	Id.	666	Id.
103	50	60	1 mars 1870.	Id.	10 5	Id.	641	"
104	66	84	1 oct. 1862.	31 août 1880.	17 11	Id.	1,264	"
105	54	75	1 mars 1859.	31 mai 1880.	21 5	Id.	714	Veuve
106	68	69	1 février 1879.	30 avril 1880.	1 3	Id.	454	Id.
107	57	75	1 janvier 1864.	Id.	16 4	Id.	497	Id.
108	55	62	1 déc. 1875.	31 août 1880.	6 9	Id.	827	"

POUR L'EXERCICE 1882.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles les pensions se sont éteintes				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.			
109	69	78	1 sept. 1870.	30 nov. 1879.	9 5	Décès.	802	»
110	69	70	1 mars 1870.	31 août 1880.	10 6	Id.	871	Veuve.
111	60	61	1 janvier 1880.	Id.	0 8	Id.	3,455	»
112	56	81	1 juin 1855.	Id.	25 3	Id.	599	»
113	65	68	1 juin 1877.	31 mai 1880.	5 »	Id.	981	Veuve.
114	61	71	1 mars 1870.	29 fév. 1880.	10 »	Id.	753	Id.
115	49	69	1 août 1869.	31 mai 1880.	19 10	Id.	495	»
116	68	74	1 juillet 1867.	Id.	12 11	Id.	3,500	»
117	63	69	1 mars 1875.	31 août 1880.	5 6	Id.	753	Veuve
118	65	75	1 août 1872.	30 juin 1880.	7 11	Id.	953	Id.
119	69	77	1 déc. 1862.	31 juillet 1880.	17 8	Id.	800	»
120	»	»	1 déc. 1876.	31 oct. 1880.	»	Id.	5,000	Veuve
121	»	»	1 sept. 1877.	Id.	»	Id.	968	Orpheline
122	»	»	1 sept. 1875.	Id.	»	Id.	675	Veuve.
123	»	»	1 déc. 1876.	31 août 1880.	»	Id.	716	Id.
124	»	»	1 mars 1848.	30 sept. 1880.	»	Id.	1,125	»
125	»	»	1 déc. 1860.	31 août 1880.	»	Id.	751	Veuve.
126	»	»	1 juillet 1871.	30 sept. 1880.	»	Id.	1,200	Id.
127	»	»	1 nov. 1875.	31 août 1880.	»	Id.	2,102	»
128	»	»	1 mai 1875.	31 oct. 1880.	»	Id.	3,500	»
129	»	»	1 mars 1871.	31 août 1880.	»	Id.	565	»
130	»	»	1 mars 1867.	Id.	»	Id.	615	»
131	»	»	1 mai 1866.	31 oct. 1880.	»	Id.	609	»
132	»	»	1 sept. 1876.	Id.	»	Id.	1,366	Veuve.
133	»	»	1 nov. 1874.	30 sept. 1880.	»	Id.	100	»
134	»	»	1 mars 1879.	Id.	»	Id.	996	»
135	»	»	1 mars 1862.	31 oct. 1880.	»	Id.	658	»
136	»	»	1 juin 1865.	Id.	»	Id.	1,885	»
137	»	»	1 août 1845.	31 août 1880.	»	Id.	175	»
138	»	»	1 juin 1868.	30 sept. 1880.	»	Id.	1,870	Veuve.
139	»	»	1 mars 1870.	Id.	»	Id.	372	»
140	»	»	1 août 1872.	Id.	»	Id.	753	Veuve.
141	»	»	1 mars 1879.	31 mai 1880	»	Id.	1,016	Id.
142	»	»	1 juillet 1864.	31 août 1880.	»	Id.	3,000	»
143	»	»	1 juin 1871.	30 nov. 1880.	»	Id.	689	»
144	»	»	1 mai 1855.	31 oct. 1880.	»	Id.	760	»
145	»	»	1 août 1872.	Id.	»	Id.	2,164	Veuve

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

NOMBRE D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée ou jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
140	Ans.	Ans.	1 mars 1869.	30 nov. 1880.	Ans. Mois.	Décès.	Francs. 933	Veuve.
147	"	"	1 janvier 1861.	31 août 1880.	"	Id.	297	"
148	"	"	1 mai 1865.	30 sept. 1880.	"	Id.	848	"
149	"	"	1 juin 1858.	31 oct. 1880.	"	Id.	292	"
150	"	"	1 janvier 1875.	30 sept. 1880.	"	Id.	933	"
151	"	"	1 déc. 1864.	Id.	"	Id.	837	"
152	"	"	1 sept. 1877.	31 juillet 1880.	"	Id.	619	"
153	"	"	1 sept. 1865.	30 sept. 1880.	"	Id.	498	Veuve.
154	"	"	1 juin 1869.	31 juillet 1880.	"	Id.	1,300	"
155	"	"	1 mai 1864.	31 mars 1880.	"	Id.	450	Veuve.
156	"	"	1 juin 1877.	31 oct. 1879.	"	Id.	698	Id.
157	"	"	1 janvier 1868.	31 oct. 1880.	"	Id.	647	Id.
158	"	"	1 octobre 1879.	30 sept. 1880.	"	Id.	1,872	Id.
159	"	"	1 déc. 1858.	28 février 1870.	"	Id.	1,196	"
160	"	"	1 déc. 1856.	31 mars 1879.	"	Id.	933	Veuve.
TOTAL fr.							163,506	

Montant des extinctions constatées en 1880 sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr. 163,506

Les extinctions constatées également en 1880, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 4,914

TOTAL des extinctions de 1880 fr. 167,520

Au 1^{er} janvier 1881, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient de fr. 1,998,285

Les pensions à accorder en 1881 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 170,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1876 à 1880, à 164,150

5,850

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1882 seront de 2,004,135

On présume que les pensions nouvelles pour 1882 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 170,000

Et les extinctions 164,000

6,000

De sorte que les pensions à servir en 1882 comporteront une somme de 2,010,135

Soit en chiffres ronds 2,010,000

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1882.**

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations, pour l'exercice 1882, s'élève à 5,088,675 francs. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1881, une augmentation de 1,200 francs pour le personnel des bureaux de la Cour des Comptes.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(126)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1882, à la somme de *cinq millions quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quinze francs* (5,088,675 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000 »	»	} 5,500,000 »
2	Dotations de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	»	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	70,000 »	50,000 »	120,000 »
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	850,000 »	400,000 »	1,250,000 »
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	»	} 218,675 »
6	— du personnel des bureaux	126,725 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.		4,638,675 »	450,000 »	5,088,675 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

CH. GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUNÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENTS PAR AN.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.		
CHAPITRE IV.							
MEMBRES DE LA COUR.							
5	a.	Traitement du président	1	11,250	70,750	°	
	b.	— des conseillers	6	51,000			
	c.	— du greffier	1	8,500			
PERSONNEL DES BUREAUX.							
6	°	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	45	126,725	126,725	°	
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.							
7	°	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			20,000	°	
PENSIONS.							
8	°	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse			1,200	°	
TOTAL							fr.

DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	•	70,750	70,750	•	•	
126,725	•	126,725	125,525	1,200	•	
20,000	•	20,000	20,000	•	•	
1,200	•	1,200	1,200	•	•	
218,675	•	218,675	217,475	1,200	•	
AUGMENTATION fr.				1,200		

ANNEXE AU BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1882.

PENSIONS.

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1880, neuf pensions s'élevant ensemble à fr.	24,250 »
Quatre pensions se sont éteintes pendant l'année	8,110 »
	<hr/>
Il y a donc à servir (<i>voir annexe n° 9 au Budget de la Dette publique</i>) au 1 ^{er} janvier 1881, cinq pensions s'élevant ensemble à fr.	16,140 »
	<hr/>

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1882 s'élèvent à fr.	15,537,698	»
— — — 1881 — à .	15,330,868	»
AUGMENTATION. . . . fr.		206,830

Trois chapitres seulement présentent des modifications

CHAPITRE II.

	En moins.	En plus.
Les crédits de ce chapitre sont augmentés, SAVOIR :	—	—
Celui de l'art. 6 d'une somme de fr.		730
— 8 —		1,750
— 10 —		10,350
<p>afin de pouvoir allouer aux secrétaires et employés des parquets un traitement calculé d'après les indications qui ont été données à la section centrale pour le Budget de 1881; d'améliorer également la position de quelques concierges et messagers des Cours, et de compléter le crédit de l'article 10 pour pourvoir au traitement d'un greffier adjoint et d'un employé du parquet.</p> <p>D'autre part le crédit de l'article 7 a été diminué d'une somme de 1,000 francs, qui avait été demandée en 1881 pour une dépense extraordinaire.</p>		
Soit au chapitre II une augmentation de . fr.	»	11,830

CHAPITRE IX.

La dépense à faire en 1881 pour hâter la construction de l'asile d'aliénés de Tournai dépassant le chiffre du crédit qui était inscrit au projet de Budget, a fait, pour cette année, l'objet d'un crédit spécial; mais il y a lieu de reporter au

A REPORTER. . . . fr.	»	11,830
-----------------------	---	--------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.	En plus.
	—	—
REPORT. . . . fr.	»	11,850 »
 Budget de 1882, à l'article 38, comme charge temporaire, le crédit de 200,000 francs destiné à des subsides pour la construction et l'agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui resterait disponible.		
Soit au chapitre IX une augmentation de . fr.	»	200,000 »

CHAPITRE X.

Le crédit de l'article 50 est réduit de 25,000 à 20,000 francs, parce que l'on n'aura plus à payer des indemnités aux architectes du chef de l'agrandissement des prisons de Namur, de Courtrai et d'Anvers.

Soit au chapitre X une diminution de . . .	5,000 »	»
TOTAUX	5,000 »	211,850 »
AUGMENTATION . fr.	206,850 »	

(136)

PROJET DE LOI,

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1882, à la somme de *quinze millions cinq cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-dix-huit francs* (15,537,698 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	477,800
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	381,800	"	
3	Matériel.	60,000	"	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000	"	
5	Frais de route et de séjour.	9,000	"	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	271,550	"	4,107,820
7	— Matériel	5,500	"	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	870,000	"	
9	— Matériel	24,000	"	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	2,013,970	"	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	922,500	"	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaires.</i> Personnel.	22,250	"	82,870
13	— Matériel	2,000	"	
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900	"	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre.	3,720	5,000	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
10	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).	955,000	"	976,508
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550	5,658	
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	10,500	"	
A REPORTER. . . . fr.		5,654,040	10,658	5,844,698

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,634,040 "	10,658 "	5,644,698 "
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 "	160,000 "	195,000 "
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants et du Sénat</i> , et travaux accessoires.	490,000 "	"	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . .	5,000 "	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . .	25,300 "	"	532,300 "
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 "	"	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 "	"	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 "	"	42,500 "
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	6,245,840 "	170,658 "	6,414,498 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
	REPORT. . . . fr.	6,245,840 "	170,658 "	6,414,498 "	
CHAPITRE VIII.					
CULTES.					
27	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 "	"	5,520,650 "	
28	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	4,549,000 "	"		
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	460,000 "	250,000 "		
30	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	74,958 "	"		
31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 "	"		
32	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 "	"		
33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 "	"		
34	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construc- tion d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.	"	20,000 "		
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre)	11,000 "	"		
36	Secours pour les ministres des cultes (Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement : 1° s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une indus- trie exercés sans l'autorisation du Gouvernement, et 2° s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésiastique sans la permission du Gouvernement.)	50,000 "	"		
CHAPITRE IX.					
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.					
37	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	200,000 "	"	960,700 "	
38	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale ; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875 ; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible	255,000 "	200,000 "		
39	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des mem- bres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 "	"		
40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établisse- ments de bienfaisance, et frais divers.	5,000 "	"		
41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 "	"		
42	Écoles de réforme pour mendians et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700 "	"		
	A REPORTER. . . . fr.	12,258,190 "	646,658 "		12,904,848 "

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,258,190 "	646,658 "	12,904,848 "
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
SECTION 1 ^{re} . — <i>Service économique.</i>				
43	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,150,000 "	"	
44	Gratifications aux détenus.	12,000 "	"	
45	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 "	"	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 "	"	
47	Fonctionnaires et employés. {	a. Traitements	848,050 "	"
		b. Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants	14,000 "	"
48	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	"	
49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	170,000 "	"	2,522,050 "
50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	"	20,000 "	
SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>				
51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	150,000 "	"	
52	Gratifications aux détenus.	40,000 "	"	
53	Frais d'impression et de bureau	1,000 "	"	
54	Traitements des fonctionnaires et employés	61,000 "	"	
CHAPITRE XI.				
FRAIS DE POLICE.				
55	Mesures de sûreté publique	80,000 "	"	80,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	14,840,240 "	666,658 "	15,506,898 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	14,840,240 »	606,658 »	15,506,898 »
	CHAPITRE XII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	»	24,000 »	} 30,800 »
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	5,000 »	1,800 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	14,845,240 »	602,458 »	15,537,698 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR 1882.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 31 octobre 1881.
Agrandissement de la maison pénitentiaire de Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai. (Loi du 24 mai 1878.) . . .	100,000 »	8,076 48
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 26 avril 1880.)	4,000,000 »	1,191,543 95
Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre (Loi du 1 ^{er} avril 1879.) . . .	50,000 »	50,000 »
	4,150,000 »	1,249,420 41

(144)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		CHAPITRE I^{er}.			
		ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	1	»	21,000	21,000
2	»	411	»	381,800	381,800
3	a.			18,000	60,000 »
	b.			16,000	
	c.			26,000	
4	»				Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.
5	»				Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ORDRE JUDICIAIRE.			
		COUR DE CASSATION. — <i>Persomel.</i>			
6	a.	1	16,000	16,000	271,550
	b.	1	13,000	13,000	
	c.	15	11,250	168,750	
	d.	1	16,000	16,000	
	e.	2	12,000	24,000	
	f.	1	7,000	7,000	
	g.	2	4,500	9,000	
	h.	6	750	4,500	
	i.	2	1200 à 1800	3,000	
	j.	1	4000 à 4500	4,250	
	k.	1	2000 à 2600	2,500	
	l.	1	1200 à 1800	1,500	
	m.	1	1,600	1,600	
	n.	»	»	650	
		A REPORTER. fr.			

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
381,800	»	381,800	381,800	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
477,800	»	477,800	477,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . fr						
271,550	»	271,550	270,820	750	»	
271,550	»	271,550	270,820	750	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
						REPORT. . . . fr.
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	»	La Cour	»	3,250	} 5,500	
		Le parquet.	»	1,250		
		Mobilier pour la Cour de cassation	»	1,000		
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
8	»	Premiers présidents	3	11,250	33,750	} 870,000
		Présidents de chambre	7	8,500	59,500	
		Conseillers.	61	7,500	457,500	
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	7	8,000	56,000	
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000	
		Greffiers en chef	3	5,000	15,000	
		Greffiers adjoints	18	4,000	72,000	
		Secrétaires des parquets	3	4000 à 4500	12,500	
		Employés	12	2000 à 2600	25,450	
		Messagers des cours.	8	1200 à 1800	12,500	
Huissiers audienciers	12	700	8,400			
Concierges.	3	1,500	4,850			
Messagers des parquets.	3	1200 à 1800	4,500			
		<i>Matériel des Cours.</i>				
9	»	Cour d'appel de Bruxelles	»	8,000	} 24,000	
		— de Gand	»	5,000		
		— de Liège	»	6,500		
		Mobilier pour les trois Cours	»	4,500		
<p>Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.</p>						
		A REPORTER. . . . fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
271,530	»	271,530	270,820	730	»	
5,500	»	5,500	6,500	»	1,000	
870,000	»	870,000	868,250	1,750	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
					REPORT. . . . fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	7,500	30,000	664,500
		Vice-présidents	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction	14	6,250	87,500	
		Juges	53	5,000	165,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000	
		Substituts	20	5,000	100,000	
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints.	36	3,000	108,000	
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	14,400	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	17	1200 à 2000	26,600	
		Huissiers audienciers	23	400	9,200	
10		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
	b.	Présidents	13	7,000	91,000	968,600
		Vice-présidents	13	5,500	71,500	
		Juges d'instruction	22	5,250	115,500	
		Juges	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000	
		Substituts	26	4,500	117,000	
		Greffiers	13	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints.	51	2,800	142,800	
		Secrétaires des parquets.	13	3000 à 3300	41,100	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	21	1200 à 2000	31,200	
		Huissiers audienciers	48	500	14,400	
		A REPORTER. fr.				1,630,100

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		REPORT. fr.			1,650,100
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).			
		<i>3^e CLASSE. — Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>			
		Présidents	9	6,000	54,000
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000
		Substituts	9	4,000	36,000
		Greffiers	9	3,200	28,800
10 (suite).	c.	Greffiers adjoints	15	2,600	39,000
		Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	25,800
		Commis expéditionnaires	7	1200 à 2000	9,120
		Huissiers audienciers	18	200	3,600
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, S ^t -Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
14	"	Juges de paix	205	3,000	615,000
		Greffiers	205	1,500	307,500
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	
2,015,970	»	2,015,970	2,003,620	10,350	»	
922,500	»	922,500	922,500	»	»	
4,107,520	»	4,107,520	4,095,690	12,830	1,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				11,830		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITÈRES des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NUMÉRO d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.	
				Charge			
				ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.		
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	22,250
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général	1	3,000	3,000	»	
		Huissier audiencier	1	400	400	»	
		Messagers	2	1,520	2,640	»	
		Concierge	1	1,210	12,10	»	
<i>Matériel.</i>							
13	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»	2,000
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	49,900
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	»	
		Prévôts militaires	7	500	3,500	»	
		Huissiers audienciers	7	200	1,400	»	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs. Ameuble- ment des locaux des conseils de guerre	4	420	1,680	»	3,720
			1	600	600	»	
			2	720	1,440	5,000	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
16	}	a. Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police				922,000	»
		b. Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique					35,000
17	}	a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels				11,008	»
		b. Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires					40,500
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
22,250	»	22,250	22,250	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
49,900	»	49,900	49,900	»	»	
3,720	5,000	8,720	8,720	»	»	
77,870	5,000	82,870	82,870	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.				»		
955,000	»	955,000	955,000	»	»	
15,850	5,658	21,508	21,508	»	»	
970,850	5,658	976,508	976,508	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.				»		

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants et du Sénat</i> et travaux accessoires. . .
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et de autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	160,000	195,000	195,000	»	»	
35,000	160,000	195,000	195,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
490,000	»	490,000	490,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,300	»	25,500	25,300	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
552,300	»	552,300	552,300	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1881, est inséré comme annexe au Budget de la Dette publique. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,300	1,500	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
42,500.	»	42,500	42,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique.
28	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures . .
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo. : : .
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
30	»	Traitements des pasteurs et employés
31	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
<i>Culte israélite.</i>		
32	»	Traitements des ministres et employés
33	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
34	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
35	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
36	»	Secours pour les ministres des cultes.
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
281,400	»	281,400	281,400	»	»	
4,349,000	»	4,349,000	4,349,000	»	»	
469,000	256,000	725,000	725,000	»	»	
74,958	»	74,958	74,958	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1880 fait l'objet d'une annexe au Budget de la Dette publique Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849 Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus
50,000	»	b) 50,000	50,000	»	»	b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse
5,244,650	276,000	5,520,650	5,520,650	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
37	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.
38	»	Subsides : <i>a.</i> 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; <i>b.</i> pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible
39	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.
40	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
41	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
42	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service économique.		
43	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
44	»	Gratifications aux détenus
45	»	Frais d'habillement des gardiens
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
47	»	Fonctionnaires et employés. { <i>a.</i> Traitements } <i>b.</i> Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants.
48	»	Frais d'impression et de bureau
49	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
50	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
255,000	200,000	455,000	255,000	200,000	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,700	»	282,700	282,700	»	»	
769,700	200,000	969,700	769,700	200,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				200,000		
1,150,000	»	1,150,000	1,150,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
32,000	»	32,000	32,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
848,050	»	862,050	862,050	»	»	
14,000						
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	20,000	20,000	25,000	»	5,000	
2,247,050	20,000	2,267,050	2,272,050	»	5,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>		
51	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
52	»	Gratifications aux détenus
53	»	Frais d'impression et de bureau
54	»	Traitements des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
55	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
57	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
255,000	»	255,000	255,000	»	»	
2,502,050	20,000	2,522,050	2,527,050	»	5,000	
DIMINUTION . . . fr.				5,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
»	24,000	24,000	24,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	25,800	30,800	30,800	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	146	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	154	Justice militaire
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	156	Palais de Justice
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	158	Cultes
IX.	160	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	162	Frais de police
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
477,800 »	»	477,800 »	477,800 »	»	»	
4,107,520 »	»	4,107,520 »	4,095,690 »	11,830 »	»	
77,870 »	3,000 »	82,870 »	82,870 »	»	»	
970,850 »	5,658 »	976,508 »	976,508 »	»	»	
35,000 »	160,000 »	195,000 »	193,000 »	»	»	
532,300 »	»	532,300 »	532,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
5,244,650 »	276,000 »	5,520,650 »	5,520,650 »	»	»	
769,700 »	200,000 »	969,700 »	769,700 »	200,000 »	»	
2,502,050 »	20,000 »	2,522,050 »	2,527,050 »	»	5,000 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	25,800 »	30,800 »	30,800 »	»	»	
14,845,240 »	692,438 »	15,537,698 »	15,350,868 »	211,830 »	5,000 »	
AUGMENTATION fr.				206,830 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1882.

PENSIONS.

Voir aux annexes nos 10 et 11 du Budget de la Dette publique.

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.



Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1882 s'élève à 2,313,935 francs, et ne présente aucune différence avec les demandes de crédits budgétaires soumises à la Législature pour l'exercice 1881.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1882, à la somme de *deux millions trois cent treize mille neuf cent trente-cinq francs* (2,313,935 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

FRÈRE-ORBAN.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(170)

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	} 305,725
2	— du personnel des bureaux	279,225	5,000	
3	Matériel.	57,500	10,000	
4	Fonds secrets	15,000	»	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles. . .	10,000	»	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des agents diplomatiques</i>				
6	Allemagne.	58,000	»	} 844,500
7	Autriche-Hongrie	58,000	»	
8	Brésil	50,000	»	
9	Chine	58,000	»	
10	Danemark, Suède et Norwège	25,000	»	
11	Espagne	50,000	»	
12	États-Unis	50,000	»	
13	France	58,000	»	
14	Grande-Bretagne.	58,000	»	
15	Italie.	58,000	»	
16	Japon	58,000	»	
17	Mexique.	50,000	»	
18	Pays-Bas	58,000	»	
19	Portugal	25,000	»	
20	Roumanie	25,000	»	
21	Russie	58,000	»	
22	Suisse	20,000	»	
25	Turquie.	50,000	»	
24	Traitements des conseillers et secrétaires	157,500	»	
A REPORTER. . . fr.		1,225,225	15,000	1,240,225

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	1,225,225 "	15,000 "	1,240,225 "
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
25	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	492,050 "	"	492,050 "
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
26	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . .	170,000 "	"	170,000 "
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
27	Traitement d'un chancelier à Paris	10,000 "	"	
28	— — à Constantinople	12,000 "	3,000 "	
29	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient. . . .	65,460 "	6,000 "	224,400 "
30	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, umbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000 "	"	
31	Frais de chancellerie.	20,000 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
32	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 "	12,000 "	54,000 "
	À REPORTER. fr.	2,144,755 "	36,000 "	2,180,755 "

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	2,144,735 »	56,000 »	2,180,735 »
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.			
53	Frais divers et encouragements au commerce, Musée commercial, achat d'échantillons et de documents commerciaux, publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	87,800 »	20,000 »	125,000 »
34	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 »	»	
	CHAPITRE VIII. <i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 »	»	7,500 »
36	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 »	»	
37	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	5,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	2,257,955 »	56,000 »	2,313,955 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

FRÈRE-ORBAN.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(174)

DÉVELOPPEMENTS

DU PROJET DE BUDGET DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE 1^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
	a.	Fouritures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 35,000
3	b.	Éclairage et chauffage 11,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 25,000
4	»	Fonds secrets.
5	»	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE — — — — —
8	»	BRESIL — — — — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — —
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORVÈGE. — — — — —
11	»	ESPAGNE — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — —
13	»	FRANCE — — — — —
14	»	GRANDE-BRETAGNE — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — —
17	»	MEXIQUE — — — — — d'un Ministre résident.
18	»	PAYS-BAS — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
19	»	PORTUGAL — — — — —
20	»	ROUMANIE — — — — — d'un Ministre résident.
21	»	RUSSIE — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
22	»	SUISSE — — — — — d'un Ministre résident.
23	»	TURQUIE — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
A REPORTER fr.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1882.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		Augmentation	Diminution	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
279,225	5,000	284,225	284,225	»	»	
57,500	10,000	67,500	67,500	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
380,725	15,000	395,725	395,725	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
687,000	»	687,000	687,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE II (SUITE).
24	»	Traitements des conseillers et secrétaires.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		CONSULATS.
25	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE VOYAGE.
26	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.
27	»	Traitement d'un chancelier à Paris
28	»	— — à Constantinople
29	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
30	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
31	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
687,000	»	687,000	687,000	»	»	
a) 157,500	»	157,500	157,500	»	»	a) Allemagne. — Trait. 1 conseiller fr. 11,000 — 1 secrétaire . 8,000 Autriche-Hongrie. — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 8,000 Brésil. — 1 id. . 8,000 Danemark, Suède et Norvège. — 1 id. . 8,000 Espagne. — 1 conseiller . 8,800 États-Unis. — 1 id. . 8,800 France. — 1 id. . 11,000 — 1 secrétaire . 8,000 Grande-Bretagne. — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 8,000 Italie. — 1 conseiller . 8,800 — 1 secrétaire . 8,000 Mexique. — 1 id. . 8,000 Pays-Bas. — 1 conseiller . 8,800 — 1 secrétaire . 8,000 Portugal. — 1 id. . 8,000 Roumanie. — 1 id. . 8,000 Russie. — 1 conseiller . 11,000 Suisse. — 1 id. . 8,000 Turquie. — 1 conseiller . 8,800 Fr. 187,500
844,500	»	844,500	844,500	»	»	
492,050	»	492,050	492,050	»	»	b) Alexandrie. — 1 drogman . fr. 8,000 — 2 khavass . . 2,000 Andrinople. — 1 id. . . 800 Asie mineure. — 1 drogman . . 2,000 — 1 khavass . . 1,000 Belgrade. — 1 drogman . . 8,000 Beyrouth. — 1 khavass . . 800 Le Caire. — 1 id. . . 800 Constantinople. — 2 drogmans . . 18,000 — 2 khavass . . 2,000 — 1 capou oglan . . 800 Côte occidentale de l'Afrique. — 1 khavass . . 1,000 Côte orientale de l'Afrique. — 1 drogman . . 3,000 — 1 khavass . . 1,000 Jaffa. — 1 khavass . . 800 Mer Noire. — 1 drogman . . 2,000 — 1 khavass . . 1,000 Pékin. — 1 lettre-interp. . 6,000 — 1 élève interp. . 6,000 Rive droite du Danube. — 1 drogman . . 2,000 — 1 khavass . . 1,000 Salonique. — 1 khavass . . 800 Smyrne. — 1 id. . . 800 Tanger. — 1 drogman . . 2,000 — 1 khavass . . 1,000 Tunis. — 1 id. . . 800 Tripoli. — 1 id. . . 800 Varna. — 1 id. . . 800 Roustchouck. — 1 id. . . 800 Yedo. — 1 lettre-interp. . 6,000 Fr. 69,460
492,050	»	492,050	492,050	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	3,000	15,000	15,000	»	»	
63,460	6,000	b) 69,460	69,460	»	»	
110,000	»	110,000	110,000	»	»	c) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon 2,000 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Fr. 20,000
c) 20,000	»	20,000	20,000	»	»	
215,460	9,000	224,460	224,460	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
32	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
33	»	Frais divers et encouragements au commerce, musée commercial, achat d'échantillons et de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
34	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET DÉPENSES ARRIÉRÉES.		
35	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement
36	»	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
37	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
42,000	12,000	54,000	54,000	»	»	
42,000	12,000	54,000	54,000	»	»	
87,800	20,000	107,800	107,800	»	»	
18,100	»	18,100	18,100	»	»	
105,900	20,000	125,900	125,900	»	»	
2,300	»	2,300	2,300	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
7,300	»	7,300	7,300	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	176	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Légations.
III.	178	Consulats
IV.	<i>ib.</i>	Frais de voyage
V.	<i>ib.</i>	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	180	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	<i>ib.</i>	Commerce, émigration.
VIII.	<i>ib.</i>	Pensions, secours et dépenses arriérées.
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCE.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
580,725 »	15,000 »	595,725 »	595,725 »	»	»	
844,500 »	»	844,500 »	844,500 »	»	»	
492,050 »	»	492,050 »	492,050 »	»	»	
170,000 »	»	170,000 »	170,000 »	»	»	
215,460 »	9,000 »	224,460 »	224,460 »	»	»	
42,000 »	12,000 »	54,000 »	54,000 »	»	»	
105,900 »	20,000 »	125,900 »	125,900 »	»	»	
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
2,287,935 »	56,000 »	2,343,935 »	2,343,935 »	»	»	

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1889.



PENSIONS.



Voir aux annexes (n° 12) du Budget de la Dette publique.



VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1881 s'élèvent à la somme		
de	fr.	9,937,809 »
Les crédits proposés pour 1882 montent à		9,820,068 »
Le Budget de 1882 présente donc une différence en moins		
de	fr.	<u>117,741 »</u>

Les crédits des trois premiers chapitres n'ont subi aucun changement.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

ART. 15. — Charge extraordinaire fr. 44,000 »

Le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants qui doit avoir lieu en 1882, occasionnera un surcroît de dépense à résulter des jetons de présence à payer aux membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. — C'est pour couvrir cette dépense qu'un crédit extraordinaire est demandé.

CHAPITRE V.

MILICE.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

CHAPITRE VII.

FÊTES NATIONALES.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

DÉCORATIONS CIVIQUES ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

CHAPITRE IX.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

Pour tous ces chapitres, il n'y a pas de changement.

CHAPITRE X.

AGRICULTURE.

Une somme de 500 francs est demandée en vue de régulariser le traitement d'un professeur de l'Institut agricole de Gembloux, et une somme de 500 francs pour accorder le traitement normal à un professeur de l'École de médecine vétérinaire de l'État.

CHAPITRE XI.

VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE XII.

INDUSTRIE.

Le libellé de l'article 40 (Enseignement professionnel) a été modifié.

Toutes les dépenses se rapportant à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers font l'objet d'un article spécial.

Une somme de 2,000 francs est demandée pour régulariser les traitements du personnel du Musée de l'Industrie, et une somme de 3,000 francs pour compléter les collections de la bibliothèque technologique et artistique dudit musée.

CHAPITRE XIII.

POIDS ET MESURES.

Pas de changement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIV.

LETTRES ET SCIENCES.

Le littéra *a* de l'article 51 a été complété par les mots : *Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples.*

Le crédit pour les prix quinquennaux est réduit à 5,000 francs pour 1882.

Une somme de 600 francs est sollicitée pour régulariser les traitements du personnel de l'Observatoire royal, et des augmentations de 800 et 1,400 francs sont demandées pour le personnel des archives du royaume et des archives de l'État dans les provinces.

Les crédits de 5,050 et de 12,000 francs alloués pour l'acquisition de la collection de livres, cartes et plans de feu M. Quetelet, et pour l'acquisition de la bibliothèque et des manuscrits de feu M. Nyst, disparaissent en 1882. — Le crédit de 15,000 francs alloué comme charge extraordinaire à l'article 57 (Bibliothèque royale) disparaît également en 1882.

La somme de 2,000 francs qui figure au Budget de 1881 pour l'impression d'un catalogue de la bibliothèque de l'administration des archives générales, disparaît également en 1882.

CHAPITRE XV.

BEAUX-ARTS.

La somme de 5,000 francs allouée pour l'appropriation, à Rome, d'ateliers destinés aux lauréats des grands concours, disparaît en 1882.

Le libellé de l'article 67 a été modifié et complété par les mots : *Expositions générales des beaux-arts.* — Le crédit alloué en 1881 a été maintenu, mais inscrit en totalité dans la colonne des charges ordinaires.

Une somme de 1,600 francs est demandée pour couvrir les frais de chauffage et d'éclairage des locaux occupés par le gardien du nouveau palais des beaux-arts et pour les dépenses d'entretien de ce monument.

Une augmentation de 700 francs est portée à l'article 69 (Académie royale des beaux-arts d'Anvers) pour régulariser le traitement du conservateur-adjoint du musée ancien.

Une somme de 900 francs est demandée pour régulariser les traitements des surveillants des musées royaux.

Les reliquats des crédits alloués en 1878 et en 1879, montant à 166,596 francs et rattachés au Budget de 1881 pour acquisitions d'œuvres d'art pour les musées royaux de peinture et de sculpture, disparaissent en 1882.

Une somme de 1,000 francs est portée à l'article 73 (Musée Wiertz) pour frais de rédaction des catalogues généraux.

Augmentation de 45,000 francs à l'article 75 (Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique). Une note insérée à la suite du Budget justifie l'augmentation proposée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 17,000 francs alloué pour l'appropriation et la restauration de la crypte de l'ancien orphelinat des Kulders à Gand, disparaît en 1882.

L'allocation de la Commission royale des monuments est augmentée de 2,200 francs.

La dotation du Conservatoire royal de musique de Liège a été portée de 65,508 francs à 73,908 francs.

CHAPITRE XVI.**SERVICE DE SANTÉ.**

La somme de 5,000 francs pour le prix quinquennal des sciences médicales, disparaît en 1882.

Une somme de 2,505 francs est demandée en vue des dépenses à résulter de l'augmentation du nombre des membres titulaires de l'Académie royale de médecine.

CHAPITRE XVII.**TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.****CHAPITRE XVIII.**

Dépenses imprévues non libellées au Budget.

Ces deux chapitres ne subissent pas de changement.

**TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés**

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS POUR L'EXERCICE 1881.		
		Ordinaires.	Extraordina.	Total.
I.	Administration centrale	590,825	4,000	594,825
II.	Pensions et secours	54,000	»	54,000
III.	Statistique générale.	54,000	»	54,000
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	2,062,290	3,500	2,065,790
V.	Milice	124,000	»	124,000
VI.	Garde civique	45,500	»	45,500
VII.	Fêtes nationales	109,200	»	109,200
VIII.	Décorations civiques et récompenses pécuniaires	15,000	»	15,000
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer	»	222,000	222,000
X.	Agriculture.	1,040,525	46,800	1,087,125
XI.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique	2,185,550	20,000	2,205,550
XII.	Industrie	457,450	50,000	467,450
XIII.	Poids et mesures.	118,250	»	118,250
XIV.	Lettres et sciences	741,775	287,950	1,029,725
XV.	Beaux-arts	1,542,589	401,596	1,743,985
XVI.	Service de santé	180,195	5,000	185,195
XVII.	Traitements de disponibilité	»	52,516	52,516
XVIII.	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900	»	5,900
	TOTAUX fr.	8,884,647	1,055,162	9,937,809

*ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1881,
au Budget de 1882.*

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1882.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1882 :					
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.		
500,825	4,000	504,825	»	»	»	»	»	»
54,000	»	54,000	»	»	»	»	»	»
54,000	»	54,000	»	»	»	»	»	»
2,062,290	47,500	2,109,790	»	»	44,000	»	44,000	»
124,000	»	124,000	»	»	»	»	»	»
45,500	»	45,500	»	»	»	»	»	»
109,200	»	109,200	»	»	»	»	»	»
15,000	»	15,000	»	»	»	»	»	»
»	222,000	222,000	»	»	»	»	»	»
1,041,525	46,800	1,088,325	1,000	»	»	»	1,000	»
2,185,550	20,000	2,205,550	»	»	»	»	»	»
442,450	50,000	492,450	5,000	»	»	»	5,000	»
118,250	»	118,250	»	»	»	»	»	»
759,575	255,900	1,015,475	»	2,200	»	54,050	»	56,250
1,412,989	202,200	1,615,189	70,600	»	»	199,596	»	128,796
182,500	»	182,500	2,305	»	»	5,000	»	2,695
»	52,516	52,516	»	»	»	»	»	»
5,900	»	5,900	»	»	»	»	»	»
8,061,552	858,716	8,920,268	78,905	2,200	44,000	238,446	50,000	167,741
DIMINUTION. fr.							117,741	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1882, à la somme de *neuf millions huit cent vingt mille soixante-huit francs* (9,820,068 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.	305,525	"	
<i>Matériel.</i>				
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales.	60,000	4,000	594,825
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	4,500	"	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,000	"	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	55,000	"	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	11,000	"	51,000
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales.	54,000	"	54,000
A REPORTER. fr.		478,825	4,000	482,825

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	478,825 »	4,000 »	482,825 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	437,800 »	»	
10	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers 96,927 »			
	— de Brabant 126,559 »			
	— de la Flandre occidentale. 117,526 »			
	— de la Flandre orientale 152,080 »			
	— du Hainaut 118,975 »	938,490 »	3,500 »	
	— de Liège 111,504 »			
	— de Limbourg. 74,950 »			
	— de Luxembourg. 68,770 »			
	— de Namur. 91,320 »			
11	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers 26,000 »			
	— de Brabant 26,000 »			
	— de la Flandre occidentale. 26,000 »			
	— de la Flandre orientale. 26,000 »			
	— du Hainaut 26,000 »	220,500 »	»	
	— de Liège 50,500 »			
	— de Limbourg. 20,000 »			
	— de Luxembourg. 20,000 »			
	— de Namur. 20,000 »			
				2,100,790 »
12	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :			
	Traitements des commissaires 199,800 »			
	Frais de bureau 50,300 »	404,200 »	»	
	Traitements des employés. 168,100 »			
	A REPORTER fr.	2,479,815 »	7,500 »	2,592,615 »

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	2,479,815 »	7,500 »	2,592,615 »
13	A. Frais de route et de tournées; B Missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes frontières du Royaume.	42,000 »	»	
14	Révision des listes électorales; exécution des articles 36, 68, 74 et 120 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	10,000 »	»	
15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).	6,000 »	44,000 »	
16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école	5,500 »	»	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens.	94,000 »	»	
18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.	30,000 »	»	124,000 »
CHAPITRE VI.				
GARDE CIVIQUE.				
19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration. Frais divers.	24,000 »	»	
20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 25	15,000 »	»	43,500 »
21	Personnel du magasin central	4,500 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	2,708,815 »	51,500 »	2,760,115 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,708,615 °	51,500 °	2,760,115 °
	CHAPITRE VII.			
	FÊTES NATIONALES.			
22	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 °	°	
25	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	69,200 °	°	109,200 °
	CHAPITRE VIII.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 °	°	15,000 °
	CHAPITRE IX.			
	LÉGIION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	°	200,000 °	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :			
	1 ^o A desservir de nouvelles pensions;			
	2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs;			222,000 °
	3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.			
26	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	°	22,000 °	
	A REPORTER. fr.	2,832,815 °	275,500 °	3,108,315 °

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,852,815 "	275,500 "	5,106,515 "
	CHAPITRE X.			
	AGRICULTURE.			
27	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 27 aux articles 28 et 30, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	270,000 "	"	
28	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	125,000 "	"	
29	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	101,500 "	"	
30	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses	181,700 "	"	1,088,125 "
51	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	101,400 "	"	
52	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	109,400 "	"	
53	Personnel du service des défrichements en Campine	"	20,800 "	
54	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	"	20,000 "	
55	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	100,525 "	"	
56	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	51,800 "	6,000 "	
	CHAPITRE XI.			
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
57	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 "	"	
58	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877.	"	20,000 "	2,205,550 "
	A REPORTER. fr.	6,059,690 "	540,500 "	6,599,990 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,059,690 "	540,500 "	6,599,900 "
	CHAPITRE XII.			
	INDUSTRIE.			
39	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie	9,500 "	"	
40	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	52,000 "	"	
41	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses	268,900 "	50,000 "	
42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses ; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	21,450 "	"	472,450 "
45	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	21,000 "	"	
44	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	8,000 "	"	
45	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impressions et d'autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	10,000 "	"	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
46	Traitement du personnel	27,500 "	"	
47	Laboratoire du Musée ; publication du bulletin ; bibliothèque technique et artistique ; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	24,300 "	"	
	CHAPITRE XIII.			
	POIDS ET MESURES.			
48	Traitement des vérificateurs	73,250 "	"	
49	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.	53,000 "	"	118,250 "
50	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	6,620,390 "	370,300 "	6,990,690 "

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles,	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et por- temporaires.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	0,620,590 °	370,300 °	6,990,690 °
	CHAPITRE XIV. LETTRES ET SCIENCES.			
51	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens Etats généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; traductions et analyse de publications faites à l'étranger; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	151,000 °	56,700 °	
52	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique	68,073 °	150,200 °	
55	Palais des Académies. Traitement du gardien; salaire des gens de peine, chaullage et frais d'entretien.	8,850 °	"	
54	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	47,850 °	"	
55	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions.	26,900 °	"	
56	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	68,400 °	"	
57	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	60,000 °	"	993,473 °
58	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	68,500 °	"	
59	— — matériel et acquisitions. Location de la maison servant de succursale au Musée	15,650 °	52,000 °	
60	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de matériel et de culture.	88,400 °	"	
	A REPORTER. fr.	7,223,813 °	609,200 °	7,984,163 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES LIÉES AUX SERVICES.	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	REPORT	fr	7,225,815 »	600,200 »	7,984,165 »
61	Archives du royaume à Bruxelles, personnel, frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	61,500 »	»		
62	Archives du royaume, matériel, achat de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »		
63	Archives de l'Etat dans les provinces, personnel	55,750 »	»		
64	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> , frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées, frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale, dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces, subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics, dépenses diverses relatives aux archives, recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers, frais de classement, de copie et de transport, etc., inspection des archives communales	14,200 »	8,000 »		
65	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat	»	3,500 »		
CHAPITRE XV					
BEAUX-ARTS					
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>					
66	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans, subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés, encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts, subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique, subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu, subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc., subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite, voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études, missions, secours aux familles d'artistes décédés, frais relatifs aux grands concours et ateliers à Rome, acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts, dépenses diverses, troisième annuité de la part de l'Etat dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens, exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles, (quatrième annuité)	290,250	74,000 »		
67	Expositions générales des beaux-arts. Part de l'Etat dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions . . .	60,000	»		
	A REPORTER	fr	7,700,215 »	698,200 »	7,984,165 »

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . fr.	7,700,215 "	698,200 "	7,984,165 "
68	Palais des beaux-arts, à Bruxelles Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien	3,000 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
60	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	75,185 "	10,000 "	
70	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	270,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
71	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	57,100 "	"	
72	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	59,050 "	34,000 "	
73	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	19,100 "	"	
74	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	29,800 "	3,000 "	
	<i>Monuments publics.</i>			
75	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 "	25,000 "	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
76	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	76,000 "	40,000 "	1,615,180 "
77	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	53,650 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	8,551,108 "	812,200 "	9,599,552 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	8,551,108 »	812,200 »	9,599,552 »
78	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 »	»	
79	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
80	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique.	157,010 »	»	
81	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	69,708 »	4,200 »	
82	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,626 »	»	
83	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; conseil de perfectionnement des études musicales. Grands con- cours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classi- que à donner avec le concours des provinces et des villes intéres- sées. Dépenses diverses — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régi- ment des guides. Subside annuel en faveur d'un ancien profes- seur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles	161,000 »	10,000 »	
	CHAPITRE XVI. SERVICE DE SANTÉ.			
84	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour ser- vices rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hy- giène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.	149,000 »	»	182,500 »
85	Académie royale de médecine.	55,500 »	»	
	A REPORTER. fr.	8,955,452 »	826,400 »	9,781,852 »

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,955,452 °	826,400 °	9,781,852 °
	CHAPITRE XVII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
86	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 84 à l'art. 2. (Personnel.)	"	52,316 °	52,316 °
	CHAPITRE XVIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
87	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 °	"	5,900 °
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	8,961,352 °	858,716 °	9,820,068 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(204)

-

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881
<i>A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.</i>		
Installation des Académies au Palais Ducal; matériel pour les collections de la Bibliothèque royale. (Loi du 27 juillet 1877.)	55,985 »	480 60
Installation des Académies dans les locaux du Palais de la rue Ducale. (Loi du 4 juin 1878)	78,800 »	26,799 44
Installation des bureaux du Ministère de l'Intérieur dans les nouveaux locaux. (Loi du 25 mai 1880.)	110,000 »	71,266 32
Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Mons. (Loi du 25 mai 1880)	50,000 »	50,000 »
Ameublement des salons de l'hôtel provincial à Gand. (Loi du 25 mai 1880.)	51,150 »	2,025 63
Ameublement des salons de l'hôtel provincial à Liège. (Loi du 4 août 1879.)	10,000 »	532 »
Ameublement des bureaux de l'Administration provinciale de la Flandre occidentale. (Loi du 25 août 1880.)	12,000 »	8,757 »
<i>B. Subsidés.</i>		
Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique (art. 1 ^{er} .) (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 3, § 19.)	500,000 »	144,887 45
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)	100,000 »	16,405 15
Subsidés pour construction et ameublement de maisons d'école (Loi du 14 août 1873, art. 1 ^{er} .)	20,000,000 »	127,564 31
Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 4 août 1879.)	2,000,000 »	1,495,821 92
Avancés pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 28 août 1880.)	2,500,000 »	976,550 »
<i>C. Objets d'art et de science et services divers.</i>		
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1873, art. 1 ^{er} a)	200,000 »	1,725 »
A REPORTER fr.	25,427,035 »	2,902,412 72

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement (suite).

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
REPORT. fr.	25,427,953 »	2,902,412 72
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage et de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. de Meester de Ravenstein (Loi du 21 décembre 1874).	40,000 »	3,997 94
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture. (Loi du 24 mai 1876).	100,000 »	100,000 »
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal (Loi du 29 mars 1877.)	341,700 »	115,680 39
Acquisition d'objet d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités. (Loi du 25 mai 1880).	10,000 »	307 53
Acquisitions faites pour la Bibliothèque royale (Loi du 25 mai 1880). . .	25,000 »	3,904 50
Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876. (Loi du 24 mai 1876, art. 1 ^{er} , 1 ^o).	125,000 »	764 14
Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 15 mai 1880.)	100,000 »	50,979 90
Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875. (Loi du 27 juillet 1877.)	25,000 »	2,590 26
Célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879).	4,847,000 »	482,966 57
Célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 28 août 1880.)	1,700,000 »	967,438 58
Révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 4 août 1879).	4,000 »	700 »
Exposition internationale de Sydney. (Loi du 8 avril 1879).	100,000 »	759 25
Exposition de Melbourne. (Loi du 16 mars 1880.)	100,000 »	79,157 16
Recensement à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880). . . .	900,000 »	367,067 91
TOTAUX. fr.	55,845,655 »	5,578,766 83

Relevé des avances faites aux provinces et aux communes sur le crédit de six millions de francs alloué par la loi du 4 juin 1878, et dont deux millions ont été attribués au Département de l'Intérieur, par la loi du 29 août 1878.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des PROVINCES OU DES COMMUNES.	DATE des ARRÊTÉS ROYAUX.	MONTANT DES AVANCES.
----------------	--	--------------------------------	-------------------------

EXERCICE 1878.

AVANCES AUX PROVINCES.

1	Luxembourg	8 juin 1878	100,000 *
2	Namur	21 décembre 1878	100,000 *

AVANCES AUX COMMUNES.

Province d'Anvers.

1	Willebroeck	8 juin 1878	25,000 *
2	Heyst-op-den-Berg	21 décembre 1878	22,000 *
TOTAL			47,000 *

Province de Brabant.

1	Saint-Gilles	10 août 1878	225,000 *
2	Willebringen	4 septembre 1878	5,500 *
5	Berchem-S ^c -Agathe	Id.	12,000 *
4	Mont-S ^t -André	Id.	17,000 *
5	Herent	Id.	56,000 *
6	Rillaer	Id.	15,000 *
7	Boort-Meerbeek	21 décembre 1878	23,400 *
8	Anderlecht	Id.	120,000 *
9	S ^t -Remy-Geest	27 décembre 1878	1,000 *
10	Opvelp	Id.	12,000 *
11	Dion-le-Mont	Id.	10,000 *
TOTAL			472,900 *

Province de Flandre occidentale.

1	Poperinghe	29 juin 1878	50,000 *
---	----------------------	------------------------	----------

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des PROVINCES OU DES COMMUNES.	DATE des ARRÊTÉS ROYAUX.	MONTANT DES AVANCES.
----------------	--	--------------------------------	-------------------------

Province de Flandre orientale.

1	Denderhautem	8 juin 1878	15,000 *
---	------------------------	-----------------------	----------

Province de Hainaut.

1	Havay	8 juin 1878	15,100 *
2	Courcelles.	29 juin 1878	53,000 *
3	Gouy-lez-Piéton	Id.	15,500 *
4	Horrues.	10 août 1878	10,000 *
5	Péruwelz	4 septembre 1878.	24,000 *
6	Ostiches.	Id.	4,500 *
7	Monceau-sur-Sambre	Id.	6,700 *
8	Donstiennes	27 décembre 1878	8,000 *
TOTAL			116,800 *

Province de Liège.

1	Othée.	8 juin 1878	10,000 *
2	Chevron.	Id.	12,000 *
3	Haneffe	Id.	6,500 *
4	Ombret-Rausa.	Id.	53,000 *
5	Seraing.	21 décembre 1878	50,000 *
6	Remicourt.	27 décembre 1878	8,500 *
TOTAL.			90,800 *

Province de Limbourg.

1	Voordt	10 août 1878	4,200 *
---	------------------	------------------------	---------

Province de Luxembourg.

1	Hondelange	4 septembre 1878.	20,000 *
2	Ortho	27 décembre 1878	3,000 *
3	Habergg	Id.	15,000 *
4	Wibrinn	Id.	6,000 *
TOTAL.			44,000 *

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des PROVINCES OU DES COMMUNES.	DATE des ARRÊTÉS ROYAUX.	MONTANT DES AVANCES.
----------------	--	--------------------------------	-------------------------

Province de Namur.

1	Hanziane	29 juin 1878	18,400 *
2	Ermeton	4 septembre 1878.	12,000 *
3	Jemeppe-sur-Sambre	27 décembre 1878	52,000 *
TOTAL.			62,400 *

RÉCAPITULATION.

Luxembourg et Namur.	fr. 200,000 »
Province d'Anvers	47,000 »
Id. de Brabant	472,900 »
Id. de Flandre occidentale	30,000 »
Id. de Flandre orientale	15,000 »
Id. de Hainaut	116,800 »
Id. de Liège	99,800 »
Id. de Limbourg	4,200 »
Id. de Luxembourg	44,000 »
Id. de Namur	62,400 »
TOTAL	fr. 1,092,100 »

Relevé des avances faites aux provinces et aux communes sur le crédit de six millions de francs alloué par la loi du 4 juin 1878, et dont deux millions ont été attribués au Département de l'Intérieur, par la loi du 29 août 1878.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des PROVINCES OU DES COMMUNES.	DATE des ARRÊTÉS ROYAUX.	MONTANT DES AVANCES.
----------------	--	--------------------------------	-------------------------

EXERCICE 1879.

AVANCES AUX PROVINCES.

1	Luxembourg	6 juin 1879	100,000 •
2	Namur	21 octobre 1879	100,000 •

AVANCES AUX COMMUNES.

Province d'Anvers

1	Malines	6 mai 1879	55,000 •
---	-------------------	----------------------	----------

Province de Brabant.

1	Ittre	8 février 1879	8,000 •
2	Weerde	10 mars 1879	8,000 •
3	Uccle	Id.	15,000 •
4	Neerlinter	7 janvier 1879	18,000 •
5	Keerbergen	Id.	8,000 •
6	Mont-S'-Guibert	Id.	8,000 •
7	Hever	Id.	2,000 •
8	Hévillers	6 mai 1879	5,000 •
TOTAL			70,000 •

Province de Flandre orientale.

1	Velsique-Audenhovc	6 juin 1879	11,000 •
2	Baelegem	Id	7,200 •
TOTAL			18,200 •

N ^o d'ordre.	DÉSIGNATION des PROVINCES OU DES COMMUNES.	DATE des ARRÊTÉS ROYAUX.	MONTANT DES AVANCES.
----------------------------	--	--------------------------------	-------------------------

Province de Hainaut.

1	Espléchin	7 janvier 1879	11,000 °
2	Dincho	8 février 1870	55,000 °
3	Pont-à-Celles	Id.	20,000 °
4	Wiers	6 mai 1879	1,800 °
5	Trazegnies	6 juin 1879	12,000 °
6	Maurage	Id.	16,000 °
TOTAL			115,800 °

Province de Liège.

1	Avernas-le-Baudouin	7 janvier 1879	11,000 °
2	Louveigné.	Id.	10,000 °
3	Vivegnis	Id.	15,000 °
4	Juprelle.	10 mars 1870	5,100 °
5	Velroux.	Id.	5,000 °
6	Warsage	6 mai 1879	8,000 °
7	Dison.	6 juin 1879	49,400 °
TOTAL			101,500 °

Province de Limbourg.

1	Goyer	8 février 1879	15,000 °
---	-----------------	--------------------------	----------

Province de Luxembourg.

1	Halanzy.	10 mars 1879	15,000 °
---	------------------	------------------------	----------

Province de Namur.

1	Bioul.	7 janvier 1879	18,400 °
2	Temploux.	Id.	17,600 °
3	Vodelée.	Id.	1,000 °
4	Mariembourg	Id.	12,000 °
5	Philippeville	6 mai 1879	1,000 °
6	Ambly	Id.	4,500 °
7	Biesme	Id.	40,000 °
TOTAL			94,500 °

RÉCAPITULATION.

Luxembourg et Namur	fr.	200,000	»
Province d'Anvers		55,000	»
Id. de Brabant		70,000	»
Id. de Flandre orientale		18,200	»
Id. de Hainaut		113,800	»
Id. de Liège		101,500	»
Id. de Limbourg		15,000	»
Id. de Luxembourg		15,000	»
Id. de Namur		94,500	»
		<hr/>	
	TOTAL	fr.	<u>683,000</u> »

Relevé des avances faites aux provinces et aux communes sur le crédit de six millions de francs alloué par la loi du 4 juin 1878, et dont deux millions ont été attribués au Département de l'Intérieur par la loi du 29 août 1878.

N ^o d'ordre.	DÉSIGNATION des PROVINCES OU DES COMMUNES.	DATE des ARRÊTÉS ROYAUX.	MONTANT DES AVANCES.
----------------------------	--	--------------------------------	-------------------------

EXERCICE 1880.

AVANCES AUX PROVINCES.

1	Liège.	16 février 1880	100,000 *
---	----------------	---------------------------	-----------

AVANCES AUX COMMUNES.

Province d'Anvers.

1	Éouwel	25 février 1880	6,500 *
---	------------------	---------------------------	---------

Province de Brabant.

1	Deurne-lez-Diest	25 février 1880	1,500 *
---	----------------------------	---------------------------	---------

Province de Flandre orientale.

1	Meerdonck	25 février 1880	10,200 *
2	La Clinge	Id.	10,000 *
TOTAL			26,200 *

Province de Hainaut.

1	Gozée	25 février 1880	20,000 *
---	-----------------	---------------------------	----------

Province de Liège.

1	Chénée	25 février 1880	51,000 *
2	Nessonvaux	Id.	20,000 *
TOTAL			51,000 *

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des PROVINCES OU DES COMMUNES.	DATE des ARRÊTÉS ROYAUX.	MONTANT DES AVANCES.
----------------	--	--------------------------------	-------------------------

Province de Limbourg.

1	Petit Spauwen	23 février 1880	0,400 »
2	Pael	Id.	10,000 »
TOTAL			10,400 »

Province de Namur.

1	Nettinne	22 mars 1880	500 »
---	--------------------	------------------------	-------

RÉCAPITULATION.

Liège	fr.	100,000	»
Province d'Anvers		6,500	»
Id. de Brabant		1,500	»
Id. de Flandre orientale		26,200	»
Id. de Hainaut		20,000	»
Id. de Liège		51,000	»
Id. de Limbourg		19,400	»
Id. de Namur		300	»
TOTAL		fr.	224,900

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Exercice 1878	fr.	1,092,100	»
Id. 1879		683,000	»
Id. 1880		224,900	»
TOTAL GÉNÉRAL		fr.	2,000,000

Relevé des avances faites aux provinces et aux communes sur le crédit de deux millions trois cent mille francs, alloué par la loi du 27 août 1880.

N ^o d'ordre.	DÉSIGNATION des PROVINCES OU DES COMMUNES.	DATE des ARRÊTÉS ROYAUX.	MONTANT DES AVANCES.
----------------------------	--	--------------------------------	-------------------------

EXERCICE 1880.

AVANCES AUX PROVINCES.

1	Liège	31 décembre 1880	120,000 .
---	-----------------	----------------------------	-----------

AVANCES AUX COMMUNES.

Province d'Anvers.

1	Ruysbroeck	1 ^{er} septembre 1880	6,000 .
---	----------------------	--	---------

Province de Brabant.

1	Cappellen	1 ^{er} septembre 1880	4,500 .
2	Louvain	Id.	250,000 .
3	Molenbeek-St-Jean	Id.	285,000 .
4	Tourinnes-la-Grosse	Id.	5,400 .
5	St-Gilles	22 octobre 1880	320,000 .
6	L'Écluse	3 décembre 1880	5,000 .

TOTAL 865,900 .

Province de Flandre occidentale.

1	St-Croix	1 ^{er} septembre 1880	50,000 .
2	Watou	Id.	10,000 .

TOTAL 40,000 .

Province de Hainaut.

1	Bellecourt	1 ^{er} septembre 1880	10,000 .
2	Renlies	Id.	10,000 .
3	Angreau	Id.	10,000 .
4	Givry	Id.	2,000 .
5	Liberchies	Id.	6,000 .
6	Aiseau	Id.	25,000 .
7	Couillet	Id.	20,000 .

TOTAL 89,000 .

N ^o d'ordre.	DÉSIGNATION des PROVINCES OU DES COMMUNES.	DATE des ARRÊTÉS ROYAUX.	MONTANT DES AVANCES.
Province de Liège.			
1	Dison	1 ^{er} septembre 1880.	7,300 »
2	Marchin.	Id.	20,400 »
3	Hermalle-sous-Argenteau.	Id.	19,000 »
4	Ans	Id.	55,000 »
5	Bierset	Id.	8,000 »
6	Loncim	Id.	10,000 »
7	Wandre.	Id.	10,000 »
8	Vierset-Barse	Id.	7,000 »
9	Angleur.	8 octobre 1880.	40,000 »
10	Boëthe	Id.	10,800 »
11	Villers-le-Peuplier.	Id.	10,000 »
12	St-Nicolas.	19 novembre 1880.	55,000 »
13	Ramet	3 décembre 1880.	8,000 »
14	Othée.	Id.	1,500 »
15	Limbourg.	Id.	8,500 »
TOTAL.			245,500 »
Province de Limbourg.			
1	Martenslinde.	8 octobre 1880.	8,000 »
Province de Luxembourg.			
1	Martelange	1 ^{er} septembre 1880.	9,000 »
Province de Namur.			
1	Nettinne	1 ^{er} septembre 1880.	1,700 »
2	Pessoux.	Id.	7,800 »
3	Ambly	Id.	1,500 »
4	Bolinne.	Id.	21,500 »
5	Yvoir.	Id.	10,000 »
6	Isnes.	Id.	2,750 »
7	Hogne	Id.	5,000 »
8	Braibant	8 octobre 1880.	10,000 »
9	Onoz	14 octobre 1880.	2,000 »
10	Taviers.	28 décembre 1880.	10,000 »
11	Jemeppe-sur-Sambre	Id.	54,000 »
TOTAL.			106,250 »

RÉCAPITULATION.

Liège.	fr. 120,000	»
Province d'Anvers	6,000	»
Id. de Brabant	865,900	»
Id. de Flandre occidentale	40,000	»
Id. de Hainaut	89,000	»
Id. de Liège	243,500	»
Id. de Limbourg.	8,000	»
Id. de Luxembourg	9,000	»
Id. de Namur	106,250	»
	<hr/>	
TOTAL	fr. 1,487,650	»
	<hr/>	

(218)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine 297,525 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 8,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 58,040 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 3,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement a)
6	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
505,525 »	»	505,525 »	505,525 »	»	»	
60,000 »	4,000 »	64,000 »	64,000 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	
390,825 »	4,000 »	394,825 »	394,825 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.						
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	a) Annexe n° 4 (pensions civiles)
33,000 »	»	33,000 »	33,000 »	»	»	
11,000 »	»	11,000 »	11,000 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 12,000 »
	c.	Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale. Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales 17,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
9	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
10	a.	Province d'Anvers. 96,927 »
	b.	— de Brabant. 126,539 »
	c.	— de la Flandre occidentale 117,526 »
	d.	— de la Flandre orientale. 132,080 »
	e.	— de Hainaut 118,975 »
	f.	— de Liège 111,394 »
	g.	— de Limbourg 74,959 »
	h.	— de Luxembourg 68,770 »
	i.	— de Namur 91,320 »
11	a.	Province d'Anvers 26,000 »
	b.	— de Brabant 26,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 26,000 »
	d.	— de la Flandre orientale. 26,000 »
	e.	— de Hainaut 26,000 »
	f.	— de Liège 30,500 »
	g.	— de Limbourg 20,000 »
	h.	— de Luxembourg 20,000 »
	i.	— de Namur 20,000 »

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
. DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
437,800 »	»	437,800 »	437,800 »	»	»	
938,490 »	3,500 »	941,990 »	941,990 »	»	»	
220,500 »	»	220,500 »	220,500 »	»	»	
1,596,790 »	3,500 »	1,600,290 »	1,600,290 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
	»	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :
	a.	Traitements des commissaires (4 de 1 ^{re} classe, à 7,500 francs; 11 de 2 ^e classe, à 5,800 francs, et 20 de 3 ^e classe, à 5,150 francs) 199,800 »
12	b.	Frais de bureaux (1 ^{re} classe 2,400 francs; 2 ^e classe 900 francs et 3 ^e classe 750 francs) 56,500 »
	c.	Traitements des employés 168,400 »
13	a.	Frais de route et de tournées 38,900 »
	b.	Missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume 3,100 »
14	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 36, 68, 74 et 120 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.
15	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)
16	»	Frais d'écritures et d'impressions relatives aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement de maisons d'école
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
17	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacances des médecins et chirurgiens.
18	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions; dépenses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		GARDE CIVIQUE.
19	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; frais divers.
20	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signalement; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisition de théories, etc.
21	»	Personnel du magasin central.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,596,790 »	5,800 »	1,600,290 »	1,600,290 »	»	»	
404,200 »	»	404,200 »	404,200 »	»	»	
42,000 »	»	42,000 »	42,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
6,000 »	44,000 »	50,000 »	6,000 »	a) 44,000 »	»	a) Voir la note explicative n° 1.
5,500 »	»	5,500 »	5,500 »	»	»	
2,062,290 »	47,500 »	2,109,790 »	2,065,790 »	44,000 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				44,000 »		
94,000 »	»	94,000 »	94,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
124,000 »	»	124,000 »	124,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
24,000 »	»	24,000 »	24,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	
43,500 »	»	43,500 »	43,500 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Une somme de 5,000 francs pourra être transférée de l'art. 20 à l'art. 25.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEHA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
22	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
25	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 24,200 »
TOTAL DU CHAPITRE VII fr.		
CHAPITRE VIII.		
DECORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
24	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
25	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnées. <small>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.</small>
26	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
69,200 »	»	69,200 »	69,200 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	NOMBRE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
AGRICULTURE.		
27	»	Indemnités pour bestiaux abattus a)
28	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
29	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
30	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,500 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. 146,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses. 7,200 »
31	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
32	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
33	»	Personnel du service des défrichements en Campine
34	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 23 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
35	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
36	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 51,800 »
	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
270,000	»	270,000	270,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 27 aux articles 28 et 50, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
123,000	»	123,000	123,000	»	»	
101,500	»	101,500	101,500	»	»	
181,700	»	181,700	181,700	»	»	
101,400	»	101,400	100,900	b) 500	»	b) Aux termes de l'arrêté organique du 25 mars 1872, un professeur de l'Institut agricole a droit, en 1882, au maximum de son traitement. Une somme de 500 francs est demandée à cet effet.
109,400	»	109,400	109,400	»	»	
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
100,525	»	100,525	100,025	c) 500	»	c) Augmentation réglementaire.
51,800	6,000	57,800	57,800	»	»	
1,041,525	46,800	1,088,125	1,087,125	1,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
37	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 53,550 »
38	»	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877
TOTAL DU CHAPITRE XI fr.		
CHAPITRE XII.		
INDUSTRIE.		
39	»	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie.
40	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 47,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »
41	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles, matériel; inspection; missions; dépenses diverses 248,900 »
	b.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
42	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 20,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 4,200 »
43	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
44	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
45	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879
<i>Musée de l'industrie.</i>		
46	»	Traitement du personnel
47	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 7,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,500 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
2,185,550	20,000	2,205,550	2,205,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
9,500	»	9,500	9,500	»	»	
52,000	»	52,000	550,900	a) 52,000	»	a) Voir la note explicative n° 3.
268,900	50,000	298,900		»	b) 52,000	b) Voir la note explicative n° 2.
21,450	»	21,450	21,450	»	»	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
27,500	»	27,500	25,500	c) 2,000	»	c) Voir la note explicative n° 5.
24,500	»	24,500	21,500	d) 3,000	»	d) Voir la note explicative n° 4.
442,450	50,000	492,450	467,450	57,000	52,000	
AUGMENTATION fr.				5,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIII.		
POIDS ET MESURES.		
48	»	Traitements des vérificateurs
49	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
50	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		
CHAPITRE XIV.		
LETTRES ET SCIENCES (a).		
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. 46,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Caucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851. 5,000 »
51	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 59,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 50,000 »
	g.	Publication des documents rapportés de pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 13,200 »
	j.	Bulletin bibliographique; traduction et analyse des publications faites à l'étranger. 23,000 »
	k.	Publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise 4,000 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. 68,073 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
52	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . (e) 76,000 »
	g.	Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratégraphique 5,200 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
73,230	»	73,230	73,230	»	»	
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
118,230	»	118,230	118,230	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
151,000	b) 56,700	207,700	212,700	»	c) 5,000	<p>a) Voir la note explicative n° 5.</p> <p>b) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. g, h, i, j, k, et 6,000 francs du litt. a.</p> <p>c) Concours de sciences naturelles : charge de 3,000 francs éteinte par suite du double concours de 1881.</p>
68,073	d) 130,200	198,273	198,273			<p>d) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. b, c, d, e, f et g.</p>
219,073	186,900	405,973	410,973	»	5,000	<p>e) Cette somme représente la cinquième annuité à accorder pour l'exécution de la nouvelle carte. Elle a été arrêtée au chiffre de 76,000 francs par la commission, en vue de l'étude des questions relatives à cette carte. Un rapport sur les travaux, opérations et dépenses de ce service en 1881, sera présenté à la fin de l'exercice.</p>

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
55	»	Palais des Académies; traitement du gardien; salaire des gens de peine; chauffage et frais d'entretien	
45	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
55	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
56	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	
57	»	— matériel et acquisitions	
58	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
59	»	— — matériel et acquisitions; location de la maison servant de succursale au Musée.	
60	»	Jardin Botanique de l'État; dépenses de personnel, de matériel et de culture	
61	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	
62	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
63	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
64	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	8,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	8,000 »
	c.	Inspection des archives communales	6,000 »
65	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
TOTAL DU CHAPITRE XIV.			fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
219,073 »	186,900 »	405,973 »	410,975 »	»	5,000 »	
8,850 »	»	8,850 »	8,850 »	»	»	
47,850 »	»	47,850 »	47,250 »	a) 600 »	»	a) Augmentation réglementaire.
26,900 »	»	26,900 »	31,950 »	»	b) 5,050 »	b) Prix d'acquisition en 1881 de la collec- tion de livres, cartes et plans de feu M. Quetelet. Cette somme disparaît en 1882.
68,400 »	»	68,400 »	68,400 »	»	»	
60,000 »	»	60,000 »	75,000 »	»	c) 15,000 »	c) Ce crédit disparaît en 1882.
68,500 »	»	68,500 »	68,500 »	»	»	
15,650 »	52,000 »	^{d)} 67,650 »	79,650 »	»	e) 12,000 »	d) Voir annexe n° 2. e) Prix d'acquisition de la bibliothèque et des manuscrits de feu M. Nyst. Cette somme disparaît en 1882.
88,400 »	»	88,400 »	88,400 »	»	»	
61,500 »	»	61,500 »	60,700 »	f) 800 »	»	f) Augmentations réglementaires.
4,700 »	3,500 »	8,200 »	10,200 »	»	g) 2,000 »	g) Impression en 1881 d'un catalogue de la Bibliothèque de l'administration des archives générales. Cette somme disparaît en 1882.
55,750 »	»	55,750 »	54,550 »	h) 1,400 »	»	h) Augmentations réglementaires.
14,200 »	8,000 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
759,573 »	253,900 »	993,475 »	1,029,725 »	2,800 »	59,050 »	
DIMINUTION. . . . fr.				36,250 »		

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
BEAUX-ARTS (a).		
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>		
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. fr. b) 160,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. b) 100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. 20,000 »
66	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc. 15,000 »
	f.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses . d) 21,250 »
	h.	Troisième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. 1,500 »
	i.	Exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles. e) 12,500 »
67	»	Expositions générales des beaux-arts. — Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions f)
68	»	Palais des beaux-arts. — Traitement du gardien; chauffage; éclairage et entretien des locaux .
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
69	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 220,000 »
70	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 20,000 »
A REPORTER.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
						a) Voir la note explicative n ^o 8.
						b) Voir annexe n ^o 3.
280,250	c) 74,000	354,250	359,250	»	d) 5,000	c) Cette somme comprend 60,000 francs du littéra a et des crédits des littéras h et j. d) Somme votée en 1881 pour l'appropriation des ateliers de Rome ; elle disparaît en 1882.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	e) Quatrième annuité de 12,500 francs. La part totale de l'intervention de l'État a été fixée à 50,000 francs.
3,000	»	5,000	1,400	g) 1,600	»	f) Exposition générale à Anvers en 1882. Cette exposition, comme celle de Gand, étant organisée à l'instar des expositions de Bru- xelles, il est nécessaire de maintenir le crédit de 60,000 francs alloué en 1881.
73,185	10,000	83,185	82,485	h) 700	»	g) L'augmentation de 1,600 est destinée à couvrir les frais de chauffage et d'éclairage des locaux occupés par le gardien et les dé- penses d'entretien du Palais. Les 1,400 fr. votés en 1881 constituent le traitement du gardien.
270,000	»	270,000	270,000	»	»	h) Augmentation du traitement du conser- vateur-adjoint du Musée ancien.
686,435	84,000	770,435	773,155	2,300	5,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
71	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	21,525 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture	8,500 »
72	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue	86,575 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	3,055 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien	5,450 »
73	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
74	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	
		<i>Monuments publics d).</i>	
75	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
76	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments	104,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	12,000 »
77	a.	Commission royale des monuments. — Personnel	17,450 »
	b.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
	c.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	7,500 »
	d.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
78	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
79	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
80	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
81	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
686,435	84,000	770,435	773,135	2,300	5,000	
37,100	»	37,100	36,200	a) 900	»	a) Augmentation du traitement des surveillants.
59,060	34,000	93,060	259,636	»	b) 166,596	b) Reliquants des crédits de 1878 et 1879, transférés au Budget de 1881. Cette somme disparaît en 1882.
19,100	»	19,100	18,100	c) 1,000	»	c) Frais de rédaction des catalogues généraux. Chiffre approximatif de cette dépense en 1882.
29,800	5,000	34,800	34,800	»	»	
50,000	25,000	75,000	50,000	d) 45,000	»	d) Voir la note explicative n ^o 6 et l'annexe n ^o 4.
76,000	40,000	116,000	133,000	»	e) 17,000	e) Crédit de 1879 transféré au Budget de 1881 pour couvrir les dépenses d'appropriation et de restauration de la Crypte de l'ancien orphelinat des Kulseis à Gand. Cette somme disparaît du Budget de 1882.
33,650	»	33,650	31,450	f) 2,200	»	f) Voir la note explicative n ^o 7.
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
157,010	»	157,010	157,010	»	»	
69,708	4,200	73,908	65,508	g) 8,400	»	
1,211,363	192,200	1,403,563	1,552,359	59,800	188,596	g) Cette somme se répartit comme il suit : 4,200 francs résultant d'augmentations de traitements à accorder à des professeurs distingués, après de nombreuses années de service, et de la création de cours d'alto et de quatuor, reconnus indispensables pour compléter l'organisation de l'institution ; 4,200 francs à titre de charge extraordinaire pour 1882 seulement, en vue de permettre la restauration de l'orgue de l'établissement. Ce travail, réclame depuis plusieurs années, ne peut être ajourné plus longtemps sans nuire aux études qu'on doit souvent interrompre pour des réparations de détail.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITÈRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
82	"	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses.	115,000 "
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	15,000 "
	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges	a) 16,000 "
83	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales.	6,000 "
	e.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats	8,000 "
	f.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses	6,000 "
	g.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	3,000 "
	h.	Subside annuel en faveur d'un ancien professeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	6,000 "
			TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.
		CHAPITRE XVI.	
		SERVICE DE SANTÉ.	
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel	9,000 "
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection.	5,000 "
	c.	Frais des commissions médicales provinciales	68,000 "
84	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses.	c) 55,000 "
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil	12,000 "
85	"	Académie royale de médecine	
			TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,211,563	192,200	1,403,563	1,552,359	59,800	188,596	
40,626	»	40,626	40,626	»	»	
161,000	10,000	171,000	171,000	»	»	a) Y compris une somme de 4,000 francs, montant du crédit destiné à la publication d'une collection des œuvres des anciens musiciens belges.
1,412,989	202,200	1,615,189	1,743,985	59,800	188,596	
DIMINUTION. . . . fr.				128,796		
149,000	»	149,000	134,000	»	b) 5,000	b) La somme de 5,000 francs, votée en 1881 pour le prix quinquennal des sciences médicales, disparaît en 1882.
53,500	»	53,500	51,195	d) 2,305	»	c) Voir la note explicative n° 8
182,500	»	182,500	185,195	2,505	5,000	d) Somme demandée pour faire face aux nouvelles dépenses qui résulteront de l'augmentation du nombre des membres titulaires, porté de 36 à 40 par les nouveaux statuts de l'Académie.
DIMINUTION. . . . fr.				2,695		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XVII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
86	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.
		CHAPITRE XVIII.
87	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	32,516 »	32,516	32,516	»	»	Une somme de 8,900 francs pourra être transférée de l'art. 86 à l'art. 2 (Personnel).
»	32,516 »	32,516	32,516	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMEROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages	
<i>Recapitulation.</i>		
I.	220	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	222	Statistique générale.
IV.	<i>ib.</i>	Frais de l'administration dans les provinces
V.	224	Milice
VI.	<i>ib.</i>	Garde civique.
VII.	226	Fêtes nationales
VIII.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	228	Agriculture
XI.	230	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIII.	232	Poids et mesures
XIV.	<i>ib.</i>	Lettres et sciences
XV.	236	Beaux-arts
XVI.	240	Service de santé.
XVII.	242	Traitements de disponibilité
XVIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
590,825 »	4,000 »	594,825 »	594,825 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
2,062,290 »	47,500 »	2,109,790 »	2,065,790 »	44,000 »	»	
124,000 »	»	124,000 »	124,000 »	»	»	
43,500 »	»	43,500 »	43,500 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
1,041,525 »	46,800 »	1,088,125 »	1,087,125 »	1,000 »	»	
2,185,550 »	20,000 »	2,205,550 »	2,205,550 »	»	»	
442,450 »	30,000 »	472,450 »	467,450 »	5,000 »	»	
118,250 »	»	118,250 »	118,250 »	»	»	
739,573 »	255,900 »	995,473 »	1,029,723 »	»	36,250 »	
1,412,989 »	202,200 »	1,615,189 »	1,743,985 »	»	128,796 »	
182,500 »	»	182,500 »	185,195 »	»	2,695 »	
»	32,316 »	32,316 »	32,316 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
8,961,552 »	858,716 »	9,820,068 »	9,957,809 »	50,000 »	167,741 »	
DIMINUTION. fr.			117,741 »			

(246)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1882.

ANNEXE N° 1.

PENSIONS.

Voir aux annexes (n° 13) du Budget de la Dette publique.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 1.

Des élections législatives doivent, aux termes des articles 222 et 223 des lois électorales coordonnées, avoir lieu en 1882 pour le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants et du Sénat dans tous les arrondissements des provinces de la Flandre orientale, du Hainaut, de Liège et du Limbourg.

Chaque membre ou secrétaire d'un bureau électoral devant recevoir un jeton de présence de 20 francs par séance, on peut évaluer à 50,000 francs le montant de ce qui devra être payé à titre de jetons de présence en exécution de l'article 78 des lois électorales coordonnées.

Il y a donc lieu d'augmenter de 44,000 francs pour 1882 le crédit de 6,000 francs porté pour cet objet à l'article 15 du Budget de 1881.

Ce crédit n'est pas limitatif ; on ne peut, en effet, prévoir le nombre d'élections législatives individuelles qui peuvent avoir lieu indépendamment des élections du deuxième mardi de juin.

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

ART. 40 et 41. — *Institut supérieur de commerce d'Anvers.*

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

Aux Budgets antérieurs, la dotation de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers était comprise dans le crédit destiné à l'enseignement professionnel. Le projet actuel affecte un article spécial à cet établissement.

Cette disposition a pour but de mettre la loi budgétaire en concordance avec la loi spéciale dont la Chambre des Représentants est actuellement saisie, et qui rend les lois de 1844 et de 1849 sur les pensions civiles applicables aux membres du personnel administratif et enseignant de l'Institut supérieur de commerce pour tous les services rendus antérieurement à l'arrêté royal du 25 avril 1877.

La division du crédit affecté à l'enseignement professionnel ne change pas le total des allocations budgétaires.

Il n'est pas possible actuellement de prévoir les besoins qui pourraient résulter de la création d'écoles professionnelles nouvelles. Le Gouvernement se réserve, si la nécessité en est reconnue, de présenter ultérieurement sous forme d'amendement une demande de crédit.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

ART. 46. — *Musée de l'industrie.*

Traitements du personnel	fr. 27,300 »
Crédit antérieur	23,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 2,000 »
	<hr/>

Un arrêté royal du 30 novembre 1879 a fixé le taux des traitements du personnel du Musée royal de l'industrie.

Jusqu'ici un seul agent a reçu le maximum de son traitement. L'augmentation de 2,000 francs permettrait d'octroyer le maximum au directeur, au bibliothécaire, à l'ingénieur-secrétaire et au chimiste. Pendant longtemps, les fonctionnaires du Musée de l'industrie n'ont joui que d'un traitement inférieur à celui des agents d'établissements similaires.

Il paraît équitable, eu égard à cette circonstance, à l'ancienneté des services et au mérite des titulaires, de leur allouer actuellement le maximum.

NOTE EXPLICATIVE N° 4

Laboratoire du Musée de l'industrie Publication du Bulletin. Bibliothèque technique et artistique. Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses.

Allocation pour 1881	fr. 21,500 »
Allocation demandée	24,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 3,000 »
	<hr/>

La bibliothèque technologique du Musée de l'industrie, dont le premier catalogue a été publié en 1878, se compose uniquement d'ouvrages consacrés aux sciences et à leurs applications industrielles. Le directeur et le personnel du Musée, par les attributions dont ils sont chargés, doivent se tenir au courant des inventions et des travaux relatifs à l'industrie; ils peuvent se mettre

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

à la disposition des lecteurs et leur fournir, sans perte de temps, des renseignements exacts et utiles. Beaucoup d'ouvrages essentiels manquent; non-seulement certaines publications en langue française, mais surtout des livres allemands, anglais et spécialement certains recueils publiés en Amérique, qui seraient si utilement consultés par nos industriels.

Le Musée reçoit de différents pays des publications périodiques en échange du *Bulletin*. Il en est toutefois un certain nombre dont l'échange n'est pas accordé à cause de leur importance et du prix d'abonnement qui est beaucoup plus élevé que celui du *Bulletin*. Ces publications seraient d'une utilité incontestable; on pourrait en reproduire certains articles dans le Recueil du Musée et mettre les originaux à la disposition des lecteurs qui fréquentent la bibliothèque. En outre, parmi les publications périodiques, il en est dont les collections sont incomplètes, ce qui provoque des réclamations de la part des lecteurs.

Il serait vivement à désirer que la bibliothèque technologique du Musée de l'industrie trouvât les moyens de rechercher et de classer tous les documents intéressants qui concernent les industries belges aux différentes époques. La collection des documents relatifs aux expositions a aussi de l'importance; déjà le Musée en possède un grand nombre, mais il faudrait pouvoir les compléter.

La bibliothèque technologique doit réunir, d'après l'esprit qui a présidé à l'organisation du Musée, une collection d'épures et de dessins de machines dont la création a été décidée dans le but de remplacer au moins en partie les modèles de machines qui existaient, avant 1868, dans les collections de cet établissement.

Il s'agirait de continuer ce qu'on pourrait appeler le portefeuille du Musée de l'industrie, en reproduisant des dessins très-détaillés représentant les nouvelles machines peu connues et qu'il serait désirable de propager. Les industriels et les ingénieurs pourraient ainsi se rendre un compte exact des perfectionnements proposés. Cette collection, pour remplir son but, devrait être convenablement organisée et tenue au courant des progrès de l'industrie, ce qui nécessiterait chaque année une certaine dépense.

Les reliures exigeront aussi une dépense plus considérable. Les ouvrages et surtout les livraisons des publications périodiques doivent être remis aux lecteurs dans des conditions qui ne sont pas sans de grands inconvénients.

La bibliothèque des arts industriels remonte à l'année 1852; sa création fut décidée à la suite de l'Exposition universelle de Londres qui eut lieu en 1851. Elle est très-fréquentée, tous les soirs pendant la semaine, par des habitants de Bruxelles et des faubourgs, les dimanches par des personnes venant de la province.

La mesure qui a été prise de laisser cette bibliothèque ouverte jusqu'à onze heures du soir pendant l'hiver continue à donner de bons résultats. Tout ce qui a été dit plus haut des lacunes existant dans la bibliothèque technologique peut s'appliquer à la bibliothèque des arts industriels. Les ouvrages que réclame celle-ci sont coûteux, et il n'est guère possible, avec le subside actuel, de la tenir au courant des publications indispensables.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

Beaucoup de collections sont incomplètes. Des journaux spécialement consacrés à certaines professions sont réclamés par le public.

Des reliures en grand nombre sont nécessaires; des ouvrages de prix se détériorent faute de ressources suffisantes.

L'augmentation de 5,000 francs permettra de pourvoir aux lacunes signalées ci-dessus.

NOTE EXPLICATIVE N° 5.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

Le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits de 1881 ou de 1882, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature à moins d'un amendement spécial.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1883, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir aux Chambres, en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

NOTE EXPLICATIVE N° 6.

Monuments aux grands hommes.

Les négociations entamées depuis plusieurs années relativement aux monuments à élever à Agneessens, à Marnix de Ste-Aldegonde et à Van Helmont viennent d'aboutir. Les contrats réglant les commandes, dont le prix s'élèvera, selon toute probabilité, à une somme approximative de cent mille francs, seront conclus incessamment.

Le crédit des monuments aux grands hommes, qui depuis plusieurs années a été réduit à 30,000 francs, ne suffit pas pour faire face aux dépenses en vue desquelles il est voté; même en échelonnant les paiements sur plusieurs Budgets, on est parvenu difficilement jusqu'ici à remplir les quelques engagements contractés. Ce crédit, qui ne représente même pas la dépense qu'entraîne généralement l'exécution d'un seul monument, doit nécessairement être mis en rapport avec le prix, le nombre et l'importance des statues dont l'érection est décidée en principe.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Il résulte du tableau ci-annexé sous le n° 4, que le petit nombre des engagements contractés en quelques années, en y ajoutant les subsides relatifs aux monuments Agneessens, Van Helmont, et Marnix de St^o-Aldegonde, mettent à la charge du Gouvernement une dépense d'environ deux cent mille francs. Dans ces conditions, il paraît qu'en portant le crédit normal de 50,000 francs à 50,000. et en ajoutant une charge extraordinaire et temporaire de 25,000 francs, l'État restreint le crédit dans les plus étroites limites.

NOTE EXPLICATIVE N° 7.

Commission royale des monuments.

Allocation de 1881	fr.	51,450	»
Augmentation demandée		2,200	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	53,650	»

L'allocation de la Commission royale des monuments est augmentée d'une somme de 2,200 francs.

Cette augmentation comprend :

1° Un supplément de traitement de 700 francs accordé à un employé pour se charger d'un service photographique dont l'essai a été fait avec un plein succès, et qui aura pour effet d'épargner aux autorités communales et provinciales, ainsi qu'à l'État, des dépenses considérables en dessins et relevés de monuments et objets d'art à restaurer, tout en fournissant au Gouvernement une série de renseignements authentiques et des plus précieux.

2° Une augmentation de 1,500 francs pour couvrir les frais de voyage alloués aux membres, augmentation devenue nécessaire par suite de la nomination de deux membres résidant en province.

NOTE EXPLICATIVE N° 8.

SERVICE DE SANTÉ.

La section centrale chargée de l'examen du Budget de l'exercice 1881 a exprimé le désir que le litt^e D de l'article 83 fit l'objet d'une annexe ou d'une note explicative au Budget actuel, afin de déterminer la part approximative, sinon précise, des divers services indiqués dans ce libellé.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

Les renseignements ci-après, basés sur la moyenne de la dépense des trois dernières années, satisfont à cette demande :

Service sanitaire des ports (Anvers, Ostende, Nieuport et Selzacte)	fr.	9,300	»
Subsides en cas d'épidémies		1,500	»
Institut vaccinal de l'État		10,500	»
Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; secours		12,000	»
Frais de conférence pour les élèves droguistes		1,200	»
Publications relatives aux sciences médicales		2,000	»
Subsides, souscriptions, etc.		10,500	»
Dépenses diverses		2,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	49,000	»
		<hr/>	

ANNEXE N° 2.

SCIENCES ET LETTRES.

Par convention du 14 avril 1880, l'État belge a acquis, pour le Musée royal d'histoire naturelle, la collection de coléoptères, les coléoptères de Belgique exceptés, délaissée par feu M. le docteur Chapuis.

Cette collection, très-importante, a comblé de nombreux desiderata et a mis le Musée, en ce qui concerne les phytophages, sur le même rang que les plus grands Musées de l'Europe.

Le prix d'acquisition a été arrêté à 8,000 francs, payables sur le crédit ordinaire de l'établissement, à raison de 2,000 francs par année, à partir de 1880.

L'annuité de 1880 est soldée.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEKE N° 5.

Tableau des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1879.
Décoration de l'église St-Pholien, à Liège	14,000 »	9,666 »	4,334 »	8,055 »
— — (Dépenses supplémentaires).	5,195 »	3,065 »	6,150 »	»
— de l'église St-Anne, à Gand	97,000 »	61,726 »	55,274 »	27,452 »
— des Halles d'Ypres (Grande salle).	120,000 »	96,000 »	24,000 »	67,200 »
— — peinture décorative	21,800 »	17,440 »	4,560 »	3,000 »
— de l'Université de Gand	64,576 »	49,168 98	15,207 02	e) 49,168 98
— de l'Université de Gand	55,000 »	58,076 92	16,025 08	27,000 »
Décoration de l'église St-Quentin, à Hasselt	20,000 »	10,000 »	10,000 »	g) 10,000 »
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept.	50,000 »	50,000 »	»	51,500 »
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur).	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Grande salle du Palais des Académies	15,000 »	15,000 »	i ²) »	»
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale.	20,000 » 500 »	20,000 » 500 » complément.	»	j) 20,500 »
A REPORTER. fr.	491,871 »	372,642 90	110,228 10	255,855 98

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1880.	de 1881.	de 1882.	à venir.	
1,611 »	»	»	»	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,532 50	1,532 50	»	»	
b) 6,858 »	6,858 »	6,858 »	15,720 »	b) Contrat passé le 23 novembre 1875 avec M. Canueel pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs.
c) 19,200 »	9,600 »	»	»	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, chargé du travail, doit exécuter douze compositions, représentant les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres.
d) 5,000 »	5,000 »	4,440 »	»	d) Ces travaux constituent le complément de l'ornementation de la grande salle des Halles d'Ypres. Ils s'exécutent sous la direction de M. Pauwels et sont soumis à l'approbation du Gouvernement.
»	»	»	»	e) Ces travaux sont terminés.
f) 11,076 92	»	»	»	f) Contrat par lequel M. Cluysenaer s'engage à exécuter à fresque deux grands panneaux mesurant l'un 5 ^m × 5 ^m 50 et l'autre 9 ^m 60 × 5 ^m 60. Il sera payé à l'artiste une somme de 55,000 francs, y compris l'indemnité pour deux petits panneaux déjà terminés, et les frais de révision des peintures achevées. La ville interviendra jusqu'à concurrence de fr. 16,925 08 c ^s ; le Gouvernement couvrira le complément de la dépense, soit fr. 58,076 92 c ^s , payables par annuités au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
»	»	»	»	g) Contrat du 16 août 1876. Les parts d'intervention de l'État et autres parties contractantes sont payables par tiers, selon le degré d'avancement des travaux. — Le travail est terminé.
A) 9,250 »	9,250 »	»	»	A) Contrat du 15 juin 1872 par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.
i) 666 67	666 67	666 66	»	i) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
i ²) 7,500 »	7,500 »	»	»	i ²) M. Slingeneyer s'engage à modifier et à améliorer 5 des tableaux qu'il a exécutés pour la grande salle du Palais des Académies. — Il remplacera par une nouvelle composition celle qui a pour objet : La prestation de serment du Roi Léopold I ^{er} . — L'esquisse de ce tableau et le tableau lui-même devront être approuvés par le Gouvernement. — Le travail sera terminé dans un délai de deux ans, à partir du 1 ^{er} janvier 1880.
»	»	»	»	j) Contrat du 50 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre, moyennant une somme de 20,000 francs, quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 5 ^m ,50, et représentant les grandes époques de l'art. M. Carlier étant décédé en septembre 1878, une expertise de ses compositions a été faite. Il a été constaté que la somme de travail effectué justifiait la liquidation d'une
62,695 09	40,407 17	11,964 66	15,720 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées Jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1870.
REPORTfr.	491,871 "	572,042 90	110,228 10	255,855 98
Décoration du plafond de l'escalier principal des Musées de peinture.	50,000 "	50,000 "	k) "	"
Hôtel de ville de Louvain.	135,000 "	80,000 "	55,000 "	"
Décoration de la façade de la gare du Midi à Bruxelles. . .	m) 54,000 "	27,000 "	27,000 " Département des Travaux publics.	9,000 "
Id. id. id.	n) 40,000 "	20,000 "	20,000 " Département des Travaux publics.	10,000 "
Décoration du square de la Place du Petit Sablon à Bruxelles.	87,000 "	45,500 "	{ o) 21,750 " 21,750 "	"
Exécution d'une série de compositions représentant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880	12,000 "	p) 12,000 "	"	"
Portrait de M. le Baron de Tornaco ancien Président du Sénat.	2,000 "	q) 2,000 "	"	"
Portrait de M. le Baron de Selys Longchamps, Président du Sénat.	2,000 "	r) 2,000 "	"	"
Exécution de deux lions en fonte pour décorer l'entrée du Palais de Justice de Charleroi	50,000 "	14,000 "	s) 16,000 "	4,000 "
TOTAUX.fr.	885,871 "	605,142 90	280,728 10	266,855 98

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1880.	de 1881.	de 1882.	à venir.	
62,695 09	40,407 17	11,964 60	13,720 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	somme de 6,500 francs qui a été payée sur les crédits de 1878. La somme de 1,500 francs restant est réservée en vue de l'achèvement de l'œuvre par M. Ch. Goetbals, artiste peintre. Toutefois, tenant compte des études et travaux préliminaires auxquels cet artiste devra se livrer pour assurer le bon achèvement du travail, il a été stipulé dans une convention spéciale passée à cet effet, qu'une somme complémentaire de 500 francs lui serait allouée.
b) 10,000 »	10,000 »	10,000 »	50,000 »	k) M. Stallaert s'engage à exécuter les panneaux décoratifs d'après un projet approuvé par la commission des monuments. — La somme sera payée par acomptes, au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
9,000 »	9,000 »	»	»	l) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'engage à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration se compose de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures.
10,000 »	»	»	»	m) M. Samain s'engage à exécuter en fonte un groupe destiné au couronnement de la façade de la gare du Midi. — Ce groupe aura 5 ^m ,50 de haut sur 7 m de large. La somme de 54,000 francs payables par acomptes selon le degré d'avancement du travail, sera soldée par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics.
»	»	»	»	n) M. Ducaju s'engage à exécuter 4 statues de 2 ^m ,40 de haut et 5 bas-reliefs de 5 mètres de large, sur 1 ^m ,50 de haut. — Ces œuvres seront coulées en fonte. La somme de 35,000 francs payable par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics, sera soldée par acomptes, d'après le degré d'avancement des travaux. Aux termes d'une convention additionnelle, les statues et bas-reliefs seront exécutés en pierre d'échailion moyennant une rémunération totale de 40,000 francs payable comme il suit : par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics : 20,000 francs après l'approbation des modèles ; 20,000 francs après l'exécution définitive et le placement des œuvres.
»	15,450 »	10,000 »	18,050 »	o) La décoration du square comprendra 48 groupes et statuettes en bronze, représentant les métiers des anciennes corporations de la ville de Bruxelles au XVI ^e siècle. — La dépense évaluée à 87,000 francs se décompose comme il suit : 42 statuettes à 1,700 fr ^s pour les petits piliers . 71,400 » 6 groupes pour les grands piliers à 2,600 fr ^s . 15,600 » TOTAL . . . fr. 87,000 » Le Département de l'Intérieur intervient pour 45,500 fr. — Le Ministère des Travaux publics et la ville de Bruxelles accordent une somme égale payable par moitié sur leurs budgets respectifs.
1,000 »	11,000 »	»	»	p) Par contrat du 29 novembre 1880, M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 30 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
»	1,000 »	1,000 »	»	q) et r) Ces œuvres, dont le prix sera payé par moitié selon le degré d'avancement du travail, auront les mêmes dimensions que les portraits déjà exécutés pour la galerie des portraits des Présidents du Sénat.
6,000 »	4,000 »	»	»	s) La somme de 16,000 francs est couverte par la province de Hainaut et la ville de Charleroi, respectivement jusqu'à concurrence de 11,000 et 5,000 francs. Les paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement du travail.
108,695 09	101,857 17	43,964 66	81,770 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 4.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1878.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 "	28,000 "	"	16,000 "
Statue de feu la Reine Louise-Marie à Philippeville	45,000 "	c) 20,000 "	25,000 "	15,952 50
Buste Madou	2,500 "	d) 2,500 "	"	"
— Leys	2,000 "	e) 2,000 "	"	"
— Roelandt	2,000 "	f) 2,000 "	"	"
— J. Jordaens	1,500 "	g) 1,500 "	"	"
— Van Eyck	1,500 "	1,500 "	"	"
— Roger-Vanderweyden	1,500 "	1,500 "	"	"
— Memling	1,500 "	1,500 "	"	"
— Quentin-Metsys	1,500 "	1,500 "	"	"
— Rubens	1,500 "	1,500 "	"	"
— Teniers	1,500 "	1,500 "	"	"
— Alex Collin	1,500 "	1,500 "	"	"
— Jean Bologne	1,500 "	1,500 "	"	"
— François Duquesnoy	1,500 "	1,500 "	"	"
— Gabriel Grupillo	1,500 "	1,500 "	"	"
— Jean Appelmans	1,500 "	1,500 "	"	"
— Mathieu De Layns	1,500 "	1,500 "	"	"
— Van Dyck	1,500 "	1,500 "	"	"
— J. Van Ruysbroeck	1,500 "	1,500 "	"	"
— L. Vanodeghem	1,500 "	1,500 "	"	"
— de l'architecte Cluysenaer	1,500 "	h) 1,500 "	"	"
A REPORTER fr.	105,000 "	80,000 "	25,000 "	29,952 50

24,000 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1870.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1880.	1881.	à venir.	
b) " "	"	12,000 "	"	<p>(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.</p> <p>b) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représenteront : 1^o La prise de Jérusalem ; 2^o la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions ; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs ; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat</p> <p>c) La statue est placée et le dernier paiement est effectué.</p> <p>d) Contrat du 16 mars 1879. — Le prix payable par moitié après l'approbation du modèle, et après la réception du buste terminé.</p> <p>e) Contrat du mois de février 1879. — Payable par moitié dans les conditions d'usage.</p> <p>f) Contrat du 2 février 1879 — Payable par moitié dans les conditions d'usage</p> <p>g) Contrat du 22 septembre 1879. — Le prix de chacun de ces bustes en bronze, destinés à décorer les galeries du Musée royal de peinture et de sculpture, est fixé à 1,500 francs qui seront payés en deux fois, d'après le degré d'avancement des œuvres</p> <p>h) Contrat du 11 avril 1880. Payable par moitié après l'approbation du modèle et après l'exécution définitive de l'œuvre, destinée à décorer l'un des monuments érigés par cet architecte.</p>
c) 6,067 50	"	"	"	
2,500 "	"	"	"	
"	2,000 "	"	"	
1,000 "	1,000 "	"	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
9,567 50	15,750 "	24,750 "	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés	Sommes liquidées Jusques et y compris L'EXERCICE 1878.
REPORT. . . .fr.	103,000 "	80,000 "	25,000 "	29,952 50
Monument à la mémoire de feu A. Wiertz	58,000 "	i) 48,000 "	10,000 "	8,400 "
				Constituant les
— à Quentin-Metseys à Anvers	54,000 "	j) 17,000 "	17,000 "	"
— à d'Omalius d'Halloy à Namur	28,040 "	k) 10,000 "	18,040 "	"
— à Godecharles à Bruxelles	40,000 "	l) 7,000 "	33,000 "	3,250 "
Buste du Roi (reproduction en bronze)	600 "	m) 600 "	"	"
	100 "	100 "		
Buste de la Reine (exécution)	3,000 "	n) 3,000 "	"	"
TOTAUX. . . .fr.	268,740 "	165,700 "	103,040 "	41,582 50

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs propositions auxquelles il sera donné suite incessamment, savoir : Agneessens sera érigé sur la place Joseph Lebeau qui deviendra la place Agneessens. La statue de Marnix de S^r Alde dépense de chacun des monuments d'Agneessens et de Van Helmont est évalué, y compris le piédestal, à 40,000 francs. pour la moitié de la dépense.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1882.

DÉPENSES LIQUIDÉES SUR 1879.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1880.	1881.	à venir.	
9,567 50	15,750 "	24,750 "	"	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
"	Soldé. 6,600 "	Soldé. 7,800 "	"	
<i>2/5^e</i> de la part de l'État dans les dépenses de la statuaire proprement dite.				
		7,600 "	17,600 "	<p>i) Contrat du 25 novembre 1878. — M. Jacques Jacquet s'engage à exécuter, pour être érigé sur une des places de la commune d'Ixelles, un monument en bronze à la mémoire de feu le peintre A. Wiertz.</p> <p>L'ensemble de la dépense, y compris fr. 10,059 42 c^e réservée pour le piédestal, est arrêté à 52,000 francs.</p> <p>La commune d'Ixelles qui couvrira les frais de placement de l'œuvre, interviendra aussi jusqu'à concurrence de 10,000 francs dans la dépense totale de 52,000 francs.</p> <p>Les 42,000 francs restants seront payés par cinquièmes par le Gouvernement au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.</p> <p>Par décision du 15 octobre 1880, une somme complémentaire de 6,000 francs a été promise sur les fonds de l'État pour parfaire la somme nécessaire à la coulée en bronze du monument.</p> <p>j) La statue sera en marbre blanc et aura 5^m,50 de hauteur.</p> <p>k) La statue sera en bronze et aura 5^m,50 de hauteur.</p> <p>l) Y compris un legs de 25,000 francs de M. l'avoué Gode-charles.</p> <p>m) La compagnie des bronzes à Bruxelles, s'engage à faire en bronze pour la Bibliothèque royale de Bruxelles une reproduction du buste du Roi exécuté en marbre par M. Vinçotte. — Une indemnité de 100 francs sera payée à l'artiste pour les retouches à faire au modèle en plâtre en vue de la coulée.</p> <p>n) Le buste de la Reine sera exécuté en marbre par M. Vinçotte dans les mêmes dimensions que le buste du Roi, déjà fourni par cet artiste. — Le prix sera soldé par moitié après approbation du modèle et après la fourniture de l'œuvre terminée en marbre.</p>
		10,000 "	7,000 "	
		5,000 "	5,000 "	
	5,750 "	"	"	
		600 "	"	
		100 "	"	
		1,500 "	1,500 "	
9,567 50	26,100 "	57,350 "	51,100 "	

les monuments à élever à la mémoire d'Agnessens, Van Helmont et Marrix de S^{te} Aldegonde. Le monument à gonde sera placé au square du sablon Des arrangements définitifs pourront sans doute être conclus à bref délai. La Ces deux statues seront coulées en bronze. La statue de Marrix de S^{te} Aldegonde sera en marbre. L'État interviendra

(262)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits proposés au projet de Budget de l'exercice 1881, y compris les amendements présentés à la Chambre des Représentants, s'élèvent à	fr.	18,490,872	»
Les crédits proposés pour 1882 montent à		18,467,610	»
<hr/>			
Le projet de Budget pour ce dernier exercice présente donc une diminution de	fr.	23,262	»
<hr/>			

Les différentes modifications que ce Budget a subies sont indiquées ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Ce chapitre n'a pas subi de changement.

CHAPITRE II.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

On propose une augmentation de crédit de 2,000 francs en vue de couvrir la dépense résultant des souscriptions.

Le crédit de 7,000 francs pour les frais de rédaction du 10^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur et pour la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale, disparaît du projet de Budget de l'exercice 1882.

CHAPITRE III.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Ce chapitre n'a subi aucun changement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

On demande une somme de 9,500 francs pour payer les augmentations de traitement auxquelles certains inspecteurs principaux et cantonaux auront droit pour les quatre derniers mois de 1882, aux termes de l'article 5 de l'arrêté royal du 11 août 1879.

Le crédit de 33,000 francs qui figure au Budget de 1881, pour les cours normaux de gymnastique, est supprimé et reporté jusqu'à concurrence de 17,000 francs sur le crédit destiné aux cours temporaires de dessin, et de 18,000 francs sur le crédit pour l'enseignement des sciences naturelles et des éléments de l'agriculture.

On constate une diminution de 262 francs sur le crédit en faveur des écoles d'adultes, ainsi que la suppression des crédits temporaires de 12,500 francs et de 23,000 francs, qui figurent au Budget de 1881, pour acquisitions de bustes ou portraits du Roi et la confection d'un album d'histoire nationale à l'usage des écoles primaires. D'un autre côté, on porte une augmentation de 10,000 francs, à titre de premier crédit pour achat des collections destinées aux conférences des instituteurs et des institutrices et relatives à l'enseignement intuitif des diverses branches du programme de l'école primaire, en exécution de l'arrêté royal du 18 janvier 1881.

CHAPITRE V.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Pas de changement.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Instruction publique est fixé, pour l'exercice 1882, à la somme de *dix-huit millions quatre cent soixante-sept mille six cent dix francs* (18,467,610 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

*

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VANHUMBÈECK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	21,000
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	245,000	"	245,000
3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses. — Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique	60,000	"	60,000
4	Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; frais divers; abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages.	5,000	"	5,000
5	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions.	6,000	"	6,000
6	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public (personnel et matériel). — Encouragements à l'organisation d'autres musées et expositions scolaires	58,000	"	58,000
7	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. — (La somme restée disponible sur le crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)	14,000	"	14,000
8	Pensions civiles. — Premiers termes des pensions à accorder éventuellement	16,000	"	16,000
9	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1879. — Pensions accordées en 1880 et 1881 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes (ce crédit n'est pas limitatif.)	626,000	"	626,000
10	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	8,000	"	8,000
11	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension — Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	65,000	"	65,000
12	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures	2,000	"	2,000
13	Traitements des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses	19,000	"	19,000
	A REPORTER. fr.	1,125,000	"	1,125,000

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,123,000 "	"	1,123,000 "
CHAPITRE II.				
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.				
14	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 "	"	6,000 "
15	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849.) (Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 15, 16 et 17 d'une somme de 20,000 francs au plus)	983,200 "	"	983,200 "
16	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des Universités	529,460 "	"	529,460 "
17	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des Universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876.	98,470 "	"	98,470 "
18	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i>	10,000 "	"	10,000 "
19	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement. — Souscriptions	27,000 "	"	27,000 "
CHAPITRE III.				
ENSEIGNEMENT MOYEN.				
20	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	8,000 "	"	8,000 "
21	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel) .	23,750 "	"	23,750 "
22	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. — Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique. — Inspection spéciale de l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne.	16,000 "	"	16,000 "
	A REPORTER. fr.	2,624,880 "	"	2,624,880 "

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,624,880 »	»	2,624,880 »
25	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; frais de la section normale d'enseignement moyen pour filles, instituée auprès de l'école normale primaire de l'Etat à Liège (personnel, matériel, bourses); crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif des écoles moyennes normales de l'Etat	200,995 »	»	200,995 »
24	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 5 février 1865 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaires des huissiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régente d'école moyenne ou d'école normale primaire; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874.	51,200 »	»	51,200 »
25	Cours complémentaire temporaire de dessin à l'usage des professeurs des athénées royaux et des collèges et cours temporaire pour les professeurs des écoles moyennes de filles; frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ces cours. — Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité	2,500 »	50,000 »	52,500 »
26	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique ainsi qu'aux professeurs chargés de l'enseignement du dessin, qui sont munis d'un diplôme ou certificat spécial de capacité; crédit destiné à pourvoir : 1° aux frais de l'institution de professeurs intérimaires dans les athénées royaux conformément à l'arrêté royal du 6 août 1879; 2° aux augmentations de traitements attribuées par l'arrêté royal du 8 septembre 1879 aux surveillants dans les athénées royaux; 3° à l'allocation des indemnités prévues par l'arrêté royal du 27 septembre 1880, en faveur des professeurs des athénées royaux qui, par suite des modifications introduites dans le programme général des cours, auront transitoirement une augmentation notable de travail.	759,478 »	»	759,478 »
27	Adjonction, à titre d'essai, aux sections professionnelles des athénées, de cours complémentaires spécialement destinés à préparer des élèves pour l'institut supérieur de commerce. — Encouragements aux élèves qui suivront ces cours.	7,500 »	»	7,500 »
	A REPORTER. fr.	5,626,551 »	50,000 »	5,656,551 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,026,551 »	30,000 »	5,056,551 »
28	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, sont munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. — Indemnités à des membres du personnel enseignant des écoles moyennes, par application de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	690,702 »	»	690,702 »
29	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 »	»	15,000 »
30	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du 1 ^{er} degré, soit du 2 ^d degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	527,168 »	»	527,168 »
31	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles	70,000 »	»	70,000 »
32	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.	25,000 »	»	25,000 »
33	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi.	»	3,120 »	3,120 »
34	Traitements à des professeurs mis en disponibilité par suppression d'emploi, pour motifs de santé ou dans l'intérêt du service, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées dans cette position comme services donnant droit à une pension de retraite; traitements à des professeurs mis en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre.	58,000 »	»	58,000 »
35	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions. — Achats de collections et d'objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'État	14,000 »	86,000 »	100,000 »
36	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850	3,000 »	2,000 »	5,000 »
CHAPITRE IV.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
37	Traitements des inspecteurs des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire; traitements des inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire.	410,500 »	»	410,500 »
38	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin.	716,680 »	»	716,680 »
	A REPORTER. fr.	5,956,601 »	121,120 »	6,057,721 »

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,956,601 °	121,120 °	6,057,721 °
39	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	28,000 °	°	28,000 °
40	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de voyage des inspecteurs des écoles normales, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et du vérificateur des économats des écoles normales de l'État; indemnités casuelles aux inspecteurs principaux de l'enseignement primaire pour la visite des écoles et autres services (arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880); indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux pour la visite des écoles et autres services (arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880); indemnités casuelles aux inspectrices déléguées pour la visite des écoles et autres services (arrêté royal du 28 février 1880)	207,000 °	°	207,000 °
41	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; amélioration et location de locaux; matériel des établissements normaux de l'État; frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteurs ou d'institutrices primaires à défaut de candidats pourvus du diplôme légal (art. 8 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879). — Cours normaux temporaires pour la formation de maîtresses d'écoles gardiennes communales; indemnités aux professeurs et instituteurs chargés de cet enseignement; frais des jurys d'examen d'entrée et de sortie; dépenses diverses. — Cours normaux temporaires de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de cet enseignement; dépenses diverses. — Cours normaux temporaires pour l'enseignement des sciences naturelles et des éléments de l'agriculture aux membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires; frais d'organisation; indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité; dépenses diverses. — Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 39 de la loi)	1,076,200 °	°	1,076,200 °
42	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits extraordinaires pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire. — Indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement du dessin, des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture et de la gymnastique, conformément au programme arrêté par le Gouvernement; dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches. — Service annuel ordinaire des écoles gardiennes adjointes aux écoles communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux communes; subsides à accorder par continuation à des écoles gardiennes privées soumises au régime légal; subsides en faveur des crèches; service annuel ordinaire des cours d'adultes adjoints aux écoles primaires communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux communes. — Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des			
	A REPORTER. . . . fr.	7,247,801 °	121,120 °	7,368,921 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,247,801 »	121,120 »	7,368,921 »
	instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions; suppléments de traitement d'attente aux instituteurs placés dans la position de disponibilité. — Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. — Frais d'administration des comités scolaires; impressions, registres; indemnités pour la formation des brevets de nomination des membres de ces comités; autres dépenses.	11,007,689 »	»	11,007,689 »
43	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; abonnements, acquisitions, souscriptions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, du dessin et de la géographie dans les conférences cantonales des instituteurs, et collections relatives à l'enseignement intuitif de différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences des instituteurs et des institutrices; missions; dépenses imprévues.	85,000 »	»	85,000 »
CHAPITRE V.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
44	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	6,000 »	»	6,000 »
	TOTAL du Budget du Ministère de l'Instruction publique. . fr.	18,546,490 »	121,120 »	18,467,610 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VAN HUMBÉECK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR 1882.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.	
Construction et aménagement des écoles normales de Liège et de Mons. (Loi du 27 mai 1876.)	505,500 "	62 75	
Travaux à l'école normale de Liège. (Loi du 29 mars 1877.)	21,000 "	2,494 12	
Pensions des professeurs et instituteurs communaux. (Loi du 4 juin 1878.)	489,776 55	75,550 78	
Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique. (Loi du 28 juillet 1879.)	186,000 "	2,060 50	
Loi du 4 août 1879. {	Construction et amélioration de locaux des universités de l'État. Installations matérielles	4,500,000 "	4,450,921 52
	Amélioration des locaux des écoles normales primaires et sections normales de l'État	565,000 "	576,076 74
Création d'une bibliothèque centrale au Ministère de l'Instruction publique. (Loi du 18 mai 1880.)	40,000 "	58,142 50	
Organisation matérielle de l'enseignement primaire.	964,421 62	249,978 48	
Ameublement des locaux du Ministère de l'Instruction publique.	197,000 "	59,869 55	
Avances aux instituteurs des sommes dues pour traitements, en cas de refus des communes.	500,000 "	268,475 05	
Loi du 25 août 1880. {	1 ^o Frais du concours ouvert pour l'étude des sciences naturelles	7,000 "	6,991 40
	2 ^o Appropriation des locaux des sections normales à Bruges et à Nivelles	6,800 "	6,800 "
	3 ^o Projets de plans-types pour la construction d'athénées, collèges et écoles moyennes.	6,000 "	1,177 "
	4 ^o Cours normaux temporaires de maîtresses d'écoles gardiennes	15,000 "	42 15
	5 ^o Cours de dessin pour le personnel enseignant des écoles communales et des écoles normales primaires	15,000 "	15,000 "
	6 ^o Concours entre les écoles d'adultes de la province de Namur	5,000 "	296 70
	7 ^o Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes	520,000 "	520,000 "
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 27 août 1880.)	4,665,865 45	1,575,290 65	
TOTAUX. fr.	13,003,565 60	7,207,007 67	

(274)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE 1^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 50,000 »
	b.	Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique 40,000 »
4	»	Bibliothèque de l'administration centrale. — Achat de livres et reliures. Frais divers. Abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages
5	»	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions
6	»	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) Encouragements et organisation d'autres musées et expositions scolaires
7	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (La somme restée disponible sur ce crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)
<i>Pensions et secours.</i>		
8	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder ^{éventuellement}
A REPORTER. fr.		

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
243,000	»	243,000	243,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
16,000	»	a) 16,000	16,000	»	»	a) Voir le tableau ci-annexé.
403,000	»	403,000	403,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
9	a.	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876, à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877, et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1879.
	b.	Pensions accordées en 1880 et en 1881 en vertu des mêmes dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes. (Ce crédit n'est pas limitatif)
10	a.	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
11	a.	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. fr. 60,000 »
	b.	Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. 5,000 »
12	a.	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures
13	a.	Traitement des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire. 12,000 »
	b.	Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses. 7,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
14	a.	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
15	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État . . fr. 965,200 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
16	a.	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses 90,000 »
	b.	Matériel des Universités 239,460 »
17	a.	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central. . . 58,500 »
	b.	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central. . . 10,000 »
		A REPORTER fr. 68,500 »
		A REPORTER, fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
405,000	»	405,000	405,000	»	»	
626,000	»	626,000	626,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
65,000	»	65,000	65,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
1,123,000	»	1,123,000	1,123,000	1	»	
DIFFÉRENCE. fr.						
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
a) 983,200	»	983,200	983,200	»	»	a) Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 15, 16 et 17, d'une somme de 20,000 francs au plus.
329,460	»	329,460	329,460	»	»	
1,518,660	»	1,518,660	1,518,660	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		REPORT. fr. 68,500 »
17 (suite.)	c.	Traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc. 15,000 »
	d.	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer, dans la distribution du produit des examens, en vertu de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876. 14,970 »
18	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i>
19	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions.
»	»	Frais de rédaction du 10 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 56 de la loi du 15 juillet 1849). (Pour mémoire.)
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
20	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen fr.
21	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
22	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique. — Inspection spéciale de l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne.
25	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 42,098 »
	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège (personnel, bourses, etc.) 14,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 11,700 »
		A REPORTER. fr. 67,798 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
4,318,660	»	4,318,660	4,318,660	»	»	
98,470	»	98,470	98,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
27,000	»	27,000	25,000	a) 2,000	»	a) Une somme de 2,000 francs est nécessaire pour couvrir l'augmentation de dépenses résultant des souscriptions.
»	»	»	7,000	»	b) 7,000	b) Ce crédit disparaît du projet de Budget de 1882
1,454,150	»	1,454,150	1,459,150	2,000	7,000	
DIMINUTION. . . . fr.				5,000		
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
25,750	»	25,750	25,750	»	»	
16,000	»	16,000	16,000	»	»	
47,750	»	47,750	47,750	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr. 67,798 »
23 (suite.)	d. e. f. g.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 40,000 » Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur (personnel, matériel et bourses). 63,850 » Frais de la section normale d'enseignement moyen pour filles, instituée auprès de l'école normale primaire de l'État à Liège (personnel, matériel et bourses). 26,500 » Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État. 2,865 »	
24	a. b. c.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués, en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise; et par l'arrêté royal du 3 février 1865 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel 26,200 » Frais du jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régent d'école moyenne ou d'école normale primaire 3,000 » Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874 2,000 »	
25	a. b.	Cours complémentaire temporaire de dessin à l'usage des professeurs des athénées royaux et des collèges, et cours temporaire pour les professeurs des écoles moyennes de filles; frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ce cours. 50,000 » Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité 2,500 »	
26	a. b. c.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire 300,000 » — Crédit pour supplément de minerval 62,394 » — Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875) 341,284 »	
	d. e.	Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, ainsi qu'aux professeurs chargés de l'enseignement du dessin, qui sont munis du diplôme ou certificat spécial de capacité 10,800 » Crédit destiné à pourvoir : 1° aux frais de l'institution de professeurs intérimaires dans les athénées royaux, conformément à l'arrêté royal du 6 août 1879; 2° aux augmentations de traitement attribuées, par l'arrêté royal du 8 septembre 1879, aux surveillants dans les athénées royaux; 5° à l'allocation des indemnités prévues par l'arrêté royal du 27 septembre 1880, en faveur des professeurs des athénées royaux qui, par suite des modifications introduites dans le programme général des cours, auront transitoirement une augmentation notable de travail 45,000 »	
27	»	Adjonction, à titre d'essai, aux sections professionnelles des athénées, de cours complémentaires spécialement destinés à préparer des élèves pour l'institut supérieur de commerce; encouragements aux élèves qui suivront ces cours	
			A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
47,750	»	47,750	47,750	»	»	
200,993	»	200,993	200,993	»	»	
31,200	»	31,200	31,200	»	»	
2,500	30,000	32,500	32,500	»	»	
759,478	»	759,478	759,478	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
1,049,421	30,000	1,079,421	1,079,421	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire	200,000 »
	b.	— Crédit destiné à mettre les traitements des mem- bres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875).	409,766 »
28	c.	Augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique ou de l'enseigne- ment du dessin, sont munis du diplôme ou certificat spécial pour cet ensei- gnement.	30,956 »
	d.	Indemnités à des membres du personnel enseignant des écoles moyennes, par appli- cation de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	50,000 »
29	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes	
30	a.	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne pour garçons, soit du premier degré, soit du second degré.	308,400 »
	b.	Compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier ou du second degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	18,768 »
31	»	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles	
32	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	
33	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi.	
34	a.	Traitements à des professeurs mis en disponibilité par suppression d'emploi, pour motif de santé ou dans l'intérêt du service, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées en cette position comme service donnant droit à une pension de retraite.	26,000 »
	b.	Traitements à des professeurs mis en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre.	12,000 »
35	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions. — Achats de collections et d'objets nécessaires à l'enseignement dans les établis- sements d'instruction moyenne de l'État	
36	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850.	
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,049,421	30,000	1,079,421	1,079,421	»	»	
690,702	»	690,702	690,702	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
527,168	»	527,168	527,168	»	»	
70,000	»	70,000	70,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	3,120	3,120	5,120	»	»	
58,000	»	38,000	38,000	»	»	
14,000	86,000	100,000	100,000	»	»	
3,000	2,000	5,000	5,000	»	»	
2,252,291	121,120	2,353,411	2,353,411	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
37	a.	Traitements des inspecteurs des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et du vérificateur des économats des écoles normales 21,000 »
	b.	Traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire. 117,000 »
	c.	Traitements des inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire 272,500 »
38	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales, munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin.
39	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc., pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire. fr. 4,000 »
	b.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire. 12,000 »
40	c.	Frais de voyage des inspecteurs des écoles normales, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et du vérificateur des économats des écoles normales de l'État 9,000 »
	d.	Indemnités casuelles aux inspecteurs principaux de l'enseignement primaire pour la visite des écoles et autres services. (Arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880.) 37,000 »
	e.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux pour la visite des écoles et autres services. (Arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880.) 100,000 »
	f.	Indemnités aux inspecteurs délégués pour la visite des écoles et autres services. (Arrêté royal du 28 février 1880.) 25,000 »
41	a.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales 56,000 »
	b.	Amélioration et location des locaux et matériel des établissements normaux de l'État 170,000 »
	c.	Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteurs ou d'institutrices primaires, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal. (Art. 8 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879.) 3,500 »
		A REPORTER. . . . fr. 229,500 »
		A REPORTER. . . . fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
440,500	»	440,500	401,000	9,500	»	Cette différence en plus provient des aug- mentations de traitement auxquelles certains inspecteurs principaux et cantonaux auront droit pour les quatre derniers mois de 1882, aux termes de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 août 1879.
716,680	»	716,680	716,680	»	»	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
207,000	»	207,000	207,000	»	»	
1,362,180	»	1,362,180	1,352,680	9,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		REPORT. . . . fr. 229,500 »
41	d.	Cours normaux temporaires pour la formation de maitresses d'écoles gardiennes communales. — Indemnités aux professeurs et instituteurs chargés de cet enseignement. — Frais des jurys d'examen d'entrée et de sortie; dépenses diverses. 50,000 »
	e.	Cours normaux temporaires de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires. — Frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires communales; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de l'enseignement. — Dépenses diverses. a) 77,000 »
	f.	Cours normaux temporaires pour l'enseignement des sciences naturelles et des éléments de l'agriculture, aux membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires; frais d'organisation; indemnité de déplacement aux personnes appelées à ces cours; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité, et dépenses diverses a) 78,000 »
	g.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs 20,000 »
	h.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales 590,000 »
	i.	Bourses de noviciat. (Art. 39 de la loi.) 51,700 »
	a.	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits extraordinaires et spéciaux pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire 150,000 »
	b.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juillet 1879 — Subsides aux directeurs et aux directrices des écoles normales de l'État pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application — Indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement du dessin, des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, des ouvrages manuels et de la gymnastique, conformément au programme arrêté par le Gouvernement. — Dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches 9,582,689 »
	c.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes adjointes aux écoles communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux communes; subsides à accorder par continuation à des écoles gardiennes privées soumises au régime légal; subsides en faveur des crèches b) 300,000 »
42	d.	Service annuel ordinaire des cours d'adultes adjoints aux écoles primaires communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux communes c) 500,000 »
	e.	Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonction. — Suppléments de traitements d'attente aux instituteurs placés dans la position de disponibilité 200,000 »
	f.	Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'article 24 du règlement général du 17 septembre 1866.) 25,000 »
	g.	Frais d'administration des comités scolaires; impressions, registres; indemnités pour la formation des brevets de nomination des membres de ces comités; autres dépenses. 50,000 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUUMENTATION.	DIMINUTION.	
4,362,180	»	4,362,180	1,352,680	9,500	»	
4,076,200	»	4,076,200	4,076,200	»	»	a) Le crédit de 55,000 francs qui figura au Budget de 1881, pour les cours normaux de gymnastique, est supprimé et reporté à concurrence de 17,000 francs sur le crédit destiné aux cours normaux temporaires de dessin, et de 18,000 francs sur le crédit pour l'enseignement des sciences naturelles et des éléments de l'agriculture.
11,007,689	»	11,007,689	11,020,451	»	b) 12,762	b) et c) Ces différences proviennent, d'une part, d'une diminution de 263 francs du crédit en faveur des écoles d'adultes et, d'autre part, de la suppression des crédits temporaires de 12,300 francs et de 25,000 francs, qui figurent au Budget de 1881, pour acquisitions de bustes ou de portraits du Roi et confection d'un album d'histoire nationale à l'usage des écoles primaires. Il y a, par contre, une augmentation de 10,000 francs, à titre de premier crédit pour achat des collections destinées aux conférences des instituteurs et des institutrices et relatives à l'enseignement intuitif des diverses branches du programme de l'école primaire, en exécution de l'arrêté royal du 18 janvier 1881.
13,446,069	»	13,446,069	13,449,551	9,500	12,762	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
43	»	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; abonnements, acquisitions, souscriptions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, du dessin et de la géographie dans les conférences cantonales des instituteurs et de collections relatives à l'enseignement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences des instituteurs et des institutrices; missions; dépenses imprévues.
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
		CHAPITRE V.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
44	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,446,069	»	13,446,069	13,449,069	3,000	12,762	
85,000	»	85,000	100,000	»	c) 15,000	c) Voir la note a la page 389
13,531,069	»	13,531,069	13,549,331	9,300	27,762	
DIMINUTION. . FR.				18,262		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . FR.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	276	Administration centrale.
II.	278	Enseignement supérieur.
III.	280	Enseignement moyen
IV.	286	Enseignement primaire.
V.	290	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1882.



PENSIONS.



Voir aux annexes (n° 14) du Budget de la Dette publique.



VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 1^{er}, § 2, de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, a prescrit la présentation du Budget dix mois au moins avant l'ouverture de l'exercice. Le but de cette disposition a été de rendre possibles la discussion et le vote des différents Budgets avant l'ouverture de l'exercice, fixée au 1^{er} janvier par l'article 2, § 2, de la même loi. Jusqu'à présent, ce but a pu être généralement atteint en ce qui concerne les Budgets comprenant des services dont les besoins sont peu sujets à variations et qui peuvent être facilement appréciés assez longtemps à l'avance. Il n'en est pas ainsi du Budget des Travaux publics, qui doit pourvoir à des besoins toujours variables et souvent imprévus. Il n'est guère possible de le livrer à l'examen et à la discussion de la Législature, tel qu'il a été présenté dans le délai fixé par la loi et sans l'avoir soumis à une révision complète, à une époque rapprochée de l'ouverture de l'exercice. De là d'inévitables retards qui obligent à recourir à des crédits provisoires pour assurer la marche des services, en attendant que la Chambre, occupée d'autres travaux, puisse discuter et voter le Budget.

C'est ainsi que, depuis 1849, c'est-à-dire pendant une période de 32 années, ce Budget n'a été voté que sept fois avant le 1^{er} janvier et vingt-cinq fois il a été promulgué postérieurement à cette date, à des époques variant entre le 14 janvier et le 15 septembre de l'année à laquelle il se rapportait.

De ces trente-deux Budgets, dix seulement ont été votés avant le 1^{er} mars; ce n'est donc que très exceptionnellement que le Département des Travaux publics s'est trouvé en possession de son Budget avant l'époque où, pour se conformer à la loi, il devait déposer celui de l'exercice suivant.

La même situation se présente encore cette année: le projet du Budget de 1881 est seulement soumis en ce moment à l'examen préalable de la section centrale de la Chambre des Représentants, et l'époque où il pourra être voté et promulgué est probablement encore assez reculée.

On comprend aisément que, dans de pareilles conditions, le Département des Travaux publics ne puisse établir, pour l'exercice prochain, que des prévisions de crédits tout à fait provisoires et qui devront être révisées quand les besoins de cet exercice pourront être mieux appréciés.

C'est ainsi que, en ce qui concerne l'administration des chemins de fer, la seule modification aux propositions budgétaires de l'exercice 1881 consiste dans une réduction de 181,000 francs apportée au crédit (art. 77) pour redevances du chef de l'usage de matériel étranger sur les lignes de l'État, cette dépense ne devant plus se renouveler en 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

C'est ainsi encore que, pour les services des postes et des télégraphes, le projet de Budget de 1882 ne prévoit que les compléments de crédits pour le personnel, dont la première partie figure au projet de Budget de 1881 et a été justifiée dans la note accompagnant les amendements proposés à ce Budget.

Il ne reste donc, pour le moment, à fournir des explications et des renseignements qu'en ce qui concerne les services des ponts et chaussées, les crédits demandés spécialement pour les travaux d'entretien et d'amélioration des canaux et des rivières, des ports, des côtes, etc., variant chaque année et s'appliquant à des dépenses, la plupart nouvelles, dont il est nécessaire de faire connaître la nature et l'objet.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTs ET CHAUSSÉES — ROUTES

Art. 7. — La somme demandée pour le service des routes
est de fr. 4,278,228 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. Entretien ordinaire des routes, ainsi que du Parc de
Laeken et entretien de nouvelles sections en 1882 2,878,228 »
C'est la reproduction du crédit proposé pour 1881.

B. Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou
rendus nécessaires par des causes de force majeure. Paiement de terrains
cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'aligne-
ment; travaux d'amélioration et de reconstruction d'ouvrages
d'art, etc. fr. 400,000 »

Le crédit affecté à ces diverses dépenses avait été porté, en 1876, de
400,000 francs à 500,000 francs. On espère être en mesure de pourvoir aux
besoins, en 1882, avec l'ancien crédit de 400,000 francs.

C. Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de
subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande com-
munication et de chaussées communales réunissant des routes de grande
voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant
à des canaux ou à des rivières. Il est demandé pour ces diverses dépenses un
crédit de fr. 1,000,000 »
égal à celui qui a été voté pour les exercices antérieurs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles qui sont comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien.*

Comme aux Budgets précédents il est demandé à cet article un crédit de fr. 44,000 » qui a suffi jusqu'à présent pour l'établissement de plantations nouvelles et le remplacement de celles qui doivent être renouvelées quand les arbres sont arrivés à maturité.

2^e SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, de restauration, etc., loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques.*

Le projet de Budget de 1881 contient, pour ces travaux, un crédit général de fr. 450,000 »
La même allocation est proposée pour 1882.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter à divers bâtiments civils; — établissement de paratonnerres. — Agrandissement des dépendances de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt; travaux extraordinaires d'amélioration à effectuer à cet hôtel.*

Crédit demandé fr. 249,000 »

En voici la répartition :

A. — *Musées. — Bibliothèque royale et Palais de l'Industrie.*

La somme de fr. 125,000 »
comprise dans le crédit pour ces divers services est destinée à la continuation des travaux extraordinaires d'amélioration, entrepris depuis plusieurs années.

B. — *Tir national, à Schaerbeek.*

Divers travaux d'amélioration et de consolidation sont jugés indispensables. Leur exécution comportera une dépense de fr. 10,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

C. — *Bâtiments et dépendances du Jardin botanique, à Bruxelles.*

Un crédit de fr. 30,000 »
est demandé pour continuer les travaux commencés l'an dernier à ces bâtiments.

D. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils situés à Bruxelles.*

Il est indispensable de renouveler les toitures et les gouttières de différents hôtels ministériels. — Une somme de fr. 14,000 »
est demandée pour ces travaux.

E. — *Établissement de paratonnerres.*

Le crédit de fr. 23,000 »
demandé à ce littéra est destiné à pourvoir au placement de paratonnerres, notamment sur les bâtiments de l'école normale d'institutrices à Gand et sur l'hôtel, en construction, rue de Louvain pour la direction générale des Ponts et Chaussées et des Mines.

F. — *Agrandissement des dépendances de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt.*

Travaux extraordinaires d'amélioration à effectuer à cet hôtel. — Crédit demandé fr. 50,000 »

Deux immeubles, enclavés dans la propriété de l'État, touchent aux dépendances de l'hôtel; ils servent de remises, de grenier à fourrages, etc. Si un incendie venait à y éclater, l'hôtel du gouvernement provincial et le dépôt des archives seraient sérieusement menacés. L'acquisition de ces deux immeubles permettra tout à la fois de conjurer un pareil danger et d'y installer en sécurité les archives de l'État.

D'autre part, il est nécessaire d'exécuter à l'hôtel même, certains travaux pour obvier aux inconvénients résultant de l'insuffisance des salons et procurer à l'hôtel un office et un escalier de service.

5^e ET 4^e SECTIONS. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS; — DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Le tableau ci-dessous fait ressortir les différences que présentent les allocations demandées pour 1881 et pour 1882, par catégories de travaux et de services.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	MONTANT DES CRÉDITS.		DIFFÉRENCE pour 1882	
	1882.	1881.	En plus.	En moins.
<i>Canaux et rivières</i>				
Travaux d'entretien ordinaire des canaux et rivières. . .	925,100	857,750	67,350	.
Id. id. extraordinaire des canaux et rivières	954,800	1,279,050	"	324,250
Id. d'amélioration des canaux et rivières	614,950	670,500	.	61,550
Plantations.	25,000	25,000	.	"
Bacs et bateaux de passage	35,000	35,000	"	"
<i>Ports, côtes, etc.</i>				
Travaux d'entretien ordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	364,500	364,500	.	.
Travaux d'entretien extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	671,000	528,500	142,500	"
Travaux d'amélioration des ports, côtes et fanaux. . .	459,000	440,500	18,500	"
TOTAUX.fr	4,049,350	4,206,600	228,350	385,600
			DIMINUTION.fr.	
			157,250	

Les crédits des 3^e et 4^e sections se résument donc en une diminution de 157,250 francs qui se subdivise de la manière suivante :

	AUGMENTA- TIONS.	DIMINUTIONS
Travaux d'amélioration des canaux et rivières	61,550
Id. d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	114,400
Id. d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	18,500	.
TOTAUX.fr.	18,500	175,750
DIMINUTION finale comme ci-dessus.fr.		157,250

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.*

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.	
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dragages et enlèvement d'atterrissements dans la province de Namur fr.	15,000	»	50,000	»
2 ^o Travaux analogues dans la province de Liège.	165,000	»	7,000	»
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg. . . .	20,000	»	»	

B. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dragages :

1 ^o de la partie de l'Ourthe canalisée dans la province de Liège fr.	7,600	»	44,600	»
2 ^o de la partie non canalisée dans la même province	»		8,000	»
3 ^o de la partie canalisée dans la province de Luxembourg	2,000	»	»	

C. — *Gileppe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du barrage et de ses accessoires . . . fr.	2,000	»	18,000	»
--	-------	---	--------	---

D. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas fr.	29,000	»	»	
A REPORTER. . . . fr.	240,600	»	127,600	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires
REPORT. . . . fr.	240,600 »	127,600 »
2° Grosses réparations aux ouvrages d'art ; entretien extraordinaire du chemin de halage et des berges du canal ; dragages	»	59,000 »
3° Renouvellement des vantaux des portes d'aval de l'écluse de Petit-Lanaye et des portes d'amont de l'écluse de garde	»	18,000 »
<i>E. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire ; dragages et entretien des plantations. fr.	55,000 »	»
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont de halage établi à l'origine de la prise d'eau de Hocht	»	20,000 »
<i>F. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>		
1 ^{re} SECTION.		
1° Travaux d'entretien ordinaire, dévase- ments fr.	18,000 »	»
2 ^{me} SECTION		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	25,000 »	1,500 »
3 ^{me} SECTION		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, dévasements, etc.,	38,000 »	11,500 »
4° Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyck et déva- sement du chenal d'accès à l'Escaut.	24,000 »	
5° Entretien de l'écluse maritime du Katten- dyck et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la conven- tion des 16 et 26 août 1858. Part de l'État . . .	3,600 »	
A REPORTER. . . . fr.	401,200 »	234,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	401,200 »	234,600 »
 G. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
Travaux d'entretien ordinaire, dévasements.	8,000 »	»
 H. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
Travaux d'entretien ordinaire, dévasements.	26,000 »	»
 I. — Canal d'embranchement vers Turnhout.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	6,600 »	1,800 »
 J. — Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.		
Travaux d'entretien ordinaire	15,000 »	6,700 »
 K. — Sambre canalisée.		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	80,000 »	10,000 »
2° Reconstruction du pont-tournant de la sta- tion établi sur la dérivation amont de l'écluse n° XI, à Charleroi	»	40,000 »
3° Reconstruction du pont de Tergnée.	»	70,000 »
Ces ponts sont en mauvais état.		
PROVINCE DE NAMUR.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, travaux de curage et de dragage, etc.	5,200 »	30,000 »
A REPORTER. . . . fr.	542,000 »	393,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	542,000 »	393,100 »
<i>I. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, dragages, curages, alimentation par ma- chines à vapeur; fonctionnement du brise-glace et entretien des plantations, etc.	65,000 »	»
2° Reconstruction de portes d'écluses; grosses réparations aux bâtiments, maçonneries, méca- nismes des écluses, charpentes, ponts, barrages, déversoirs, barques de services, enrochements, perrés, etc., dragages	»	104,000 »
3° Renouvellement d'une barque brise-glace.	»	5,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
<i>M. — Escaut.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire.	10,000 »	»
2° Renouvellement des portes de l'écluse d'An- toing.	»	15,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
5° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, grosses réparations, dévasements. . . .	12,000 »	55,000 »
<i>Escaut maritime.</i>		
4° Travaux d'entretien ordinaire de la partie comprise entre le barrage de Gentbrugge et le pont de Termonde fr.	1,000 »	»
5° Entretien ordinaire et extraordinaire de la digue de mer, à Zwyndrecht	500 »	12,000 »
6° Travaux d'entretien ordinaire de la partie de la rive droite située dans la province d'Anvers.	25,000 »	»
7° Annuités au concessionnaire du pont de Melle.	250 »	»
A REPORTER. . . . fr.	655,750 »	559,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes		Charges extraordinaires et temporaires.
	—		—
REPORT . . . fr.	655,750	»	559,100 »
N. — Canal de Mons à Condé.			
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, grosses réparations, dragage et faucardage de la cunette du canal	15,000	»	23,000 »
O. — Canal de Pommerœul à Antoing.			
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, grosses réparations, alimentation du canal par machine à vapeur, dragages et faucardages	16,500	»	10,000 »
P. — Lys.			
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE			
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, y compris la part incombant à la Belgique des frais d'entretien des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France	12,000	»	9,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements éventuels, grosses réparations, etc. fr.	13,000	»	27,000 »
3 ^o Dragages extraordinaires dans la partie comprise entre le passage d'eau d'Ackerghem et le pont de la Biloque, à Gand	»		10,000 »
4 ^o Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont mobile dit : « des Dominicains, » à Gand .	»		40,000 »
Q. — Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, consolidation des berges, dévasements .	10,000	»	18,000 »
A REPORTER . . . fr.	722,250	»	696,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT . . . fr.	722,250	»	696,100 »
2° Renouveaulement des portes amont de l'écluse de navigation, établie à Deynze	»		4,000 »
3° Remplacement, par un tablier en fer, avec maçonnerie, du pont-barrage de Balgerhoeke	»		15,000 »
4° Remplacement, par un tablier en fer, avec maçonnerie, du pont de Veldekens	»		20,000 »
Le mauvais état dans lequel se trouvent ces ouvrages nécessite leur reconstruction.			
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
5° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements	20,000	»	10,000 »
6° Renouveaulement de deux portes de flot, à l'écluse maritime, à Heyst	»		4,500 »
Ces portes sont en mauvais état; il est nécessaires de les renouveler.			
R. — Canal de Roulers à la Lys.			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000	»	6,000 »
S. — Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1° Travaux d'entretien ordinaire	9,000	»	»
2° Travaux d'entretien extraordinaire, consolidation des berges, dévasements	»		52,500 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	18,000	»	10,000 »
4° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État)	»		2,000 »
5° Continuation des travaux de remplacement,			
A REPORTER. . . fr.	779,250	»	820,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
	—	—
REPORT. . . fr.	779,250 »	820,100 »
par des garde-corps composés de bornes en pierre de taille et de lisses en fer, des garde-corps en bois existant le long de la partie du canal qui contourne la ville de Bruges		
	»	10,000 »
6° Renouvellement partiel du pavage du chemin de halage de ladite partie du canal		
	»	10,000 »
7° Renouvellement, pour cause de vétusté, de trois paires de portes busquées, à la nouvelle écluse de la porte de Durme, à Bruges.		
	»	36,000 »
 T. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	3,000 »	4,000 »
 U. — <i>Canal de Plasschendaale, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit : de Langeleed.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, grosses réparations	6,000 »	2,000 »
 V. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dévasements	20,000 »	12,000 »
2° Indemnités à payer à la Société du chemin de fer de Gand à Eccloo pour frais d'entretien et surcroît de main-d'œuvre du nouveau pont de Wondelgem		
	1,700 »	»
A l'occasion des travaux d'amélioration du canal, le pont de Wondelgem a dû être reconstruit suivant de plus grandes dimensions.		
Dans une convention conclue entre l'État et la Société dudit chemin de fer le 18 octobre 1880 et ratifié le 23 décembre suivant, pour régler les conditions auxquelles ont été effectués les travaux		
A REPORTER . . . fr.	809,950 »	894,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	809,950 »	894,100 ¹ »
de déplacement du railway, il a été stipulé que certaines indemnités seraient payées à ladite Société.		
<i>W. — Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	7,500 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	22,000 »	16,000 »
Le crédit pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord, est demandé, comme précédemment, sous la réserve du droit de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres (voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1865).		
<i>X. — Canaux le Moervaert et la Zuidleede.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire.	3,000 »	»
2 ^o Travaux de dévasement.	»	7,500 »
Ces travaux de dévasement sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation		
<i>Y. — Durme.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements	400 »	1,200 »
<i>Z. — Dendre.</i>		
Entretien des plantations situées entre Alost et Termonde, et des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge sous le chemin de halage et le batardeau de Quintje à Termonde.		
A REPORTER fr.	842,850 »	918,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT fr.	842,850 »	918,800 »
Entretien du nouveau barrage éclusé de Termonde et de ses dépendances, de la Dendre dans la traverse de Termonde et de la passerelle de Ninove établie par l'État		
	1,900 »	»
<i>A'. — Rupel.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire		
	7,000 »	»
<i>B'. — Senne.</i>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État		
	2,000 »	»
2° Loyer de la maison occupée par l'éclusier de Vilvorde.		
	350 »	»
<i>C'. — Dyle et Démer.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire		
	29,000 »	»
<i>D'. — Petite Nèthe canalisée.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire		
	20,000 »	»
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du déversoir de l'écluse n° 2		
	» »	30,000 »
<i>E'. — Grande Nèthe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.		
	12,000 »	»
BASSIN DE L'YSER.		
<i>F'. — Yser.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.		
	10,000 »	6,000 »
TOTAUX fr.	925,100 »	954,800 »
TOTAL des sommes demandées pour travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières fr.		
	1,879,900 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1882, pour l'exécution des travaux d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 95,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR.

1° Travaux de pavage, d'empierrement et d'amélioration des chemins de halage, amélioration des ports et rivages existants et établissement d'un port aux abords de la station d'Hastière. fr. 35,000 »

PROVINCE DE LIÈGE.

2° Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage; construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pieux d'amarre, garde-corps, etc. 30,000 »

PROVINCE DE LIMBOURG.

3° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration de chemins de halage, bermes, et travaux divers d'amélioration 20,000 »

4° Construction d'une maison de garde-rivière 10,000 »

Les gardes-canal sont logés dans des maisons construites par l'État. Il convient également de loger le garde-Meuse dans une maison à construire par l'État.

TOTAL. . . . fr. 95,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

Somme demandée : 11,500 francs.

Cette somme est destinée à des travaux d'amélioration du chemin de halage, de construction de perrés et de création d'un nouveau port, à Esneux.

ART. 14. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Somme demandée : 19,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux de construction de bordages avec remplissage en moellons pour la défense des berges, à l'établissement de garde-corps, de pavages, à des travaux divers d'amélioration et à la construction d'une maison d'aide-éclusier, à Haccourt.

Un des aides-éclusiers est obligé de se loger à une grande distance de l'écluse, ce qui nuit à la bonne marche du service.

ART. 15. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 46,000 francs.

Cette somme est destinée à la création de gares permettant le croisement des bateaux et à des travaux divers d'amélioration.

ART. 16. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 16,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration et à la création de gares de croisement des bateaux près des ponts n^{os} 11 et 15.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à la consolidation des digues et contre-digues, et à l'exécution des travaux secondaires d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée à renforcer les digues et contre-digues du canal et à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 19. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 50,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux divers d'amélioration. fr.	10,000 »
2° Déplacement de la passerelle de halage située aux abords du pont-tournant de la station de Charleroi	5,000 »

PROVINCE DE NAMUR.

3° Construction de perrés, consolidation des berges, des chemins de halage; aqueducs; empierrement de chemins de halage et pavage de terre-pleins d'écluses; établissement d'un port à Salzennes, aux abords des nouveaux ateliers du chemin de fer, à ériger à Namur	15,000 »
---	----------

TOTAL . . . fr.	<u>30,000 »</u>
-----------------	-----------------

ART. 20. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 27,500 francs.

Cette somme est destinée à l'élargissement et l'établissement de pavages aux abords des écluses et des ponts, à des empierrements de digues, à la construction d'étages et de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières, à l'établissement de perrés, de garde-corps, ainsi qu'à la construction d'un hangar, à Luttre, pour remiser les poutrelles des barrages, des écluses, etc.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 21. — *Escaut.*

Somme demandée : 84,400 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT

1 ^o Travaux divers d'amélioration fr.	10,000 »
2 ^o Travaux d'achèvement de rectification de la Petite-Rivière, à Tournai	40,000 »

Des crédits alloués aux Budgets de 1874, 1875 et 1876 ont été affectés à l'exécution des travaux de rectification de la Petite-Rivière.

Pour compléter ce travail, il reste à exécuter certains ouvrages, dont la dépense est évaluée à 40,000 francs.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE

3 ^o Travaux secondaires d'amélioration et construction de portes de réserve pour l'écluse de Berchem	10,400 »
4 ^o Construction d'un embarcadère à l'extrémité de la route de Beveren, par Haesdonck, à l'Escaut.	10,000 »

Escaut maritime.

5 ^o Acquisition d'une embarcation à vapeur destinée aux études de l'amélioration de l'Escaut maritime et du Rupel, et travaux secondaires d'amélioration.	14,000 »
TOTAL . . . fr.	<u>84,400 »</u>

ART. 22. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 81,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux divers d'amélioration fr.	6,000 »
2 ^o Travaux à exécuter à la Haine et à la Trouille, pour améliorer l'écoulement des eaux de ces rivières entre Mons et la frontière française	75,000 »

Un premier crédit de 75,000 francs est porté au Budget de 1881, pour faire face aux dépenses à résulter de ces travaux

TOTAL . . . fr.	<u>81,000 »</u>
-----------------	-----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 23,300 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration	3,300 »
2° Construction d'une passerelle à Blaton.	20,000 »
Cette passerelle est utile dans l'intérêt du halage et évitera aux habitants des hameaux environnants de faire un détour de 700 à 800 mètres	
TOTAL. fr.	<u>23,300 »</u>

ART. 24. — *Lys.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux divers d'amélioration 3,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Travaux divers d'amélioration 3,000 »

TOTAL. fr. 6,000 »ART. 25. — *Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.*

Somme demandée : 43,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE

1° Améliorations secondaires. fr. 300 »

2° Construction d'un aqueduc sous la digue droite du canal. 2,500 »

Cet aqueduc est destiné à assurer l'écoulement dans le canal,
des eaux d'un cours d'eau traversant la commune d'Oostwynkel.
L'aqueduc existant ne présente pas une section suffisante
à l'écoulement des eaux.

A REPORTER. fr. 3,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT fr. 3,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

3° Travaux de dragages pour approfondir le canal près du grand siphon d'Oostkerke, établi sous le canal de Bruges à l'Écluse. 30,000 »

4° Prolongement, en mer, du brise-lames établi sur la jetée ouest du chenal maritime, à Heyst. 12,000 »

Le prolongement de ce brise-lames est nécessaire pour diminuer la houle dans le chenal et faciliter la manœuvre des portes de l'écluse pendant les gros temps.

TOTAL. . . . fr. 45,000 »

ART. 26. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 27. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.*

Somme demandée : 22,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE

1° Améliorations secondaires; placement d'une aubette destinée à l'agent préposé à la manœuvre du pont dit: de Wondelgem . . . fr. 2,500 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues entre Bruges et Ostende, et travaux d'amélioration. 20,000 »

Ces travaux formeront la continuation de ceux exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.

TOTAL . . fr. 22,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée: 3,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution des travaux à effectuer pour la consolidation des talus du contre-fossé du canal.

ART. 29. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement du Langeleed.*

Somme demandée: 6,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution des travaux d'établissement d'embarcadères pour le chargement et le déchargement des marchandises.

ART. 30. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Somme demandée: 10,000 francs.

Cette somme est destinée à améliorer certaines parties du chemin de halage qui sont très-sablonneuses et qui ne conservent pas le profil régulier.

Un premier crédit est porté pour ce travail au Budget de l'exercice 1881.

ART. 31. — *Canaux le Moervaert, la Zuidleede et la Durme.*

Somme demandée: 750 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 32. — *Dendre.*

Somme demandée: 17,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 33. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée: 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 34. — *Yser.*

Somme demandée : 68,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Établissement d'embarcadères pour le chargement et le déchargement des marchandises fr.	6,000 »
2° Travaux d'amélioration du chemin de halage établi sur la digue de Furnes-Ambacht	6,000 »
3° Travaux de construction de revêtements en briques des talus dégradés.	6,000 »
Ces travaux sont nécessaires pour consolider les talus de la rivière dans les endroits les plus menacés. Ils formeront la continuation de ceux entrepris au moyen des crédits alloués aux Budgets précédents.	
4° Mise sous profil de la diguette de halage; reconstruction des passerelles et établissement de clôtures le long de cette diguette.	50,000 »
Ces travaux sont destinés à consolider les diguettes existantes. Les passerelles construites en bois doivent être reconstruites en fer, sur culées en maçonnerie.	
TOTAL fr.	<u>68,000 »</u>

ART. 35. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents.

ART. 36. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, à l'entretien et à l'amélioration de bacs et passages d'eau existants et de leurs dépendances.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents.

4^e SECTION. — PORTS ET CÔTES

ART. 37. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 1,035,500 francs.

Conformément aux précédents, on croit pouvoir se borner à justifier les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance et qui ne figuraient pas aux Budgets antérieurs.

Le crédit pétitionné se répartit de la manière suivante :

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes		Charges extraordin. et temporaires
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . . . fr.	70,000	»	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821 (part de l'État)	1,000	»	»
3 ^o Renouvellement de la paire de portes d'Elbe de la tête aval de l'écluse des bassins de commerce d'Ostende. (Moitié à charge de la ville d'Ostende). (Part de l'État).	»		9,000 »
4 ^o Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans . . .	10,000	»	»
5 ^o Dragage de l'avant-port.	50,000	»	»
Le Budget de 1881 comprend un crédit égal à celui qui a été pétitionné pour ces dragages, qui doivent être continués, afin de faciliter l'entrée des navires de fort tonnage qui arrivent actuellement à Ostende.			
6 ^o Dragages à l'intérieur du port	»		50,000 »
7 ^o Dragages dans la passe d'entrée du port. . .	»		150,000 »
8 ^o Renouvellement, pour cause de vétusté, des portes de flot et de la porte de chasse du passage d'évacuation de l'écluse de Slykens, dans l'arrière-port	»		10,000 »
A REPORTER	131,000	»	219,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.	
	—		—	
REPORT. . . fr.	151,000	»	219,000	»
9° Continuation des travaux de recreusement et d'approfondissement du bassin de retenue de l'écluse de chasse française, et consolidation des talus de ce bassin au moyen de revêtements en briques	»		400,000	»
Des crédits ont été portés aux Budgets précédents pour ces travaux, qui doivent mettre le bassin en état de répondre à sa destination.				
B. — <i>Port de Newport.</i>				
1° Travaux d'entretien ordinaire	45,000	»	»	»
2° Dragage à effectuer dans le chenal entre les écluses d'évacuation et le long pont	»		50,000	»
3° Continuation des travaux de reconstruction, en maçonnerie de briques au mortier de ciment, d'une partie de la jetée basse établie à l'estacade ouest du chenal du port.	»		50,000	»
Ces travaux formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels des crédits ont été alloués aux Budgets précédents.				
C. — <i>Port de refuge de Blankenberghe.</i>				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	35,000	»	10,000	»
2° Continuation des travaux de construction de perrés en moellons et mortier de ciment, en remplacement des revêtements en fascinages établis sur les talus qui limitent le chenal et le bassin d'échouage.	»		30,000	»
3° Continuation des travaux de reconstruction, en maçonnerie de briques et mortier de ciment, des jetées basses établies derrière les estacades du port	»		60,000	»
Ces ouvrages en fascinages sont d'un entretien fort coûteux et ne présentent pas une résistance suffisante.				
A REPORTER. . . fr.	211,000	»	519,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraord. et temporaires.
REPORT. . . fr.	211,000 »	519,000 »
D. — Côtes.		
1° Travaux d'entretien	150,000 »	»
2° Reconstruction, en maçonnerie de briques, des revêtements en fascinaes des épis et des parties supérieures des jetées	»	150,000 »
Ces revêtements en fascinaes sont d'un entre- tien fort coûteux et ne présentent pas une résis- tance suffisante.		
Ce travail a été reconnu nécessaire par la commission instituée pour donner son avis sur les travaux à faire en vue de défendre la côte contre l'action de la mer.		
E. — Phares et fanaux.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	3,500 »	2,000 »
TOTAL. . . fr.	364,500 »	671,000 »
TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux fr.	1,035,500 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux se répartissent comme il suit :

ART. 38. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 24,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Approfondissement du Gauweloovevaart ou canal de Camerlinckx

NOTE PRÉLIMINAIRE.

débouchant dans l'arrière-port, et consolidation des talus de ce canal. fr. 12,000 »

Ce canal, qui appartient à l'État, sert à l'assèchement d'un grand nombre de polders et de wateringues situés sur la rive gauche du port. Il est nécessaire : 1° d'y effectuer des travaux de dragage, en vue d'en augmenter la section, pour permettre l'écoulement des eaux et 2° de consolider les talus qui se sont éboulés.

2° Installation de vannes aux appareils de manœuvre de la tête amont de l'écluse de Camerlinckx, établie au débouché du Gauweloovevaart. 12,000 »

L'ouvrage existant actuellement présentant des inconvénients sérieux en temps de crues, il importe, en vue d'éviter des accidents, d'en modifier le système. L'installation de vannes assurera une manœuvre prompte et convenable.

TOTAL. . . fr. 24,000 »

ART. 39. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de pavage neufs à établir le long du quai.

Ces travaux forment la continuation de ceux pour l'exécution desquels un crédit est porté au Budget de 1881.

ART. 40. — *Côtes.*

Somme demandée : 425,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Continuation, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, des travaux de défense des dunes entre Ostende et Mariakerke fr. 260,000 »

2° Continuation des travaux de pavement des terre-pleins des nouvelles digues construites pour la défense des dunes, aux abords d'Ostende. 75,000 »

Il importe de recouvrir ces terre-pleins d'un dallage pour consolider les perrés et empêcher leur destruction par les tempêtes.

3° Travaux de construction de perrés à Blankenberghe et à Wenduïne, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer 90,000 »

TOTAL. . . fr. 425,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

3^e SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 41. — *Études de projets; frais de levé de plans; achat d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., frais d'adjudications.*

Le crédit de 80,000 francs est la reproduction de celui qui est demandé pour 1881.

ART. 42. — *Études de l'amélioration des conditions de l'exploitation de la navigation intérieure et d'un plan d'ensemble pour l'amélioration du complément des voies navigables et des ports.*

Ces études ne sont pas terminées Il sera nécessaire d'y affecter encore en 1882 un crédit de 40,000 francs, égal à celui qui est demandé pour 1881.

6^e SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 43. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées. — Frais de bureau et de déplacements.*

Crédit proposé pour 1882	fr.	4,000,675	»
— demandé par amendement pour 1881		995,175	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	5,500	»
		<hr/>	

Un arrêté royal du 17 janvier 1881 a créé, pour la Meuse et ses affluents, un service spécial analogue à celui qui a été institué pour l'Escaut par l'arrêté royal du 7 novembre 1880.

Ce nouveau service comprend : la Meuse, depuis la frontière française jusqu'à la frontière néerlandaise, la Sambre, l'Ourthe, la Vesdre, l'Amblève et le canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.

Le personnel technique de ce service se composera d'un ingénieur en chef et d'un sous-ingénieur, dont les traitements et les indemnités de bureau et de déplacements s'élèvent à fr. 43,400 »

La dépense normale à résulter de l'organisation du service spécial de l'Escaut a été évaluée au Budget de 1881 à fr. 24,600; mais il sera possible de la limiter provisoirement à fr. 16,700, soit une différence en moins de fr. 7,900 »

en sorte qu'il suffira pour 1882 d'une augmentation de . . . fr. 5,500 »

pour faire face aux besoins de ces deux nouveaux services.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 44. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis, etc.*

Crédit demandé pour 1882	fr. 4,085,085 »
Allocation prévue au Budget de 1881 amendé	4,053,780 »
	<hr/>
L'AUGMENTATION DE	fr. 31,305 »
	<hr/>

se décompose ainsi :

1° Seconde moitié du crédit de 2,625 francs demandé par amendement au Budget de 1881 (<i>Doc. de la Chambre, session de 1880-1881, n° 70, p. 13</i>) pour augmenter le traitement des gardes attachés au service des canaux et rivières	fr. 1,505 »
2° Traitement d'un pontonnier au pont établi sur la Durme, à Lokeren, et repris par l'État en vertu d'un arrêté royal du 26 novembre 1880	800 »
3° Traitements des agents auxiliaires à attacher aux services spéciaux de l'Escaut et de la Meuse	29,200 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 31,305 »
	<hr/>

ART 45. — *Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement, etc.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

L'augmentation de 6,000 francs que fait ressortir la comparaison entre les allocations portées aux Budgets de 1881 et de 1882 n'est qu'apparente.

C'est, en effet, par suite d'une erreur de copie qu'au Budget primitif et au Budget amendé de 1881, il n'a été porté à cet article qu'une allocation de 14,000 francs, indiquée comme étant la même que celle de l'exercice 1880, alors que cette dernière a été fixée à 20,000 francs.

Le rétablissement de ce chiffre ne constitue donc pas une augmentation réelle.

CHAPITRE III.

MINES.

ART. 55. — *Impressions, achat de livres, etc.* — L'allocation de 15,000 fr. qui est demandée à cet article est inférieure de 6,000 francs à celle qui a été proposée au Budget amendé de l'exercice 1881. — Elle est ainsi ramenée au chiffre voté pour 1880 et qui n'avait dû être augmenté de 6,000 francs que pour faire face à une dépense temporaire à résulter de l'acquisition d'un certain nombre d'instruments destinés à contrôler l'aérage dans les mines.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

CHEMIN DE FER.

Aucune modification n'est actuellement proposée aux allocations demandées pour les services du chemin de fer, sauf la diminution de 181,000 francs opérée sur l'article relatif aux redevances dues pour l'usage de matériel étranger.

CHAPITRE V.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Trois augmentations s'élevant ensemble à 140,998 francs sont demandées à ce chapitre. Elles sont le complément de crédits dont la première partie est proposée au Budget amendé pour l'exercice 1881. et dont la justification a été donnée dans la note explicative (*Doc. de la Chambre*, session de 1880-1881, n° 70).

Elles s'appliquent aux services suivants :

ART. 83. — <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés des postes</i>	fr.	80,758	»	
ART. 84. — <i>Traitements et indemnités des facteurs.</i>		29,535	»	
ART. 89. — <i>Id. des fonctionnaires et employés des télégraphes.</i>		30,705	»	
		<hr/>		
	SOMME ÉGALE.	fr.	140,998	»
		<hr/>		

Les autres allocations sont maintenues aux mêmes taux que pour l'exercice 1881, sous réserve des modifications qu'il pourra y avoir lieu d'y proposer ultérieurement.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en
Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre
Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice
1882 est fixé à la somme de *quatre-vingt-dix millions neuf cent
trois mille trois cent quatre-vingt-onze francs* (90,905,591
francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent
être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à
des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

SAINCTELETTE.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(326)

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	°	
2	— des fonctionnaires et employés	413,400 »	°	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	27,500 »	°	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	53,950 »	4,580 »	680,050 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	190,000 »	°	
6	Honoraires des avocats du Département	60,000 »	°	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION I^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	4,278,228 »	°	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 »	°	
SECTION 2. — Bâtimens civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'Etat, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	450,000 »	°	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils	»	249,000 »	
A REPORTER.fr.		5,444,878 »	255,580 »	680,050 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,444,878 »	255,380 »	680,050 »
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	925,100 »	954,800 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	»	95,000 »	
13	Rivière et canal de l'Ourthe	»	11,500 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	»	19,000 »	
15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	46,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	16,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	3,000 »	
18	— — vers Hasselt.	»	8,000 »	
19	Sambre canalisée.	»	50,000 »	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	»	27,500 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut	»	84,400 »	
22	Canal de Mons à Condé.	»	81,000 »	
23	— de Pommerœul à Antoing	»	23,500 »	
24	Lys	»	6,000 »	
25	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer de Nord.	»	45,000 »	
26	— de Roulers à la Lys.	»	3,000 »	
27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.	»	22,500 »	
28	— d'écoulement des eaux du Sud de Bruges.	»	3,000 »	
29	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et canal d'écoulement du Langeleed	»	6,000 »	
30	— de Gand à Terneuzen	»	10,000 »	11,581,738 »
31	Canaux le Moervaert, la Zuidlede et la Durme	»	750 »	
32	Dendre	»	1,000 »	
33	Dyle et Demer.	»	5,000 »	
34	Yser.	»	68,000 »	
	A REPORTER. fr.	6,569,978 »	1,823,150 »	12,061,768 »

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,369,978 »	1,893,150 »	12,061,768 »
	<i>Plantations.</i>			
55	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
56	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	35,000 »	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
37	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'admini- stration des ports, côtes, phares et fanaux	564,500 »	671,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
38	Port d'Ostende	»	24,000 »	
39	Port de Nieuport.	»	10,000 »	
40	Côtes.	»	425,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
41	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adju- dications	45,500 »	54,500 »	
42	Études de l'amélioration des conditions de l'exploitation de la navi- gation intérieure et d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le complément des voies navigables et des ports	»	40,000 »	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
43	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	873,150 »	127,525 »	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et sur- veillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes- canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,047,829 »	37,256 »	
45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; mis- sions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	20,000 »	»	
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.			
46	Traitements et indemnités des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments	80,400 »	»	
47	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, four- nitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adju- dications.	8,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	8,369,357 »	3,192,411 »	12,061,768 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,869,357 »	5,192,411 »	12,061,768 »
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
48	Personnel du conseil des mines. — Traitements	41,270 »	°	
49	— — — Frais de route	500 °	°	
50	— — — Matériel	1,640 °	°	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
51	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	524,100 °	°	
52	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et mis- sions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 °	°	
53	Confection de la carte générale des mines	°	20,000 »	457,510 »
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
54	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 °	°	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
55	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 »	8,000 »	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER.			
	SECTION 1^{re}. — Services communs.			
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	665,540 »	°	
57	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	155,150 »	°	
58	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	870,880 »	°	
59	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admi- nistration.	40,000 »	°	
60	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	24,000 »	°	
61	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences inter- nationales	6,000 »	°	
	A REPORTER. . . . fr.	11,056,057 »	5,220,411 »	12,519,078 »

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,056,057 "	3,220,411 "	12,519,078 "
	SECTION 2. — Voies et travaux.			
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,571,000 "	"	
65	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	8,231,970 "	"	
64	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,495,000 "	"	
65	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,776,845 "	154,000 "	
	SECTION 3. — Traction et matériel.			
66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,511,240 "	"	
67	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	13,225,825 "	"	
68	Primes d'économie et de régularité.	409,500 "	"	65,968,550 "
69	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	4,509,550 "	"	
70	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	7,785,500 "	"	
	SECTION 4. — Transports.			
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	8,002,500 "	"	
72	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	5,222,400 "	"	
73	Primes pour encourager la marche régulière des convois	550,000 "	"	
74	Frais d'exploitation	1,617,000 "	"	
75	Camionnage	1,500,000 "	"	
76	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 "	"	
77	Redevances aux compagnies	50,000 "	"	
	SECTION 5. — Contrôle des recettes			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	1,516,670	"	
79	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . .	72,600	"	
	(Les crédits portés aux articles 36, 62, 66, 71 et 78, pourront être réu- nis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	CHAPITRE V.			
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1^{re} — Services communs.			
80	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	45,250 "	"	
81	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . .	4,960 "	"	
82	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc, pour la fabrication des timbres, etc.	104,400 "	"	
	A REPORTER. fr.	73,267,827 "	3,574,411 "	76,487,628 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	75,267,827 °	3,574,411 °	76,487,638 °
	SECTION 2. — Postes.			
83	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	2,750,545 °	°	
84	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes .	5,190,159 °	°	
85	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlan- tique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements parti- culiers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,511,990 °	°	
86	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).	10,000 °	°	11,103,593 °
87	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . .	711,800 °	°	
88	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250 °	°	
	SECTION 3. — Télégraphes.			
89	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,770,461 °	°	
90	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	902,200 °	°	
91	Entretien	517,800 °	°	
92	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 80, 83 et 89 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	1,000 °	°	
	CHAPITRE VI.			
	MARINE.			
95	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	774,521 °	°	
94	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indem- nités à des agents non salariés	176,500 °	°	3,145,470 °
95	Remises. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,200,000 °	°	
96	Subsides.	47,945 °	°	
97	Traction et matériel.	946,904 °	°	
	CHAPITRE VII.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
98	Frais de route et de séjour; Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc	2,000 °	°	
	A REPORTER. . . . fr.	87,504,280 °	3,574,411 °	90,756,691 °

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	87,564,280 °	3,574,411 °	90,756,691 °
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			
99	Frais de route et de séjour.	500 °	°	
100	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	7,900 °	°	
	SECTION 3. — Comité du contentieux.			
101	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 °	°	
	SECTION 4. — Commission consultative des machines à vapeur.			22,200 °
102	Frais de déplacements des membres et dépenses accessoires	1,500 °	1,000 °	
	SECTION 5. — Commission de révision des règlements miniers.			
103	Frais de déplacements des membres ; frais d'expériences, de publications, etc.	°	4,500 °	
	CHAPITRE VIII.			
104	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	°	74,000 °	74,000 °
	CHAPITRE IX.			
105	Pensions : premier terme	19,000 °	°	19,000 °
	CHAPITRE X.			
106	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	35,500 °	°	35,500 °
	CHAPITRE XI.			
107	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 °	°	18,000 °
	TOTAL DU BUDGET. fr.	87,449,480 °	3,455,911 °	90,905,391 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

SAINCTELETTE.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 1882.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
<i>A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.</i>		
§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand. (Loi du 16 août 1873).	160,000 »	1,515 51
Loi du 27 mai 1876. {	§ 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc à Laeken. Dernier crédit	1,000,000 »
	§ 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des princes-évêques de Liège.	200,000 »
Érection d'un monument à l'ancien champ de manœuvres (Loi du 8 avril 1879).	1,800,000 »	407,766 76
Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics.	2,000,000 »	514,416 95
Pavillon de Tervueren. Travaux de conservation.	100,000 »	74,825 77
Palais des beaux-arts.	1,153,000 »	685,597 25
École normale de Bruges	950,000 »	819,775 65
École normale de Gand.	950,000 »	441,905 70
Conservatoire. Habitation du directeur et du secrétaire.	80,000 »	16,732 68
Conservatoire de Liège.	200,000 »	200,000 »
Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin zoologique.	250,000 »	246,556 60
Construction de l'Hôtel des Monnaies	585,000 »	246,610 85
Restauration du palais des princes-évêques	400,000 »	400,000 »
Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des bâtiments incendiés.	210,000 »	112,964 61
Construction d'une prison cellulaire à St-Gilles	1,500,000 »	858,215 25
Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles	1,200,000 »	1,196,898 32
Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	1,000,000 »	999,528 20
Loi du 26 août 1880. {	Amélioration et construction de locaux pour l'enseignement normal primaire	500,000 »
	École normale des humanités à Liège.	450,000 »
À REPORTER. fr'	14,468,000 »	8,156,739 55

Suite des sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
REPORT. . . . fr.	14,468,000 »	8,156,739 53
B. Chemins de fer.		
Construction à Coutrai d'une remise pour six locomotives. (Loi du 5 juin 1868, § 22.)	55,000 »	55,000 »
Chemin de fer de ceinture à Gand. (Loi du 9 juillet 1875, § 21.)	515,000 »	14,981 64
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 27 mai 1876. (Lignes dans le Luxembourg.)	46,000,000 »	18,346,200 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 19 décembre 1876. (Chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.)	14,250,000 »	498,100 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 26 juin 1877. (Lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/5 juin 1870.)	97,170,000 »	44,055,100 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 3 juin 1878. (Chemin de fer de Battice à Aubel.)	2,610,200 »	951,900 »
Chemin de fer de Blaton à Ath. (Loi du 17 juillet 1877.)	450,000 »	42,910 71
Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège. (Loi du 21 mai 1878.)	20,000 »	19,352 53
Voies et travaux, travaux d'extension, plus value des rails d'acier. (Loi du 17 juillet 1877.)	7,000,000 »	995,991 50
Chemins de fer. — Voies et travaux. (Loi du 5 juin 1878.)	5,500,000 »	1,858,768 97
Loi du 17 février 1879. { 1 ^o Matériel métallique pour le service de la voie des chemins de fer en exploitation.	2,000,000 »	11,580 55
{ 2 ^o Extension du matériel de transport et de traction.	4,000,000 »	505,667 62
Loi du 4 août 1879. { Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Boxel	5,000,000 »	2,991,134 »
{ Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français	2,000,000 »	1,889,748 77
{ Chemin de fer de la vallée de l'Ambiève	6,000,000 »	5,981,194 60
{ Chemin de fer de Wavre à Jodoigne par Gastuche	2,000,000 »	1,995,284 51
{ Chemin de fer d'Audenarde à Orroir	2,000,000 »	1,997,552 38
{ Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	1,000,000 »	901,502 87
{ Rachat du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisœul	2,850,000 »	8,740 81
{ Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	16,500,000 »	7,095,075 40
{ Extension du matériel de traction et de transport.	7,500,000 »	856,210 66
Lignes d'Ostende-Armentières et Furnes-Dunkerque. Dépenses d'exploitation. (Loi du 5 août 1879.)	10,200 »	10,200 »
A REPORTER. . . . fr.	256,678,400 »	98,992,916 85

Suite des sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.	
REPORT. fr.	236,678,400 »	98,992,916 83	
Loi du 23 mai 1880. {	Voies à établir sur les nouveaux quais d'Anvers; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes	2,500,000 »	2,215,304 62
	Transformation de l'embranchement du quartier Léopold, à Bruxelles.	1,000,000 »	1,900,000 »
	Remises à voyageurs, à locomotives, ateliers, etc.	2,500,000 »	2,004,701 46
	Signaux et appareils de sécurité	2,000,000 »	1,141,652 85
	Extension et amélioration du matériel de traction et de transport.	12,000,000 »	3,509,755 26
Loi du 26 août 1880. {	Rachat de la concession du chemin de fer de Virton.	6,948,500 »	6,948,500 »
	Rachat du matériel d'exploitation du chemin de fer de Virton; extension du matériel roulant du réseau de l'État	8,500,000 »	8,500,778 45
	Travaux d'amélioration et d'extension à effectuer sur la ligne d'Anvers à la frontière des Pays-Bas; construction d'ateliers, de remises et de magasins pour les services de la traction et du transport	2,000,000 »	1,999,099 78
C. Télégraphes.			
Loi du 4 août 1879. {	Extension du réseau télégraphique	200,000 »	25,158 09
	Établissement de télégraphes le long des voies navigables.	150,000 »	53,217 35
	Lignes télégraphiques à établir le long des canaux. (Loi du 23 mai 1880.)	100,000 »	100,000 »
D. Bateaux à vapeur.			
Loi du 4 août 1879. {	Achat de deux bateaux pilotes.	150,000 »	47,528 02
	Construction d'un bateau garde-pêche	160,000 »	81,025 »
	Paquebot en acier.	700,000 »	700,000 »
E. Canaux.			
	Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2.)	2,800,000 »	200,000 »
	Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864, § 5.)	350,000 »	120,547 37
	Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. (Loi du 3 juin 1870, § 8.)	250,000 »	21,148 05
	Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. (Loi du 16 août 1875, § 12.)	1,000,000 »	50,096 67
	▲ REPORTER fr.	280,866,900 »	128,209,609 78

Suite des sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1881.
REPORT.	280,866,900 »	128,209,600 78
Loi du 17 juillet 1877. { Amélioration du canal de Bruges à Ostende	500,000 »	476,240 84
{ Amélioration du canal de Lisseweghe, endiguement du Zwyn	14,000 »	10,000 »
Loi du 4 août 1879. { Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	455,000 »	158,858 57
{ Canaux houillers du Hainaut	6,000,000 »	5,956,152 21
{ Canal de Gand à Terneuzen	5,000,000 »	2,890,514 97
{ — de Roulers à la Lys.	500,000 »	545,934 70
{ — de la Lys à l'Yperlée	2,000,000 »	1,998,477 »
{ — de Bruges à Ostende et port d'Ostende.	5,000,000 »	2,805,153 65
Loi du 26 août 1880. { Canaux houillers du Hainaut	500,000 »	500,000 »
{ Canal de Gand à Terneuzen	1,500,000 »	1,500,000 »
<i>F. Révisés.</i>		
Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.)	5,000,000 »	85,028 35
Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869, 7°).	550,000 »	35,140 16
Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles. (Loi du 5 juin 1870, § 16)	40,000 »	20,048 96
Loi du 16 août 1873. { § 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	400,000 »	7,851 78
{ § 16. Amélioration de la Dyle	40,000 »	59,904 12
{ § 24. Travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai	200,000 »	199,714 25
Mandel; travaux de canalisation. (Loi du 9 juillet 1875, § 15.)	42,000 »	128 51
Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe. (Loi du 27 mai 1876, § 20).	24,000 »	18,080 28
Loi du 17 juillet 1877. { Amélioration de la Grande-Nèthe	156,000 »	6,455 48
{ Travaux d'amélioration à la Lys.	150,000 »	146,911 80
Loi du 5 jui 1878. { Construction de barrages dans la Meuse.	1,200,000 »	378,542 29
{ Lys. — Travaux d'amélioration	150,000 »	150,000 »
{ Dendre (barrage de la).	70,000 »	155 07
A REPORTER.	504,117,900 »	145,914,662 75

Suite des sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
REPORT.	504,117,900 »	145,914,662 »
Loi du 4 août 1879		
Barrage de la Gileppe.	600,000 »	525,007 20
Meuse	1,000,000 »	205,204 00
Escaut. — Travaux d'amélioration.	2,900,000 »	2,476,405 61
Dendre. — Travaux d'amélioration	160,000 »	89,511 25
Grande-Nèthe	100,000 »	59,852 40
Yser	500,000 »	147,151 15
Écoulement des eaux du Sud de Bruges.	10,000 »	2,141 50
Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	80,000 »	80,000 »
Escaut. — Travaux d'amélioration et transformation de la navigation. (Loi du 25 mai 1880).	500,000 »	500,000 »
G Ports et côtes. — Polders.		
§ 8. exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865)	450,000 »	20,447 83
Loi du 5 juin 1870.		
§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	500,000 »	198,402 15
§ 25. Établissement de nouveaux phares à Blan- kenberghe et à Heyst	175,000 »	15,219 48
Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyck et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nou- velle écluse, à Anvers. (Loi du 27 juillet 1871, § 15.)	1,000,000 »	52,795 74
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)	2,000,000 »	95,778 61
Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende. (Loi du 27 mai 1876, § 18)	400,000 »	159,754 78
Installations pour la marine à Ostende. (Loi du 5 juin 1878.)	500,000 »	500,000 »
Loi du 4 août 1879.		
Nieuport. Bassin à flot.	1,000,000 »	996,285 73
Blankenberghe. Plage des bains et dépendances du port	250,000 »	222,775 12
Travaux de défense de la côte.	500,000 »	89,420 73
Installations maritimes d'Anvers.	16,000,000 »	4,672,152 »
Installations maritimes à Ostende	350,000 »	350,000 »
Installations maritimes à Anvers. (Loi du 25 mai 1880.)	5,000,000 »	5,000,000 »
Installations maritimes à Anvers. (Loi du 26 août 1880.)	5,000,000 »	5,000,000 »
A REPORTER. fr.	541,992,900 »	167,200,974 91

(338)
A

Suite des sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
REPORT. fr.	541,992,900 »	167,300,974 91
H. Routes et ponts.		
Travaux de raccordement de routes. (Loi du 5 juin 1878.)	2,000,000 »	20,675 58
Loi du 4 août 1879.	3,500,000 »	1,125,176 67
Raccordement à Molenbeek-Saint-Jean du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers.	1,000,000 »	401,745 17
Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires.	575,000 »	66,161 40
Ourthe. — Établissement d'un port à Chênée	20,000 »	1,085 93
Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage.	505,000 »	485,128 65
TOTAUX. fr.	549,592,900 »	169,298,948 31

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	°	Traitement du Ministre	
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés. {	
	b.		Secrétariat général fr. 121,550 »
	c.		Ponts et chaussées et mines 255,850 »
		Surveillance des chemins de fer concédés 36,000 »	
3	°	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	°	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, Secrét. général, Ponts et chaussées.	
5	°	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	
6	°	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.			
CHAPITRE II.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
PREMIÈRE SECTION.			
PONTS ET CHAUSSÉES.			
7	a.	Entretien ordinaire des routes, ainsi que du Parc public de Laeken, et entretien de nouvelles sections en 1882 . fr.	
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières.	
8	°	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.			
DEUXIÈME SECTION.			
BATIMENTS CIVILS.			
9	°	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares. — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. fr.	
10	°	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers hôtels et bâtiments situés à Bruxelles; établissement de paratonnerres; agrandissement des dépendances de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt. Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter à cet hôtel	
°	°	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils. (<i>Pour mémoire.</i>)	
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.			

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
415,400 »	»	415,400 »	415,400 »	»	»	
27,500 »	»	27,500 »	27,500 »	»	»	
55,950 »	4,580 »	58,550 »	58,550 »	»	»	
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	»	
60,000 »	»	60,000 »	60,000 »	»	»	
675,650 »	4,580 »	680,050 »	680,050 »	»	»	
2,378,228 »	»	4,278,228 »	4,578,228 »	»	100,000 »	
400,000 »	»					
1,000,000 »	»					
41,000 »	»	41,000 »	41,000 »	»	»	
4,519,228 »	»	4,519,228 »	4,419,228 »	»	100,000 »	
450,000 »	»	450,000 »	450,000 »	»	»	
»	249,000 »	249,000 »	»	249,000 »	»	
»	»	»	321,000 »	»	521,000 »	
450,000 »	249,000 »	699,000 »	771,000 »	249,000 »	521,000 »	
DIMINUTION . . . fr.				72,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
	a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
	b.	Rivière et canal de l'Ourthe
	c.	Gileppe.
	d.	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
	e.	— de Maestricht à Bois-le-Duc
	f.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut
	g.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo
	h.	— — vers Hasselt
	i.	— — vers Turnhout.
	j.	— de Turnhout à Anvers, par S'-Job in 't Goor.
	k.	Sambre canalisée.
	l.	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
	m.	Escaut dans les provinces du Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers
	n.	Canal de Mons à Condé
	o.	— de Pommerœul à Antoing
11	p.	Lys
	q.	Canal de dérivation de la Lys.
	r.	— de Roulers à la Lys
	s.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
	t.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	u.	— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et d'écoulement dit de <i>Langsleed</i>
	v.	— de Gand à Terneuzen
	w.	— de Selzaete à la mer du Nord.
	x.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede
	y.	Durme
	z.	Dendre
	a'.	Rupel
	b'.	Senne
	c'.	Dyle et Demer
	d'.	Petite Nèthe canalisée.
	e'.	Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
	f'.	Yser.
A REPORTER. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000 »	57,000 »					
9,600 »	52,600 »					
2,000 »	18,000 »					
29,000 »	74,000 »					
55,000 »	20,000 »					
105,600 »	15,000 »					
8,000 »	»					
26,000 »	»					
6,600 »	1,800 »					
15,000 »	6,700 »					
85,200 »	150,000 »					
65,000 »	106,000 »					
48,750 »	60,000 »					
15,000 »	25,000 »					
16,500 »	10,000 »					
25,000 »	86,000 »	1,879,900 »	2,156,800 »	»	256,900 »	
50,000 »	71,500 »					
10,000 »	6,000 »					
27,000 »	120,500 »					
3,000 »	4,000 »					
6,000 »	2,000 »					
21,700 »	12,000 »					
29,500 »	16,000 »					
3,000 »	7,500 »					
400 »	1,200 »					
1,000 »	»					
7,000 »	»					
2,350 »	»					
29,000 »	»					
20,000 »	50,000 »					
12,000 »	»					
10,000 »	6,000 »					
925,100 »	954,800 »	1,879,900 »	2,156,800 »	»	256,900 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	1° Travaux de pavages, d'empierrements et d'amélioration des chemins de halage des ports et rivages existants. — Établissement d'un port aux abords de la station d'Hastière
		PROVINCE DE LIÈGE.
.12	b.	2° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrements de parties du chemin de halage, construc- tion de rampes d'abordage, de perrés, et établissement de pieux d'amarre, garde-corps, etc.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	5° Travaux à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration
	d.	4° Construction d'une maison de garde-rivière
		<i>Rivière et canal de l'Ourthe.</i>
15	°	Travaux d'amélioration consistant dans l'empierrement de chemins de halage, la création d'un nouveau port à Es- neux, et la construction de perrés
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
14	°	1° Travaux de construction de bordages avec remplissage en moellons pour la défense des berges, établissement de garde-corps; pavages, etc.
		2° Construction d'une maison d'aide-éclusier à Haccourt.
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
15	°	1° Travaux de consolidation des contre-digues et travaux divers d'amélioration
		2° Creusement de gares de croisement des bateaux, à Neerhaeren, entre Tongerlo et Brée et en amont du pont de Beek
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		1 ^{re} SECTION. (LIMBOURG.)
16	°	1° Travaux divers d'amélioration
		2° Creusement de gares de croisement des bateaux près des ponts n° 11 et 15.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
925,100 »	954,800 »	1,879,900 »	2,156,800 »	»	256,900 »	
»	55,000 »					
»	50,000 »	95,000 »	145,000 »	»	48,000 »	
»	20,000 »					
»	10,000 »					
»	11,500 »	11,500 »	17,500 »	»	6,000 »	
»	12,000 »	19,000 »	12,000 »	7,000 »	»	
»	7,000 »					
»	10,000 »	46,000 »	10,000 »	56,000 »	»	
»	56,000 »					
»	6,000 »	16,000 »	51,000 »	»	35,000 »	
»	10,000 »					
925,100 »	1,142,500 »	2,067,400 »	2,370,300 »	45,000 »	345,900 »	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
925,100 »	1,142,500 »	2,067,400 »	2,570,500 »	45,000 »	545,000 »	
»	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»	»	
»	8,000 »	8,000 »	10,000 »	»	2,000 »	
»	10,000 »	30,000 »	28,500 »	1,500 »	»	
»	5,000 »					
»	15,000 »	27,500 »	25,000 »	2,500 »	»	
»	27,500 »					
»	10,000 »	84,400 »	10,800 »	75,600 »	»	
»	40,000 »					
»	1,400 »	81,000 »	121,500 »	»	40,500 »	
»	9,000 »					
»	10,000 »	»	100,000 »	»	100,000 »	
»	14,000 »					
»	»	»	»	»	»	
»	6,000 »					
»	75,000 »	»	»	»	»	
925,100 »	1,576,200 »	2,301,300 »	2,669,100 »	120,600 »	488,400 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>	
25	a	1° Travaux divers d'amélioration	
		2° Construction d'une passerelle à Blaton	
		<i>Lys.</i>	
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
24	a.	Construction d'aqueducs sous le chemin de halage	
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
	b.	Améliorations secondaires	
		<i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.</i>	
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
25	a.	1° Améliorations secondaires	
		2° Construction d'un aqueduc sous la digue droite du canal, en vue d'assurer l'écoulement des eaux d'un cours d'eau traversant la commune d'Oostwinckel	
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
	b.	3° Travaux de dragage à effectuer aux abords du grand siphon d'Oostkerke, sous le canal de Bruges à l'Écluse	
		4° Prolongement en mer du brise-lames établi sur la jetée Ouest du chenal de l'écluse maritime à Heyst	
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>	
26	a	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.</i>	
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
27	a.	Améliorations secondaires; placement d'une aubette destinée à l'agent préposé au port dit « de Wondelgem »	
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
	b.	Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>	
28	a	Consolidation, au moyen de revêtements en briques, des talus du contre-fossé du canal	
		<i>Canal de Plasschendaels, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>	
29	a	Établissement d'embarcadères pour le chargement et le déchargement des marchandises	
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>	
50	a	Amélioration des parties sablonneuses du chemin de halage	
		A REPORTER. . . . fr.	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
925,100 »	1,376,200 »	2,301,300 »	2,669,100 »	120,600 »	488,400 »	
»	5,500 »	23,500 »	3,500 »	20,000 »	»	
»	20,000 »					
»	3,000 »	6,000 »	3,800 »	200 »	»	
»	3,000 »					
»	500 »	45,000 »	20,000 »	25,000 »	»	
»	2,500 »					
»	50,000 »	»	»	»	»	
»	12,000 »					
»	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»	»	
»	2,500 »	22,500 »	50,000 »	»	27,500 »	
»	20,000 »					
»	3,000 »	3,000 »	»	3,000 »	»	
»	6,000 »	6,000 »	12,000 »	»	6,000 »	
»	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
925,100 »	1,495,000 »	2,420,100 »	2,775,200 »	168,800 »	521,900 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. fr.
		<i>Canaux le Moervaert, la Zuidleede et la Durme.</i>
31	"	Améliorations secondaires
		<i>Dendre</i>
32	"	Améliorations secondaires
		<i>Rupel.</i>
"	"	(Pour mémoire.)
		<i>Dyle et Demer.</i>
33	"	Travaux divers d'amélioration
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
34	"	1° Établissement d'embarcadères pour le chargement et le déchargement des marchandises
		2° Amélioration du chemin de halage établi sur la digue du Furnes-Ambacht
		3° Travaux de construction de revêtements en briques des talus dégradés
		4° Mise sous profil de la diguette de halage du Haut-Yser; reconstruction des passerelles et établissement de clô- tures le long de cette digue
		<i>Plantations.</i>
35	"	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
36	"	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
925,100 »	1,495,000 »	2,420,100 »	2,775,200 »	168,800 »	521,900 »	
»	750 »	750 »	5,000 »	»	2,250 »	
»	1,000 »	1,000 »	17,000 »	»	16,000 »	
»	»	»	2,900 »	»	2,900 »	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	6,000 »	68,000 »	12,000 »	56,000 »	»	
»	6,000 »					
»	6,000 »					
»	50,000 »					
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	55,000 »	»	»	
935,100 »	1,569,750 »	2,554,850 »	2,873,100 »	224,800 »	543,050 »	
DIMINUTION. . fr.				318,250 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
57	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport
	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
PORT D'OSTENDE.		
58	°	1° Approfondissement du Gauweloovevaart ou canal du Camerlinckx, débouchant dans l'arrière-port, et consolidation des talus de ce canal
		2° Installation de vannes aux appareils de manœuvre de la tête amont de l'écluse de Camerlinckx, établie au débouché du Gauweloovevaart
PORT DE NIEUPORT.		
59	°	Construction de pavages neufs le long des quais
CÔTES.		
40	°	1° Travaux de défense des dunes entre Ostende et Mariakerke-sur-Mer
		2° Continuation du pavement des terre-pleins des digues de défense aux abords d'Ostende
		3° Travaux de construction de perrés à Blankenberghe et à Wenduyn, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer
PHARES ET FANAUX.		
»	°	(Pour mémoire).
TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
151,000 »	519,000 »	1,055,500 »	895,000 »	142,500 »	» -	
45,000 »	100,000 »					
35,000 »	100,000 »					
150,000 »	150,000 »					
5,500 »	2,000 »					
»	12,000 »	24,000 »	70,000 »	»	46,000 »	
»	12,000 »					
»	10,000 »	10,000 »	35,000 »	»	25,000 »	
»	260,000 »	425,000 »	240,000 »	185,000 »	»	
»	75,000 »					
»	90,000 »					
»	»	»	95,500 »	»	95,500 »	
554,500 »	1,150,000 »	1,494,500 »	1,355,500 »	327,500 »	166,500 »	
AUGMENTATION. . .fr.				161,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
41	°	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., et frais d'adjudications fr.
42	°	Études de l'amélioration des conditions de l'exploitation de la navigation intérieure et d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le complément des voies navigables et des ports
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
SIXIÈME SECTION.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
43	°	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements
44	°	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen
45	°	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
46	°	Traitements, frais de déplacements des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments.
47	°	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel et fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage; éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
45,500 »	34,500 »	80,000 »	80,000 »	»	»	
»	40,000 »	40,000 »	9,000 »	51,000 »	»	
45,500 »	74,500 »	120,000 »	89,000 »	51,000 »	»	
875,150 »	127,525 »	1,000,675 »	995,175 »	5,500 »	»	
1,047,829 »	57,256 »	1,085,085 »	1,055,780 »	51,505 »	»	
20,000 »	»	20,000 »	14,000 »	6,000 »	»	
1,940,979 »	164,781 »	2,105,760 »	2,062,955 »	42,805 »	»	
80,400 »	»	80,400 »	80,400 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
88,400 »	»	88,400 »	88,400 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		7 ^e — — Service des bâtiments civils.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
48	"	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
49	"	— — — Frais de route
50	"	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
51	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
52	"	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines
53	"	Confection de la carte générale des mines
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
54	"	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
55	"	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,519,228 »	»	4,519,228 »	4,419,228 »	»	100,000 »	
450,000 »	249,000 »	699,000 »	771,000 »	»	72,000 »	
985,100 »	1,569,750 »	2,554,850 »	2,875,100 »	»	318,250 »	
564,500 »	1,150,000 »	1,494,500 »	1,553,500 »	161,000 »	»	
45,500 »	74,500 »	120,000 »	89,000 »	31,000 »	»	
1,940,979 »	164,781 »	2,105,760 »	2,062,955 »	42,805 »	»	
88,400 »	»	88,400 »	88,400 »	»	»	
8,195,707 »	5,188,051 »	11,581,758 »	11,657,185 »	254,805 »	490,250 »	
DIMINUTION . . . fr.				255,445 »		
41,270 »	»	41,270 »	41,270 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
1,640 »	»	1,640 »	1,640 »	»	»	
524,100 »	»	524,100 »	524,100 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	8,000 »	15,000 »	21,000 »	»	6,000 »	
429,510 »	28,000 »	457,510 »	463,510 »	»	6,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
56	a.	Comité d'administration et haute surveillance
	b.	Renseignements et statistique. Service général. Contrôle des matières. Masse d'habillement, etc.
	c.	Commission de réception du matériel et des approvisionnements Dépôt du magasin central. Atelier de fabrication des coupons Edmond'son, billets spéciaux, etc
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
57	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des objets de matériel et d'approvisionnements présentés en réception.
	c.	Classement, etc., des approvisionnements au magasin central et à la masse d'habillement et délivrance aux stations, ateliers, etc.
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son, etc.
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>		
58	•	Papiers, impressions, publications et fournitures de bureau; menues dépenses, etc; mobilier pour les bureaux compris dans les 1 ^{re} et 5 ^e sections
59	•	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
60	•	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.
61	•	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
76,000 »	»					
479,100 »	»					
		663,540 »	663,540 »	»	»	
71,386 »	»					
36,854 »	»					
72,050 »	»					
27,600 »	»					
40,800 »	»					
12,700 »	»					
		153,150 »	153,150 »	»	»	
870,880 »	»	870,880 »	870,880 »	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
24,000 »	»	24,000 »	24,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
1,757,370 »	»	1,757,370 »	1,757,370 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
62	a.	Direction centrale du service des voies et travaux
	b.	Surveillance et entretien des routes , stations , travaux d'art , etc. Bâtiments et dépendances
	c.	Direction du service des constructions nouvelles
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements , intérim , travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la tâche , à la journée ou par mois :</i>		
63	a.	Surveillance et police de la route (surveillants , piqueurs , gardes-barrières , gardes-tunnels , gardes-signaux , gardes-excentriques , pontonniers , etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route , réception et placement des billes et rails , etc. (chefs-poseurs , terrassiers , poseurs , maçons , charpentiers , etc.)
<i>Billes , rails et accessoires , matériel fixe tenant à la voie :</i>		
64	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes , excentriques , croisements , traverses à niveau , ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration , outils , ustensiles , objets divers , loyers de locaux :</i>		
65	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route , des stations , bâtiments et dépendances
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils , d'ustensiles , de signaux , d'objets de matériel , de mobilier et d'objets divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
159,954 »	»	1,371,000 »	1,371,000 »	»	»	
1,042,915 »	»					
87,865 »	»					
100,268 »	»					
5,446,950 »	»	8,251,970 »	8,251,970 »	»	»	
2,785,040 »	»					
1,870,090 »	»	3,495,000 »	3,495,000 »	»	»	
1,374,910 »	»					
250,000 »	»					
2,082,000 »	»	2,950,845 »	2,950,845 »	»	»	
377,000 »	154,000 »					
167,250 »	»					
150,615 »	»					
15,874,815 »	154,000 »	16,028,815 »	16,028,815 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
66	a.	Direction centrale du service.
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
67	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel.
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manoeuvres, etc.) . .
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
68	a.	Pour l'économie constatée dans la consommation du combustible
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage. . .
	d.	Primes de parcours par les machinistes. Instructeurs
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
69	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
70	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel.
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
268,382	"	1,311,240	1,311,240	"	"	
682,500	"					
292,756	"					
67,512	"					
5,040,000	"	15,225,825	15,225,825	"	"	
2,692,450	"					
2,960,850	"					
650,700	"					
3,901,825	"					
197,500	"	409,500	409,500	"	"	
190,900	"					
15,000	"					
5,900	"					
5,612,230	"	4,509,550	4,509,550	"	"	
897,500	"					
5,225,300	"	7,785,500	7,785,500	"	"	
2,560,000	"					
27,241,195	"	27,241,195	27,241,195	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
71	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoiage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux :</i>		
72	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc.
73	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
75	°	<i>Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
74	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.,
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement outils, ustensiles, etc
75	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc, appartenant à des compagnies
76	°	<i>Camionnage</i> — Prise et remise à domicile
76	°	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
77	°	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État.</i> . . .
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
678,819 »	»	.				
2,633,511 »	»	8,002,500 »	8,002,500 »	»	»	
4,428,414 »	»					
261,756 »	»					
5,577,517 »	»					
1,564,154 »	»	5,222,400 »	5,222,400 »	»	»	
280,949 »	»					
550,000 »	»	350,000 »	550,000 »	»	»	
1,051,000 »	»	1,617,000 »	1,617,000 »	»	»	
506,000 »	»					
60,000 »	»					
1,500,000 »	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»	»	
650,000 »	»	650,000 »	650,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	211,000 »	»	181,000 »	
17,551,900 »	»	17,551,900 »	17,552,900 »	»	181,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
CONTRÔLE DES RECETTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
78	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité. — Décomptes avec les compagnies, etc.
	b.	Surveillance et contrôle des gestions comptables dans les stations. Paiement des salaires des ouvriers
	c.	Dépôt de timbre. — Perception des recettes dans les bureaux importants où les gestions comptables sont confiées à des receveurs.
	d.	Indemnités — Frais de déplacements, d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
79	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre (Les crédits portés aux articles 56, 62, 66, 71 et 78 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs.		
2 ^e — — Voies et travaux. Constructions nouvelles		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Contrôle des recettes.		
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaire. et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
653,191 »	»	1,516,670 »	1,516,670 »	»	»	
196,800 »	»					
599,669 »	»					
67,070 »	»					
57,600 »	»	72,600 »	72,600 »	»	»	
15,000 »	»					
1,589,270 »	»	1,589,270 »	1,589,270 »	»	»	
1,757,570 »	»	1,757,570 »	1,757,570 »	»	»	
15,874,815 »	154,000 »	16,028,815 »	16,028,815 »	»	»	
27,241,195 »	»	27,241,195 »	27,241,195 »	»	»	
17,551,900 »	»	17,551,900 »	17,552,900 »	»	181,000 »	
1,589,270 »	»	1,589,270 »	1,589,270 »	»	»	
63,814,350 »	154,000 »	63,968,350 »	64,149,350 »	»	181,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
80	•	<i>Direction générale de l'administration ; inspection générale des services, service central</i>
81	•	<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois</i>
82	•	<i>Matériel. — Machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.</i>
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
83	a.	<i>Direction centrale et services provinciaux</i>
	b.	<i>Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants</i>
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
84	a.	<i>Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs trieurs, etc.)</i>
	b.	<i>Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception)</i>
	c.	<i>Distribution des correspondances, journaux, etc, dans les communes rurales (facteurs ruraux)</i>
	d.	<i>Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.</i>
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>
85	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à litre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)
86	»	Indemnités et remboursement du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>).
87	a.	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
88	»	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
89	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
90	»	Salaires des agents payés à la journée ou par mois
91	»	Entretien des lignes, des appareils et des locaux, mobilier et consommations diverses, etc., imprimés, fournitures de bureau, menues dépenses, etc.
92	»	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne (Les crédits portés aux articles 80, 85 et 89 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,920,482 »	»	5,920,482 »	5,810,189 »	110,295 »	»	
449,100 »	»	1,311,900 »	1,311,990 »	»	»	
60,950 »	»					
70,515 »	»					
10,425 »	»					
715,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
10,000 »	»					
677,500 »	»					
54,500 »	»	711,800 »	711,800 »	»	»	
5,250 »	»	5,250 »	5,250 »	»	»	
7,957,522 »	»	7,957,522 »	7,847,220 »	110,295 »	»	
314,173 »	»	1,770,461 »	1,759,756 »	50,705 »	»	Complément d'un crédit de 61,405 francs, justifié au projet de Budget amendé de 1881. — (Voir Doc. de la Ch., p. 35. Session de 1880- 1881, n° 70.)
1,456,288 »	»					
902,200 »	»					
517,800 »	»					
1,000 »	»					
2,991,461 »	»	2,991,461 »	2,960,756 »	50,705 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre V.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre
95	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
94	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
95	»	Remises aux comptables, aux distributeurs des coupons et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres. (Crédit non limitatif).
96	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins :
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.
97	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
154,610	»	154,610	154,610	»	»	
7,987,522	»	7,987,522	7,847,220	110,293	»	
2,991,461	»	2,991,461	2,960,756	30,705	»	
11,105,593	»	11,105,593	10,962,595	140,998	»	
91,800	»	774,321	774,321	»	»	
550,206	»					
519,515	»					
12,800	»					
176,500	»	176,300	176,300	»	»	
1,200,000	»	1,200,000	1,200,000	»	»	
47,945	»	47,945	47,945	»	»	
700,000	»	946,904	946,904	»	»	
254,204	»					
1,500	»					
2,000	»					
9,200	»					
3,145,470	»	3,145,470	3,145,470	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
98	»	Frais de route et de séjour. Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
99	»	Frais de route et de séjour.
100	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, etc.
3^{me} SECTION. — Comité du contentieux.		
101	»	Jetons de présence des membres et frais accessoires
4^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.		
102	»	Frais de route et de séjour; impressions, matériel, etc.
5^{me} SECTION. — Commission de révision des règlements miniers.		
103	»	Frais de route et de séjour; impressions, expériences, etc.
TOTAL DU CHAPITRE VII fr.		
CHAPITRE VIII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
104	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
TOTAL DU CHAPITRE VIII fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,000 »	»	2,000 »	2,000 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	»	
7,900 »	»	7,900 »	7,900 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
1,500 »	1,000 »	2,500 »	2,500 »	»	»	
»	4,500 »	4,500 »	4,500 »	»	»	
16,700 »	8,500 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
PENSIONS.		
105	.	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
SECOURS.		
106	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
107	.	Dépenses imprévues non libellées au Budget ; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 106.
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
19,000 »	°	19,000 °	19,000 °	»	»	
19,000 »	»	19,000 °	19,000 °	»	»	
21,500 »	°	33,500 °	33,500 °	»	°	
12,000 »	°					
33,500 »	°	33,500 °	33,500 °	»	»	
18,000 »	°	18,000 °	18,000 °	»	°	
18,000 »	°	18,000 °	18,000 °	»	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	342	Administration centrale
II.	éd.	Ponts et chaussées
III.	558	Mines
IV.	360	Chemins de fer
V.	370	Postes et télégraphes
VI.	374	Marine
VII.	376	Commissions
VIII.	éd.	Traitements de disponibilité
IX.	378	Pensions
X.	éd.	Secours.
XI.	éd.	Dépenses imprévues
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
675,650	4,380	680,030	680,030	"	"	
8,193,707	3,188,031	11,381,738	11,637,185	"	255,445	"
420,510	28,000	457,510	463,310	"	6,000	"
63,814,550	154,000	63,968,550	64,140,550	"	181,000	"
11,103,595	"	11,103,595	10,962,595	140,998	"	"
3,145,470	"	3,145,470	3,145,470	"	"	"
16,700	5,500	22,200	22,200	"	"	"
"	74,000	74,000	74,000	"	"	"
19,000	"	19,000	19,000	"	"	"
33,500	"	33,500	33,500	"	"	"
18,000	"	18,000	18,000	"	"	"
87,440,480	3,453,011	90,893,501	91,204,838	140,998	442,445	"
DIMINUTION . fr				301,447		"

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1882.

PENSIONS.

Voir aux annexes (n° 15) du Budget de la Dette publique.

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1882

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1882 est basé sur un effectif moyen de 45,409 hommes et de 8,954 chevaux.

L'effectif moyen qui a servi de base au Budget de l'exercice 1881 était de 45,098 hommes et de 8,949 chevaux.

Il y a donc pour 1882 une augmentation de 411 hommes et de 5 chevaux (411 employés de l'état-major particulier du génie, savoir : 4 éclusier, 7 agents de casernement, 1 chef mécanicien et 2 gardes forestiers, et 5 chevaux pour les officiers des compagnies de télégraphistes).

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'exercice 1882, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, sont évaluées à fr. 339,100 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	89,600 »
Produit de la vente des chevaux de réforme et des poulains.	150,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	25,000 »
Produit du loyer du domaine de la Guerre, pêche des fossés, etc.	72,000 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie. .	500 »
Produit de la vente des cartes de l'Institut cartographique militaire.	10,000 »
Remboursements divers	12,000 »
SOMME ÉGALE. fr.	<u>339,100 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1882 s'élèvent comme il suit, SAVOIR :

Charges ordinaires et permanentes . . . fr. 44,263,460 »	} 44,426,000 »
Charges extraordinaires et temporaires. . . 160,540 »	
Le crédit général demandé pour l'exercice 1881 se monte à 44,345,100 »	

Le Budget de 1882 présente donc une augmentation de fr. 82,900 »

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour quelques articles du Budget de 1882 et ceux qui sont portés aux articles correspondants du Budget de 1881.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1881.	EN MOINS qu'au Budget de 1881.
15	Traitement et solde du Génie	10,900 »	»
17	Traitement du personnel de l'École militaire	»	1,500 »
18	Dépenses d'administration de l'École militaire.	11,500 »	»
24	Casernement des hommes	62,000 »	»
	TOTAUX	84,400 »	1,500 »
	RESTE augmentation nette. fr.	82,900 »	

Le Département de la Guerre n'a pas porté au Budget de l'exercice 1882 les crédits nécessaires pour l'entretien du contingent supplémentaire de 533 hommes, qui sera incorporé le 1^{er} octobre 1881, afin de combler les pertes éprouvées par le contingent de 1879, pendant la première année de service des miliciens de cette classe.

La dépense résultant de l'entretien de ce contingent supplémentaire (qui sera tenu en solde pendant toute l'année 1882) peut être évaluée approximativement comme il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Solde et habillement de 533 hommes ou 194,545 journées à 60 centimes	fr.	116,727 »
Pain de 533 hommes ou 194,545 journées à 18 centimes.		35,018 10
Viande de 533 hommes ou 194,545 journées à 52 centimes.		62,254 40
		<hr/>
TOTAL.	fr.	213,999 50
A déduire, environ 4 p. % pour les pertes qui surviendront parmi ces hommes dans le courant de l'année 1882		8,999 50
		<hr/>
RESTE.	fr.	205,000 »
		<hr/>

Le Budget de 1882 ne comprend également pas les crédits nécessaires pour l'entretien pendant trois mois du contingent supplémentaire qui sera fourni le 1^{er} octobre de cette année par la classe de 1882, pour combler les pertes survenues : 1^o dans le contingent de 1880, pendant la première année de son service, et 2^o dans le contingent de 1879, pendant la seconde année de son service.

Il est impossible d'évaluer dès à présent le montant de la dépense résultant de cet entretien, parce que le chiffre des pertes à combler par la classe de 1882 ne peut être constaté qu'à la fin de l'exercice 1881, époque à laquelle la loi du contingent fixera le chiffre du contingent supplémentaire à fournir par cette classe de 1882.

Le Département de la Guerre se réserve de demander, à l'expiration de l'exercice 1882, les crédits supplémentaires ou les transferts destinés à lui allouer les fonds nécessaires pour couvrir la dépense faite pendant cet exercice pour l'entretien des contingents supplémentaires fournis par les classes de 1881 et 1882.

Les augmentations de crédit portées au Budget de 1882 sont expliquées et justifiées dans les notes ci-après :

CHAPITRE III.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation nette : 10,900 francs.

L'augmentation de crédit demandée à l'article 15 du Budget est destinée, en partie, à régulariser les dispositions qui ont été prises pour accorder l'indemnité de fourrages aux quatre officiers de la compagnie des télégraphistes de campagne et au commandant de la compagnie des télégraphistes de place.

En ce qui concerne les télégraphistes de campagne, l'expérience a démontré que dans les manœuvres, l'étendue des distances à parcourir et la rapidité

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des mouvements ne permettent pas aux officiers d'exécuter à pied le service dont ils sont chargés, et le Département de la Guerre a accordé à ces officiers, sur le pied de paix, la ration de fourrages qui ne leur était attribuée que sur le pied de guerre.

La même disposition a été prise en faveur du commandant de la compagnie des télégraphistes de place, dont le service, à Anvers, s'étend à des distances considérables et ne peut être convenablement exécuté, si cet officier ne peut disposer d'un cheval.

La seconde partie de l'augmentation de crédit demandée à l'article 15 s'applique au traitement annuel de quelques agents subalternes de l'état-major particulier du génie, qui ont été nommés pour compléter le personnel des gardes-éclusiers et des agents de casernement, et pour occuper quelques emplois dont la création a été reconnue nécessaire.

Le tableau ci-après donne le détail des modifications qui sont proposées à l'article 15 du Budget.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

	EN PLUS qu'au Budget de 1881.	EN MOINS qu'au Budget de 1881.
1° Augmentation provenant des rations de fourrages accordées aux officiers des compagnies de télégraphistes :		
5 Chevaux ou 1825 journées d'indemnité de fourrages à 1,70.	5,102 50	"
2° Augmentation provenant du traitement annuel des employés ci-après :		
1 Garde-éclusier à fr. 1,525 par an fr. 1,525 "		
2 Agents de casernement à fr. 240 par an fr. 480 "		
5 Id. à fr. 150 par an fr. 750 "		
1 Chef mécanicien du fort S'-Philippe fr. 2,200 "		
1 Garde forestier au camp de Beverloo. fr. 2,100 "		
1 Garde particulier " fr. 1,000 "		
	7,855 "	
3° Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 15.		57 50
TOTAUX. fr.	10,957 50	57 50
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	10,900 "	

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

Le Département de la Guerre propose d'allouer à l'article 18 du Budget (dépenses d'administration de l'École militaire) :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° A titre de charge extraordinaire et temporaire, un crédit de 10,000 francs destiné à l'achat des instruments nécessaires pour constituer à l'École militaire un cabinet complet de géodésie et de topographie, qui est indispensable pour l'enseignement de ces sciences.

2° Une augmentation de crédit de 1,500 francs, destinée à renforcer l'allocation accordée pour l'entretien et le renouvellement des appareils et instruments qui font partie des collections de l'école; cette augmentation est compensée par la diminution d'une somme égale opérée sur l'article 17 du Budget (*Traitement du personnel de l'École militaire*)

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES EN AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation nette : 62.000 francs.

Le Département de la Guerre dispose pour le coucher des troupes de . . . 36,200 fournitures appartenant à la compagnie des lits militaires.
Et de . . . 6,000 lits environ, appartenant aux villes.

TOTAL. 42,200 lits.

Ces lits, disséminés dans les 36 garnisons occupées par les troupes, suffisent à peine pour les besoins actuels du couchage, puisque l'effectif *moyen* porté au Budget est de 41,521 sous-officiers et soldats; or, cet effectif s'élève, à certains moments, bien au delà de ce chiffre, et le Département de la Guerre doit alors pourvoir au coucher des troupes au moyen des fournitures de l'État.

Cette situation, qui excite des plaintes fondées, va s'aggraver sous peu par l'incorporation successive des contingents supplémentaires, qui seront appelés à combler les pertes éprouvées par les contingents des classes de milice antérieures.

Il est donc indispensable et urgent de pourvoir à une augmentation du matériel de couchage, et le Département de la Guerre a porté, dans ce but, au Budget de 1882, les fonds nécessaires pour le loyer de 5,000 nouvelles fournitures de la compagnie des lits militaires.

Un projet de loi spécial sera présenté prochainement à la Législature pour autoriser le Gouvernement à passer un contrat à cette fin avec ladite compagnie.

Le tableau ci-après donne le détail des modifications proposées à l'article 24 du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — Casernement des hommes.

	EN PLUS qu'au Budget de 1881.	EN MOINS qu'au Budget de 1881.
1° Augmentation de 5,000 fournitures de couchage de la compagnie des lits militaires à fr. 15 par an	75,000 »	
2° Diminution de 200,000 journées de couchage pour les fournitures appartenant aux villes, à 0,05 ^c par journée		10,000 »
3° Diminution de 142,500 journées d'occupation des fournitures de l'État à 0,02 ^c		2,850 »
4° Diminué sur les dépenses diverses pour arrondir le chiffre de l'article 24		150 »
TOTAUX fr.	75,000 »	13,000 »
RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	62,000 »	

Bruxelles, le 27 janvier 1881.

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

(390)

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1882, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions quatre cent vingt-six mille francs* (44,426,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement des vivres et des fourrages, sur les articles 6, 7, 8, 10, 22 et 23.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande) à l'article 23 (fourrages en nature) et vice versa, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1882, les excédents que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédents pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1883.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	} 482,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	300,000 »	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000 »	»	
4	Matériel	55,000 »	»	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	40,000 »	150,000 »	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	896,000 »	»	} 1,408,200 »
7	— — des provinces et des places	314,200 »	»	
8	— du service de l'intendance	258,000 »	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	302,200 »	»	} 1,152,200 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	665,000 »	»	
11	Service pharmaceutique.	185,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	13,324,500 »	»	} 24,582,900 »
13	— — de la cavalerie	3,771,000 »	»	
14	— — de l'artillerie	5,300,000 »	»	
15	— — du génie	1,310,500 »	»	
16	— — du bataillon d'administration	677,900 »	»	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
À REPORTER fr.		27,542,500 »	150,000 »	27,692,500 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,542,300 »	150,000 »	27,692,300 »
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	232,100 »	»	286,400 »
18	Dépenses d'administration	44,300 »	10,000 »	
CHAPITRE VI.				
ETABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
19	Traitement du personnel des établissements	66,575 »	»	1,107,555 »
20	Matériel de l'artillerie	1,041,180 »	»	
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
21	Matériel du génie	1,460,000 »	»	1,460,000 »
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
22	Pain et viande	6,802,800 »	»	15,564,800 »
23	Fourrages en nature	4,751,300 »	»	
24	Casernement des hommes	775,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»	
27	Transports généraux	95,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte	852,700 »	»	
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	185,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	44,116,055 »	160,000 »	44,276,055 »

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	44,116,055 °	100,000 °	44,276,055 °
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	154,460 °	540 °	135,000 °
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,945 °	°	14,945 °
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	44,265,460 °	160,540 °	44,426,000 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	•
2	•	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 166,700	200,000	•
	•	— des huissiers, messagers et gens de service. 33,300		
3	•	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	•
	•	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	55,000	•
	•	Chauffage et éclairage. 13,000		
	•	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
Charges ordinaires et permanentes.				
5		Reconnaisances militaires, achats d'instruments, etc. fr. 5,000	26,000	•
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
b.		Charges extraordinaires et temporaires.	40,000	150,000
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000		
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			332,000	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	21,000 »	»	»		
200,000 »	200,000 »	»	»		
16,000 »	16,000 »	»	»		
55,000 »	55,000 »	»	»		
190,000 »	190,000 »	»	»		
482,000 »	482,000 »	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.			
				ÉTATS-MAJORS.			
				<i>État-major général.</i>			
				Officiers généraux.			
				SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	36	Lieutenants-généraux, à	fr. 18,500 . fr. 166,500 »		
		18	54	Généraux-majors, à	12,700 . . . 228,600 »		
					595,100 »		
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments.	1,975 50		
					593,124 50		
				SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à	fr. 14,800 . fr. 29,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à	10,160 . . . 40,640 »		
					70,240 »		
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments.	551 20		
					69,888 80		
a.				TOTAL.	fr. 465,015 50		
				A DÉDUIRE :			
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	fr. 18,500 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments	92 50		
					18,407 50		
				RESTE	fr. 444,605 80		
				A AJOUTER :			
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-généraux	fr. 2,000 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments	10 »		
					1,990 »		
				TOTAL.	fr. 446,595 80		
				Corps d'état-major.			
		4	12	Colonels, à	fr. 9,500 . . . fr. 38,000 »		
		4	8	Lieutenants-colonels, à	7,100 28,400 »		
		8	16	Majors, à	6,500 50,400 »		
		18	56	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	5,100 91,800 »		
		12	24	— de 2 ^e classe	4,400 52,800 »		
					261,400 »		
		46	96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments.	1,507 »		
					260,093 »		
		79	200	A REPORTER.	fr. 706,688 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires ou permanentes.	Charges extraordinaires ou temporaires.
		HOMMES.	CHEVAUX.			
		79	200	REPORT. fr. 706,688 80		
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVOIR :		
				1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à fr. 1,500 . . . fr. 1,500 »		
				5 — — de 2 ^e classe . . . à . . . 1,000 . . . 5,000 »		
				6 — — de 3 ^e classe . . . à . . . 850 . . . 5,100 »		
				6 lieutenants d'infanterie. à . . . 850 . . . 5,100 »		
				1 lieutenant d'artillerie à . . . 375 . . . 375 »		
				1 capitaine en 1 ^{er} du génie à . . . 500 . . . 500 »		
				1 lieutenant du génie. à . . . 375 . . . 375 »		
				<hr/>		
				17,750 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 88 75		
				<hr/>		
				17,661 25		
				TOTAL. fr. 724,350 05		
				Indemnité de vivres de campagne.		
				Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) 1,768 45		
				Indemnité de fourrages.		
				242 chevaux \times 365 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^e fr. 150,161 »		
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division fr. 620 50		
				<hr/>		
				150,781 50	896,000 »	
				Frais de bureau.		
				2 lieutenants-généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs. fr. 4,000 »		
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 »		
				2 — des circonscriptions militaires. $\left\{ \begin{array}{l} 1 \text{ à } 1,500 \text{ »} \\ 1 \text{ à } 1,200 \text{ »} \end{array} \right\}$ 2,700 »		
				4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . . 2,400 »		
				2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 »		
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . . 8,000 »		
				<hr/>		
				19,100 »		
				A REPORTER. fr.	896,000 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,000 »	896,000 »		»	»	
896,000 »	896,000 »		»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					REPORT. fr.	896,000 "	"
				État-major des provinces et des places.			
				État-major des provinces.			
	a.	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 "		
		"	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 "		
		5	19		55,300 "		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	278 50		
					55,023 50		
				État-major des places.			
	b.	5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500 37,500 "		
		4		— de 2 ^e — , à	6,000 24,000 "		
		9		— de 3 ^e — , à	5,000 45,000 "		
		2	a) 6	Majors, à	4,500 9,000 "		
		9		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	3,500 31,500 "		
		8		— de 2 ^e — , à	2,400 19,200 "		
		4		— de 3 ^e — , à	2,100 8,400 "		
					174,600 "		
		41	6	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	873 "		
					175,727 "		
		46	25				
				Aumôniers.			
	c.			Traitement des aumôniers et desservants	44,950 "	514,200 "	"
				Indemnité de vivres de campagne.			
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,027 "		
				Indemnité de fourrages.			
	e.			25 chevaux \times 565 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c'	15,512 50		
				Frais de bureau.			
	f.	9		9 commandants de province à	1,000 9,000 "		
		1		— de place, à	1,200 1,200 "		
		2		— , à	1,000 2,000 "		
		1		— , à	800 800 "		
		8		— , à	500 4,000 "		
		12		— , à	400 4,800 "		
		4		— , à	240 960 "		
		6		— , à	150 900 "		
		3		— , à	100 500 "		
					25,960 "		
					A REPORTER. fr.	1,210,200 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,000 »	896,000 »		»	»	
314,200 »	314,200 »		»	»	a) A repartir par le Ministre, selon les besoins du service
1,210,200 x	1,210,200 »		»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	1,210,200 »	»
		<i>Intendance militaire a).</i>			
		Traitement.			
		EFFECTIF.			
		HORRES. CHEVAUX.			
		1	2		
		3	»		
		6	»		
a.		12	12		
		13	»		
		35	14		
				Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700 »
				Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	28,500 »
				— de 2 ^{me} id., à 7,100	42,600 »
				Sous-intendants de première classe, à 6,500	75,600 »
				— de deuxième classe, à 4,600	59,800 »
				<hr/>	
				219,200 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,096 »	
				<hr/>	
				218,104 »	
		Indemnité de vivres de campagne.			
	b.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)		1,209 »	258,000 »
		Indemnité de fourrages.			
	c.	14 chevaux \times 365 = 5,110 journées d'indemnité représentative, à fr. 170 c ^t		8,687 »	
	d.	Frais de bureau. b)		30,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,468,200 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																				
			AUUMENTATION.	DIMINUTION.																																					
1,210,200	"	1,210,200	"	"																																					
					<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>"</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>"</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>"</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 150</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	"	— de 1 ^{re} classe	3	"	— de 2 ^{me} —	6	"	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	"	— de 2 ^{me} —	13	"	Capitaines quartiers-maitres	"	38	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	75	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	"	37		35	(*) 150			185
COMPOSITION ORGANIQUE.																																									
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																							
Intendant en chef	1	"																																							
— de 1 ^{re} classe	3	"																																							
— de 2 ^{me} —	6	"																																							
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	"																																							
— de 2 ^{me} —	13	"																																							
Capitaines quartiers-maitres	"	38																																							
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	75																																							
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	"	37																																							
	35	(*) 150																																							
		185																																							
258,000	"	258,000	"	"																																					
1,468,200	"	1,468,200	"	"																																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.		
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).		
				Traitement des officiers de santé.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700 12,700 »		
		4	»	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500 34,000 »		
		8	»	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100 56,800 »		
		1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200 4,200 »		
		20	»	— adjoints, à 2,625 52,500 »		
		1	»	Pharmacien en chef, à 6,500 6,500 »		
	a.	2	»	Pharmaciens principaux, à 5,100 10,200 »		
		10	»	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200 42,000 »		
		12	»	— de 2 ^e classe, à 3,250 39,000 »		
		12	»	— de 3 ^e classe, à 2,800 33,600 »		
		1	1	Vétérinaire en chef, à 6,500 6,500 »		
		72	3	298,000 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,400 »		
				296,510 »		
				Indemnité de vivres de campagne.		
	b.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,828 50		
				Indemnité de fourrages.	502,200 »	
	c.			3 chevaux \times 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t 1,861 50		
				Frais de bureau.		
	d.			Inspecteur général du service de santé. 2,000 »		
				<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>		
	10			415,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr 60 c ^t fr. 664,000 »	665,000 »	
				625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condam- nation. 1,000 »		
				<i>Service pharmaceutique.</i>		
	11			Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires ma- lades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses 185,000 »		
				TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.	1,152,200 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																										
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																											
TOTAL.																																														
302,200 »	302,200 »	»	»	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1 »</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux de 1^{re} classe</td> <td>4 »</td> </tr> <tr> <td>— principaux de 2^e classe.</td> <td>8 »</td> </tr> <tr> <td>— de régiment { de 1^{re} classe. 10 de 2^{me} — 25 }</td> <td>» 35</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td> <td>1 35</td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td> <td>» 46</td> </tr> <tr> <td>— adjoints.</td> <td>20 »</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien en chef.</td> <td>1 »</td> </tr> <tr> <td>Pharmaciens principaux</td> <td>2 »</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>10 »</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>12 »</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>12 »</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaire en chef</td> <td>1 »</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires principaux.</td> <td>» 2</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>» 10</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>» 14</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>» 8</td> </tr> <tr> <td></td> <td>73 (*) 150</td> </tr> <tr> <td></td> <td>923</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1 »	Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4 »	— principaux de 2 ^e classe.	8 »	— de régiment { de 1 ^{re} classe. 10 de 2 ^{me} — 25 }	» 35	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1 35	— — de 2 ^{me} —	» 46	— adjoints.	20 »	Pharmacien en chef.	1 »	Pharmaciens principaux	2 »	— de 1 ^{re} classe	10 »	— de 2 ^{me} —	12 »	— de 3 ^{me} —	12 »	Vétérinaire en chef	1 »	Vétérinaires principaux.	» 2	— de 1 ^{re} classe	» 10	— de 2 ^{me} —	» 14	— de 3 ^{me} —	» 8		73 (*) 150		923
COMPOSITION organique.																																														
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																													
Inspecteur général	1 »																																													
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4 »																																													
— principaux de 2 ^e classe.	8 »																																													
— de régiment { de 1 ^{re} classe. 10 de 2 ^{me} — 25 }	» 35																																													
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1 35																																													
— — de 2 ^{me} —	» 46																																													
— adjoints.	20 »																																													
Pharmacien en chef.	1 »																																													
Pharmaciens principaux	2 »																																													
— de 1 ^{re} classe	10 »																																													
— de 2 ^{me} —	12 »																																													
— de 3 ^{me} —	12 »																																													
Vétérinaire en chef	1 »																																													
Vétérinaires principaux.	» 2																																													
— de 1 ^{re} classe	» 10																																													
— de 2 ^{me} —	» 14																																													
— de 3 ^{me} —	» 8																																													
	73 (*) 150																																													
	923																																													
665,000 »	665,000 »	»	»	b) Infanterie. 251,100 journées. Cavalerie. 78,700 » Artillerie. 72,300 » Génie. 11,300 » Bataillon d'administration 4,600 »																																										
185,000 »	185,000 »	»	»	TOTAL. 418,000 journées.																																										
1,152,200 »	1,152,200 »	»	»																																											

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont comptés dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE																																										
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																									
		<p>CHAPITRE IV.</p> <p>SOLDE DES TROUPES.</p> <p><i>Traitement et solde de l'infanterie.</i></p> <p>Traitement, solde et accessoires.</p>																																											
		<table border="1" style="width: 100px; margin-left: 0;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1852</td> <td>254</td> </tr> <tr> <td>25571</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>27425</td> <td>254</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1852	254	25571	"	27425	254																																	
EFFECTIF.																																													
HOMMES.	CHEVAUX.																																												
1852	254																																												
25571	"																																												
27425	254																																												
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Officiers de tous grades</td> <td style="text-align: right;">fr. 5,447,900 81</td> </tr> <tr> <td>Sous-officiers et soldats</td> <td style="text-align: right;">7,445,498 40</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding-top: 20px;"> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.</td> <td style="text-align: right;">59,000 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnité aux sous-officiers promus officiers.</td> <td style="text-align: right;">19,200 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.</td> <td style="text-align: right;">50,000 »</td> </tr> <tr> <td>Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs</td> <td style="text-align: right;">515,544 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes</td> <td style="text-align: right;">40,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">13,355,005 21</td> </tr> </table> </td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"> <p>A DÉDUIRE :</p> </td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.</td> <td style="text-align: right;">fr. 160,704 »</td> </tr> <tr> <td>Pour vacances et petites permissions</td> <td style="text-align: right;">360,006 21</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">520,710 21</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">12,834,295 »</td> </tr> </table> </td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"> <p>A REPORTER. . . fr. 12,834,295 »</p> </td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Officiers de tous grades	fr. 5,447,900 81	Sous-officiers et soldats	7,445,498 40	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.</td> <td style="text-align: right;">59,000 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnité aux sous-officiers promus officiers.</td> <td style="text-align: right;">19,200 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.</td> <td style="text-align: right;">50,000 »</td> </tr> <tr> <td>Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs</td> <td style="text-align: right;">515,544 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes</td> <td style="text-align: right;">40,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">13,355,005 21</td> </tr> </table>		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	59,000 »	Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	19,200 »	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	50,000 »	Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs	515,544 »	Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	40,000 »		13,355,005 21					<p>A DÉDUIRE :</p>					<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.</td> <td style="text-align: right;">fr. 160,704 »</td> </tr> <tr> <td>Pour vacances et petites permissions</td> <td style="text-align: right;">360,006 21</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">520,710 21</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">12,834,295 »</td> </tr> </table>	Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.	fr. 160,704 »	Pour vacances et petites permissions	360,006 21		520,710 21		12,834,295 »					<p>A REPORTER. . . fr. 12,834,295 »</p>		
Officiers de tous grades	fr. 5,447,900 81																																												
Sous-officiers et soldats	7,445,498 40																																												
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.</td> <td style="text-align: right;">59,000 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnité aux sous-officiers promus officiers.</td> <td style="text-align: right;">19,200 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.</td> <td style="text-align: right;">50,000 »</td> </tr> <tr> <td>Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs</td> <td style="text-align: right;">515,544 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes</td> <td style="text-align: right;">40,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">13,355,005 21</td> </tr> </table>		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	59,000 »	Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	19,200 »	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	50,000 »	Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs	515,544 »	Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	40,000 »		13,355,005 21																																
Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	59,000 »																																												
Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	19,200 »																																												
Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	50,000 »																																												
Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs	515,544 »																																												
Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	40,000 »																																												
	13,355,005 21																																												
		<p>A DÉDUIRE :</p>																																											
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.</td> <td style="text-align: right;">fr. 160,704 »</td> </tr> <tr> <td>Pour vacances et petites permissions</td> <td style="text-align: right;">360,006 21</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">520,710 21</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">12,834,295 »</td> </tr> </table>	Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.	fr. 160,704 »	Pour vacances et petites permissions	360,006 21		520,710 21		12,834,295 »																																			
Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.	fr. 160,704 »																																												
Pour vacances et petites permissions	360,006 21																																												
	520,710 21																																												
	12,834,295 »																																												
		<p>A REPORTER. . . fr. 12,834,295 »</p>																																											

(410 A)

1880/81

N° 83

Infanterie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 12,854,205 »		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 565 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c. 157,607 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 »		
		Logement et nourriture.		
			15,524,500 »	
	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 44,000		
		64,000 journées à fr 1 25 c. 80,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 »		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 »		
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 »		
	e.	1 école de volontaires 5,500 »		
		1 école d'enfants de troupe. 9,500 »		
		1 école de tir et de perfectionnement 4,500 »		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 »		
		302,600 »		
		A REPORTER. fr. 13,524,500 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,524,500	»	15,524,500	»	•	
15,524,500	»	15,524,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		REPORT. fr.	15,524,500	"										
		EFFECTIF.												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>560</td> <td>640</td> </tr> <tr> <td>5,680</td> <td>4,840</td> </tr> <tr> <td>6,040</td> <td>5,480</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX	560	640	5,680	4,840	6,040	5,480		
EFFECTIF.														
HOMMES.	CHEVAUX													
560	640													
5,680	4,840													
6,040	5,480													
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>												
		Traitement, solde et accessoires.												
		Officiers de tous grades fr. 1,426,255												
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,066,374 50												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. . fr. 18,000												
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500												
15	a.	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000												
		Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 75,000												
		3,600,107 50												
		A DÉDUIRE :												
		Pour 75,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 87 centimes. fr. 65,859												
		Pour vacances et petites permissions 56,842 50												
		122,701 50												
		3,477,406												
		A REPORTER. fr. 3,477,406	13,524,500	"										

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION	DIMINUTION	
15,524,500 »	15,524,500 »		»	»	
15,524,500 »	15,524,500 »		»	»	

DÉVELOPPEMENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 3,477,400 »	13,524,500 »	»
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »	5,771,000 »	»
13 (suite).		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr 55,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 ^e escadrons actifs, à . fr. 7.200 fr. 57,600 »		
		Une école d'équitation 18,000 »	75,000 »	
		A REPORTER. . . . fr.	17,295,500 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,524,500	»	13,524,500	»	»	
5,771,000	»	5,771,000	»	»	
17,295,500	»	17,295,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.	17,295,500 »
			<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>		
			Traitement, solde et accessoires.		
			ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
			<i>Officiers.</i>		
		5	Colonels, à	9,500 . . . fr.	47,500 »
		5	Lieutenants-colonels, à	7,100	35,500 »
		5	Majors, à	6,500	31,500 »
		7	Capitaines commandants, à	4,600	32,200 »
		11	— en second de 2 ^e classe, à	5,500	58,500 »
		5	Majors commandants du matériel, à	5,500	27,500 »
		1	Garde d'artillerie principal, à	4,600	4,600 »
		8	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	5,700	29,600 »
		8	— de 2 ^e —, à	2,750	22,000 »
		8	— de 3 ^e —, à	2,100	16,800 »
		65			285,700 »
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments		1,428 50
			RESTE fr.		284,271 50
			<i>Sous-officiers et employés.</i>		
		50	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,500 . . . fr.	45,000 »
		50	— de 2 ^e —, à	1,500	39,000 »
		5	Maîtres artificiers, à	1,500	7,500 »
		1	Contrôleur principal, à	5,500	5,500 »
		5	— de 1 ^{re} classe, à	2,800	8,400 »
		3	— de 2 ^e —, à	2,500	6,900 »
		4	Réviseurs, à	2,000	8,000 »
		76			118,100 »
			<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>		
		502	Officiers de tous grades		1,958,421 69
		7,860	Sous-officiers, brigadiers et soldats		2,775,970 80
		8,562			
			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire		55,000 »
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,500 »
			— de 40 centimes . en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		8,000 »
			Première mise de petit équipement à allouer à 2,058 miliciens et à 200 volontaires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. 52,200 » } 90,504 »		
					5,249,567 99
			A DÉDUIRE :		
			Pour 72,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 77 centimes		55,671 »
			Pour vacances et petites permissions		118,046 19
					175,717 19
					5,075,850 80
			A REPORTER fr.		5,075,850 80
					17,295,500 »

(418 A)

1880/81

N° 83

Artillerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882

1882.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
17,295,500	» 17,295,500	»	»		
17,295,500	» 17,295,500	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES,	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report fr. 5,075,850 80	17,295,500 »	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux × 565 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' fr. 25,579 »		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes. fr. 77,920 20		
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000 »	5,506,000 »	»
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 29,800 journées, à fr. 1 25 c' . . . fr. 57,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général. fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre. 500 »		
	f.	Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Sept régiments, à 9,000 francs 65,000 »		
		Bataillon du train et compagnies spéciales. 6,800 »		
		Une école de tir 700 »		
		76,400 »		
		A REPORTER. fr. 22,601,500 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL. 17,295,500	17,295,500	"	"	
5,506,000	5,506,000	"	"	
22,601,500	22,601,500	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
				REPORT. fr.	22,601,500 "	
		<i>Traitement et solde du génie.</i>				
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>				
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.				
		<i>Officiers.</i>				
		3	6	Colonels, à	9,500 . . . fr.	28,500 "
		6	6	Lieutenants-colonels, à	7,100	42,600 "
		6	6	Majors, à	6,500	37,800 "
		17	7	Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600	78,200 "
		11		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	3,700	40,700 "
		11		Lieutenants, à	2,875	51,625 "
						259,425 "
		54	25	A DÉDUIRE : $\frac{3}{2}$ p. 0/0 pour médicaments	1,297 12	
					RESTE.	258,127 88
		<i>Gardes.</i>				
		7	"	Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200.	22,400 "	119,100 "
		7	"	— — de 2 ^e — , à 2,800.	19,600 "	
		12	"	— de 1 ^{re} classe, à	2,525	
		12	"	— de 2 ^e — , à	2,100	
		12	"	— de 3 ^e — , à	1,800	
		50	"	<i>Commis.</i>		
		8	"	Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,400.	19,200 "	58,800 "
		6	"	— — de 2 ^e — , à 2,100.	12,600 "	
		6	"	— de 1 ^{re} classe, à	1,800	
		6	"	— de 2 ^e — , à	1,500	
		6	"	— de 3 ^e — , à	1,200	
		52	"	<i>Employés.</i>		
		6	"	Éclusiers, à	1,525	7,950 "
		8	"	Portiers, à	400	5,200 "
		41	"	Agents de casernement, à	240	9,840 "
		41	"	— — , à	150	6,150 "
		1	"	Chef mécanicien	2,200	2,200 "
		1	"	Garde forestier	2,100	2,100 "
		1	"	Garde particulier	1,000	1,000 "
		99	"	<i>Régiment.</i>		
		87	17	Officiers de tous grades		518,561 69
		1590	"	Sous-officiers et soldats		460,268 65
		1477	17			
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000 "	
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 "	
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 "	
				Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs.	16,920 "	
						1,269,018 22
				A DÉDUIRE :		
				Pour 11,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes.	8,475 "	
				Pour vacances et petites permissions	19,529 22	
						27,804 22
				RESTE.		1,241,214 "
				A REPORTER. fr.	1,241,214 "	22,601,500 "

(422 A)

GÉNIE.

Celle arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir

1	—	de place et d'artificiers;
1	—	de pontonniers de place;
1	—	de chemin de fer;
1	—	d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										TRAITEMENT annuel.	MONTANT						
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		3 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.		3 COMPAGNIES de télégraphistes.		1 COMPAGNIE de pontonniers.		1 COMPAGNIE de chemin de fer.			1 DÉPÔT.		TOTAL.	par GRADE.	CATEGORIE.		
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.					
<i>État-major du régiment.</i>																		
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	9,500	»	9,500	»
Lieutenant-colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	7,100	»	7,100	»
Majors	3	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	7	6,500	»	25,200	»
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	5,100	»	5,100	»
Lieutenants adjudants-majors	3	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	2,875	»	8,625	»
Lieutenant ou sous-lieuten ^t officier d'armement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2,875	»	2,875	»
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	3,800	»	3,800	»
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2,462 50	»	2,462 50	»
Capit. administrat ^r d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	3,450	»	3,450	»
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	6,500	»	6,500	»
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	4,200	»	4,200	»
— — de 2 ^e —	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	3,250	»	3,250	»
<i>Compagnies.</i>																		
Capitaines en 1 ^{er}	»	»	12	2	2	1	1	1	1	1	1	»	18	2	4,600	»	82,800	»
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	»	»	12	2	2	1	1	1	1	1	1	»	18	1	5,700	»	50,200	»
Lieutenants	»	»	12	2	2	1	1	1	1	1	1	»	18	1	2,875	»	51,750	»
Sous-lieutenants	»	»	12	2	2	1	1	1	1	1	1	»	18	1	2,475	»	44,550	»
	12	11	48	8	8	4	4	4	4	4	4	»	87	17				
a) Officiers de l'arme 81																		
Comptables 5 } 87																		
Médecins 1																		
TOTAL 320,162 50																		
A déduire 1/2 p. % pour médicaments 1,600 81																		
Reste fr. 318,561 69																		

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT				
	PETIT ÉTAT-MAJOR.		3 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.		3 COMPAGNIES de télégraphistes.		1 COMPAGNIE de pontonniers.		1 COMPAGNIE de chemin de fer.				1 COMPAGNIE d'ouvriers.		TOTAL.	par GRADE.	CATEGORIE.
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.			Hommes.	Chevaux.			
<i>Petit état-major.</i>																	
Adjudants sous-officiers	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1,095	3 28	3,558 75	
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 50	942 50	
Sergent garde-magasin	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 15	784 75	
Sergent clairon	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1,095	4 20	1,514 »	
Sergent armurier	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	730	» 84	613 20	
<i>Compagnies.</i>																	
Sergents-majors	»	»	12	2	2	1	1	1	1	1	1	»	18	6,570	2 50	16,425 »	
Premiers sergents	»	»	12	2	2	1	1	1	1	1	1	»	18	6,570	2 30	15,141 »	
Sergents fourriers	»	»	12	2	2	1	1	1	1	1	1	»	18	6,570	2 15	14,125 50	
Sergents	»	»	60	10	5	5	5	5	5	5	5	»	88	32,120	2 15	69,058 »	
Caporaux	»	»	120	16	8	8	8	8	8	8	8	»	168	61,520	» 98	60,092 80	
Clairons	»	»	36	4	2	2	2	2	2	2	2	»	43	17,520	» 87	15,242 40	
Soldats de 1 ^{re} classe	»	»	252	42	21	21	21	21	21	21	21	»	357	130,505	» 78	104,657 90	
— de 2 ^e classe	»	»	468	78	39	39	39	39	39	39	39	»	683	241,995	» 66	159,716 70	
	8	972	156	78	78	78	78	78	78	78	78	»	1390	507,350			451,410 10
TOTAL 460,268 55																	

(422 A)

1880/81

N° 83

Cavalerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
22,601,500 »	22,601,500 »	»	»	
22,601,500 »	22,601,500 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 1,241,214 »	22,601,500 »	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 42 chevaux × 365 = 15,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' fr. 26,061 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 »		
			1,310,500 »	»
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 3,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général 2,500 »		
		5 directeurs dans les divisions territoriales 4,400 »		
	e.	Commandants du génie dans les places 20,950 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 »		
		57,350 »		
		A REPORTER. fr. 23,912,000 »		»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
22,601,500	»	22,601,500	»	»	
1,510,500	»	1,290,600	10,900	»	
23,912,000	»	23,901,100	10,900	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	25,912,000 »	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		Traitement, solde et accessoires.		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr.	176,214 50	
	60	Commis aux écritures.	84,000 »	
	760	Sous-officiers et soldats	562,985 20	
a.	894			
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	16,000 »	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 »	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500 »	
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	3,450 »	
			644,549 70	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 4,600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	5,060 »	
		Pour vacances et petites permissions	4,589 70	
			9,649 70	
		Reste. fr.	634,900 »	
	b.	41 Sœurs hospitalières, à 900 francs.	36,900 »	
	c.	Frais d'administration	5,000 »	677,900 »
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche	600 »	»
	e.	Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,589,900 »	»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés	TOTAL	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,852	25,571	27,425
» 15. — Cavalerie	»	»	»	360	5,680	6,040
» 14. — Artillerie	65	76	159	502	7,860	8,562
» 15. — Génie	54	181	255	87	1,590	1,477
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	74	820	894
	117	257	574	2,875	41,321	44,196

(426A)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° D'un état-major (Administration centrale) ;

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, savoir : } 1^{re} section : Hôpitaux.
 } 2^e — Boulangeries.
 } 3^e — Boucheries.
 } 4^e — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT								
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.							
Officier supérieur d'administration	1	2	2	2	2	1	5,100	5,100	»							
Officiers d'administration	do 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	4	3,000	51,000	»							
	do 2 ^e id.	1	5	5	5	4	2,600	45,000	»							
	do 3 ^e id.	2	6	5	5	5	2,200	41,800	»							
	do 4 ^e id.	2	5	6	5	5	1,800	34,200	»							
TOTAUX	3	21	21	11	18	74			177,100							
A déduire 1/3 p. o/o pour médicaments.									885 50							
Reste. fr.									176,214 50							
<i>Commis.</i>																
Commis aux écritures							de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500	»
							de 2 ^e id.	10	9	2	5	5	30	1,350	40,500	»
							TOTAL fr.	19	18	3	11	11	60			84,000

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25	
Id. 2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,823 50	
Touffiers-majors de 1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099 75	
Id. 2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,348 50	
Portiers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 69	5,581 65	
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 43	4,765 25	
Cuisiniers 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 69	5,581 65	
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 43	4,765 25	
Tisanners 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 69	5,581 65	
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 43	4,765 25	
Infirmiers 1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521 50	
Id. 2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 »	29,565 »	
130,334 25										
Boulangeries.										
Sergents surveillants.	»	»	20	»	»	20	7,300	2 21	16,133 »	
Brigadiers	»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	16,352 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »	
82,125 »										
Boucheries.										
Sergents surveillants.	»	»	»	12	»	12	4,380	2 21	9,679 80	
Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,972 »	
46,471 80										
Fourrages.										
Sergents surveillants.	»	»	»	»	20	20	7,300	2 21	16,133 »	
Brigadiers	»	»	»	»	22	22	8,030	1 60	12,848 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	26,280 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	43,800	1 10	48,180 »	
103,441 »										
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	2	730	2 84	»	613 20
TOTAUX fr.	4	270	168	96	222	760	178,120			362,985 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
25,912,000 »	23,901,100 »		10,000 »	»	
677,900 »	677,900 »		»	»	
24,589,900 »	24,579,000 »		10,900 »	»	
AUGMENTATION . fr			10,900 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant fr. 5,000 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		1 directeur des études 2,500 "		
		2 examinateurs permanents 7,000 "		
		1 instructeur 800 "		
		2 instructeurs adjoints 1,200 "		
		4 inspecteurs des études 6,000 "		
		• secrétaire "		
		2 dessinateurs 6,500 "		
		1 aumônier 2,500 "		
		1 médecin 800 "		
		1 mécanicien 2,500 "		
a.		1 préparateur de chimie 2,500 "		
		1 vaguesmestre conservateur des bâtiments 600 "		
		1 garde conservateur du matériel 560 "		
		1 conservateur des modèles 560 "		
		1 infirmier 600 "		
		1 portier 1,500 "		
		8 hommes de peine 4,800 "		
		5 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 800 "		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,553 "		
		47,000 50		
		Corps enseignant.		
		10 professeurs militaires 9,800 "		
		8 — civils 45,500 "		
17	b.	15 répétiteurs militaires 9,200 "		
		1 — civil 1,500 "		
		3 maîtres militaires 5,000 "		
		5 — civils 9,900 "		
		76,900 "		
		Solde des élèves.		
c.		Solde des élèves de l'École militaire 87,649 50	252,100 "	
		<i>École de guerre.</i>		
		État-major et corps enseignant.		
		1 commandant 1,500 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 professeurs civils 5,250 "		
d.		5 maîtres civils 5,050 "		
		9 professeurs militaires 8,650 "		
		2 maîtres militaires 500 "		
		1 secrétaire 600 "		
		20,550 "		
		A REPORTER. fr. 252,100 "		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
252,100 »		233,600 »	»	1,500 »	
252,100 »		233,600 »	»	1,500 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	252,100 »	»
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	14,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 »	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 »	
18	a.	Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 »	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, etc.	5,000 »	
		56,400 »		
		Charge extraordinaire et temporaire.		
		Achat des instruments nécessaires pour constituer à l'École militaire un cabinet de géodésie et de topographie.	10,000 »	
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 »	44,500 »
		Chauffage et éclairage	2,600 »	10,000 »
		Indemnité aux travailleurs	450 »	
	b.	Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
		7,900 »		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	276,400 »	10,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
252,100 »	253,600 »		»	1,500 »	
54,500 »	42,800 »	11,500 »	»	»	
286,400 »	276,400 »	11,500 »	1,500 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		10,000 »			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,500 »	66,375 »	
	b.	— — de la fonderie de canons 24,900 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir 4,775 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'Etat 261,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 104,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 83,886 23		
		Salaires des ouvriers 258,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		324,686 23		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. fr. 20,000 »		
		304,686 23		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
e.		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaires des ouvriers 28,648 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		93,339 70		
		A REPORTER. fr. 844,428 11	66,375 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 »		66,375 »	°	»	
66,375 »		67,375 »	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 844,428 11	66,375 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaires des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,041,180 »	»
		————— 160,551 89		
20 (suite).	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,107,555 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 »	66,375 »		»	»	
1,041,180 »	1,041,180 »		»	»	
1,107,555 »	1,107,555 »		»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		* MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 505,250 •		
		Ouvrages de fortification 57,450 •		
		Ouvrages mixtes 12,465 •		
		————— 555,165 •		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 610,145 •		
		Ouvrages de fortification 205,350 •		
		Ouvrages mixtes 15,86 •		
		————— 831,555 •		
	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 61,000 •	1,460,000 •	
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 •		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 •		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 •		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc 12,500 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 1,460,000 •		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 14,426,285 rations de pain, à 18 centimes fr. 2,596,751 30		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 145,971 50		
		RESTE fr. 2,450,760 »		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 14,411,077 rations, à 52 centimes. fr. 4,611,544 64	6,802,800 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 259,504 64		
		4,352,040 »		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
		1,717,690 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 62 c' fr. 2,782,657 80		
25	»	885,500 rations mixtes, pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers, à fr. 1 56 c' 1,377,948 »		
		441,650 rations légères, pour les chevaux de troupe des régiments de chasseurs à cheval, à fr. 1 46 c' 644,809 »	4,751,500 »	
		3,042,640 c) 4,805,414 80		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 74,114 80		
		RESTE fr. 4,751,500 »		
		A REPORTER fr. 11,554,100 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																		
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																			
TOTAL.																																																																																																																																																																																						
				<p>a) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th>RATIONS.</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire.</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>251,100</td> <td>9,353,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>75,700</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>72,500</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>5,100</td> <td>11,500</td> <td>507,550</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>4,600</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>415,000</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Reste</td> <td></td> <td></td> <td>14,426,285</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th>Le 1/6 des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire.</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>251,100</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>75,700</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>72,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>5,100</td> <td>11,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administⁿ</td> <td>400</td> <td>4,600</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>415,000</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Reste</td> <td></td> <td></td> <td>549,908</td> </tr> </tbody> </table> <p>b) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th>Le 1/6 des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire.</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>251,100</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>75,700</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>72,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>5,100</td> <td>11,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administⁿ</td> <td>400</td> <td>4,600</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>415,000</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Reste</td> <td></td> <td></td> <td>14,411,077</td> </tr> </tbody> </table> <p>c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>mixtes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie .</td> <td>Guides</td> <td>160</td> <td>1,210</td> <td>300,050</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>320</td> <td>2,420</td> <td>116,800</td> <td>885,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>160</td> <td>1,210</td> <td>58,400</td> <td>"</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie .</td> <td>De campagne et train.</td> <td>445</td> <td>2,572</td> <td>1,028,205</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>59</td> <td>"</td> <td>14,235</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>1,124</td> <td>7,212</td> <td>1,717,690</td> <td>885,500</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>8,536</td> <td colspan="3">5,042,640</td> </tr> </tbody> </table>			JOURNÉES		RATIONS.			de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		A déduire.	Infanterie	44,000	251,100	9,353,415	Cavalerie	42,400	75,700	2,073,200	Artillerie	29,800	72,500	2,868,900	Génie	5,100	11,500	507,550	Bataillon d'administration	400	4,600	178,120			119,700	415,000	14,960,985	Reste				14,426,285			JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.			de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		A déduire.	Infanterie	44,000	251,100	15,208	Cavalerie	42,400	75,700	"	Artillerie	29,800	72,500	"	Génie	5,100	11,500	"	Bataillon d'administ ⁿ	400	4,600	"			119,700	415,000	15,208	Reste				549,908			JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.			de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		A déduire.	Infanterie	44,000	251,100	15,208	Cavalerie	42,400	75,700	"	Artillerie	29,800	72,500	"	Génie	5,100	11,500	"	Bataillon d'administ ⁿ	400	4,600	"			119,700	415,000	15,208	Reste				14,411,077	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS			d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.	Cavalerie .	Guides	160	1,210	300,050	"	"	Lanciers	320	2,420	116,800	885,500	"	Chasseurs	160	1,210	58,400	"	441,650	Artillerie .	De campagne et train.	445	2,572	1,028,205	"	"	De siège	59	"	14,235	"	"	TOTAUX	1,124	7,212	1,717,690	885,500	441,650			8,536	5,042,640		
		JOURNÉES		RATIONS.																																																																																																																																																																																		
		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																			
A déduire.	Infanterie	44,000	251,100	9,353,415																																																																																																																																																																																		
	Cavalerie	42,400	75,700	2,073,200																																																																																																																																																																																		
	Artillerie	29,800	72,500	2,868,900																																																																																																																																																																																		
	Génie	5,100	11,500	507,550																																																																																																																																																																																		
	Bataillon d'administration	400	4,600	178,120																																																																																																																																																																																		
		119,700	415,000	14,960,985																																																																																																																																																																																		
Reste				14,426,285																																																																																																																																																																																		
		JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.																																																																																																																																																																																		
		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																			
A déduire.	Infanterie	44,000	251,100	15,208																																																																																																																																																																																		
	Cavalerie	42,400	75,700	"																																																																																																																																																																																		
	Artillerie	29,800	72,500	"																																																																																																																																																																																		
	Génie	5,100	11,500	"																																																																																																																																																																																		
	Bataillon d'administ ⁿ	400	4,600	"																																																																																																																																																																																		
		119,700	415,000	15,208																																																																																																																																																																																		
Reste				549,908																																																																																																																																																																																		
		JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.																																																																																																																																																																																		
		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																			
A déduire.	Infanterie	44,000	251,100	15,208																																																																																																																																																																																		
	Cavalerie	42,400	75,700	"																																																																																																																																																																																		
	Artillerie	29,800	72,500	"																																																																																																																																																																																		
	Génie	5,100	11,500	"																																																																																																																																																																																		
	Bataillon d'administ ⁿ	400	4,600	"																																																																																																																																																																																		
		119,700	415,000	15,208																																																																																																																																																																																		
Reste				14,411,077																																																																																																																																																																																		
ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																																																																																																																																																			
	d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.																																																																																																																																																																																	
Cavalerie .	Guides	160	1,210	300,050	"	"																																																																																																																																																																																
	Lanciers	320	2,420	116,800	885,500	"																																																																																																																																																																																
	Chasseurs	160	1,210	58,400	"	441,650																																																																																																																																																																																
Artillerie .	De campagne et train.	445	2,572	1,028,205	"	"																																																																																																																																																																																
	De siège	59	"	14,235	"	"																																																																																																																																																																																
TOTAUX	1,124	7,212	1,717,690	885,500	441,650																																																																																																																																																																																	
		8,536	5,042,640																																																																																																																																																																																			
6,802,800	6,802,800	"	"																																																																																																																																																																																			
4,751,500	4,751,500	"	"																																																																																																																																																																																			
11,554,100	11,554,100	"	"																																																																																																																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	11,534,100 »	»
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		40,000 — à une — 15 — 600,000 »		
		624,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 110,000 »		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 407,085 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 8,141 70	775,000 »	
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 2,858 30		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 50,000 »		
		32,858 30		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 40,000 »		
		Cavalerie 46,000 »		
25		Artillerie 12,000 »		
		Génie 1,900 »		
		Bataillon d'administration 100 »		
		100,000 »		
		A REPORTER. fr.	12,409,100 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																									
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																										
	11,554,100	11,554,100	»	»																																										
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>9,535,418</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>14,960,988</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>419,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE</td> <td>14,841,288</td> </tr> <tr> <td>A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td>1,500,000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>16,141,288</td> </tr> <tr> <td>11,200 fournitures de la Comp^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>13,038,000</td> <td>journées.</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/10 pour non-occupation.</td> <td>1,805,800</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>RESTE</td> <td>15,334,200</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,200,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td>407,085</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL ÉGAL.</td> <td></td> <td>16,141,285</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES.		Infanterie	9,535,418	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL	14,960,988	A déduire les journées de marche	419,700	RESTE	14,841,288	A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,500,000	TOTAL	16,141,288	11,200 fournitures de la Comp ^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation	13,038,000	journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation.	1,805,800	»	RESTE	15,334,200	»	b) Fournitures appartenant aux communes	2,200,000	»	c) — — à l'État	407,085	»		TOTAL ÉGAL.		16,141,285
JOURNÉES.																																														
Infanterie	9,535,418																																													
Cavalerie	2,073,200																																													
Artillerie	2,868,900																																													
Génie	507,350																																													
Bataillon d'administration	178,120																																													
TOTAL	14,960,988																																													
A déduire les journées de marche	419,700																																													
RESTE	14,841,288																																													
A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,500,000																																													
TOTAL	16,141,288																																													
11,200 fournitures de la Comp ^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation	13,038,000	journées.																																												
A déduire 1/10 pour non-occupation.	1,805,800	»																																												
RESTE	15,334,200	»																																												
b) Fournitures appartenant aux communes	2,200,000	»																																												
c) — — à l'État	407,085	»																																												
	TOTAL ÉGAL.		16,141,285																																											
	775,000	713,000	62,000	»																																										
	100,000	100,000	»	»																																										
	12,409,100	12,547,100	62,000	»																																										

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,409,100 »	»
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 103,000 »	110,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	95,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	»	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 ²/₄ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 % pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
	a.	426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 468,600 »		
		142 — de guides, à 1,150. 163,500 »		
		65 — de selle d'artillerie, à 1,150. 72,450 »		
		126 — de trait — , à 825. 103,950 »		
		808,500 »		
29		757		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »	852,700 »	»
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	15,564,800 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,409,100	»	12,547,100	»	62,000	»
110,000	»	110,000	»	»	»
95,000	»	95,000	»	»	»
118,000	»	118,000	»	»	»
832,700	»	832,700	»	»	»
15,564,800	»	15,502,800	»	62,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.			62,000		»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
		1 Colonel à	6,575	6,575 »
		7 Majors, à	4,125	28,875 »
		12 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	54,200 »
		8 — de 2 ^e —, à	2,550	20,400 »
		3 — de 5 ^e —, à	2,500	7,080 »
		3 Lieutenants, à	1,800	5,400 »
		2 Sous-lieutenants, à	1,575	5,150 »
		56 TOTAL	105,480	»
		A DÉDUIRE $\frac{2}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments	527 40	
				104,952 60
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
	a.	3 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900	5,700 »
		5 — de 2 ^e —, à	1,700	6,100 »
		4 — de 5 ^e —, à	1,575	6,500 »
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400 »
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100 »
		19 TOTAL	27,600	»
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments	158 »	
				27,462 »
				145,000 »
		<i>5° Employés civils.</i>		
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		5,500 »
		4		
		59		
		<i>Honoraires.</i>		
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure.		7,085 40
		<i>Frais de représentation.</i>		
	31	» Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.		20,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.	185,000	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
145,000	•	145,000	»	•	
20,000	»	20,000	»	•	
165,000	»	165,000	»	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
32	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 102,000 °		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 8,460 °		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 24,000 °		
		134,460 °	134,460 °	540 °
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 °		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	134,460 °	540 °
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne, etc.	14,945 °	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	14,945 °	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
155,000 °	155,000 °	°	°		
155,000 °	155,000 °	°	°		
14,945 °	14,945 °	°	°		
14,945 °	14,945 °	°	°		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RECAPITULATION.				
I.	598	Administration centrale	552,000	» 150,000 »
II.	400	Etats-majors.	1,468,200	» »
III.	408	Service de santé des hôpitaux	1,152,200	» »
IV.	410	Solde des troupes	24,589,900	» »
V.	428	Académie militaire	276,400	» 10,000 »
VI.	452	Établissements et matériel de l'artillerie	1,107,555	» »
VII.	456	Matériel du génie	1,460,000	» »
VIII.	458	Pain, viande, fourrages et autres allocations	15,564,800	» »
IX.	444	Traitements divers et honoraires	165,000	» »
X.	446	Pensions et secours.	154,460	» 540 »
XI.	46.	Dépenses imprévues	14,945	» »
TOTAUX. fr.			44,265,460	» 160,540 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
482,000	»	482,000	»	»	
1,468,200	»	1,468,200	»	»	
1,152,200	»	1,152,200	»	»	
24,580,900	»	24,579,000	10,900	»	
286,400	»	276,400	10,000	»	
1,107,555	»	1,107,555	»	»	
1,460,000	»	1,460,000	»	»	
15,564,800	»	15,502,800	62,000	»	
165,000	»	165,000	»	»	
155,000	»	155,000	»	»	
14,945	»	14,945	»	»	
44,426,000	»	44,545,100	82,900	»	
AUGMENTATION . . . fr.			82,900		

ANNEXE**AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE****POUR L'EXERCICE 1882.****PENSIONS.***Voir* aux annexes (n° 16) du Budget de la Dette publique.**SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1880.**

176 pensions inscrites	fr. 224,488
123 pensions éteintes	118,560
<u>53 pensions restant à servir</u>	<u>fr. 105,928</u>

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1882 est basé sur un effectif de 2003 hommes et de 1362 chevaux.

L'effectif qui a servi de base au Budget de 1881 était de 1965 — — 1345 —

Il y a donc pour 1882 une augmentation de 38 hommes et de 17 chevaux.

Cette différence, qui est détaillée au tableau ci-après, est due aux mesures que le Département de la Guerre se propose de prendre pour la création de 5 brigades nouvelles : Fléron, Jauche, Grace-Berleur, Welkenraedt et Campenhout, et pour l'augmentation de l'effectif des brigades de Laeken et de Thuin.

BRIGADES.	BRIGADIERS.		GENDARMES		TOTAUX.		
	A CHEVAL.	A PIED.	A CHEVAL.	A PIED.	HOMMES.	CHEVAUX.	
Brigades à créer . . .	Fléron	1	»	4	»	5	5
	Jauche	1	»	4	»	5	5
	Grace-Berleur	»	1	»	4	5	»
	Welkenraedt	»	1	»	5	4	»
	Campenhout	1	»	4	»	5	5
Brigades à renforcer .	Laeken	»	1	»	11	12	»
	Thuin	»	»	2	»	2	2
TOTAUX	3	3	14	18	38	17	

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1882 s'élèvent, SAVOIR :

Charges ordinaires et permanentes . . . fr. 3,486,800 » }
 Charges extraordinaires et temporaires . . . 4,800 » } 3,491,600 »
 Les crédits alloués pour l'exercice 1881 s'élèvent à 3,420,600 »

Le Budget de 1882 présente donc une augmentation de . fr. 71,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les motifs de cette différence sont détaillés ci-après :

1° L'augmentation d'effectif de 38 hommes et de 17 chevaux mentionnée plus haut, occasionne une dépense annuelle de fr. 51,639 70 c^s qui se répartit comme il suit, entre les divers littéras de l'article unique du Budget, SAVOIR :

Litt. A. — *Solde des sous-officiers et gendarmes.*

3 brigadiers à cheval ou	1095 journées à fr. 5 60 c ^s ,	5,942 »
3 id. à pied ou	1095 — à fr. 2 90 c ^s ,	3,175 50
14 Gendarmes à cheval ou	5110 — à fr. 3 25 c ^s ,	16,607 50
18 id. à pied ou	6570 — à fr. 2 65 c ^s ,	17,410 50
<u>38</u>	TOTAL	<u>41,135 50</u>

Litt. B. — *Fourrages.*

17 chevaux ou 6205 journées à fr. 1 50 c^s 9,507 50

Litt. C. — *Buffleterie et harnachement.*

21 hommes à pied à 1 franc par an	21 »
17 hommes à cheval à 2 francs par an	34 »
<u>38 hommes.</u>	<u>55 »</u>

Litt. D. — *Casernement des hommes.*

15870 journées de brigadiers et gendarmes à 5 centimes 695 50

Litt. E. — *Casernement des chevaux.*

6205 journées de chevaux à 4 centimes 248 20

Litt. I. — *Armement et munitions* 200 »

51,639 70

2° Le littéra A du Budget de 1881 (*solde et accessoires*) comprend un crédit de 60,000 francs pour haute paye attachée aux chevrons et à la décoration militaire.

Ce crédit a été augmenté de 10,000 francs pour l'exercice 1882 parce que, d'après les faits qui ont été constatés pendant l'année 1880, les dépenses de ce service atteindront bientôt le chiffre de 70,000 francs, ci 10,000 »

A REPORTER. fr. 61,639 70

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 61,639 70

3° Le même littéra A comprend un crédit de 34,750 francs pour la première mise d'habillement et d'équipement à allouer aux gendarmes nouvellement admis, au nombre moyen de 70 hommes à cheval à raison de 400 francs et de 45 hommes à pied à raison de 150 francs.

La moyenne des engagements ayant été, pendant plusieurs années, de 80 hommes à cheval et de 50 hommes à pied, le crédit demandé pour l'exercice 1882 a été réglé sur ces nombres, ce qui constitue une augmentation de 4,750 francs, ci . 4,750 »

TOTAL des augmentations pour les charges ordinaires et permanentes fr. 66,389 70

A DÉDUIRE :

Sur la solde, les fourrages et les dépenses imprévues pour arrondir les chiffres. 189 70

RESTE NET fr. 66,200 »

Charge ordinaire et temporaire.

Un crédit de 4,800 francs a été porté au littéra I du Budget de 1882, à titre de charge extraordinaire et temporaire pour la première mise des objets d'armement à fournir aux hommes, dont l'effectif du Corps de la Gendarmerie sera augmenté, ci. 4,800 »

TOTAL DES AUGMENTATIONS. fr. 71,000 »

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1882 est fixé à la somme de *trois millions quatre cent quatre-vingt-onze mille six cents francs* (3,491,600 francs).

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(456)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS

ARTICLE.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinales et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		GENDARMERIE. a)		
		EFFECTIF.		
		—		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		Traitement, solde et accessoires.		
		53 67 Officiers de tous grades fr. 209,994 75		
		1,950 1,295 Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,229,766 75		
a.		<u>2,005 1,562</u> TOTAL. 2,459,761 50		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire 70,000 »		
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :		
		80 hommes à cheval, à 400 francs 32,000 »		
		50 — à pied, à 150 francs 7,500 »	39,500 »	
		TOTAL. 2,549,261 50		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 4,061 50		
		<u>2,545,200 »</u>		
		Fourrages.		
		24,455 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 75 c. 41,575 50		
		114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 65 c. 189,708 75		
b.		557,700 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 c. 556,550 »		
		<u>497,150</u> TOTAL. 767,852 25		
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 7,182 25		
		<u>760,650 »</u>		
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.		
		655 gendarmes à pied, à 1 franc par an 655 »		
c.		1,295 — à cheval, à 2 francs par an 2,590 »	3,245 »	
		<u>1,950</u>		
		Casernement des hommes.	3,486,800 »	4,800 »
d.		711,750 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 55,587 50		
		Casernement des chevaux.		
e.		472,675 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 18,907 »		
		Dépenses diverses.		
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers 65,000 »		
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 5,000 »		
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 17,000 »		
i.		Armement et munitions 15,700 »		
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée 20,000 »		
l.		Transport de fonds, d'effets, etc. 1,500 »		
m.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. 3,010 50		
		TOTAL. fr. 3,486,800 »		
		Charge extraordinaire et permanente.		
i.		1 ^{re} mise des objets d'armement à fournir pour l'augmentation d'effectif 4,800 »		
		TOTAUX. fr. 3,486,800 »	3,486,800 »	4,800 »

DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																											
		AUGMENTATION	DIMINUTION																																																																																																																																																																																																																																												
TOTAL	1881																																																																																																																																																																																																																																														
				a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après																																																																																																																																																																																																																																											
				Officiers.																																																																																																																																																																																																																																											
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie</th> <th>Officiers complémentaires, médecins et vétérinaires.</th> <th>Chevaux</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages</th> <th>TRAITEMENT annuel</th> <th>MON TANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>General major (1)</td> <td>1,095</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>750</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>2,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl</td> <td>730</td> <td>5,300 »</td> <td>5,300 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maître</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil</td> <td>»</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Medecin de bataillon de 2^e classe</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Veterinaire de 2^e classe</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>5,110</td> <td>5,800 »</td> <td>38,800 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>Lieutenants</td> <td>4,380</td> <td>3,250 »</td> <td>39,250 »</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Sous lieutenants</td> <td>8,030</td> <td>2,950 »</td> <td>64,900 »</td> </tr> <tr> <td>49</td> <td>4</td> <td>67</td> <td></td> <td>24,455</td> <td></td> <td>211,050 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>35</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments</td> <td>1,055 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste</td> <td>fr 209,994 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 40 000 francs</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes</th> <th rowspan="2">Chevaux</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière</th> <th rowspan="2">MONTANT</th> </tr> <tr> <th>de sous officiers, brigadiers et gendarmes</th> <th>de fourrages</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Marechaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 30</td> </tr> <tr> <td>74</td> <td>74</td> <td>Marechaux des logis a cheval</td> <td>27,010</td> <td>27,010</td> <td>5 90</td> <td>105,534 »</td> </tr> <tr> <td>56</td> <td>»</td> <td>— — a pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>40,734 »</td> </tr> <tr> <td>186</td> <td>186</td> <td>Brigadiers a cheval</td> <td>67,890</td> <td>67,890</td> <td>5 60</td> <td>244,404 »</td> </tr> <tr> <td>88</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>52,120</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>93,148 »</td> </tr> <tr> <td>1,022</td> <td>1,022</td> <td>Gendarmes a cheval</td> <td>373,050</td> <td>373,050</td> <td>3 25</td> <td>1,212,547 50</td> </tr> <tr> <td>531</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>193,815</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>515,609 75</td> </tr> <tr> <td>1,980</td> <td>1,298</td> <td></td> <td>711,760</td> <td>472,675</td> <td></td> <td>2,329,766 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER Chevaux d'officiers</td> <td></td> <td>24,455</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>TOTAL GÉNÉRAL</td> <td></td> <td>497,130</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>3,491,600 »</td> <td>3,420,600 »</td> <td>71,000 »</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,491,600 »</td> <td>3,420,600 »</td> <td>71,000 »</td> <td>»</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie	Officiers complémentaires, médecins et vétérinaires.	Chevaux	GRADES.	RATIONS de fourrages	TRAITEMENT annuel	MON TANT	1	»	3	General major (1)	1,095	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl	730	5,300 »	5,300 »	»	1	»	— quartier-maître	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil	»	3,450 »	3,450 »	»	1	1	Medecin de bataillon de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »	»	1	1	Veterinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,800 »	38,800 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	12	»	12	Lieutenants	4,380	3,250 »	39,250 »	22	»	22	Sous lieutenants	8,030	2,950 »	64,900 »	49	4	67		24,455		211,050 »			35										A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments	1,055 25						Reste	fr 209,994 75						(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 40 000 francs							Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.							<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes</th> <th rowspan="2">Chevaux</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière</th> <th rowspan="2">MONTANT</th> </tr> <tr> <th>de sous officiers, brigadiers et gendarmes</th> <th>de fourrages</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Marechaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 30</td> </tr> <tr> <td>74</td> <td>74</td> <td>Marechaux des logis a cheval</td> <td>27,010</td> <td>27,010</td> <td>5 90</td> <td>105,534 »</td> </tr> <tr> <td>56</td> <td>»</td> <td>— — a pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>40,734 »</td> </tr> <tr> <td>186</td> <td>186</td> <td>Brigadiers a cheval</td> <td>67,890</td> <td>67,890</td> <td>5 60</td> <td>244,404 »</td> </tr> <tr> <td>88</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>52,120</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>93,148 »</td> </tr> <tr> <td>1,022</td> <td>1,022</td> <td>Gendarmes a cheval</td> <td>373,050</td> <td>373,050</td> <td>3 25</td> <td>1,212,547 50</td> </tr> <tr> <td>531</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>193,815</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>515,609 75</td> </tr> <tr> <td>1,980</td> <td>1,298</td> <td></td> <td>711,760</td> <td>472,675</td> <td></td> <td>2,329,766 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER Chevaux d'officiers</td> <td></td> <td>24,455</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>TOTAL GÉNÉRAL</td> <td></td> <td>497,130</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes	Chevaux	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière	MONTANT	de sous officiers, brigadiers et gendarmes	de fourrages	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Marechaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 30	74	74	Marechaux des logis a cheval	27,010	27,010	5 90	105,534 »	56	»	— — a pied	13,140	»	3 10	40,734 »	186	186	Brigadiers a cheval	67,890	67,890	5 60	244,404 »	88	»	— a pied	52,120	»	2 90	93,148 »	1,022	1,022	Gendarmes a cheval	373,050	373,050	3 25	1,212,547 50	531	»	— a pied	193,815	»	2 65	515,609 75	1,980	1,298		711,760	472,675		2,329,766 75			A AJOUTER Chevaux d'officiers		24,455					TOTAL GÉNÉRAL		497,130			3,491,600 »	3,420,600 »	71,000 »	»		3,491,600 »	3,420,600 »	71,000 »	»	
Officiers de gendarmerie	Officiers complémentaires, médecins et vétérinaires.	Chevaux	GRADES.	RATIONS de fourrages	TRAITEMENT annuel	MON TANT																																																																																																																																																																																																																																									
1	»	3	General major (1)	1,095	12,700 »	12,700 »																																																																																																																																																																																																																																									
1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »																																																																																																																																																																																																																																									
3	»	6	Majors	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																																																																																																																																																									
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl	730	5,300 »	5,300 »																																																																																																																																																																																																																																									
»	1	»	— quartier-maître	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																																																																																																																																																									
»	1	»	— administrateur d'habil	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																																																																																																																																																									
»	1	1	Medecin de bataillon de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																																																																																																																																																									
»	1	1	Veterinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																																																																																																																																																									
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,800 »	38,800 »																																																																																																																																																																																																																																									
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																																																																																																																																																									
12	»	12	Lieutenants	4,380	3,250 »	39,250 »																																																																																																																																																																																																																																									
22	»	22	Sous lieutenants	8,030	2,950 »	64,900 »																																																																																																																																																																																																																																									
49	4	67		24,455		211,050 »																																																																																																																																																																																																																																									
		35																																																																																																																																																																																																																																													
					A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments	1,055 25																																																																																																																																																																																																																																									
					Reste	fr 209,994 75																																																																																																																																																																																																																																									
					(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 40 000 francs																																																																																																																																																																																																																																										
					Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																																																																																																																																										
					<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes</th> <th rowspan="2">Chevaux</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière</th> <th rowspan="2">MONTANT</th> </tr> <tr> <th>de sous officiers, brigadiers et gendarmes</th> <th>de fourrages</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Marechaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 30</td> </tr> <tr> <td>74</td> <td>74</td> <td>Marechaux des logis a cheval</td> <td>27,010</td> <td>27,010</td> <td>5 90</td> <td>105,534 »</td> </tr> <tr> <td>56</td> <td>»</td> <td>— — a pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>40,734 »</td> </tr> <tr> <td>186</td> <td>186</td> <td>Brigadiers a cheval</td> <td>67,890</td> <td>67,890</td> <td>5 60</td> <td>244,404 »</td> </tr> <tr> <td>88</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>52,120</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>93,148 »</td> </tr> <tr> <td>1,022</td> <td>1,022</td> <td>Gendarmes a cheval</td> <td>373,050</td> <td>373,050</td> <td>3 25</td> <td>1,212,547 50</td> </tr> <tr> <td>531</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>193,815</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>515,609 75</td> </tr> <tr> <td>1,980</td> <td>1,298</td> <td></td> <td>711,760</td> <td>472,675</td> <td></td> <td>2,329,766 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER Chevaux d'officiers</td> <td></td> <td>24,455</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>TOTAL GÉNÉRAL</td> <td></td> <td>497,130</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes	Chevaux	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière	MONTANT	de sous officiers, brigadiers et gendarmes	de fourrages	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Marechaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 30	74	74	Marechaux des logis a cheval	27,010	27,010	5 90	105,534 »	56	»	— — a pied	13,140	»	3 10	40,734 »	186	186	Brigadiers a cheval	67,890	67,890	5 60	244,404 »	88	»	— a pied	52,120	»	2 90	93,148 »	1,022	1,022	Gendarmes a cheval	373,050	373,050	3 25	1,212,547 50	531	»	— a pied	193,815	»	2 65	515,609 75	1,980	1,298		711,760	472,675		2,329,766 75			A AJOUTER Chevaux d'officiers		24,455					TOTAL GÉNÉRAL		497,130																																																																																																																																																						
Hommes	Chevaux	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière				MONTANT																																																																																																																																																																																																																																						
			de sous officiers, brigadiers et gendarmes	de fourrages																																																																																																																																																																																																																																											
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																																																																																																																																																									
9	9	Marechaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 30																																																																																																																																																																																																																																									
74	74	Marechaux des logis a cheval	27,010	27,010	5 90	105,534 »																																																																																																																																																																																																																																									
56	»	— — a pied	13,140	»	3 10	40,734 »																																																																																																																																																																																																																																									
186	186	Brigadiers a cheval	67,890	67,890	5 60	244,404 »																																																																																																																																																																																																																																									
88	»	— a pied	52,120	»	2 90	93,148 »																																																																																																																																																																																																																																									
1,022	1,022	Gendarmes a cheval	373,050	373,050	3 25	1,212,547 50																																																																																																																																																																																																																																									
531	»	— a pied	193,815	»	2 65	515,609 75																																																																																																																																																																																																																																									
1,980	1,298		711,760	472,675		2,329,766 75																																																																																																																																																																																																																																									
		A AJOUTER Chevaux d'officiers		24,455																																																																																																																																																																																																																																											
		TOTAL GÉNÉRAL		497,130																																																																																																																																																																																																																																											
3,491,600 »	3,420,600 »	71,000 »	»																																																																																																																																																																																																																																												
3,491,600 »	3,420,600 »	71,000 »	»																																																																																																																																																																																																																																												

(460)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1881 a été voté au chiffre de	15,432,010 »
Le Budget proposé pour l'exercice 1882 s'élève à	15,567,310 »
Soit une augmentation de fr.	<u>135,300 »</u>

qui forme la balance des accroissements et des réductions de crédits proposés pour certains articles du Budget, différences qui sont justifiées par les considérations ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit voté pour 1881 (<i>ordinaire</i>). fr.	833,500 »
» demandé pour 1882 (<i>ordinaire</i>).	839,200 »
En plus pour 1882 fr.	<u>5,900 »</u>

Cette somme se subdivise ainsi qu'il suit :

<i>a.</i> Pour allouer à quelques agents de l'administration des monnaies les traitements réglementaires affectés à leurs grades fr.	2,500 »
<i>b.</i> Pour pouvoir accorder à six fonctionnaires de l'administration centrale l'augmentation de traitement prévue par l'article 16 de l'arrêté organique du 31 décembre 1875	3,400 »
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>5,900 »</u>

ART. 5. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1881 fr.	152,300 »
» proposé pour 1882	324,500 »
En plus pour 1882	<u>172,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation n'est qu'apparente : elle est compensée par la suppression de l'ancien article 8 du Budget, intitulé : *Magasin général des papiers*, et comportant un crédit égal de 172,000 francs.

La réunion de ces deux articles en un seul est une simple mesure d'ordre. Il est rationnel, en effet, d'imputer sur un même crédit des dépenses de même nature : ainsi, les frais d'impression, qui consistent dans le prix du travail typographique et dans la dépense du papier nécessaire à l'exécution de ce travail, étaient jusqu'à présent imputés sur deux articles différents. C'était une anomalie que la fusion des deux articles fera disparaître.

ART. 8 (ancien). — *Magasin général des papiers.*

Crédit : 172,000 francs.

Cet article disparaît du Budget. — Voir l'explication donnée ci-avant à propos de l'article 5.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES
DANS LES PROVINCES.

ART. 12. — *Surveillance générale.*

Crédit voté pour 1881	fr.	410,550	»
» proposé pour 1882		445,550	»
		<hr/>	
En plus pour 1882		35,000	»
		<hr/>	

Un arrêté royal du 26 février 1878 établit en principe qu'une indemnité annuelle peut être allouée sous certaines conditions aux surnuméraires des contributions directes, douanes et accises. Un arrêté ministériel du 20 mars suivant a fixé le taux de cette indemnité à 1,000 francs et à 1,200 francs suivant les cas qu'il détermine.

Pour assurer l'exécution de cette mesure, il est nécessaire d'augmenter de 35,000 francs le crédit qui figure au litt. k des développements de l'article 12.

Il est à remarquer que le même arrêté du 20 mars 1878 fixe un maximum de traitement aux surnuméraires qui sont appelés à gérer intérimairement des bureaux de recette. Antérieurement, ils jouissaient de l'intégralité des avantages que procurait cette gestion aux titulaires. La dépense résultant de l'allocation d'une indemnité à ces agents est donc, en grande partie, compensée par la diminution des frais d'intérim.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Service de la conservation du cadastre.*

Crédit voté pour 1881	fr.	688,350	»
» proposé pour 1882		697,950	»
		<hr/>	
En plus pour 1882		9,600	»
		<hr/>	

Cette somme est destinée, d'une part, à accorder des augmentations de traitement à des agents qui se trouvent dans les conditions réglementaires pour y avoir des titres et, d'autre part, à la création de quelques nouveaux emplois de géomètres dont la nécessité est dès à présent prévue.

ART. 14. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.*

Crédit voté pour 1881		2,050,700	»
» proposé pour 1882		2,098,900	»
		<hr/>	
En plus pour 1882	fr.	48,200	»
		<hr/>	

L'augmentation totale de 48,200 francs se répartit ainsi qu'il suit entre les litt. *d*, *e* et *f* des développements de l'article 14.

d. — L'extension toujours croissante de nos relations commerciales, et la nécessité de déjouer les manœuvres tentées dans un but frauduleux au moyen de fausses déclarations, donnent d'année en année plus d'importance au service de vérification des marchandises dans les bureaux de douane établis près des stations du chemin de fer et dans les succursales d'entrepôt.

Pour assurer la prompte expédition des marchandises à vérifier et pour garantir d'une manière efficace les intérêts du Trésor, il est indispensable de mettre le nombre des employés attachés à ce service en rapport avec ses nécessités. Une somme de 24,000 francs est demandée dans ce but pour l'exercice 1882.

e. — Les écritures des bureaux de douane se multiplient naturellement en proportion du développement des opérations douanières. Le personnel qui en est chargé doit être renforcé d'un certain nombre de commis, et le surcroît de dépense qui en résultera est évalué à 10,400 francs.

f. — Pour organiser la surveillance à exercer dans les fabriques de glucose, il a été reconnu nécessaire de créer six nouvelles sections spéciales, composées chacune de deux commis des accises, d'où une augmentation de crédit de 13,800 francs.

RÉCAPITULATION.	{	Litt. <i>d</i>	fr.	24,000	»
		— <i>e</i>		10,400	»
		— <i>f</i>		13,800	»
				<hr/>	
TOTAL ÉGAL à l'augmentation demandée		fr.	48,200	»	
				<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit voté pour 1881	fr. 4,869,500 »
» proposé pour 1882	4,828,975 »
	<hr/>
En moins pour 1882	40,525 »
	<hr/>

La réorganisation du service actif des douanes permet une réduction des cadres du personnel inférieur qui se traduit en une diminution de dépense de 52,125 francs.

Mais, d'un autre côté, il est nécessaire de renforcer le contrôle à exercer sur les opérations des vérificateurs, par la création de trois emplois de contrôleur et d'un emploi de lieutenant des douanes. Le traitement de ces nouveaux agents donnera lieu à une dépense de 11,600 francs, qui réduit à 40,525 francs la diminution qui peut être opérée sur le crédit total de l'article 16.

ART. 23. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1881	fr. 187,800 »
» proposé pour 1882	194,925 »
	<hr/>
En plus pour 1882	fr. 7,125 »
	<hr/>

Le renouvellement des baux de location des bâtiments et locaux à l'usage de la douane, est presque toujours subordonné à une aggravation des loyers. D'un autre côté, l'ameublement de ces locaux doit être entretenu en bon état, complété et partiellement renouvelé. Les frais de chauffage et d'éclairage vont en outre en augmentant d'année en année.

C'est pour faire face à ces dépenses nouvelles qu'une augmentation de crédit de 7,125 francs est demandée à l'article 23.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 27. — *Remises des receveurs.*

Crédit voté pour 1881	fr. 1,500,000 »
» proposé pour 1882	1,370,000 »
	<hr/>
En plus pour 1882	70,000 »
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Bien que le crédit qui fait l'objet de l'article 27 ne soit point limitatif, il est convenable de mettre, autant que possible, le chiffre de ce crédit, en rapport avec les faits constatés.

Or la moyenne des remises allouées aux receveurs pendant la période quinquennale de 1875 à 1879, a été de 1,297,556 francs. Les remises étant proportionnelles aux recettes et celles-ci devant nécessairement s'accroître par suite des mesures financières décrétées par la loi du 28 juillet 1879, on peut prévoir que les remises des comptables pour l'exercice 1882 pourront s'élever à 1,370,000 francs.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
Article 2 fr.	5,900 »	»
» 5	172,000 »	»
» 8 (ancien)	»	172,000 »
» 12	35,000 »	»
» 13	9,600 »	»
» 14	48,200 »	»
» 16	»	40,525 »
» 23	7,125 »	»
» 27	70,000 »	»
TOTAUX. . . fr.	347,825 »	212,525 »
RÉSULTAT : AUGMENTATION. . . fr.	135,300 »	

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1882, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1881.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1882.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1882.						
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.	
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.							
I.	Administr. centrale	1,297,900	16,000	1,513,900	1,303,800	16,000	1,319,800	5,900	»	»	»	5,900	»	»
II.	— de la trésorerie, etc.	218,000	»	218,000	218,000	»	218,000	»	»	»	»	»	»	»
III.	— des contributions, etc.	11,151,805	104,300	11,256,105	11,211,205	104,300	11,315,505	59,400	»	»	»	59,400	»	»
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,542,555	51,450	2,594,005	2,612,555	51,450	2,664,005	70,000	»	»	»	70,000	»	»
V.	Pensions et secours. . . .	42,000	»	42,000	42,000	»	42,000	»	»	»	»	»	»	»
VI.	Dépenses imprévues	8,000	»	8,000	8,000	»	8,000	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX. . . fr.	15,260,260	171,750	15,432,010	15,395,560	171,750	15,567,310	135,300	»	»	»	135,000	»	»
								DIFFÉRENCES. . . . fr.		EN PLUS: 135,300	»	»	EN PLUS: 135,300	»

NOTE PRÉLIMINAIRE

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1882, est fixé à la somme de *quinze millions cinq cent soixante-sept mille trois cent dix francs* (15,567,310 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	1,319,800 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité.	839,200 »	14,000 »		
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 »	2,000 »		
4	Frais de tournées	10,000 »	»		
5	Matériel	324,500 »	»		
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	»		
7	Service de la monnaie	16,100 »	»		
8	Documents statistiques	18,000 »	»		
CHAPITRE II.					
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.					
9	Traitements des agents du Trésor	170,000 »	»	218,000 »	
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	48,000 »	»		
CHAPITRE III.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.					
11	Surveillance générale. — Traitements	443,350 »	»	11,515,505 »	
12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	697,950 »	»		
13	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes	2,098,400 »		500 »
14		Remises proportionnelles et indem- nités (crédit non limitatif)	2,180,700 »		»
15	— des douanes et de la recherche maritime	4,824,475 »	4,500 »		
16	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	15,600 »	2,500 »		
17	Suppléments de traitement	260,225 »	»		
18	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	»	82,000 »		
19	Frais de bureau et de tournées	91,580 »	»		
20	Indemnités, primes et dépenses diverses	399,000 »	15,000 »		
21	Police douanière	5,000 »	»		
22	Matériel	194,925 »	»		
A REPORTER . . . fr.		12,733,005 »	120,500 »	12,853,505 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	12,755,005 »	120,500 »	12,855,505 »
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
23	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	480,000 »	»	2,664,005 »
21	— — du domaine	150,275 »	7,450 »	
25	— — forestier	577,980 »	»	
26	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,570,000 »	»	
27	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	70,000 »	»	
28	Matériel	54,800 »	»	
29	Dépenses du domaine	78,000 »	44,000 »	
30	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
31	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 »	»	
CHAPITRE V.				
PENSIONS ET SECOURS.				
52	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	42,000 »
53	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	14,000 »	»	
CHAPITRE VI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.		15,595,560 »	171,750 »	15,567,510 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1882.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.		
Frais d'appropriation des terrains à Cureghem et dépenses relatives à la mise en valeur des terrains des places fortes. (Loi du 1 ^{er} juin 1874, <i>Moniteur</i> n° 154.)	1,980,000 »	15,757 94
Mise en valeur de terrains militaires. (Loi du 15 avril 1878, <i>Moniteur</i> n° 108.)	1,280,000 »	567,777 27
Acquisition d'un balancier, appropriation, installation, ameublement du nouvel Hôtel des Monnaies et participation de l'Administration des Monnaies à l'Exposition nationale de 1880. (Loi du 15 mars 1880, <i>Moniteur</i> n° 77.)	55,000 »	21,415 54
B. Divers		
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 240 millions de francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ o. (Loi du 29 avril 1875, <i>Moniteur</i> n° 120.)	500,000 »	6,451 88
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ o., ainsi que de ceux qui peuvent être créés éventuellement en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4, <i>Moniteur</i> n° 152.)	80,000 »	28,561 50
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ o. nécessaires à l'exécution de la convention conclue le 1 ^{er} juin 1877, entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer. (Loi du 26 juin 1877, <i>Moniteur</i> n° 178.)	150,000 »	75,159 0
Frais de confection des titres de l'emprunt à 4 p. $\frac{1}{2}$ o. à créer pour le paiement de rachat de divers chemins de fer. (Loi du 51 mai 1878, art. 7, <i>Moniteur</i> n° 151-152.)	55,000 »	17,655 92
Frais de confection et d'émission des nouveaux titres résultant de la conversion de la dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ o. en 4 p. $\frac{1}{2}$ o. (Loi du 25 juillet 1879, art. 7, <i>Moniteur</i> n° 205.)	275,000 »	127,758 49
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu des lois des 4 et 5 juin, 26 août 1878, des 17 février, 50 mars, 1 ^{er} et 8 avril, 24 juin et 4 août 1879. (Loi du 4 août 1879, art. 2, <i>Moniteur</i> n° 217.)	75,000 »	15,541 62
Part du Trésor dans les frais d'expertise des biens échangés entre l'État et le directeur du domaine privé du Roi. (Loi du 12 mai 1880, <i>Moniteur</i> n° 155.)	4,500 »	5,865 80
Dépenses à résulter de l'achat de 4,175 k. d'argent fin nécessaire à la fabrication de monnaies divisionnaires d'une valeur nominale d'un million de francs; frais de fabrication et de transformation de 100,000 pièces belges de 5 francs en médailles de même poids et même titre destinées à consacrer le souvenir du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 15 mai 1880, <i>Moniteur</i> n° 140.)	850,000 »	7,505 68
TOTAUX. fr.	5,064,500 »	682,966 64

(472)

DÉVELOPPEMENTS

ou

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
<p>CHAPITRE I^{er}.</p> <p>ADMINISTRATION CENTRALE.</p>																				
1	a.	Traitement du Ministre.																		
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service																		
	b.	Traitements de disponibilité																		
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances.																		
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.																		
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinares</th> <th>extraordina</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">52,500</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">71,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares	extraordina	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000								
CHARGES																				
ordinares	extraordina																			
52,500	2,000																			
18,500	»																			
71,000	2,000																			
4	a.	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs																		
<p><i>Matériel.</i></p>																				
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais.																		
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux																		
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles																		
	d.	Papiers à timbrer.																		
	e.	Papier électoral																		
	f.	Autres papiers de toute espèce.																		
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinares.</th> <th>extraordina.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">65,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">67,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">85,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">72,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">524,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordina.	65,500	»	20,000	»	67,000	»	85,000	»	15,000	»	72,000	»	524,500	»
CHARGES																				
ordinares.	extraordina.																			
65,500	»																			
20,000	»																			
67,000	»																			
85,000	»																			
15,000	»																			
72,000	»																			
524,500	»																			
<p><i>Service de la Monnaie.</i></p>																				
6	a.	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.																		
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»																
4,200	»																			
<p>A REPORTER. fr.</p>																				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
839,200	14,000	853,200	847,300	5,900	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
524,300	»	524,300	152,500	172,000	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
1,269,700	16,000	1,285,700	1,107,800	177,900	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.																												
ADMINISTRATION CENTRALE (suite).			CHARGES																												
			ordinares	extraordin																											
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie	5,700	»																											
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	7,800	»																											
	c.	Frais pour le service du contrôle.	2,000	»																											
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz.	600	»																											
			16,100	»																											
»	»	a. Papiers à timbrer, b. Papier électoral; c. Autres papiers de toute espèce. (Pour Mémoire)	»	»																											
Documents statistiques.																															
8	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»																											
	b.	— de publication	6,000	»																											
			18,000	»																											
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			fr.																												
CHAPITRE II.																															
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Nombre d'AGENTS</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinares.</th> <th>extraordin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">9</td> <td>a.</td> <td>Traitements des agents</td> <td style="text-align: right;">52</td> <td style="text-align: right;">3,000 à 8,000</td> <td style="text-align: right;">160,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td>— des agents auxiliaires</td> <td style="text-align: right;">11</td> <td style="text-align: right;">300 à 600</td> <td style="text-align: right;">9,600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>»</td> <td>Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">48,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>						Nombre d'AGENTS	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinares.	extraordin	9	a.	Traitements des agents	52	3,000 à 8,000	160,400	»	b.	— des agents auxiliaires	11	300 à 600	9,600	»	10	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents			48,000	»
	Nombre d'AGENTS	TRAITEMENT par an.	CHARGES																												
			ordinares.	extraordin																											
9	a.	Traitements des agents	52	3,000 à 8,000	160,400	»																									
	b.	— des agents auxiliaires	11	300 à 600	9,600	»																									
10	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents			48,000	»																									
TOTAL DU CHAPITRE II			fr.																												

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,269,700	16,000	1,285,700	1,107,800	177,900	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
»	»	»	172,000	»	172,000	Diminution compensée par l'augmentation portée à l'article 5.
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,303,800	16,000	1,319,800	1,313,900	177,900	172,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,900		
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
218,000	»	218,000	218,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES	TRAITEMENT par an.	CHARGES		
					ordinares.	extraord.	
		<i>Surveillance générale.</i>					
11	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	d.	— de l'inspecteur spécial	1	»	Max. 6,500 Min. 6,000	6,500	»
	e.	— du contrôleur id.	1	»	Max. 4,200 Min. 3,150	4,200	»
	f.	— du sous-contrôleur id.	1	»	2,650	2,650	»
	g.	— d'un chimiste-aviséur.	1	»	Max. 5,000 Min. 3,500	5,000	»
	h.	— des premiers commis de direction.	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
			3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200	»
	i.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500	»
			21	3 ^e	1,700	35,700	»
27			4 ^e	1,300	35,100	»	
f.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000	»	
k.	— aux surnuméraires.	»	»	»	85,000	»	
		110	445,350	»	
		<i>Service de la conservation du cadastre.</i>					
12	a.	Traitements des inspecteurs	2	»	6,500	13,000	»
	b.	— des contrôleurs.	6	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	28,400	»
			6	2 ^e	3,600	21,600	»
	c.	— des géomètres	6	3 ^e	3,150	18,900	»
			64	1 ^{re}	2,650	169,600	»
			65	2 ^e	2,150	159,750	»
			65	3 ^e	1,700	110,500	»
	d.	Indemnités aux géomètres	66	4 ^e	1,300	85,800	»
		280	697,950	»	

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
445,350	»	445,350	410,350	35,000	»	
697,950	»	697,950	688,350	9,600	»	
1,143,300	»	1,143,300	1,098,700	44,600	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
					REPORT. . . . fr.		
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).							
13		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
	a.	Traitements des contrôleurs	27 26 26 26	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e	5,000 4,200 3,600 3,150	135,000 109,200 93,600 81,900	» » » »
	b.	— des sous-contrôleurs	27	»	<i>Max. 2,650</i> <i>Min. 2,150</i>	66,550	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	3	1 ^{re}	9,000	27,000	»
			4	2 ^e	7,500	30,000	»
			5	3 ^e	6,000	18,000	»
			5	4 ^e	4,700	23,500	»
			5	5 ^e	3,600	18,000	»
	d.	— des vérificateurs.	14	6 ^e	2,800	39,200	»
			21	7 ^e	2,100	44,100	»
			25	1 ^{re}	<i>Max. 4,650</i> <i>Min. 3,150</i>	82,450	»
			26	2 ^e	2,650	68,900	»
	e.	— des commis aux écritures	33	3 ^e	2,100	69,300	»
			59	4 ^e	1,600	94,400	»
			50	1 ^{re}	2,500	69,000	»
			30	2 ^e	1,900	57,000	»
	f.	— des commis des accises	33	3 ^e	1,600	56,000	»
			53	4 ^e	1,300	71,500	»
			190	1 ^{re}	1,650	313,500	»
			196	2 ^e	1,300	234,800	»
g.	Indemnités de résidence.	97	3 ^e	1,100	106,700	»	
		105	4 ^e	1,000	103,000	»	
		»	»	»	65,800	500	
					1064	2,098,400	500
14	a.	Remises proportionnelles et indemnités (542 agents)			2,058,200	»	
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes .			66,500	»	
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes .			56,000	»	
(Crédits non limitatifs.)							
					2,180,700	»	
					A REPORTER. . . . fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,143,300	»	1,143,300	1,098,700	44,600	»	
2,098,400	500	2,098,900	2,050,700	48,200	»	
2,180,700	»	2,180,700	2,180,700	»	»	
5,424,600	500	5,422,900	5,350,100	92,800	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).							
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>							
15	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	"	<i>Max.</i> 5,500 <i>Min.</i> 5,000	5,500	"
	b.	— des contrôleurs	17	1 ^{re}	<i>Max.</i> 5,000 <i>Min.</i> 4,200	77,000	"
			16	2 ^e	3,600	57,600	"
			18	3 ^e	3,150	56,700	"
	c.	— des lieutenants	45	"	2,150	99,450	"
	d.	— des sous-lieutenants	47	"	1,950	91,650	"
	e.	— des brigadiers	590	"	1,550	604,500	"
	f.	— des sous-brigadiers.	560	"	1,200	672,000	"
			750	"	1,100	825,000	"
	g.	— des préposés	750	"	1,000	750,000	"
			800	"	900	720,000	"
	h.	— des matelots	34	1 ^{re}	1,200	40,800	"
			28	2 ^e	1,100	30,800	"
	i.	— des mousses	4	"	700	2,800	"
	j.	— du patron du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	"	<i>Max.</i> 1,500 <i>Min.</i> 1,400	1,500	"
	k.	— du sous-patron du bateau à vapeur de la douane à Anvers	1	"	<i>Max.</i> 1,400 <i>Min.</i> 1,300	1,400	"
	l.	— du machiniste du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	"	2,000	2,000	"
	m.	— du chauffeur du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	"	1,200	1,200	"
	n.	Service des fabriques de sucre. } Traitement des sous-brigadiers	50	"	1,200	60,000	"
	o.		300	"	"	315,000	"
p.		475	"	900	178,125	"	
q.	Service de la masse d'habillement	"	"	"	8,600	"	
r.	Indemnités de résidence.	"	"	"	222,850	4,500	
			4287	4,824,475	4,500	
<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>							
16	»	Traitements des essayeurs	3	1 ^{re}	3,500	10,500	2,300
			1	2 ^e	3,100	3,100	"
			4	13,600	2,300
A REPORTER. fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,422,400	500	5,422,900	5,530,100	92,800	»	
4,824,475	4,500	4,828,975	4,869,500	»	40,525	
15,600	2,300	15,900	15,900	»	»	
10,260,475	7,300	10,267,775	10,215,500	92,800	40,525	

⁽¹⁾ Dont 150 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>
17	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique
		<i>Traitements temporaires.</i>
18	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>
19	a.	Frais de bureau
	b.	Frais de tournées
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>
20	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises
	b.	— aux experts de la contribution personnelle
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente
	d.	— aux porteurs de contraintes
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes
	f.	— de déplacement aux employés des provinces.
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.
	j.	Frais d'escorte de la douane
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.

CHARGES	
ordinaires.	extraordin.
38,100	»
55,480	»
91,580	»

32,400	»
82,300	»
55,000	»
50,000	»
1,500	»
12,000	»
55,000	15,000
1,000	»
26,000	»
25,000	»
78,800	»
599,000	15,000

A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,260,475	7,300	10,267,775	10,215,500	92,800	40,525	
260,225	»	260,225	260,225	»	»	
»	82,000	82,000	82,000	»	»	
91,580	»	91,580	91,580	»	»	
599,000	15,000	414,000	414,000	»	»	
11,011,280	104,300	11,115,580	11,063,305	92,800	40,525	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).				
<i>Police douanière.</i>				
21	»	Mesures de police douanière		
<i>Matériel.</i>				
22	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	55,000	»
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	130,025	»
	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.	25,600	»
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900	»
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400	»
			194,925	»
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
11,011,280	104,300	11,115,580	11,065,305	92,800	40,525	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
194,925	»	194,925	187,800	7,125	»	
11,211,205	104,300	11,315,505	11,256,105	99,925	40,525	
AUGMENTATION. . . fr.				59,400		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
		<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>				
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		
				ordinaires.	extraordin.	
	a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»
	b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
			6 2 ^e cl.	6,500	39,000	»
			12 4 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
	c.	Vérificateurs	12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
			12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
	d.	Premiers commis de direction	9	3,500 à 4,500	36,000	»
	e.	Seconds — —	19	1,700 à 2,600	59,290	»
23	f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,600	3,200	»
	g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,200 à 2,600	9,600	»
	h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100	»
	i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	5,000	»
	j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200	»
	k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds com- mis de direction chargés du contrôle du timbre ex- traordinaire	»	»	2,400	»
	l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	51	1,100 à 2,000	47,900	»
	m.	Indemnités pour maladies, et travaux extraordinaires	»	»	16,310	»
			128		480,000	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	5,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	id. 4,500	2,090	»
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>				
	d.	Receveurs	7	id. 5,500	20,430	»
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle.	15	id. 1,500	3,520	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	id. 1,500	1,265	»
	g.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	193	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs	2	id. 5,500	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,500	7,150	»
	j.	Messagers gardes-canal.	2	id. 1,500	2,365	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
24	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,970	»
	l.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
	m.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	330	»
		<i>Meuse.</i>				
	n.	Percepteurs	5	id. 2,100	4,620	»
		<i>Escaut.</i>				
	o.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	2,970	»
	p.	Percepteur.	1	id. 2,100	1,100	»
		<i>Demer.</i>				
	q.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	385	»
	r.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Lys.</i>				
	s.	Éclusiers-receveurs	7	id. 1,500	2,530	»
	t.	Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	385	»
		A REPORTER.	74	67,743	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
480,000	,	480,000	480,000	,	,	
480,000	,	480,000	480,000	,	,	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
		REPORT.				
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs	2	Max. 2,100	1,650	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,595	»
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,705	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur	1	id. 5,500	2,400	»
	z.	Percepteur	1	id. 2,100	770	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	5,344	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	id. 1,500	440	»
	cc.	Gardes-canal messagers.	5	id. 1,500	415	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,265	»
	ee.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	2,420	»
	gg.	Gardes-canal messagers.	2	id. 1,500	385	»
		<i>Yser et canal de Plasschendaale.</i>				
	hh.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,320	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys</i>				
	ii.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	550	»
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,045	»
		<i>Ourthe.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,650	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	5,200 à 4,800	24,600	»
	mm.	Sous-contrôleur	1	2,000	2,640	»
		A REPORTER.				
			132		118,265	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
		REPORT. . . .	132		118,265	»
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	<i>nn</i>	Délégués à la recette.	4	Max. 1,500	5,280	»
		<i>Extraction du minéral de fer.</i>				
	<i>oo.</i>	Indemnités à trois agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
24	<i>pp.</i>	Concierge	1	880	880	»
(suite).		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	<i>qq.</i>	Concierge surveillant	1	1,650	1,650	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	<i>rr.</i>	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,450
	<i>ss.</i>	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	1,500	»
			147		130,275	7,450
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	<i>a.</i>	Inspecteurs.	6	4,800 à 6,000	32,400	»
	<i>b.</i>	Sous-inspecteurs.	4	3,400 à 3,800	14,400	»
	<i>c.</i>	Gardes généraux.	22	2,600 à 3,000	56,100	»
	<i>d.</i>	Brigadiers et gardes.	500	50 à 1,350	256,580	»
25	<i>e.</i>	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	8,500	»
	<i>f.</i>	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement	»	»	1,000	»
	<i>g.</i>	Bourses d'élèves forestiers.	4	1,500	6,000	»
	<i>h.</i>	Gardes généraux adjoints	2	1,500	3,000	»
			538		377,980	»
26	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif)				
27	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif)				
						A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
130,275	7,450	137,725	137,725	»	»	
377,980	»	377,980	377,980	»	»	
1,370,000	»	1,370,000	1,300,000	70,000	»	
70,000	»	70,000	70,000	»	»	
2,428,255	7,450	2,435,705	2,365,705	70,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
			REPORT. . . . fr.														
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (<i>suite</i>).															
		<i>Matériel.</i>															
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinales.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">5,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">53,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">13,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">54,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinales.	extraordin.	5,500	»	2,800	»	53,100	»	13,400	»	54,800	»
CHARGES																	
ordinales.	extraordin.																
5,500	»																
2,800	»																
53,100	»																
13,400	»																
54,800	»																
28	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	5,500														
	b.	Frais d'emballage	2,800														
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	53,100														
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	13,400														
			54,800														
		<i>Dépenses du domaine.</i>															
	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	21,000														
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances	» 10,000														
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	10,000														
29	d.	Arpentage de coupes de bois	3,500														
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration des propriétés domaniales; indemnités, frais de route et de séjour des membres de la commission chargée de l'étude des questions forestières.	43,000 34,000														
	f.	Frais de vente et autres actes.	500														
			78,000 44,000														
30	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État															
31	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)															
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.															

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,428,255	7,450	2,435,705	2,365,705	70,000	»	
54,800	»	54,800	54,800	»	»	
78,000	44,000	122,000	122,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,612,555	51,450	2,664,005	2,594,005	70,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				70,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
32	"	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
33	"	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
	†	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	474	Administration centrale
II.	476	— de la trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.
III.	478	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	488	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	498	Pensions et secours
VI.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,303,800 »	16,000 »	1,319,800 »	1,313,900 »	5,900 »	»	
218,000 »	»	218,000 »	218,000 »	»	»	
11,211,205 »	104,300 »	11,315,505 »	11,256,105 »	99,925 »	40,525 »	
2,612,355 »	51,450 »	2,664,005 »	2,594,005 »	70,000 »	»	
42,000 »	»	42,000 »	42,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,393,560 »	171,750 »	15,567,310 »	15,432,010 »	175,825 »	40,525 »	
AUGMENTATION. fr.				155,300 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1882.



PENSIONS.



Voir aux annexes (n° 17) du Budget de la Dette publique.



XII.
BUDGET
DES
NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1882 s'élève à 1,485,500 francs. Il présente, comparativement à l'exercice 1881, les différences dont voici le détail :

91,000 francs en plus, sur les Non-Valeurs, et 70,500 francs en plus, sur les Remboursements.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1882 est fixé à la somme d'un *million quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cents francs* (1,483,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	200,000	"	566,000	
2	— — — personnelle	250,000	"		
3	— sur le droit de patente.	100,000	"		
4	— sur les redevances des mines.	10,000	"		
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	6,000	"		
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	225,000	"	917,500	
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	540,000	"		
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers.	1,000	"		
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500	"		
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Rembours ^{ts} des droits de pilotage, de phares et fanaux.	140,000	"		
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,483,500	"		1,483,500

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1882.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	150,000	50,000	»	
250,000	»	250,000	210,000	40,000	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
6,000	»	6,000	5,000	1,000	»	
566,000	»	566,000	475,000	91,000	»	
AUGMENTATION fr.				91,000		
225,000	»	225,000	135,000	90,000	»	
540,000	»	540,000	560,000	»	20,000	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,000	500	»	
140,000	»	140,000	140,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
917,500	»	917,500	847,000	90,500	20,000	
AUGMENTATION fr.				70,500		
566,000	»	566,000	475,000	91,000	»	
917,000	»	917,500	847,000	70,500	»	
1,483,500	»	1,483,500	1,522,000	161,500	»	
AUGMENTATION fr.				161,500		

(508)

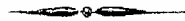
XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1882



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique; il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le projet de Budget présenté pour l'exercice 1882 est établi d'après les renseignements fournis par les divers Ministères. Les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, y sont évaluées à fr. 520,212,500 »

Au Budget voté pour l'exercice 1881, elles ont été fixées à 596,108,500 »

Différence en plus pour 1882. fr. 124,104,000 »

La différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, afin de les mettre en harmonie avec les faits constatés en 1880.

Augmentations.

1° Cautionnements de comptables	fr. 300,000	»
2° Cautionnements d'entrepreneurs	1,000,000	»
3° Fonds communal	456,700	»
4° Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour compte de la Caisse d'épargne	5,000,000	»
5° Recettes effectuées par l'Administration des postes, pour compte des offices étrangers	800,000	»
6° Encaissements des effets de commerce par la poste.	75,000,000	»
7° Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	6,000,000	»
8° Articles d'argent confiés à la poste	35,000,000	»
9° Remboursements de prêts aux provinces et communes	500,000	»
10° Divers	824,500	»
<hr/>		
TOTAL DES AUGMENTATIONS	fr. 124,881,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT DES AUGMENTATIONS . . . fr. 124,881,000 »

Diminutions.

1° Suppression de l'article : Produit des jeux de Spa	fr. 100,000 »
2° Fonds locaux	150,000 »
3° Consignations de toute nature	500,000 »
4° Divers	27,000 »
TOTAL DES DIMINUTIONS.	fr. 777,000 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 124,104,000 »

FONDS COMMUNAL.

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1882, les revenus du fonds communal.

Évaluations
du fonds communal
en 1883.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		p. %.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café	3,000,000	75	2,250,000
Eaux-de-vie.	1,100,000	35	385,000
Bières et vinaigres.	500,000		175,000
Sucres.	2,000,000		700,000
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins.	4,450,000	55	1,557,500
Eaux-de-vie.	26,200,000		9,170,000
Bières	14,100,000		4,935,000
Vinaigres.	15,000		5,250
Sucres.	5,100,000		1,785,000
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	12,175,000	41	4,991,750
	TOTAL	fr.	25,954,500

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 23,954,500 francs étant supérieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (1), il y a lieu, conformément à l'article 2, § 2, de la loi du 20 décembre 1862, d'attribuer à la réserve l'excédant de 96,500 francs qui n'atteint pas 1 p. % des produits mentionnés au § 1^{er} du dit article.

Si l'on déduit cette dernière somme du revenu probable du fonds communal, le restant (23,858,200 fr.) représente la somme à répartir entre les communes en 1882.

Indépendamment de la retenue ci-dessus de 96,500 francs, le revenu de la réserve pour 1882, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1882. Ces intérêts peuvent être évalués à 295,000 francs, soit ensemble 391,500 francs.

Situation
et répartition
du fonds communal
en 1880.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

- 1^o Le décompte des revenus du fonds communal en 1880 (annexe A);
- 2^o Le compte de la réserve à la fin de la dite année (annexe B);
- 3^o L'état renseignant les sommes attribuées aux communes dans la répartition définitive pour l'année 1880 (annexe C);
- 4^o Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal, depuis sa création (annexe D).

Il résulte de l'annexe A, que le revenu du fonds communal a été, en 1880, de fr. 23,666,900.39 c^s, déduction faite de la part proportionnelle dans le remboursement de droits indûment perçus (fr. 31,498.69 c^s).

Ce revenu étant inférieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (2), il a été opéré conformément à l'article 2, paragraphe 4 de la loi du 20 décembre 1862, un prélèvement de fr. 547,704.59 c^s, sur la réserve, afin de pouvoir répartir entre les communes la somme de fr. 26,014,604.98 c^s, égale à la moyenne dont il s'agit.

Le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1879 à 1881, s'élèvent, SAVOIR :

En 1879	23,876,408.03
» 1880	26,014,604.98
» 1881 (Prévisions)	23,683,580. »
ENSEMBLE	77,574,593.01
MOYENNE	23,858,197.67 soit 23,858,200 »

(2) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1877 à 1879, se montent, SAVOIR :

En 1877, à fr.	26,658,086.03
» 1878, à	25,509,320.87
» 1879, à	23,876,408.03
ENSEMBLE fr.	78,043,814.95
MOYENNE	26,014,604.98

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1882 sont évaluées respectivement à la somme de *cinq cent vingt millions deux cent douze mille cinq cents francs* (520,212,500 francs).

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.	
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>				
1	Cautiionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000	»	
2	Cautiionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	»	
3	Fonds spécial créé en vertu de l'article 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	100,000	»	
4	Fonds provinciaux.	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000	»
		Impôts recouverts par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	8,000,000	»
		Revenus recouverts par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000	»
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	25,858,200	»	
6	Réserve du fonds communal	591,300	»	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000	»	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000	»	
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	20,000,000	»	
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000	»	
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	»	
12	— — — des Travaux publics	1,000,000	»	
15	— — — de l'Intérieur	140,000	»	
14	— — — des Affaires Étrangères	100,000	»	
15	— — — de la Justice	150,000	»	
16	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Instruction publique	155,000	»	
17	— — — des professeurs et instituteurs communaux	500,000	»	
18	— — — de l'Ordre judiciaire	580,000	»	
19	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000	»	
20	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000	»	
21	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	250,000	»	
22	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000	»	
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000	»	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000	»	
25	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation	8,200,000	»	
26	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	2,500,000	»	
27	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour compte du chemin de fer de l'État	15,000	»	
28	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	»	
29	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000	»	
30	Encaissement des effets de commerce par la poste	250,000,000	»	
	REPORTER.		334,056,500	

DE L'EXERCICE 1882.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT.		554,056,500
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
31	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	650,000 »	
32	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	150,000 »	
33	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	12,000,000 »	
34	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
35	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	450,000 »	
36	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
37	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	540,000 »	
38	Amendes et frais de justice en matière forestière	17,000 »	
39	Consignations de toute nature	17,500,000 »	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
40	Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises.	8,000,000 »	
41	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	540,000 »	
42	Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers	21,000,000 »	
43	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	115,000,000 »	
44	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 »	
	Ministère de la Justice.		
45	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 »	
	Ministère des Travaux publics.		
46	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 »	
47	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	8,000 »	
	Ministère de l'Intérieur.		
48	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	40,000 »	
49	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	65,000 »	
50	Produit du Jardin Botanique	1,000 »	
	A REPORTER. fr.		178,668,000 »
			512,724,500

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1882.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		512,724,500 »
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
	1^{re} SECTION.		
51	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	100,000 »	
52	Subsides pour travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
53	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
54	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements	18,000 »	
55	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.)	700,000 »	
	2^e SECTION.		
	Fonds de emploi provenant des versements effectués pour compte des chemins de fer de l'État, par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
	A. Chemins de fer.		
56	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,500,000 »	
57	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	100,000 »	
58	Service de la traction et du matériel.	500,000 »	
59	Services des transports	50,000 »	
60	Services en général.	50,000 »	
61	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	400,000 »	7,488,000 »
	B. Postes et télégraphes.		
	Fonds de emploi provenant de versements effectués pour ces services, par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, ou de restitution par les offices étrangers d'avances faites du chef de transports de dépêches à frais communs :		
62	1 ^{er} Services des Postes fr. 10,000 »	20,000 »	
	2 ^e Id. des télégraphes. 10,000 »		
	C. Marine.		
63	Fonds de emploi provenant de la vente ou de la cession de vieux matériaux hors d'usage	20,000 »	
	D. Ministère de la Guerre.		
64	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre, y compris les fonds de emploi provenant des versements effectués pour compte de ces établissements par suite de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage du matériel de l'artillerie.	20,000 »	
	3^e SECTION.		
65	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'ex- tension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État	1,000,000 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		520,212,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1882.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1880.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1880.			FONDS COMMUNAL.			
		Exercice 1879.	Exercice 1880.	TOTAL.	TAUX.	Part brute.	Part dans le remboursement de droits indûment perçus. 8.	RESTE. 9.
		3.	4.	5.	6.	7.		
	Fr. C ^s .	Fr. C ^s .	Fr. C ^s .	Fr. C ^s .		Fr. C ^s .	Fr. C ^s .	Fr. C ^s .
Café. (Droit de douane).	5,000,000 »	»	5,010,270 52	5,010,270 52	75%	2,257,702 74	6,464 18	2,251,238 56
Eaux-de-vie étrangères (Id.), (régime du traité du 1 ^{er} mai 1861)	1,050,000 »	»	1,075,922 85	1,075,922 85		575,873 »	2,415 56	375,450 44
Bières et vinaigres. (Droit de douane).	500,000 »	»	665,866 24	665,866 24		252,555 19	779 58	251,575 61
Vins. (Droit d'accise).	4,200,000 »	657 78	4,715,525 92	4,716,165 70		1,650,657 50	4,987 06	1,645,670 24
Eaux-de-vie indigènes (Id.).	26,000,000 »	253,227 78	25,452,600 28	25,685,828 06	55%	8,990,059 81	546 55	8,989,695 46
Bières. (Id.).	14,400,000 »	100 64	14,045,588 66	14,045 689 50		4,915,291 24	10,114 »	4,905,177 24
Vinaigres. (Id.).	20,000 »	»	11,006 55	11,006 55		5,852 22	»	5,852, 22
Sucres. (Droits de douane et d'accise).	6,400,000 »	6,275 91	7,820,780 13	7,827,056 04		2,759,469 62	6,595 96	2,755,075 66
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté.	52,570,000 »	260,242 11	55,761,290 45	54,021,552 54		18,907,556 58	25,054 51	18,882,501 87
Postes.	10,440,000 »	515,245 75	10,543,245 97	10,056,487 70	41%	4,555,159 96	»	4,555,159 96
TOTAL fr.	66,010,000 »	775,485 84	67,514,804 72	68,088,290 56	...	25,698,599 08	51,498 69	25,666,900 39
Prélèvement sur la réserve du fonds communal effectué en exécution du § 4 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862								547,704 59
								SOMME RÉPARTIE. fr. 26,014,604 98

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL (31 décembre 1880).

DÉCOMPTE ANNUEL.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1881, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1879, un solde disponible de. fr. 535 33

Recettes. — Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1880 d'un capital nominal de 224,200 francs de la Dette publique à 2 1/2 p. % 5,605 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} mai 1880, d'un capital nominal de 5,525,500 francs de la Dette publique à 3 p. % 82,879 50

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} novembre 1880, d'un capital nominal de 5,531,700 francs de la même Dette. 82,975 50

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1880, d'un capital nominal de 2,945,700 francs de la Dette publique à 4 p. % 117,828 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} août 1880 d'un capital nominal de 134,000 francs de la Dette publique à 4 p. % (2^{me} série) 2,680 »

Produit de la réalisation d'un capital nominal de 100,300 fr. de la Dette publique à 3 p. % 83,365 91

TOTAL DES RECETTES fr. 375,869 24

Dépenses. — Prélèvement effectué en exécution de l'article 2 § 4 de la loi du 20 décembre 1862. (Voir note préliminaire *in fine* du Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1881) 86,139 07

Prix d'achat d'un capital nominal de 134,000 francs de la Dette publique à 4 p. % (2 ^{me} série). (1)	141,703 71	} 375,146 06
Idem de 3,300 francs de la Dette publique 3 p. % (2)	2,797 86	
Idem de 3,100 francs id. (3)	2,670 19	
Idem de 167,900 francs id. (4)	141,835 23	

SOLDE DISPONIBLE. fr. 723 18

(1) Y compris fr. 1,399 55 c^s, montant des intérêts bonifiés.

(2) 17 32 — —

(3) 24 80 — —

(4) 69 96 — —

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1882.

SITUATION.

Prélèvement sur le revenu du fonds communal . .	{ 1863 à 1875. . . 6,113,330 51 1876 à 1880. . . ,	{ 6,113,330 51	} 9,219,386 03
Bénéfice net sur la vente de titres	{ 1875 à 1879. . . 100,497 75 1880. . . 7,309 25	{ 107,807	
Intérêts des capitaux placés.	{ 1864 à 1879. . . 2,707,045 75 1880. . . (1) 291,202 77	{ 2,998,248 52	

A déduire

Prélèvement sur la réserve au profit des communes.	{ 1876 à 1879. . . 1,809,820 74 1880. . . 86,139 07	{ 1,895,959 81	} 4,900,395 64
Perte nette sur la vente de titres.	{ 1875 à 1879. . . 4,433 85 1880. . . ,	{ 4,433 85	

RESTE. . . . fr. 7,318,992 59

(1) Déduction faite d'une somme de 1,511.65 c^{ts}, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres, et y compris les intérêts courus sur des titres vendus (fr. 746.40 c^{ts}).

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

État de la répartition du fonds communal pour l'année 1880.

N ^o D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1880	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART
		directes en 1879. (Principal.)	Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.		de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	14,992 84	25,576 27	»	25,576 27
2	Termonde	54,259 85	82,117 02	»	82,117 02
5	Ailon	42,051 46	50,914 47	»	50,914 47
4	Gand	1,290,963 22	1,549,071 »	»	1,549,051 »
5	Lokeren	74,972 42	86,752 55	»	86,752 55
6	Bruges	586,295 29	445,684 61	»	45,684 61
7	Hasselt	81,058 26	91,105 80	»	91,105 80
8	Mons	284,476 20	517,815 50	»	517,815 50
9	Hodimont	28,986 67	52,090 50	»	52,090 50
10	Ostende	166,708 88	180,507 21	»	180,507 21
11	Malines	278,675 16	297,258 68	»	297,258 68
12	Tournai	276,601 49	294,761 71	»	294,761 71
13	Saint-Nicolas	156,491 49	144,157 27	»	144,157 27
14	Turnhout	65,561 40	64,900 »	»	64,900 »
15	Louvain	555,704 57	540,740 50	»	540,740 50
16	Liège	1,252,551 49	1,267,562 98	»	1,267,562 98
17	Lierre	81,777 00	82,582 54	»	82,582 54
18	Ypres	118,778 95	114,011 25	1,615 44	115,624 67
19	Maeseyck	14,886 02	14,180 65	310 06	14,490 71
20	Furnes	51,580 65	29,761 95	785 56	50,547 29
21	La Bouverie	15,521 54	14,192 55	722 12	14,914 47
22	Verviers	508,651 72	282,551 57	17,905 88	500,455 25
23	Bruxelles	5,151,514 70	2,865,166 07	204,657 92	5,067,825 99
24	Diest	46,280 25	40,998 58	4,052 67	45,051 25
25	Audenarde	59,244 55	54,591 52	5,611 04	58,202 56
26	Namur	245,872 92	214,715 74	22,630 96	257,596 70
27	Poperinghe	46,560 56	40,556 63	4,987 29	45,525 92
	A REPORTER.	8,866,596 96	8,999,645 88	261,524 74	9,260,968 62

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1882.

N° d'ordre.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1869.	SOMMES revenues AUX COMMUNES dans la répartition, ou delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART
		directes en 1879. (Principaf.)	Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.		de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	8,866,596 96	8,999,643 88	261,524 74	9,260,968 02
28	Huy.	87,592 09	72,242 06	13,023 96	85,266 02
29	Tirlemont	83,407 05	70,054 07	15,104 94	85,159 01
30	Nenin	52,675 21	41,662 70	9,611 74	51,274 44
31	Dinant	48,527 66	58,000 »	9,044 28	47,044 28
32	Ath	57,585 70	44,795 98	11,065 80	55,861 78
33	Frameries	52,086 58	24,996 86	6,257 44	51,254 50
34	Philippeville	8,081 22	6,242 72	1,625 90	7,866 62
35	Saint-Troul	58,480 40	44,489 »	12,458 41	56,927 41
36	Courtrai	217,216 61	165,798 76	47,649 51	211,448 27
37	Lessines	28,635 »	21,566 92	6,507 66	27,874 58
38	Alost	123,085 51	92,492 99	27,521 95	119,814 94
39	Tongres	48,981 78	55,696 56	11,984 67	47,681 03
40	Herenthals	15,997 92	11,118 41	4,454 67	15,575 08
41	Dixmude	27,607 12	18,500 »	8,575 99	26,875 99
42	Spa	53,647 92	54,094 »	18,129 26	52,225 26
43	Quaregnon	46,426 45	27,659 42	17,554 12	45,195 54
44	Nivelles	62,842 38	56,410 »	24,765 56	61,175 56
45	Renaix	56,710 69	52,102 62	25,102 08	55,204 70
46	Aerschot	20,426 61	11,515 51	8,568 66	19,884 17
47	Stavelot	19,944 95	11,250 60	8,184 68	19,415 28
48	Grammont	48,577 71	26,725 »	20,568 01	47,095 01
49	Gheel	28,481 69	14,822 54	12,902 80	27,725 54
50	Anvers.	2,601,148 65	1,550,578 98	1,181,494 52	2,552,075 50
51	Ninove.	29,908 84	15,000 »	14,114 59	29,114 59
52	Dour	57,090 59	17,664 55	18,441 07	56,105 62
53	Charleroi.	151,528 14	70,585 17	76,919 05	147,504 20
54	Péruwelz.	45,554 79	21,151 96	25,195 09	44,545 05
55	Mariembourg.	4,052 61	1,790 01	2,154 98	5,944 99
56	Wavre.	57,959 18	15,690 20	21,260 95	56,951 15
57	Herve	25,821 35	9,651 88	13,536 88	25,188 76
58	Roenlx.	12,502 75	4,990 »	7,180 75	12,170 75
59	Jodoigne.	25,344 99	9,494 35	15,177 50	24,671 94
60	Pâturages	53,475 41	12,179 55	20,405 15	52,584 50
61	Gembloux	18,532 82	6,500 »	11,545 98	17,845 98
	A REPORTER.	15,115,529 09	11,414,916 85	1,982,545 19	15,397,262 04

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1882.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1879. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1882. — Minimum de QUOTE-PART des COMMUNES à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT	13,115,529 09	11,414,916 85	1,982,345 19	13,597,262 04
62	Basele	15,057 95	5,044 15	9,613 95	14,658 08
65	Binche	45,977 99	14,610 »	28,200 12	42,810 12
64	Beaumont	14,028 86	4,623 »	9,053 51	13,656 31
65	Leuze	37,420 85	12,157 12	24,289 99	56,427 11
66	Blankenberghe	37,982 44	12,000 »	24,973 79	56,973 79
67	Soignies	59,727 95	12,500 »	26,172 93	58,672 95
68	Roulers	82,428 93	24,749 »	55,490 97	80,239 97
69	Enghien	25,566 67	7,500 »	17,587 73	24,887 73
70	Hornu	32,047 22	8,746 09	22,450 09	31,196 18
71	Wasmes	41,578 13	10,751 37	29,722 42	40,473 99
72	Tamise	36,255 72	8,666 91	26,626 01	35,292 92
73	Vilvorde	44,168 55	9,948 46	33,047 16	42,995 62
74	Bouillon	9,979 81	1,346 99	8,367 80	9,714 79
75	Fontaine-l'Évêque	26,858 49	5,455 »	22,690 24	26,145 24
76	Bastogne	10,327 42	1,246 86	8,806 31	10,053 17
77	Chimay	22,071 93	2,459 90	19,025 90	21,485 80
78	Jemappes et Flénu	48,373 81	2,303 92	58,566 69	47,089 21
		14,157 36			13,781 40
79	Eecloo	57,742 26	1,340 »	55,399 99	56,739 99
	Communes à octroi	13,735,281 41	11,358,145 80	2,442,410 59	14,000,556 39
	Communes sans octroi	12,541,793 69	»	12,014,048 59	12,014,048 59
	TOTAL GÉNÉRAL	26,077,075 10	11,558,145 80	14,456,459 18	26,014,604 98

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1882.

ANNEXE D.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1880.)

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDENNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.		RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 10, 11 et 12)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.		
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.		Communes à cotrol.	Communes non cotrol.	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (164 jours)	6,721,511 48	229,470 66	•	•	6,491,840 82	9,372,595 51	7,606,887 02	16,979,482 53
1861	15,253,570 57	580,657 55	•	•	14,872,952 82	9,475,462 69	7,694,848 52	17,170,311 01
1862	15,795,568 82	550,940 44	•	•	15,444,428 58	9,548,093 25	7,778,757 95	17,326,851 16
1863	16,557,282 51	176,727 04 (pour 204 jours)	(b) 184,796 98	•	15,995,757 59	9,624,554 05	7,884,452 44	17,508,786 47
1864	16,445,952 67	•	(b) 407,246 25	•	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 49
1865	17,522,980 27	•	(b) 429,791 61	•	16,893,188 66	9,887,509 55	8,140,614 35	18,027,925 86
1866	17,956,590 95	•	(b) 446,926 79	•	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29	18,555,847 16
1867	18,578,568 51	•	(b) 452,712 87	•	17,925,655 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92
1868	17,752,716 08	•	(b) 516,546 66	•	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95	18,797,544 21
1869	19,039,221 58	•	(b) 474,660 60	•	18,614,560 98	10,812,511 85	9,014,288 88	19,826,600 71
1870	22,592,848 40	•	{ (b) 570,289 27 (e) 5,022,559 15 }	•	19,000,000 •	10,981,755 96	9,229,515 82	20,211,067 78
1871	18,946,640 94	•	{ (b) 462,259 78 " " }	(e) 1,465,598 84	19,950,000 •	11,184,146 16	9,421,868 47	20,606,014 65
1872	21,498,476 29	•	{ (b) 556,471 99 (f) 14,504 50 }	•	20,947,500 •	11,559,915 56	9,599,652 42	20,959,565 98
1875	25,450,041 46	•	(b) 592,105 92	•	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,578 55	21,684,966 77
1874	25,485,850 01	•	{ (b) 601,850 22 " " }	(e) 212,618 96	25,094,618 75	11,960,465 09	10,204,189 14	22,164,652 25
1875	25,045,770 98	•	(b) 657,711 57	•	24,408,059 41	12,511,521 50	10,599,586 27	22,919,707 57
1876	25,590,910 18	•	•	{ (b) 56,516 74 (e) 51,590 25 }	25,461,817 17	12,615,575 12	10,950,298 98	25,565,872 10
1877 (g)	24,705,442 54	•	•	{ (b) 58,861 55 (e) 1,915,782 56 }	26,658,086 05	12,944,498 58	11,555,960 65	24,500,459 21
1878 (g)	25,774,678 20	•	•	(b) 1,754,642 67	25,509,520 87	13,176,174 70	11,751,585 27	24,927,759 97
1879 (g)	25,790,268 96	•	•	(b) 86,159 07	25,876,408 05	15,481,300 89	12,157,082 58	25,658,585 27
1880 (g)	25,666,900 59	•	•	(b) 547,704 59	26,014,604 98	15,755,281 41	12,541,795 69	26,077,075 10

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1882.

MONTANT DES SOMMES RÉPARTIÉS ENTRE			Marc-le-franc de la répartition annuelle.	NOMBRE des COMMUNES à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de 1859. (11 ^e colonne.)	Observations.			
les communes à octroi		les communes sans octroi.						
à titre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.		10.	11.	12.	13.	14.	15.
5,164,588 35	52,177 25	1,205,275 32	(a) 0.33000764	9	<p>N. B. Pour les 79 communes à octroi, le montant total du revenu de 1859 s'élevait à fr. 41,858,145 80 c.</p> <p>(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc-le-franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000764.</p> <p>(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 337)</p> <p>(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.</p> <p>d) Voir le renvoi (c).</p> <p>(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137).</p> <p>(f) Recette constatée après la répartition de 1873. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,504 50 c, lors de la répartition de 1875.</p> <p>(g) Déduction faite de la part dans le remboursement de droits indûment perçus.</p>			
11,510,410 65	97,057 14	5,265,485 05	0.43437228 ^a	11				
11,485,775 51	158,586 56	5,820,068 51	0.49109101	15				
11,425,002 15	220,595 34	4,550,159 90	0.55173900	19				
11,409,311 95	236,296 81	4,591,097 66	0.54831032	20				
11,551,821 06	542,884 74	5,198,482 86	0.63858606	25				
11,275,048 95	459,917 89	(c) 5,754,891 30	0.69423551	29				
11,250,210 90	554,501 79	(d) 6,160,748 78	0.73028086	52				
11,292,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0.66701921	28				
11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 25	0.75369864	54				
9,765,906 89	2,086,462 55	7,147,650 58	0.77483762	57				
9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,952 48	0.83485232	41				
9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 06	0.89269565	45				
5,786,889 82	7,135,397 75	9,941,647 99	1.000093694	58				
8,664,236 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.98936332	56				
5,565,550 56	8,121,467 72	10,921,261 55	1.05036753	61				
5,565,550 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05484680	61				
5,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	65				
5,551,158 01	8,451,894 31	11,706,288 55	0.99644848	62				
5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98442289	62				
5,551,158 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0.97344429	62				